

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600 f

(Compte chèque postal : 9063 13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS - 7^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1953 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 13^e SEANCE

Séance du Lundi 2 Février 1953.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 404).
2. — Dépenses d'équipement des services des postes, télégraphes et téléphones et de la caisse nationale d'épargne pour 1953. — Adoption d'un avis sur un projet de loi (p. 404).
Discussion générale: MM. Coudé du Foresto, Georges Marrane, rapporteurs de la commission des finances; Primet, Roger Duchet, ministre des postes, télégraphes et téléphones.
Passage à la discussion des articles.
Art. 1^{er}:
Amendements de M. Primet. — MM. Primet, Coudé du Foresto, rapporteur; le ministre. — Retrait.
Adoption de l'article.
Art. 1 A:
Amendements de M. Bertaud et de M. Léo Hamon. — Discussion commune: MM. Bertaud, Coudé du Foresto, rapporteur; Léo Hamon, le ministre, Courrière. — Rejet au scrutin public.
Suppression de l'article.
Art. 2: adoption.
Art. 3:
Amendement de M. Jules Pinsard. — MM. Jules Pinsard, Coudé du Foresto, rapporteur; le ministre. — Retrait.
Adoption de l'article.
Art. 4 et 5: adoption.
Adoption de l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.
3. — Dépenses d'investissement pour 1953. — Discussion d'un avis sur un projet de loi (p. 412).

Discussion générale: MM. Jean Berthoin, rapporteur général de la commission des finances; Courrière, au nom de la commission des finances; Driant, rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture; Dulin, président de la commission de l'agriculture; Rochereau, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Jean-Eric Bousch, rapporteur de la commission des finances.

Présidence de M. Kalb.

MM. Canivez, rapporteur pour avis de la commission de l'éducation nationale; Malécot, rapporteur pour avis de la commission de la reconstruction; Bernard Chochoy, président de la commission de la reconstruction; Coudé du Foresto, rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle; Armengaud, Razac, rapporteur pour avis de la commission de la France d'outre-mer; Louis Jacquino, ministre de la France d'outre-mer; Yves Jaouen, Claude Lemaitre, Durieux.

4. — Candidature à la commission de classement d'emplois réservés (p. 435).
5. — Dépenses d'investissements pour 1953. — Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi (p. 436).
Suite de la discussion générale: MM. Martial Brousse, Mahamane Haïdara, Franceschi, Pierre Bondet, Jules Castellani, Jean Berthoin, rapporteur général de la commission des finances.
6. — Commission de classement d'emplois réservés. — Nomination d'un membre (p. 444).
7. — Dépenses d'investissements pour 1953. — Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi.
Suite de la discussion générale: MM. Georges Marrane, Jean-Moreau, ministre du budget; de Montalembert.
Passage à la discussion des articles.
Art. 1^{er}:
MM. Driant, rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture; Henri Cornat, Camille Laurens, ministre de l'agriculture.

Amendement de M. Martial Brousse. — MM. Martial Brousse, le ministre de l'agriculture. — Retrait.

MM. Radius, André Marie, ministre de l'éducation nationale; Razac, rapporteur pour avis de la commission de la France d'outre-mer; Saller, Jules Castellani.

Amendement de M. Razac. — MM. Razac, Louis Jacquinet, ministre de la France d'outre-mer; Jean Berthoin, rapporteur général de la commission des finances. — Adoption.

Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Radius, le ministre du budget, Boutonnat.

Amendement de Mme Marcelle Devaud. — Mme Marcelle Devaud, MM. le rapporteur général, Paul Bacon, ministre du travail et de la sécurité sociale. — Adoption.

Amendement de M. Yves Jaouen. — MM. Yves Jaouen, le rapporteur général, le ministre du budget, Dénvers. — Adoption.

MM. Aubert, président de la commission des moyens de communication, le ministre du budget.

Renvoi de la suite de la discussion.

8. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 464).

9. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 465).

10. — Dépôt de rapports (p. 465).

11. — Règlement de l'ordre du jour (p. 465).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à dix heures dix minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

DEPENSES D'EQUIPEMENT DES SERVICES DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES ET DE LA CAISSE NATIONALE D'EPARGNE POUR 1953

Adoption d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux dépenses d'équipement des services civils pour l'exercice 1953 (Postes, télégraphes et téléphones. — Caisse nationale d'épargne). (Nos 30 et 57, année 1953.)

Avant d'ouvrir la discussion générale, je dois faire connaître au Conseil de la République que j'ai reçu de M. le président du conseil, un décret nommant, en qualité de commissaires du Gouvernement, pour assister M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones :

MM. Le Portz, directeur du cabinet;
Clément, chef du cabinet;
Injoudjian, conseiller technique;
Rista, chargé de mission;
Farat, secrétaire général;
Le Mouel, directeur général des postes;
Rouvière, directeur général des télécommunications;
Usclat, directeur de la caisse nationale d'épargne, des chèques postaux et des articles d'argent;
Vaillaud, directeur des bâtiments et des transports;
Dumas, directeur adjoint du budget et de la comptabilité;
Gillot, administrateur de 1^{re} classe.

Acte est donné de cette communication.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Coudé du Foresto, rapporteur de la commission des finances.

M. Coudé du Foresto, rapporteur de la commission des finances. Monsieur le ministre, mes chers collègues, mon propos sera bref. En effet, nous avons eu l'occasion, lors de la discussion du budget de fonctionnement des services civils, de parler par anticipation du projet des dépenses d'équipement.

Nous en avons eu connaissance, tout au moins dans ses grandes lignes. Je pense que cela abrègera d'autant la discussion que nous allons ouvrir aujourd'hui. D'autre part, le

rapport a été imprimé et distribué, ce qui m'épargnera également de vous infliger une lecture trop longue.

Je sais bien que depuis que nous en avons discuté, il y a eu une crise gouvernementale. Mais les gouvernements passent et les ministres restent, cela aussi facilitera notre tâche.

Le projet qui vous est soumis présente incontestablement un progrès appréciable sur les budgets précédents. Les autorisations de programme qui s'élèvent à 26.422 millions, sont en augmentation de près de 16 milliards sur celles de 1952, étant bien entendu que 4.900 millions sont réservés pour la réalisation des travaux engagés.

Les crédits de paiement accusent, avec 17.657 millions, une augmentation de 6 milliards de francs, mais comprennent 10.700 millions, pour les opérations en cours.

A cette tranche inconditionnelle, s'ajoute une tranche conditionnelle de 7 milliards en autorisation de programme et en autorisation de paiement. Le lancement d'opérations nouvelles s'effectue, bien entendu, grâce à des moyens de financement variés : charges communes du budget général, 8.400 millions; excédent des dépenses sur les recettes de la première section: 6.700 millions; produit d'emprunts nouveaux à lancer: 10 milliards. Soit un total de 25.100 millions, dont il convient de déduire 10.700 millions de francs affectés au paiement des opérations en cours. Soit un résidu de 14.400 millions que les recettes réelles ou hypothétiques permettent d'affecter un programme nouveau.

Nous ferons, cependant, quelques observations. Au risque de nous faire traiter de rabacheurs, nous rappellerons que l'affectation aux extensions d'investissement de ce qui est convenu d'appeler l'équilibre, ne paraît pas une opération très saine. Elle est d'autant plus discutable que, les textes organiques n'ont jamais été respectés et qu'aucune réserve et aucun amortissement n'ont été constitués. Nous aimerions à ce point de vue, monsieur le ministre, connaître la part exacte du compte d'équilibre qui a été affecté, comme l'exigent les textes non pas aux réserves, mais à la reconstitution de l'outillage détruit ou condamné à l'amortissement complet. Ce sont les textes qui vous y obligent. Je suis sceptique, pour ma part, quant à la réalisation des principes qu'ils énoncent. Quant au solde de l'emprunt de 10 milliards destinés à couvrir à la fois 3 milliards de la tranche inconditionnelle et le financement de 7 milliards de la tranche conditionnelle, nous aimerions savoir quand il sera lancé et de quels attraits il sera paré afin de pouvoir lutter efficacement sur le marché des capitaux avec les emprunts largement indexés émis soit par Electricité de France, soit par les Charbonnages de France, soit par l'Etat. Enfin il me sera permis de regretter que la sagesse du Gouvernement et parfois des assemblées, sagesse dont je ne veux pour ma part, bien entendu, pas douter leur ait fait écarter des ressources que votre commission des finances avait préconisées par l'apposition d'un timbre de 15 francs sur les opérations jusqu'à présent gratuites des chèques postaux. Le Gouvernement est donc si riche qu'il refuse l'argent que les commissions lui proposent, mais il oppose impitoyablement l'article 47 du règlement lorsque les mêmes commissions veulent suggérer quelques dépenses.

Après ces considérations générales, l'examen des articles sera rapide d'autant plus que je n'ai pas l'intention de développer ici cette partie, les observations devant être présentées au fur et à mesure de la discussion des articles. Nous eussions aimé trouver une plus large part aux dépenses affectées au réseau de télécommunication, cependant je ne sous-estime pas l'effort très sérieux effectué de ce côté.

Les autorisations de programme qui le concernent s'élèvent à un total qu'il est difficile d'évaluer puisque dans le total, qui dépasse 21 milliards, les crédits qui lui sont affectés se retrouvent aussi bien dans la construction que dans l'établissement des réseaux urbains ou ruraux proprement dits.

Ce sont les télécommunications qui font vivre votre administration et nous avons constaté avec plaisir, dans la presse, ces jours-ci, que le ministère des postes, télégraphes et téléphones avait jugé à propos de faire de la publicité et de la propagande pour le développement des abonnements téléphoniques dans certains départements mieux pourvus quant à leur réseau. Nous en sommes heureux, et je pense que ces départements répondront à votre appel, mais nous vous laissons à penser aux réflexions des 40.000 ou 60.000 candidats parisiens et provinciaux en puissance, pour lesquels les promesses les plus solennelles ne valent pas un numéro d'appel, même s'il doit être partagé au titre d'abonnement résidentiel.

Nous eussions aussi souhaité trouver quelque apaisement quant aux installations des chèques postaux. Si nous trouvons bien un modeste crédit de 148 millions pour le matériel et si

nous enregistrons la construction d'un immeuble de 320 millions en autorisation de programmes à Rennes, ainsi que des améliorations au bureau de Châlons-sur-Marne, nous pensons que, là aussi, il y a un effort considérable à réaliser.

Nous aimerions savoir, dans les bâtiments mixtes, quelle est la part que vous affectez à ce service, qui est doublement précieux, d'abord au titre des services rendus, bien entendu, et, eu égard à son déficit. Votre commission des finances s'est également émue de la question des avances remboursables. Nous ne nous élevons pas contre ce procédé chaque fois que l'avance qui est demandée correspond à la totalité des dépenses à effectuer. En effet, elle vient s'ajouter aux crédits dont vous disposez et nous ne pouvons que vous en féliciter; mais nous aimerions que vous nous donniez des précisions sur la façon dont ces avances sont demandées. S'il ne s'agit que d'une part des dépenses à engager, nous sommes alors beaucoup plus réticents, la part complémentaire devrait alors être prélevée sur les crédits dont vous disposez et ce serait, une fois de plus, les organismes les plus riches qui bénéficieraient d'une opération qui s'exécuterait aux dépens des installations que vous pouvez réaliser dans les communes ou chez les organismes les plus pauvres.

Votre commission des finances, mesdames, messieurs, n'a apporté au texte qui nous vient de l'Assemblée nationale qu'une seule modification. Elle a disjoint l'article 1^{er} A nouveau d'origine parlementaire mais approuvé par le Gouvernement, qui crée une commission technique mixte pour l'étude du développement des procédés de commutation automatique. Pratiquement, les constructeurs sont en nombre très restreint — cinq, si mes renseignements sont exacts — et les procédés de commutation qui sont discutés sont au nombre de trois. Devant ce faible nombre d'intéressés, la commission des finances a estimé que la création d'un comité mixte ne pouvait amener que deux résultats: ou bien une entente préalable des constructeurs, qui feraient bloc devant l'administration, ou alors la transposition sur le plan du comité des discussions que vous avez chaque jour séparément avec chacun des constructeurs intéressés. C'est la raison pour laquelle la commission des finances a supprimé l'article en question.

Avant d'en terminer, je voudrais simplement, et, encore une fois, sans entrer dans le détail des articles, évoquer certaines des réalisations que vous envisagez sur le chapitre 53-20 qui nous paraît de beaucoup l'un des chapitres essentiels de votre budget. Grâce à ce chapitre, qui porte sur l'équipement des bureaux téléphoniques et sur des opérations qui intéressent directement les lignes, nous savons que vous allez poursuivre l'installation du téléphone automatique dans un certain nombre de villes et réaliser l'extension du téléphone automatique rural, des meubles automatiques et, enfin, la création d'un troisième interurbain à Paris. Mais nous pensons que vous pourrez, dans l'exposé que vous voudrez bien nous faire dans un instant, monsieur le ministre, nous donner sur ce chapitre qui, encore une fois, nous paraît vraiment la pierre angulaire de votre budget, des précisions que nous serions heureux de commenter une fois de plus.

Sous ces quelques réserves, votre commission vous demande d'adopter le projet qui vous est soumis. Nous aurons l'occasion de présenter, au fur et à mesure de la discussion des articles, les observations qui pourraient nous être demandées. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Georges Marrane, rapporteur.

M. Georges Marrane, rapporteur de la commission des finances (caisse d'épargne). Mesdames, messieurs, j'ai peu de chose à dire puisque les crédits qui vous sont proposés à l'état B, en ce qui concerne l'équipement de la caisse nationale d'épargne, ne concernent que la continuation des travaux en cours.

Dans les prévisions de ces investissements, il n'y a pas hés, d'opération nouvelle. Les crédits qui sont prévus à ce chapitre ont pour objectif de continuer l'aménagement et l'agrandissement du bureau de poste des Archives et le relogement des locataires qu'il est nécessaire de faire partir pour terminer ces travaux.

Par conséquent, la commission des finances vous demande d'approuver sans modification les crédits qui vous sont demandés.

M. le président. La parole, dans la discussion générale, est à M. Primet.

M. Primet. Mesdames, messieurs, au nom du groupe communiste, je voudrais, à l'occasion de la discussion de ces cré-

aits d'équipement, souligner l'indigence et la misère de nos télécommunications.

La France est reléguée actuellement au 28^e rang dans le monde pour le trafic téléphonique et au 18^e rang pour la densité des postes d'abonnés.

La situation va sans cesse s'aggravant. C'est ainsi que le retard de neuf ans que nous avons en 1923 sur la Grande-Bretagne est aujourd'hui de vingt années. La Grande-Bretagne compte 5 millions de postes, alors que nous en avons à peine la moitié. Du fait de cette stagnation, le chômage augmente dans les usines de fabrications téléphoniques qui se trouvent dans leur majorité dans la région parisienne. En 1917, près de 22.000 ouvriers hautement qualifiés travaillaient dans ces industries. En 1952, il n'en restait plus que 15.000 et qui, plus est, nous venons d'apprendre de nouveaux licenciements d'ouvriers et techniciens.

Cette tendance au chômage s'accroît tout particulièrement dans les entreprises de fabrication de petit appareillage. En ce qui concerne le petit outillage téléphonique, les besoins ne sont pas satisfaits et, dans ce domaine, il faut signaler que près de 60.000 demandes d'abonnement ne sont pas satisfaites dans la seule région parisienne et qu'il y a une situation à peu près identique dans les autres grands centres urbains du pays.

Le matériel rotary datant de 1926 aurait dû être entièrement modernisé en 1941 et 1942, dates limites de sa durée valable; mais cette modernisation, même dix ans après l'échéance limite, n'est pas encore terminée. Il aurait, en effet, fallu investir dès 1948, une moyenne de 40 milliards par an pendant dix ans, pour reprendre une place honorable dans le monde. Il n'y a eu, jusqu'ici, que des palliatifs, comme le plan de quatre ans qui n'a eu, évidemment, d'autre résultat que d'éviter l'aggravation, pour ne pas dire la ruine de notre équipement.

En réalité, quels ont été les investissements dans l'équipement des postes, télégraphes et téléphones? 13 milliards en 1948, 18 milliards en 1949, 15 milliards en 1950. Pour 1953, seulement 18 milliards de tranche inconditionnelle, c'est-à-dire un centième des dépenses militaires, ce qui montre l'amenuisement des investissements civils parallèlement à l'accroissement des dépenses militaires; les investissements dans les postes, télégraphes et téléphones correspondaient à un quarantième des dépenses militaires en 1950.

Comment se présentent pour 1953 ces crédits d'équipement? 25 milliards 54 millions desquels il faut retrancher 7 milliards de tranche conditionnelle liée à l'emprunt, il reste donc 18 milliards qui, à leur tour, se décomposent ainsi: 8.400 millions provenant du budget général, 1.160 millions pour reconstruction, 400 millions pour l'Afrique du Nord, 3 milliards de tranche inconditionnelle sur 10, fournis par l'emprunt, et le reste, 6.600 millions d'autofinancement pris sur les bénéfices d'exploitation des divers services. Il ne reste, en définitive, que 16.800 millions sur lesquels on puisse compter pour la métropole, mais encore faut-il dire que, 15 milliards étant destinés au renouvellement du matériel et des installations, il ne restera qu'une dotation de moins de 2 milliards pour travaux neufs.

Sur ces 2 milliards, 90 p. 100 reviendront aux télécommunications, aux agrandissements de centraux, aux installations de postes d'abonnés; mais nous craignons, dans ce domaine également, l'ouverture possible, comme par le décret du 26 février 1952, de marchés nouveaux pour l'exécution de travaux afférents à la réalisation de programmes d'ordre militaire.

Nous savons que les télécommunications militaires risquent d'absorber une part des crédits dans le cadre de la politique générale actuelle. En tout cas, les télécommunications militaires, sans financer les télécommunications civiles, utilisent largement le réseau civil; à ce sujet, l'intervention de M. Gaumont à l'Assemblée nationale ne manque pas d'intérêt:

« Elle se permet (*la commission*) de lui suggérer que, dans les crédits militaires de P. O. T. A. N., 82 milliards qui viennent d'être mis à la disposition de la défense atlantique pour les infrastructures, il pourrait y avoir place pour une intervention en faveur des infrastructures des télécommunications, car nous savons bien que le service des transmissions militaires utilise pour une large part de nombreux circuits civils. »

Je ne veux pas abuser du temps du Conseil de la République. Je signalerai encore une fois combien le service téléphonique est rentable, mais j'insisterai à nouveau pour dire combien est peu sérieux le montant des crédits destinés aux travaux neufs susceptibles d'augmenter cette rentabilité.

Le 26 mars 1952, le Conseil économique signalait que 70 milliards d'investissements seraient nécessaires pour que la France

rattrape l'Angleterre dans le domaine des télécommunications. Aucun compte n'a été tenu de cet avis.

Nous pensons que si cette politique continue, la situation de nos télécommunications ne fera qu'empirer, ce qui, bien entendu, fera courir un grand danger à notre économie, la concurrence étrangère jouant en notre défaveur.

Il aurait fallu, comme le préconise le Conseil économique, augmenter les crédits destinés à nos télécommunications. Cette assemblée faisait sien l'argument si souvent présenté par notre groupe, suivant lequel le budget démesuré de la guerre absorbe trop de crédits qui pourraient être utilement destinés au fonctionnement des services civils.

Je signalerais, en terminant, que les conséquences de cette politique se traduisent par des difficultés qui affectent non seulement le matériel et les installations, mais aussi le personnel. Le personnel réclame depuis plusieurs années, et avec l'avis favorable du Parlement, l'attribution d'une prime de fin d'année. L'unité totale s'est réalisée dans les postes, télégraphes et téléphones pour l'obtention de cette prime qui leur est refusée par le plus dur des patrons de combat, le Gouvernement.

Je signalerais enfin qu'en raison de l'insuffisance des crédits attribués aux postes, télégraphes et téléphones, des licenciements nombreux ont été faits, non seulement dans le personnel auxiliaire, mais aussi dans le petit personnel technique, licenciements inadmissibles contre lesquels le groupe communiste soutiendra l'action unie de travailleurs des postes, télégraphes et téléphones.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Roger Duchet, ministre des postes, télégraphes et téléphones. Mes chers collègues, à maintes reprises et notamment dans les discussions budgétaires, de nombreux orateurs ont souligné les difficultés que connaissent les télécommunications françaises. J'ai tenu moi-même à montrer la nécessité de procéder dans ce domaine à d'importants investissements. Si nos besoins sont importants, c'est d'abord à la guerre et à l'occupation que nous le devons. Je vous cite l'exemple de notre réseau de câbles à grande distance, dont 62 stations d'amplification sur 128 ont été détruites ou gravement endommagées, 32 autres ayant été sérieusement atteintes. Il est nécessaire de faire connaître nos difficultés.

Il faut se garder toutefois d'un pessimisme systématique. En effet, l'effort accompli depuis la libération est fort important. Ainsi, dans le domaine de la transmission téléphonique et télégraphique, des stations provisoires ont été établies, puis étendues, pour satisfaire les besoins croissants d'une activité renaissante. Des stations définitives ont été construites et se sont progressivement équipées pour la meilleure utilisation d'un réseau de câbles dont l'extension, depuis deux ans, est très rapide.

La reconstruction des stations est achevée. Le nombre des circuits augmente d'une manière continue; actuellement il est supérieur de 50 p. 100 à celui d'avant-guerre.

Dans le second grand domaine des télécommunications, celui de la communication téléphonique, les dégâts de la guerre ont été en grande partie réparés. Si nous avons 60.000 demandes d'abonnements en instance, le développement des moyens techniques a permis une amélioration des trafics téléphoniques interurbain et international — au départ de Paris, par exemple — d'environ 50 p. 100.

Une remarque fondamentale s'impose au sujet de cette reconstruction et de cette extension. Souvent les techniques anciennes ont été abandonnées. Ainsi, la physionomie de notre réseau de transmission téléphonique et télégraphique a été totalement modifiée. Le très ancien matériel américain du type Western qui équipe notre liaison Paris-Strasbourg et le matériel Siemens de notre liaison Paris-Bordeaux ont fait place à un matériel nouveau de réalisation française, fruit de la technique la plus moderne et adapté à nos besoins propres. Tous les techniciens des postes, télégraphes et téléphones ont contribué à cette évolution.

Nos laboratoires ont accompli un effort considérable. Ils ont été créés de toutes pièces à la fin de la guerre. Ils comptent maintenant près de mille chercheurs. C'est grâce à eux que les câbles anciens, énormes consommateurs de cuivre et de plomb — matières rares et chères — ont été remplacés sur les liaisons les plus importantes par des câbles coaxiaux équipés d'un matériel qui s'est placé d'emblée et sans conteste au premier plan de la technique internationale. Plusieurs nations voisines et amies savent déjà qu'elles peuvent profiter des avantages techniques et économiques que confèrent nos études.

Le problème des faisceaux hertziens a été attaqué avec le même succès et a été résolu d'une manière et dans un délai

qui ont étonné les experts internationaux. Ces véritables « câbles immatériels » permettront, comme les câbles coaxiaux du type le plus récent, d'acheminer à distance plusieurs centaines de communications téléphoniques et télégraphiques.

Ils permettront aussi l'échange entre deux villes comme Paris et Lille des programmes de télévision.

Vous n'ignorez pas que notre effort s'est exercé également dans le domaine de la poste et des chèques postaux. Dans ces secteurs plus anciens, pour des raisons évidentes, les méthodes employées évoluent moins rapidement. Cela ne signifie pas qu'on se désintéresse des moyens modernes; j'ai eu d'ailleurs l'occasion de citer à cette tribune quelques chiffres caractéristiques et de parler de certains essais de mécanisation.

Ainsi, mes chers collègues, notre confiance en l'avenir du grand service que j'ai l'honneur de diriger repose sur des bases très solides. Notre recherche de la qualité sera poursuivie, mais les possibilités budgétaires des dernières années n'ont pas permis d'assurer en France un développement quantitatif suffisant des télécommunications. Aussi, dès mon arrivée au ministère des postes, télégraphes et téléphones, me suis-je préoccupé de l'établissement d'un plan de longue durée.

Les crédits que nous demandons cette année correspondent à la première tranche de ce plan quadriennal — ou du moins à la première urgence de cette tranche.

Une commission des postes et des télécommunications a été créée dans le cadre du plan national de modernisation et d'équipement. Toutes les garanties sont prises pour que nos besoins d'équipement soient confrontés avec ceux des autres branches de l'activité nationale.

Voici quelques exemples de réalisation prévus en 1953: plusieurs dizaines de milliers de lignes téléphoniques seront installées tant à Paris que dans les réseaux de province, soit 16.800 lignes manuelles et 20.800 lignes automatiques en province, 32.800 lignes pour Paris et sa région, soit au total 70.000 lignes environ qui seront achevées en 1953.

Nos liaisons radioélectriques, notamment avec la France et avec les départements d'outre-mer, seront développées. Tous ces travaux, ainsi que l'extension rapide de notre réseau de câbles à grande distance, celle de nos bureaux de poste et de nos centres de chèques postaux, exigent naturellement la construction de bâtiments importants qui sont incorporés au plan. Nos moyens de transport seront accrus afin de permettre la réforme du service des lignes et de poursuivre les essais systématiques de motorisation de la distribution postale.

Je tiens à compléter ces brèves indications en examinant le cas particulièrement important du réseau téléphonique de Paris. Il est actuellement beaucoup plus difficile de satisfaire les demandes d'abonnement à Paris qu'en province. D'ailleurs, le nombre des demandes officielles en instance par rapport à 1947 n'est plus que de 14 p. 100 en province, tandis qu'à Paris il est de 42 p. 100. Le nombre des lignes est insuffisant. En outre, les câbles urbains qui relient les centraux entre eux ou les abonnés aux centraux ne sont plus assez nombreux. Parfois même, la place manque dans les conduites souterraines pour poser des câbles nouveaux.

Vous mesurez l'importance, la complexité et le coût des travaux nécessaires. C'est pour économiser à la fois du temps et de l'argent que j'ai décidé le recours à un procédé d'appoint, celui des satellites d'immeubles. Il ne s'agit pas, comme on l'a dit à tort, d'une solution de détresse. Il ne s'agit pas davantage d'une panacée. Je ne renonce pas pour 1953, et pour les années suivantes, à l'extension des centraux existants au moyen de lignes individuelles classiques, ni à la construction de centraux nouveaux. Mais lorsque des abonnés ont un faible trafic, il est regrettable, dans la situation actuelle, qu'ils immobilisent un matériel et des lignes qui font défaut à d'autres usagers. Les abonnés résidentiels sont assurés d'un service de qualité satisfaisante. Le secret des conversations sera toujours garanti. Pour faire bénéficier le public des avantages économiques de ce nouveau dispositif, et pour amener au téléphone de nouvelles catégories d'usagers, les avantages accordés aux abonnés résidentiels sont substantiels: d'une part, la taxe de raccordement est de 5.000 francs au lieu de 15.000 francs; d'autre part, la redevance donne droit à 60 unités de conversations gratuites par bimestre.

Les satellites d'immeubles contribueront à rétablir dans le réseau de Paris une situation acceptable dans un délai plus bref et avec des crédits d'équipement beaucoup moins importants. Des essais sont en cours depuis plusieurs mois et donnent satisfaction.

Dans quelques semaines, deux séries de 500 abonnements résidentiels seront mises en service dans les secteurs Vaugirard et Diderot.

Enfin, j'ai chargé le conseil technique des postes, télégraphes et téléphones de formuler un avis sur ce matériel et son utilisation.

Avant d'aborder les problèmes de financement, il convient de considérer la situation française actuelle de la téléphonie automatique du double point de vue technique et économique. Depuis quelques années, des systèmes nouveaux de commutation font leur apparition. Sans bouleverser la technologie et sans exiger de nouvel outillage, ils permettent d'obtenir, en même temps que des résultats techniques satisfaisants, une baisse de prix sensible et une réduction de l'encombrement. Persuadé que la concurrence s'impose, je fais procéder actuellement à une confrontation économique à l'occasion d'un appel d'offres pour un central de province. Le système qui sera choisi pourra être construit par toutes les sociétés spécialisées en France dans la commutation téléphonique. L'activité des techniciens devra cependant se poursuivre. Il est souhaitable que des efforts patients soient exercés pour élaborer un système de téléphonie automatique de grand avenir, car aucun système de grand avenir n'existe actuellement ni en service, ni même dans les laboratoires, pas plus à l'étranger qu'en France.

Les études seront difficiles, coûteuses et longues. On s'orientera sans doute vers des procédés électroniques. Il est beaucoup trop tôt pour parler à propos de telles études de problèmes industriels ou économiques. Quoi qu'il en soit, il sera nécessaire de confronter les travaux de nos laboratoires et ceux de l'industrie privée.

Les investissements étendus et variés dont je vous ai rappelé la nécessité supposent le concours de plusieurs moyens de financement. Il m'a été possible de dégager au budget de fonctionnement un excédent de recettes de 6.654 millions; cet excédent sera consacré à l'autofinancement qui est pratiqué, je vous le rappelle, sans augmentation des taxes. car si le coût de la vie est, par rapport à 1939, à l'indice 23, le coefficient du prix de la lettre ordinaire ou de la taxe de conversation téléphonique n'est qu'à l'indice 15 et le coût de l'abonnement téléphonique à l'indice 20.

Comme dans toute grande entreprise industrielle, l'autofinancement ne peut, naturellement, pas suffire. La contribution du budget général que comportait le budget d'équipement des services civils s'élève pour 1953 à 8.400 millions. Enfin, l'emprunt est prévu, dans le budget qui vous est soumis, pour une somme totale de 10 milliards, dont 3 milliards à titre inconditionnel. Cet emprunt sera émis, comme chaque emprunt, par le ministre des finances qui en fixera lui-même les modalités.

Ces solutions, même complétées par le retour aux avances remboursables, ne couvrent pas tous nos besoins. Les avances permettront seulement de hâter l'installation du téléphone automatique rural.

Un mode de financement complémentaire prévu depuis plusieurs mois par un vote du Parlement se trouve défini dans l'article 70 de la loi de finances de 1952; il autorise le ministre des postes, télégraphes et téléphones à recourir au crédit à moyen terme. Puisqu'il s'agit de permettre par cette forme de crédits des dépenses amortissables en peu d'années, j'espère que les difficultés techniques qui ne nous ont pas permis de prévoir ce procédé de financement au présent budget seront surmontées et que bientôt je soumettrai au Parlement un texte spécial.

Quoi qu'il en soit, mes chers collègues, en votant le budget d'équipement qui vous est soumis, et qui pour la première fois depuis plusieurs années est distinct du budget d'équipement des services civils, qui, pour la première fois, comprend des crédits importants, le Conseil de la République témoignera de l'importance qu'il attache au bon fonctionnement du grand service public des postes, télégraphes et téléphones et à son développement dans la vie économique du pays. *(Applaudissements.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion des articles du projet de loi.

(Le Conseil décide de passer à la discussion des articles.)

M. le président. Je donne lecture de l'article 1^{er}:

TITRE I^{er}

Dispositions relatives aux autorisations de programme et aux crédits de paiement.

« Art. 1^{er}. — Il est ouvert au ministre des postes, télégraphes et téléphones, au titre des dépenses d'équipement imputables sur le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones de

l'exercice 1953, des autorisations de programme d'un montant de 26.422 millions de francs et des crédits de paiement d'un montant de 18.054 millions de francs.

« Ces autorisations de programme et ces crédits de paiement s'appliquent :

« Aux opérations imputables sur le titre V : « Investissements exécutés par l'Etat », à concurrence de 26.422 millions de francs pour les autorisations de programme et de 17.657 millions de francs pour les crédits de paiement ;

« Aux opérations imputables sur le titre VI : « Investissements exécutés avec le concours de l'Etat », à concurrence de 397 millions de francs pour les crédits de paiement.

« Ces autorisations de programme et ces crédits de paiement sont répartis par chapitre conformément à l'état A annexé à la présente loi.

« Les autorisations de programme prévues au présent article seront converties, tant par les crédits de paiement ouverts par la présente loi que par des crédits de paiement à ouvrir sur des exercices ultérieurs. »

L'article 1^{er} est réservé jusqu'au vote des chapitres figurant à l'état A annexé.

Je donne lecture de cet état :

ETAT A

TITRE V

Investissements exécutés par l'Etat.

3^e partie. — Transports, communications et télécommunications.

Equipement.

« Chap. 53-00. — Equipement. — Bâtiments :

« Autorisations de programme, 6.433 millions de francs ;
« Crédits de paiement accordés pour l'exercice 1953, 3.301 millions de francs. »

Personne ne demande la parole sur le chapitre 53-00 ?...

Je le mets aux voix.

(Le chapitre 53-00 est adopté.)

M. le président. « Chap. 53-02. — Equipement. — Matériel de transport routier :

« Autorisations de programme, 497 millions de francs ;
« Crédits de paiement accordés pour l'exercice 1953, 232 millions de francs. »

Par amendement (n° 3) M. Primet et les membres du groupe communiste proposent de réduire les crédits de paiement de 1.000 francs.

La parole est à M. Primet.

M. Primet. Mesdames, messieurs, lors de la discussion du budget de fonctionnement de l'administration des P. T. T. j'avais demandé à M. le ministre de me donner quelques renseignements concernant le projet de motorisation de la distribution. Les choses ne devaient pas être encore au point à ce moment-là et je n'avais pu obtenir de réponse de M. le ministre.

Je renouvelle ma question. Il est une coutume qui s'est hélas! installée dans diverses administrations, et notamment aux P. T. T., celle d'instituer un système d'indemnités au personnel possédant un véhicule. Or ces indemnités, en général, ne correspondent pas, de très loin, au prix d'achat du véhicule et aux frais d'entretien.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, dans le cas de cette motorisation de la distribution qui est seulement au stade expérimental, de décider que l'achat et l'entretien des motos ou voitures seront entièrement à la charge de l'administration et que le système ancien des indemnités sera abandonné.

Je signale, en terminant, qu'il est regrettable qu'au moment même où une semblable expérience va être tentée, le comité technique paritaire de la direction n'ait pas été consulté.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Coudé du Foresto, rapporteur. Je n'ai aucune observation à présenter. Etant donné qu'il s'agit d'une demande d'explications, je suppose qu'il appartient à M. le ministre de les fournir.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Je réponds à M. Primet qu'il n'est pas du tout dans mon intention de généraliser l'emploi de véhicules dont le personnel est propriétaire et qu'à l'avenir c'est l'administration elle-même qui fournira les véhicules et les entretiendra.

M. Primet. Je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 53-02, au chiffre de la commission.

(Le chapitre 53-02 est adopté.)

M. le président. « Chap. 53-10. — Equipement. — Matériels postal et assimilé :

« Autorisations de programme, 817 millions de francs.

« Crédits de paiement accordés pour l'exercice 1953, 662 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 53-20. — Equipement des bureaux téléphoniques :

« Autorisations de programme, 9.390 millions de francs.

« Crédits de paiement accordés pour l'exercice 1953, 6.106 millions de francs. »

Par amendement (n° 4), M. Primet et les membres du groupe communiste proposent de réduire les crédits de paiement de 1.000 francs.

La parole est à M. Primet.

M. Primet. Il y a quelques instants, M. le ministre nous indiquait à la tribune qu'il avait l'intention de mettre en place le système des « satellites d'immeubles » ou dit « des lignes partagées ». M. le ministre nous a expliqué que le secret de la communication serait garanti et que les abonnés des satellites d'immeubles bénéficieraient de tarifs moins élevés. Je crois que, là aussi, avant d'envisager l'installation de 35.000 lignes de ce genre, il eût été bon de consulter l'ensemble des ingénieurs et des techniciens et le comité paritaire technique qui ne semblent pas être favorables à ce système qui présentera, à côté des avantages soulignés par le ministre, des inconvénients incontestables. Il semblerait que la communication téléphonique accordée à ces abonnés des « satellites d'immeubles », où cinq lignes seront groupées sur un seul numéro — il faudra trouver cinq demandes pour un même immeuble, ce qui rend le système possible seulement dans les grands immeubles — serait limitée à trois minutes. Je vois aussitôt apparaître une difficulté. L'abonné payant un tarif réduit ne trouvera peut-être rien à dire quand on limite sa communication à trois minutes, mais l'abonné normal, payant le tarif complet, qui appellera l'abonné d'un « satellite d'immeuble », a droit à une conversation de plus de trois minutes et acceptera difficilement d'être coupé dans une communication qui pour lui ne devrait pas être limitée.

Je voudrais simplement savoir si ces communications seront réduites à trois minutes ou s'il en sera autrement, car il me paraît difficile, avec cinq lignes sur un même numéro, d'obtenir des communications aussi longues que cela est possible quand il y a une seule ligne.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Coudé du Foresto, rapporteur. Je rappelle pour mémoire que la commission des finances de l'Assemblée nationale avait tout d'abord décidé de bloquer le crédit de 1.400 millions destiné aux satellites d'immeubles. C'est à la suite des explications fournies en cours de séance que le crédit a été rétabli. L'amendement de M. Primet ayant pour but également d'obtenir des explications complémentaires de M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones, c'est à M. le ministre qu'il appartient de les fournir.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. J'ai déjà rappelé que le secret des communications sera garanti. Je veux ajouter que des systèmes comparables à nos satellites d'immeubles sont utilisés à l'étranger. Dès maintenant, ce matériel est réceptionné par notre service du contrôle technique et je rappelle que le conseil technique est chargé de suivre le fonctionnement du matériel et son utilisation.

S'il le faut, je serai obligé de réduire la durée des communications téléphoniques, mais à un multiple de trois minutes, à neuf ou à six minutes au moins.

M. le président. L'amendement est-il maintenu ?

M. Primet. Non, monsieur le président.

M. le président. L'amendement est retiré.

Personne ne demande plus la parole sur le chapitre 53-20 ?...

Je le mets aux voix, au chiffre de la commission.

(Le chapitre 53-20 est adopté.)

M. le président. « Chap. 53-22. — Equipement des lignes téléphoniques interurbaines et aménagement des réseaux urbains :

« Autorisations de programme, 5.815 millions de francs.

« Crédits de paiement accordés pour l'exercice 1953, 4 milliards 861 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 53-30. — Equipement des services télégraphiques et radioélectriques :

« Autorisations de programme, 2.025 millions de francs.

« Crédits de paiement accordés pour l'exercice 1953, 1.037 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 53-32. — Equipement des services d'études et de recherches des télécommunications :

« Autorisations de programme, 515 millions de francs.

« Crédits de paiement accordés pour l'exercice 1953, 296 millions de francs. » — *(Adopté.)*

Reconstruction.

« Chap. 53-80. — Reconstruction. — Bâtiments :

« Autorisations de programme, 450 millions de francs.

« Crédits de paiement accordés pour l'exercice 1953, 600 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 53-82. — Reconstruction des bureaux téléphoniques :

« Autorisations de programme, 400 millions de francs.

« Crédits de paiement accordés pour l'exercice 1953, 262 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 53-84. — Reconstruction des lignes téléphoniques interurbaines et des réseaux urbains :

« Autorisations de programme, 20 millions de francs.

« Crédits de paiement accordés pour l'exercice 1953, 150 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 53-86. — Reconstruction des services télégraphiques et radioélectriques :

« Autorisations de programme, 60 millions de francs.

« Crédits de paiements accordés pour l'exercice 1953, 150 millions de francs. » — *(Adopté.)*

7^e partie. — Equipements administratifs et divers.

« Chap. 57-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance :

« Autorisations de programme, mémoire. »

« Crédits de paiement accordés pour l'exercice 1953, mémoire. »

TITRE VI

Investissements exécutés avec le concours de l'Etat

A. — SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

7^e partie. — Equipements administratifs et divers.

« Chap. 67-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance :

« Autorisations de programme, mémoire.

« Crédits de paiement accordés pour l'exercice 1953, mémoire. »

8^e partie. — Investissements hors de la métropole.

« Chap. 68-00. — Participation de l'Etat à l'établissement du réseau de télécommunications Nord-africain :

« Autorisations de programme, néant.

« Crédits de paiement accordés pour l'exercice 1953, 397 millions de francs. » — *(Adopté.)*

Je mets aux voix l'ensemble de l'article 1^{er} et de l'état A, avec les chiffres de la commission.

(L'ensemble de l'article 1^{er} et de l'état A est adopté.)

M. le président. L'Assemblée nationale avait adopté un article 1^{er} A dont la commission propose la suppression, mais par amendement (n° 2), M. Bertaud propose de rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Un comité mixte permanent pour le développement des procédés de communications automatiques sera créé par le ministre des postes, télégraphes et téléphones.

« Ce comité sera composé par moitié de techniciens de l'administration des postes, télégraphes et téléphones, et de techniciens de l'industrie des télécommunications. Ce comité sera chargé d'étudier et de mettre au point un système moderne de commutations téléphoniques destiné à être introduit dans le réseau français des télécommunications.

« Le ministre des postes, télégraphes et téléphones ou son représentant préside le comité mixte permanent pour le développement des procédés de communications automatiques. »

La parole est à M. Bertaud.

M. Bertaud. La justification de cet amendement se trouve dans la nécessité de normaliser les rapports entre les constructeurs et l'administration, d'obtenir de la part des uns comme de l'autre, une entente parfaite, une complète unité de vues et une mise en commun de tous les moyens d'étude et de production dont chacun d'entre eux dispose.

De multiples rivalités de divers ordres font qu'actuellement les différents constructeurs français travaillent en ordre dispersé et sans recevoir peut-être de l'administration les directives nécessaires et suffisantes pour orienter les recherches et la construction vers tel ou tel type devant donner satisfaction au meilleur prix.

L'industrie téléphonique nationale paraît souvent travailler en vase clos, chacun suivant ses initiatives propres et paraissant perdre de vue que ce que nous recherchons n'est pas de conférer un monopole de fabrication à telle ou telle firme, mais d'obtenir que le travail en commun de ces firmes, sous la direction et le contrôle de l'administration, qui doit savoir ce qu'elle veut, permette de sortir au mieux de l'intérêt des usagers l'appareil type tenant compte tout à la fois des techniques modernes et de l'impérieuse nécessité de développer au maximum l'usage du téléphone, ne serait-ce que pour répondre aux besoins déjà exprimés.

Le rétablissement de l'article 1^{er} A répond à ces préoccupations, tout en évitant les critiques que pouvait provoquer son texte, disjoint par notre commission des finances, et dont notre collègue, M. Coudé du Foresto, s'est fait tout à l'heure l'écho.

En substituant le terme de « techniciens » à celui de « représentants », on doit pouvoir éliminer des éléments dont le sens commercial pourrait primer les compétences essentiellement techniques. Le rôle coordinateur de cette commission, dirigée et contrôlée, je l'ai déjà dit, par l'administration des postes, télégraphes et téléphones, doit permettre, sans qu'il y ait double emploi avec le comité technique existant, la coordination et la concentration des efforts de tous les constructeurs, d'assurer aussi l'unification indispensable de notre matériel et d'arriver à la conception et à la mise au point d'un matériel essentiellement national, susceptible de répondre aux besoins de l'intérieur, mais également de représenter notre industrie sur les marchés extérieurs et de rétablir enfin le jeu normal de la concurrence commerciale.

Cette orientation permettra aussi à l'administration de définir sa politique en matière de télécommunications et de prendre des mesures propres à assurer le regroupement et la sauvegarde de l'industrie téléphonique française qui groupe plus de 20.000 ouvriers compétents dont les travaux sont la conséquence de l'effort et du génie d'invention de plus de 5.000 ingénieurs spécialisés.

Les études en matière de commutations téléphoniques sont longues et délicates en raison de l'extrême complexité des mécanismes électriques chargés de choisir, presque instantanément, parmi plusieurs centaines de milliers de circuits semblables, celui qui est capable de mettre en relation le demandeur et le demandé dans un grand central automatique.

Actuellement, ces études sont dispersées entre un certain nombre de laboratoires qui travaillent, ou qui paraissent travailler, pour leur propre compte et parmi lesquels je cite : le laboratoire de commutations de l'administration des P. T. T., à Issy-les-Moulineaux ; le laboratoire central des télécommunications, avenue de Breteuil ; le Matériel téléphonique, à Boulogne-

Billancourt ; la Compagnie générale de constructions téléphoniques, rue de Vaugirard ; la société Ericson ; la Compagnie industrielle des téléphones, etc., etc.

Chacun de ces laboratoires ne dispose que de moyens insuffisants et limités alors que l'ensemble de ceux-ci aurait une puissance d'études comparable à celle des grands laboratoires de commutation étrangers si l'on mettait en commun l'expérience et le matériel dont chacun en particulier dispose. La commutation téléphonique est, sans conteste, un domaine où l'ingéniosité française pourrait se donner libre cours et entrer en compétition à l'étranger, si la France, par la concentration de ses efforts, faisait admettre qu'elle peut elle aussi acquérir une position internationale valable dans ce domaine.

Nous pensons donc qu'il importe pour atteindre cet objectif de constituer, le plus rapidement possible, un organisme mixte composé de techniciens de l'administration des P. T. T. et de l'industrie privée, fonctionnant sous l'autorité directe du ministre des postes, télégraphes, téléphones, qui sera chargé de coordonner l'activité de ces différents laboratoires et de mettre au point un système de téléphonie automatique susceptible d'être introduit dans le réseau français et, le cas échéant, d'être pris en considération à l'échelon international. Je dois ajouter que ces commissions existent dans un certain nombre de pays étrangers et que le résultat de leurs travaux m'a paru assez remarquable pour que je puisse m'y référer.

C'est pour cette raison que j'ai déposé l'amendement que je demande au Conseil de vouloir bien adopter.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Coudé du Foresto, rapporteur. Mes chers collègues, la commission des finances, comme je l'ai indiqué au cours de mon exposé général, a assez longuement délibéré sur cet article. Elle est entièrement d'accord sur le fond, c'est-à-dire sur l'objectif que se propose d'atteindre M. Bertaud. Il y a un intérêt puissant à ce qu'on puisse dégager, au cours de conversations, une technique qui permettrait des progrès considérables aux télécommunications françaises. Mais la solution proposée n'a pas été retenue par la commission des finances. Celle-ci a estimé qu'elle serait probablement inefficace. Lorsqu'il existe dans une semblable commission des représentants de l'industrie et de l'administration en nombre égal — et même, je me permets de le dire à M. Bertaud — quand les techniciens se substituent aux commerçants sans pouvoir faire une totale abstraction de leur appartenance à ces industries, nous courons deux dangers : le premier, c'est de créer une collision complète entre les représentants de l'industrie, qu'ils soient techniciens ou commerçants ; le second, de voir s'instituer au sein du comité des discussions absolument stériles.

C'est la raison pour laquelle la commission des finances avait disjoint cet article. Je crois savoir, sans trahir un secret, que M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones va nous proposer dans un instant une formule transactionnelle, et je me permets de lui demander, avant de prendre une décision définitive, de nous faire connaître sa position.

M. le président. Je suis saisi à l'instant d'un amendement (n° 5) présenté par M. Léo Hamon, qui a le même objet que celui de M. Bertaud puisqu'il tend à rétablir l'article 1^{er} A dans le texte de l'Assemblée nationale, en remplaçant à la 2^e ligne du 2^e alinéa les mots : « et de représentants de l'industrie des télécommunications », par les mots : « et de techniciens représentants de l'industrie des télécommunications ».

M. Léo Hamon pourrait sans doute développer son amendement et M. le ministre répondrait ainsi aux deux orateurs. (Assentiment.)

La parole est à M. Léo Hamon.

M. Léo Hamon. Cet amendement tend exactement aux mêmes fins que celui de M. Bertaud et, voulant placer nos amendements sous un patronage favorable, je ne puis mieux faire que citer les propres paroles de M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones, lors de la discussion des crédits de fonctionnement.

M. le ministre, répondant alors à une question que je lui avais posée, me disait textuellement ceci : « M. Léo Hamon m'a parlé d'une question technique. Je lui signale que pour tous les problèmes de transmissions téléphoniques, nous avons demandé à nos services techniques, et plus particulièrement au service des recherches des postes, télégraphes et téléphones, de conduire les études. Ce sont eux qui ont coordonné avec succès les efforts des différents industriels et qui les ont harmonisés. Il en sera très exactement de même en matière de commutations téléphoniques. »

La phrase que je viens de citer se situe dans l'intervention générale de M. le ministre, affirmant la nécessité d'organismes techniques d'études pour le grand programme de rénovation technique de son service, dont il nous a entretenus tout à l'heure. Je ne pense pas qu'il m'en veuille de dire que la solution des satellites d'immeubles, qu'il a évoquée tout à l'heure, n'est qu'une solution de détresse. Il l'a d'ailleurs marqué à l'instant.

Mais il faut faire autre chose; il faut pouvoir choisir entre différents systèmes. Il s'agit seulement de savoir si l'étude technique sera confiée aux organismes actuellement existant, ou si l'on s'orientera vers une commission mixte. En faveur de la commission mixte ou contre le maintien pur et simple du système actuel, on peut invoquer la complexité des problèmes, leur étendue et le fait que les questions de communications et de commutations présentent de grandes variétés, qu'il s'agisse et de la fabrication et de l'entretien, enfin et surtout, soulignons l'opportunité d'associer plus activement à l'ensemble de ces recherches les différents éléments de la production et de l'intervention françaises, administration, personnel, industries.

C'est sans doute à toutes ces observations que M. le ministre a été sensible puisque je crois savoir que, lors de la discussion devant l'Assemblée nationale, il avait accepté l'adoption de l'article 1^{er} A nouveau. J'ose espérer que devant le Conseil de la République il voudra maintenir la position qui a été la sienne devant l'autre assemblée.

Quant à l'argument, très justement donné par voie de considérations générales par M. le rapporteur de la commission des finances, qu'il me soit permis de dire qu'il ne tient pas compte de la rédaction que M. Bertaud et moi-même avons donnée à nos amendements respectifs, puisque nous n'y parlons pas, comme à l'Assemblée nationale, de représentants de l'industrie des télécommunications, mais de techniciens des télécommunications.

Nous avons assez confiance dans M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones pour lui laisser le choix des règles de désignation de ces techniciens. On doit avoir affaire avec eux, non pas à des représentants de l'industrie privée qui pourraient affronter ou au contraire cartelliser des intérêts privés, mais à des techniciens qualifiés indépendants, dont la collaboration donnerait les mêmes résultats que ceux qui sont d'ores et déjà enregistrés dans un organisme où ils sont associés, je veux dire la société mixte pour le développement de la technique des télécommunications des cadres, appelée brièvement Sotelec. Nous invoquons ainsi un précédent de votre administration, un précédent de votre prise de position et nous espérons que tout cela convaincra et vous-même et le Conseil.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre. Je l'ai déjà dit et je le répète. Je m'entourerai, dans l'examen des questions techniques importantes de téléphonie automatique, de tous les avis autorisés et en particulier de l'avis des techniciens de l'industrie privée. Mais je pense que la constitution d'une commission technique relève non pas du législatif, mais de l'exécutif, surtout lorsqu'il s'agit d'une commission consultative. C'est la raison pour laquelle je demande à mes collègues de bien vouloir retirer leurs amendements.

M. le président. Maintenez-vous votre amendement, monsieur Hamon ?

M. Léo Hamon. Monsieur le président, j'envisagerais de le retirer si je savais selon quelles règles générales M. le ministre envisage de constituer cette commission. S'il ne croit pas pouvoir nous le dire, je serai obligé de maintenir mon amendement.

M. Courrière. Je demande la parole contre l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Courrière.

M. Courrière. Mesdames, messieurs, je ne pense pas que le Conseil de la République puisse voter de pareils amendements. Ils ressemblent d'ailleurs comme des frères au texte voté par l'Assemblée nationale.

M. Hamon ne fera croire à personne que remplacer le mot « représentants » par le mot « techniciens » changera quoi que ce soit au système. Il serait assez étonnant, assez curieux de voir, pour la première fois dans l'histoire des postes, télégraphes et téléphones, les représentants de l'industrie venir d'égal à égal et en même nombre discuter du matériel que celle-ci compte vendre à l'administration. Cela n'est pas pensable.

L'administration des postes, télégraphes et téléphones — M. Pellenc le rappelait l'autre jour à la commission des finances — est une administration sur laquelle aucune suspicion n'a jamais pesé. En ce qui concerne les marchés qu'elle peut avoir à passer pour les achats de matériels, il ne faudrait pas, par l'intrusion de représentants directs de ceux-là même qui fabriquent le matériel dans des commissions d'achats, risquer d'ouvrir la porte à cette suspicion.

C'est la raison pour laquelle je demande au Conseil de rejeter les amendements de M. Bertaud et de M. Hamon.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Coudé du Foresto, rapporteur. La commission des finances a enregistré les propositions précises de M. le ministre et, à partir du moment où il les a formulées, nous savons très bien qu'il les respectera. Par conséquent, elle maintient son point de vue et, en demandant au Conseil de repousser les amendements, confirme la disjonction de l'article 1^{er} A.

M. Bertaud. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bertaud.

M. Bertaud. Je me permettrai de faire remarquer que, dans le comité prévu, il ne s'agit pas de passer des commandes. Il s'agit d'orienter des recherches et de mettre en commun tous les moyens dont les différents fabricants peuvent disposer pour assurer, sous le contrôle de l'administration, la détermination du meilleur type d'appareils.

Je ne pense pas, comme vous l'avez dit, que l'administration des postes, télégraphes et téléphones peut être suspectée, mais je ne vois pas en quoi cette suspicion pourrait naître du fait que des techniciens travailleraient ensemble dans l'intérêt général de l'administration et du pays.

J'ai pris acte des déclarations de M. le ministre, en qui j'ai toute confiance, mais je connais bien le proverbe *verba volant, scripta manent*.

M. le ministre. *Non volant* puisqu'elles sont enregistrées au *Journal officiel*.

M. Bertaud. Aussi crois-je devoir, sans formuler la moindre critique contre votre gestion ou vos intentions, de maintenir mon amendement en laissant, suivant la formule consacrée, au Conseil de décider ou de son adoption ou de son rejet.

M. le président. Il n'y a pas d'autre observation ?...

Je mets aux voix les deux amendements, repoussés par la commission et par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe socialiste.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants.....	315
Majorité absolue.....	158
Pour l'adoption.....	82
Contre	233

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

En conséquence, l'article 1^{er} A demeure supprimé.

« Art. 2. — Il est ouvert au ministre des postes, télégraphes et téléphones, au titre des dépenses d'équipement imputables sur le budget annexe de la caisse nationale d'épargne de l'exercice 1953 (titre V. — Investissements exécutés par l'Etat), des autorisations de programme d'un montant de 410 millions de francs et des crédits de paiement d'un montant de 370 millions de francs.

« Ces autorisations de programme et ces crédits de paiement sont répartis par chapitre conformément à l'état B annexé à la présente loi.

« Les autorisations de programme prévues au présent article seront couvertes tant par les crédits de paiement ouverts par la présente loi que par des crédits de paiement à ouvrir sur des exercices ultérieurs ».

L'article 2 est réservé jusqu'au vote des chapitres figurant à l'état B annexé.

Je donne lecture de l'état B :

ETAT B

TITRE V

Investissements exécutés par l'Etat.

7^e partie. — Equipements administratifs et divers.

« Chap. 57-00. — Equipement de la caisse nationale d'épargne. — Matériel et outillage :

« Autorisations de programme, 40 millions de francs. »

« Crédits de paiement accordés pour l'exercice 1953, 30 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 57-02. — Caisse nationale d'épargne. — Acquisitions immobilières et travaux :

« Autorisations de programme, 370 millions de francs. »

« Crédits de paiement accordés pour l'exercice 1953, 340 millions de francs. » — (Adopté.)

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de l'article 2 et de l'état B.

(L'ensemble de l'article 2 et de l'état B est adopté.)

M. le président. « Art. 3. — Il est ouvert au ministre des postes, télégraphes et téléphones, au titre des dépenses d'équipement imputables sur le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones de l'exercice 1953, des autorisations de programme et des crédits de paiement s'élevant à 7 milliards de francs.

« Ces autorisations de programme et ces crédits de paiement, qui sont répartis par service et par chapitre conformément à l'état C annexé à la présente loi, sont bloqués pour leur totalité et seront libérés par décret contresigné par le ministre des finances et des affaires économiques et par le secrétaire d'Etat au budget, sur la proposition du ministre des postes, télégraphes et téléphones. »

L'article 3 est réservé jusqu'au vote des chapitres figurant à l'état C annexé.

Je donne lecture de l'état C :

ETAT C

EQUIPEMENT

« Chap. 53-00. — Equipement. — Bâtiment :

« Autorisations de programme, 960 millions de francs.

« Crédits de paiement accordés pour l'exercice 1953, 960 millions de francs. »

Par amendement (n° 1), MM. Jules Pinsard, Henri Maupoil et Henri Varlot proposent de réduire les autorisations de programme de ce chapitre de 1.000 francs.

La parole est à M. Jules Pinsard.

M. Jules Pinsard. L'amendement que j'ai l'honneur de soutenir, monsieur le ministre, en plein accord avec mes collègues Henri Maupoil et Henri Varlot, sénateurs de Saône-et-Loire, a pour but d'attirer votre attention sur la position prise par l'Assemblée nationale, lors du vote du projet de loi soumis ce jour à notre avis en ce qui concerne le rétablissement indispensable d'un centre de tri dans le département.

Sur un volume d'autorisations de programme et de crédits de paiement s'élevant, selon l'article 3 du projet de loi, à la somme de 7 milliards de francs, vos prévisions budgétaires, monsieur le ministre, étaient réduites par la commission des finances de l'Assemblée nationale de la somme relativement modique de 50 millions, pour la raison qu'il serait judicieux de reconstruire le centralisateur départemental à Chalon-sur-Saône plutôt qu'à Mâcon.

Sur les instances pressantes du rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée nationale, vous acceptiez la solution préconisée par celui-ci : le rétablissement du crédit de 50 millions avec affectation à Chalon-sur-Saône.

Nous ne savons pas si la commission des finances de l'Assemblée nationale a eu dans les circonstances actuelles le temps d'approfondir un aussi modeste problème et d'en étudier les

incidences qui dépassent sans doute le vote d'un crédit déterminé.

Nous ne savons pas si cette commission a été informée que le centre de tri départemental existe à Mâcon depuis l'année 1907, qu'il utilise, dans les temps actuels, un personnel de 64 employés, que toute la distribution postale dans le département, remarquablement organisée et qui donne satisfaction à la fois aux usagers et au conseil général qui vient de prendre une position très formelle à cet égard, que cette distribution, dis-je, est axée sur le centre de Mâcon.

Nous ne savons pas si cette commission a pensé qu'outre la reconstruction du bâtiment qu'elle voudrait rétablir à Chalon-sur-Saône, il conviendrait d'envisager d'abord la suppression de l'organisation existante, puis, ce qui est plus grave et bien difficile à régler, le déplacement et le relogement de ces 64 fonctionnaires comprenant 47 familles et de nombreux enfants.

Ces chiffres sont des chiffres actuels. Il sera donc possible, quelle que soit la solution adoptée, de les réduire pour les familles à trente, nombre encore important.

Il est certain que si on avait maintenu le *statu quo ante*: centre de triage à Mâcon et sous-centre à Chagny, les problèmes de déplacement de fonctionnaires et de relogement ne se poseraient pas.

Cette question n'est pas aussi simple que semblent l'indiquer les quelques lignes du *Journal officiel* relatant ce court débat tenu à l'Assemblée nationale et nous pensons que seul M. le ministre des P. T. T. est compétent et possède tous les éléments pour juger de la place où doit être reconstruit le centre de tri du département, et aussi tous les moyens d'informations nécessaires pour prendre une décision objective et ayant pour seul but de satisfaire l'intérêt général.

Il ne nous appartient pas, à nous, sénateurs du département de Saône-et-Loire, de mettre en opposition deux villes auxquelles nous sommes également attachés et de plaider pour l'une ou l'autre de ces villes; mais nous voudrions bien également qu'à l'occasion d'un débat spécifiquement budgétaire, les assemblées délibérantes ne se substituent pas au pouvoir exécutif et qu'elles laissent à celui-ci l'entière liberté des décisions à prendre et des responsabilités à engager.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir voter l'amendement que je viens de soutenir et qui indique que le centre de triage départemental prévu doit être établi dans le département de Saône-et-Loire, sans affectation locale déterminée, que l'Assemblée fait confiance à M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones pour qu'il fasse étudier à nouveau et plus complètement ce problème et adopte lui-même, en toute objectivité, la solution la plus favorable.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Coudé du Foresto, rapporteur. La commission n'a pas à prendre part à ce débat qui oppose deux villes; elle pense pouvoir toutefois accepter les conclusions de l'orateur et, si M. le ministre lui donne lui-même son accord, elle ne fera aucune objection.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre. L'affaire du centre de tri des correspondances de Saône-et-Loire a en effet soulevé une émotion considérable, mais qui me paraît tout à fait excessive. Le choix d'un centre de tri est une affaire technique qui, me semble-t-il, aurait dû intéresser seulement les techniciens de mon exploitation postale. Mais, si le Conseil de la République le désire, je ferai volontiers procéder à un complément d'enquête et je ne prendrai une décision définitive qu'après un nouvel examen technique.

M. le président. L'amendement est-il maintenu ?

M. Jules Pinsard. Je fais confiance à M. le ministre; pourtant, je suis obligé de maintenir mon amendement.

M. Georges Marrane. Confiance limitée. (Rires.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets l'amendement aux voix.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chapitre 53-00, avec le chiffre de 959.999.000 francs, résultant du vote de l'amendement.

(Le chapitre 53-00, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 53-02 — Equipement. — Matériel de transport routier :

« Autorisation de programme, 100.000.000 de francs.

« Crédits de paiement accordés pour l'exercice 1953, 100.000.000 de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 53-10. — Equipement. — Matériels postal et assimilé :

« Autorisations de programme, 310.000.000 millions de francs.

« Crédits de paiement accordés pour l'exercice 1953, 310.000.000 de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 53-20. — Equipement des bureaux téléphoniques :

« Autorisations de programme, 800.000.000 de francs.

« Crédits de paiement accordés pour l'exercice 1953, 800.000.000 de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 53-22. — Equipement des lignes téléphoniques interurbaines et aménagement des réseaux urbains :

« Autorisation de programme, 2.250.000.000 de francs.

« Crédits de paiement accordés pour l'exercice 1953, 2.250.000.000 de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 53-30. — Equipement des services télégraphiques et radio-électriques :

« Autorisations de programme, 2.350.000.000 de francs.

« Crédits de paiement accordés pour l'exercice 1953, 2.350.000.000 de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 53-32. — Equipement des services d'études et de recherches des télécommunications :

« Autorisations de programme, 230.000.000 de francs.

« Crédits de paiement accordés pour l'exercice 1953, 230.000.000 de francs. » — (Adopté.)

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de l'article 3 et de l'état C, avec le chiffre de 6.999.999.000 francs.

(L'ensemble de l'article 3 et de l'état C, avec ce chiffre, est adopté.)

TITRE II

Dispositions relatives aux recettes extraordinaires.

M. le président. « Art. 4. — Les dispositions de l'article 37 du code des caisses d'épargne sont abrogées et remplacées par les suivantes :

« Art. 37. — La caisse nationale d'épargne est autorisée à employer la moitié de sa dotation pour acquérir des terrains et pour acquérir, approprier ou construire des immeubles destinés à l'installation de services relevant du ministère des postes, télégraphes et téléphones (y compris ceux qui assurent le fonctionnement de la caisse nationale d'épargne).

« Dans tous les cas, les bâtiments et les terrains demeurent la propriété de la caisse nationale d'épargne.

« Les emplacements occupés dans ces immeubles par les services fonctionnant sur les crédits du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones donnent lieu au paiement d'un loyer.

« Les prélèvements annuels sur la dotation ne peuvent excéder le montant des crédits ouverts au budget annexe de la caisse nationale d'épargne pour l'achat, l'appropriation ou la construction des immeubles ou de terrains. » — (Adopté.)

« Art. 5. — Les recettes extraordinaires des budgets annexes de la caisse nationale d'épargne et des postes, télégraphes et téléphones, rattachés pour ordre au budget général de l'exercice 1953, sont fixées à la somme de 25.423.999.000 francs conformément à l'état D annexé à la présente loi. »

L'article 5 est réservé jusqu'au vote des chapitres figurant à l'état D annexé.

Je donne lecture de l'état D :

Etat D. — Tableau, par chapitre, des recettes extraordinaires affectées pour l'exercice 1953 aux dépenses d'équipement de la caisse nationale d'épargne et des postes, télégraphes et téléphones.

Caisse nationale d'épargne.

2^e SECTION. — RECETTES EXTRAORDINAIRES

« Chap. 100. — Prélèvement sur l'excédent de la première section, 30 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 101. — Prélèvement sur les fonds de la dotation pour achat, appropriation ou construction d'immeubles, 340 millions de francs. » — (Adopté.)

Postes, télégraphes et téléphones.

2^e SECTION. — RECETTES EXTRAORDINAIRES

Recettes à charge de remboursement ou d'amortissement.

« Chap. 100. — Participation du budget général, 6.841 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 101. — Produit de l'émission des bons et obligations amortissables, 9.999.999.000 francs. » — (Adopté.)

Recettes à titre définitif.

« Chap. 103. — Remboursement au budget annexe des dépenses résultant de la participation de l'Etat à l'établissement du réseau de télécommunications nord-africain, 397 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 104. — Versement de l'excédent des recettes d'exploitation de la première section, 6.634 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 105. — Remboursement au budget annexe des dépenses effectuées par application de la loi du 5 octobre 1940 relative aux travaux de reconstruction, 1.162 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 106. — Fonds de concours et produits assimilés. » (Mémoire.)

« Chap. 107. — Produits de ventes d'objets mobiliers et divers. » (Mémoire.)

Recettes d'ordre.

« Chap. 108. — Prélèvement sur les fonds d'amortissement. » (Mémoire.)

« Chap. 109. — Prélèvement sur les fonds de réserve. » (Mémoire.)

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de l'article 5 et de l'état D.

(L'ensemble de l'article 5 et de l'état D est adopté.)

M. le président. Nous arrivons au vote sur l'ensemble.

Personne ne demande la parole ?...

M. Georges Marrane. Le groupe communiste vote contre.

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.

(Le Conseil de la République a adopté.)

— 3 —

DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 1953

Discussion d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1953 (Equipement des services civils. — Investissements économiques et sociaux. — Réparation des dommages de guerre) (Nos 32, 44, 47, 69 et 74, année 1953).

Avant d'ouvrir la discussion générale, je dois faire connaître au Conseil de la République que j'ai reçu de M. le président du conseil des décrets nommant, en qualité de commissaires du Gouvernement :

Pour assister M. le ministre de l'éducation nationale :

M. Hudeley, directeur de l'administration générale ;

M. Elie, administrateur civil.

Pour assister M. le ministre de la France d'outre-mer :

M. Lefèvre, chef de bureau, sous-direction du plan.

Pour assister M. le ministre des finances :

M. Sergent, sous-directeur à la direction du Trésor ;

M. Bauzou, administrateur civil à la direction du Trésor.

Pour assister M. le ministre du budget :

M. Ferrand, directeur adjoint à la direction du budget ;

M. Dufloq, administrateur civil à la direction du budget.

Pour assister M. le ministre de l'agriculture :

M. Cramois, directeur général de la caisse nationale de crédit agricole.

Acte est donné de ces communications.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances.

M. Jean Berthoin, rapporteur général de la commission des finances. Mesdames, messieurs, il est devenu traditionnel que chaque discussion budgétaire nous apporte des innovations de présentation. Celle de cette année ne fait pas exception à la règle, puisqu'elle nous oblige à examiner dans un texte unique des dépenses aussi diverses par leur nature que l'équipement des services civils, les investissements économiques et les dommages de guerre.

Une telle présentation paraît bien être une erreur. Elle ne peut apporter que de la confusion dans la discussion budgétaire et il eût été de bien meilleure méthode, comme votre commission des finances l'a demandé à diverses reprises, de réunir dans des débats communs les crédits afférents à un même département ministériel. Ainsi, examinant par exemple, les crédits du ministère de l'agriculture, nous aurions eu intérêt à traiter dans leur ensemble de tous les problèmes agricoles. Séparer les crédits de fonctionnement des crédits d'équipement, c'est oublier que les premiers ne trouvent souvent leur justification que dans l'emploi qui est fait des seconds. Les uns et les autres sont, en tout cas, et doivent être intimement liés, et cela est aussi vrai pour l'éducation nationale, pour la reconstruction que pour les autres départements ministériels. Votre commission des finances demande instamment au Gouvernement de réfléchir sur ce problème et elle forme l'espoir que dans la préparation du budget de 1954, qui devra bientôt être entreprise, le Gouvernement veuille bien tenir compte de cette observation.

Quoi qu'il en soit, nous devons discuter les textes tels qu'ils nous sont présentés. Ainsi donc, successivement, vous aurez à entendre dans cette discussion générale les divers rapports de vos commissions sur ce qui, les années précédentes, avait fait l'objet de trois discussions séparées.

Pour mon compte, j'ai mission de vous présenter les propositions de votre commission des finances se rapportant aux articles intéressant la reconstruction et l'équipement des services civils, propositions qui ont fait l'objet d'un rapport écrit qui a été distribué, de telle sorte que mon intervention à cette tribune sera brève.

Les crédits de paiement pour 1953 s'élèvent en chiffres ronds à 192 milliards contre 146 milliards en 1952. Il s'agit là, bien entendu, des prévisions initiales, compte non tenu des blocages ou des économies, sur le principe desquels nous aurons à délibérer avec la loi de finances, demain sans doute.

Ces 192 milliards se répartissent en 143 milliards pour les opérations en cours et 49 milliards pour les opérations nouvelles.

Sur les opérations en cours, il y a peu de chose à dire, puisqu'il s'agit de l'exécution d'un programme antérieurement adopté. Une remarque cependant doit être faite. Le budget de 1953 traduit encore la répercussion des hausses enregistrées depuis la préparation du budget de 1952. 59 milliards d'autorisations de programmes sont ainsi prévus pour faire face aux réévaluations rendues indispensables. Comme, par ailleurs, la réalisation des travaux a été établie au maximum, les 143 milliards demandés ne permettront de couvrir que la moitié à peine des opérations qui restent encore à effectuer.

En ce qui concerne les opérations nouvelles, on enregistre un progrès certain par rapport à l'an dernier. Vous vous souvenez sans doute qu'en 1952 les opérations nouvelles avaient été pratiquement supprimées, sauf pour les ministères de l'agriculture et de l'éducation nationale qui, après diverses mesures d'économies prescrites par la loi de finances, n'avaient bénéficié que de 4.300 millions de crédits de paiement.

Cette année, c'est 49 milliards de crédits de paiement qui sont affectés aux opérations nouvelles, dont vous trouverez la répartition détaillée dans le rapport écrit qui vous a été remis. Je me bornerai donc à signaler à votre attention deux postes particulièrement importants : le premier intéresse le démarrage du plan scolaire, dû à la diligence et à la remarquable activité de M. André Marie, ministre de l'éducation nationale. La réalisation globale du plan prévue en cinq années comporte une dépense de 269 milliards, dont 204 milliards à la charge du budget de l'Etat et 65 milliards à celle des budgets locaux.

Un volume aussi important de travaux, sans pourtant prétendre résoudre complètement le problème, doit sans nul doute

apporter de sensibles atténuations à l'insuffisance des locaux scolaires, si souvent signalée ailleurs et à cette tribune.

Il est toutefois permis de se demander si, à l'établissement d'un programme d'une telle envergure, n'aurait pas dû correspondre une révision générale de l'orientation de notre enseignement, compte tenu des nécessités qu'une inévitable évolution impose à tout pays qui entend ne pas se laisser distancer dans les compétitions internationales. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de discuter du problème des constructions scolaires lors de l'examen de l'article 11 bis, relatif au plan d'équipement scolaire et de l'article 11 quater concernant l'affectation du produit de l'allocation scolaire.

Le second point sur lequel je voudrais appeler votre attention, mes chers collègues, est celui de l'équipement rural. Les crédits inscrits dans le budget de reconstruction et d'équipement doivent permettre de lancer, en 1953, un programme de travaux susceptibles d'être subventionnés s'élevant à une trentaine de milliards. Sans doute est-ce là une amélioration par rapport à l'an dernier, où le volume des travaux, après toutes les mesures d'économie et de blocage, n'était que de 25 milliards environ, mais c'est cependant bien moins que ce qui fut accordé dans un passé récent, où le programme atteignait 50 milliards. Disons-le franchement, notre équipement rural ne connaît pas le développement qui devrait correspondre à son importance et aux immenses besoins qui restent à satisfaire.

Connaissant tout l'intérêt que le Conseil de la République porte à cette question, je me suis efforcé, dans mon rapport écrit, de rassembler quelques renseignements sur les travaux d'équipement des collectivités locales. Les constatations que j'ai pu faire méritent, peut-être, d'être méditées. En ce qui concerne, par exemple, le réseau routier, un peu plus de la moitié des chemins départementaux, le quart des chemins vicinaux et 9 p. 100 seulement des chemins ruraux sont en bon état d'entretien.

En matière d'adduction d'eau, sur les 21 millions de personnes habitant des communes de moins de 5.000 habitants, 7 millions seulement, c'est-à-dire le tiers, peuvent utiliser un service d'eau potable.

Enfin, dans le domaine de l'électrification, 800 communes et 500.000 fermes isolées attendent encore d'être desservies. Selon une récente étude du Conseil économique, il faudrait, au rythme actuel des ouvertures de crédit, trente ans pour achever l'électrification, cinquante ans pour mettre en état la voirie rurale, et beaucoup plus encore pour alimenter toutes nos communes en eau potable.

De telles constatations prouvent qu'on ne saurait, sans de graves dommages pour nos collectivités locales et pour notre équilibre, persévérer dans les errements actuels. Sans doute, dans un secteur particulier, le fonds d'investissement routier doit-il venir en aide à nos départements et à nos communes. Il semble bien que, là, une bonne solution ait été trouvée; encore conviendrait-il de simplifier les procédures et les formalités de toute nature qui — comme le faisait remarquer si justement, à la commission des finances, notre collègue M. Courrière — retardent considérablement l'exécution des travaux. Mais, dans les secteurs essentiels que sont l'électrification et les adductions d'eau, il n'est pas possible de poursuivre longtemps les réalisations à un rythme aussi lent que celui auquel nous sommes actuellement condamnés.

Et cependant, c'est un retard qui est constaté en 1952 touchant le financement des projets intéressant nos communes. Je rappelle quelques chiffres : sur des besoins d'emprunt de l'ordre de 120 milliards, correspondant à des travaux agréés, ayant fait l'objet, par conséquent, d'engagements précis des pouvoirs publics, quelque 70 milliards seulement auront été couverts. Une cinquantaine de milliards de travaux restent donc en souffrance et pèsent sur notre immédiat avenir.

Il faut aussi signaler que le mode d'attribution des prêts et des autorisations d'emprunts ne va pas sans soulever quelques réserves. Ces réserves avaient trouvé leur expression dans un texte que l'Assemblée nationale avait voté et qui avait fait l'objet d'un article 27 ter ajouté au projet qui vous est soumis, tendant à créer une commission chargée d'orienter les prêts de la caisse des dépôts et consignations susceptibles d'être consentis aux collectivités locales.

Votre commission a pensé qu'il fallait élargir le problème et le prendre, peut-on dire, de plus haut. Disposée naturellement qu'elle est à entendre les observations très qualifiées de votre commission de l'agriculture, elle vous propose la création d'une commission dont la mission plus vaste serait d'orienter et de coordonner les opérations de tous les établissements et organismes susceptibles de consentir des prêts aux collectivités

locales pour le financement de leurs travaux. Le Parlement, les collectivités, les administrations, les établissements publics seraient représentés dans une telle commission dont la tâche serait de dégager une politique d'ensemble du financement des travaux locaux, de contrôler et d'orienter ce financement.

Ainsi pourrait-on prendre, selon votre commission des finances, une exacte mesure d'un problème qui ne doit plus être traité projet par projet au gré, si l'on ne permet de le dire, des influences du moment, mais sur le plan où ce problème doit être posé, celui de la solidarité nationale dans la perspective de la nation tout entière. *(Applaudissements.)*

Votre commission des finances serait loin, pour sa part, d'être hostile — car il s'agit tout de même de dégager des ressources — à un système de péréquation des prix de l'eau, par exemple, permettant de dégager des recettes suffisantes, soit en capital, soit pour la couverture d'intérêts d'emprunts de telle manière que, dans un délai raisonnable, l'eau potable soit offerte à toutes nos communes.

M. Driant. Très bien!

M. le rapporteur général. Il pourrait en être de même pour l'électrification.

M. Dulin, président de la commission de l'agriculture. Cela existe déjà, monsieur le rapporteur général.

M. le rapporteur général. Nous n'avons donc qu'à imiter ce qui a déjà été fait.

Mes chers collègues, votre Assemblée s'honore d'avoir apporté une solution pratique au problème des chemins vicinaux. Il n'est pour elle que de persévérer dans cette voie. Nos travaux ne seront pas inutiles s'il se dégage d'eux quelques idées claires qui permettront, par leur application, de serrer la réalité de près, d'apporter à nos populations rurales de quoi rendre leur vie moins sévère, leur labeur moins dur et plus fécond.

C'est sous le bénéfice de ces observations que j'ai l'honneur, au nom de votre commission des finances, de demander au Conseil de la République de bien vouloir accepter les conclusions qui lui sont soumises. *(Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

M. le président. Je devrais donner la parole à M. Pellenc, rapporteur de la commission des finances pour les investissements économiques et sociaux; mais notre collègue est momentanément souffrant. Il s'excuse de ne pouvoir présenter maintenant son rapport, mais espère être aux ordres du Conseil à la séance de ce soir ou à celle de demain.

La parole est donc à M. Courrière, au nom de la commission des finances pour la marine marchande.

M. Courrière, au nom de la commission des finances. Mesdames, messieurs, je serai très bref étant donné que le rapport que j'ai à présenter est une toute petite partie de l'ensemble que nous discutons présentement. Je voudrais simplement indiquer ici qu'en ce qui concerne la marine marchande il était possible, les années précédentes, de présenter un rapport qui intéressait les diverses activités de la reconstruction et de l'équipement. Mais cette année, étant donné la présentation même du budget, il est assez difficile de retrouver dans chacune de ses parties ce qui peut intéresser la marine marchande.

On en retrouve, en effet, certaines parties dans le rapport que vient de présenter M. Berthoin. On en retrouve d'autres dans le budget de reconstruction que rapportera M. Bousch; il y en a d'autres enfin dans le budget que M. Pellenc rapportera tout à l'heure.

Je voudrais simplement donner quelques indications sur les chiffres les plus importants qui peuvent intéresser la marine marchande. Un crédit de paiement de 39.500 millions nous est proposé: pour la reconstitution de la flotte de commerce et de pêche à concurrence de 37.060 millions pour la remise en état des navires affrétés, à concurrence de 2.200 millions et, pour la reconstitution de la flotte rhénane, à concurrence de 240 millions.

La dernière tranche du programme de reconstitution de la flotte rhénane a été engagée en 1951. L'ensemble des opérations sera terminée en 1953 et les crédits de paiement prévus permettent d'honorer toutes les commandes passées et de les réévaluer à leur coût définitif.

Les crédits demandés pour la remise en état des navires affrétés permettront de rembourser les armateurs qui ont déjà financé par leurs propres moyens la réparation de leurs bâtiments.

Les crédits intéressant la flotte de commerce et de pêche permettront, à concurrence de 20.050 millions de francs, de financer les opérations en cours et de relayer le tiers, 10 milliards environ, des crédits bancaires qui ont été consentis pour le règlement d'une partie de ces mêmes opérations. Ils comportent également les sommes nécessaires pour régler les premières échéances — un milliard de francs — de la dernière tranche, tranche H, du programme de reconstitution de la flotte dont l'engagement doit avoir lieu en 1953 et dont le coût total sera de 8 milliards de francs.

Quant à la construction des bâtiments neufs, les subventions budgétaires inscrites au titre de l'aide à la construction navale atteignent, en 1953, 9.800 millions, tandis que les autorisations de programme pour opérations nouvelles s'élèvent à 9 milliards.

Un programme nouveau de construction portant sur 90.000 tonneaux pourra ainsi être lancé avec le concours de l'Etat. Ce régime de subventions, qui s'inscrit dans les chiffres dont je viens de parler, a pris la suite du système institué sous le nom de plan Truphil, en 1943, et qui consistait à financer, par des prêts du fonds de modernisation, la construction de bateaux. Pour mener à bien les opérations engagées sous cette forme des prêts d'un montant de 1.950 millions ont été encore prévus cette année parmi les opérations du fonds de modernisation.

Je voudrais insister surtout sur les conséquences de la loi Defferre d'aide à la construction et vous indiquer, comme je l'avais fait au moment où nous avons voté le budget de la marine marchande, combien cette loi peut être utile si elle est intégralement appliquée.

La loi Defferre a pour but, en effet, de mettre le prix des constructions navales françaises au niveau des prix des constructions navales dans le monde, c'est-à-dire non seulement de permettre aux armateurs français de faire construire chez nous à un prix raisonnable, mais aussi de faire travailler les chantiers navals français. L'Etat donne par conséquent, à titre de subvention la différence qui existe entre le prix de la construction en France et le prix de la construction dans le monde. Il est certain qu'il a fallu assez longtemps à l'administration de la marine marchande pour établir les barèmes des subventions à accorder aux divers chantiers navals, étant donné que, suivant les constructions, ces barèmes diffèrent et que les subventions sont elles-mêmes différentes.

On est arrivé, présentement, à une solution raisonnable, et l'on peut estimer que la loi d'aide à la marine marchande va pouvoir fonctionner normalement dans les années à venir. Mais, ainsi que je l'indiquais lorsque nous avons voté le budget de la marine marchande, la loi d'aide à la construction serait inefficace et inopérante si les armateurs ne possédaient pas les crédits indispensables pour financer les travaux qu'ils envisagent de commander. Il faut penser, en effet, que, lorsqu'un armateur ou une compagnie de navigation maritime commande un navire, il faut une somme énorme. Un cargo de peu d'importance représente 600 à 700 millions et un paquebot, 5, 6 ou 7 milliards. Il y a peu d'armateurs et peu de compagnies qui aient à leur disposition la trésorerie nécessaire pour faire face à de pareils paiements, étant donné surtout que les échéances s'étalent sur dix-huit mois ou deux ans au maximum. Aussi bien serait-il nécessaire que le Gouvernement envisageât la possibilité d'un crédit important à l'armement pour lui permettre de faire travailler les chantiers navals, sinon la loi d'aide à la construction navale sera sans utilité pratique parce que, quel que soit le coût de la construction dans ce pays, les armateurs, n'ayant pas les moyens financiers nécessaires, ne commanderont pas.

Je sais bien, et je l'ai déjà dit, qu'il existe déjà l'hypothèque maritime. Mais tout le monde sait que celle-ci n'est pas pratiquée, étant donné d'ailleurs que les prêteurs n'ont, pour ce genre de garantie, qu'une sympathie assez limitée.

Il faut envisager, par conséquent, de développer le crédit maritime, de lui donner les sommes indispensables afin de permettre aux armateurs et aux compagnies de navigation maritime de passer les commandes qui correspondraient à l'effort du Gouvernement en ce qui concerne l'aide à la construction navale.

Je crois que, si le Gouvernement trouvait le moyen de permettre aux armateurs de passer des commandes importantes, nous verrions notre marine marchande se refaire, se reconstituer, se rajeunir, en même temps que nos chantiers navals auraient le travail permettant aux ouvriers, comme à ceux qui dirigent ces chantiers, de faire pour la France un travail particulièrement efficace. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture.

M. Driant, rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture. Mes chers collègues, au nom de la commission de l'agriculture, et après les exposés du rapporteur général, notre collègue M. Berthoin, et de M. Courrière, je voudrais faire, très brièvement, quelques observations qui se rattachent tout spécialement au problème agricole.

Je souscris, entièrement, au nom de la commission de l'agriculture, à la remarque présentée tout à l'heure par M. le rapporteur général, à savoir que le travail serait beaucoup plus facile pour la commission des finances et pour les commissions spécialisées, si nous avions la possibilité de discuter l'ensemble des crédits qui intéressent une même branche de l'économie.

Cependant, je soulignerai au passage que nous avons une petite satisfaction. Il est plus facile, cette année, de parler des crédits de l'agriculture puisque nous trouvons dans le même budget les crédits du budget de reconstruction et d'équipement et les crédits des investissements économiques et sociaux. C'est une petite amélioration, et je suis certain que le Gouvernement travaillera à la présentation réclamée tout à l'heure par M. le rapporteur général.

Ce regroupement des deux budgets avait été demandé par le président de la commission de l'agriculture, par une lettre qu'il avait adressée le 23 juillet dernier à M. Jean Moreau, ministre du budget. Ainsi, sur ce point, nous avons une petite satisfaction.

Je voudrais rapidement présenter quelques observations. La première intéressera l'article 6 de ce projet. La commission de l'agriculture s'est émue de voir que les crédits d'engagement seraient couverts par des crédits de paiement, non pas sur les trois années, ni sur deux années comme on en avait l'habitude, mais simultanément, en étalant ces crédits sur une année supplémentaire.

Nous pensons que c'est là une mauvaise méthode. Trois années correspondaient à la durée de réalisation d'un projet; la première année, celui-ci étant financé à 50 p. 100, la seconde année à 30 p. 100 et, la troisième, à 20 p. 100.

Le second inconvénient qui a été signalé tout à l'heure par M. le rapporteur général, c'est que l'on arrive à lancer un volume de projets qui ne trouvent pas les réalisations budgétaires correspondantes, surtout au point de vue prêts. Je rappelle au Conseil de la République qu'à la fin de l'année 1950, la caisse nationale de crédit agricole, pour la part de crédits qu'elle gère et qui intéressent à la fois la modernisation et l'équipement, se trouvait avoir des crédits excédentaires. Il a fallu que le Parlement en permette le report.

À la fin de 1951, les crédits étaient complètement épuisés. Par contre, à la fin de 1952, il a fallu que la caisse nationale de crédits fasse une avance de trésorerie de quatre milliards, ce qui prouve bien qu'un volume trop grand de projets avait été lancé et que la caisse nationale et les autres organismes financiers n'avaient pas à mettre à la disposition des collectivités locales, entre autres, les crédits nécessaires. C'est pourquoi la commission de l'agriculture pense qu'il serait préférable de bloquer le paiement des programmes que nous allons lancer, non pas sur quatre années, mais sur trois années.

Je dois faire une deuxième observation au nom de la commission de l'agriculture. Au moment où nous discutons du budget de 1953, qui se situe à la fin du plan quinquennal et à la veille du lancement du nouveau plan, nous considérons 1953 un peu comme l'année de résorption, l'année où l'on va faire le point. Ce nouveau plan, dont le Parlement aura à connaître et sur lequel il donnera son avis, devra prévoir une nouvelle orientation au point de vue des réalisations. En effet, nous pouvons considérer que le plan quinquennal n'a pas donné, au point de vue agricole, ce qu'on en attendait et si l'agriculture n'a pas pu faire face à ses obligations envers le pays, cela est très grave pour les agriculteurs eux-mêmes, mais c'est encore beaucoup plus grave pour le pays qui doit, comme cela s'est produit dans les mois passés, faire des importations pour des sommes considérables de produits de complément ou, à une certaine époque, d'importations de choc.

Nous pensons donc que le plan n'a pas donné ce que nous attendions de lui et il faudra, pour le nouveau plan, prévoir une place plus importante pour l'agriculture.

Au sujet du projet que nous discutons aujourd'hui, M. le rapporteur général a souligné tout à l'heure ce plan quinquennal à réaliser pour l'éducation. La commission de l'agriculture estime que vraiment il y a là, aussi, une lacune importante. Nous savons que deux ministères s'intéressent à l'éducation agricole: le ministère de l'agriculture ayant l'enseignement agricole en général et le ministère de l'éducation nationale ayant actuellement les cours postsecondaires agricoles.

Cependant, quand on demande au Parlement, et au Conseil de la République en particulier, de voter le principe de ce plan qui prévoit, comme l'a dit M. Berthoin, tout à l'heure, 269 milliards de dépenses, dont 201 milliards à supporter par l'Etat et que, dans cette répartition, nous constatons que 55 milliards et demi seront réservés à l'enseignement technique, nous considérons que le Gouvernement et le Parlement se doivent de réserver, dans un programme aussi important, une part à l'enseignement agricole. Nous y reviendrons au cours des débats.

Une troisième observation intéressera la relation entre les investissements collectifs et les investissements individuels. On a beaucoup écrit à ce sujet depuis un certain temps. La commission de l'agriculture pense qu'il n'y a pas dualité entre les investissements collectifs et les investissements individuels, qu'il y a, au contraire, une relation.

Cependant, certains investissements collectifs — ceci a été souligné également tout à l'heure par M. le rapporteur général — intéressent non seulement les agriculteurs, mais tout le monde rural et, si nous voulons réaliser, dans le nouveau plan, les adductions d'eau, l'électrification, la voirie rurale, l'amélioration foncière, les grands travaux, dans des délais normaux, il faudra que nous nous penchions vers des méthodes de financement autres que celles qu'on nous donne actuellement en discussion. Nous constatons qu'en France les communes qui font supporter aux bénéficiaires de l'eau des frais d'adduction s'élevant à 150 francs par mètre cube alors que dans d'autres petites communes on arrive à payer quinze francs. Il y a là une disproportion. Je le répète, nous considérons qu'il s'agit de services publics qui intéressent tout le monde rural et que c'est là une condition absolue du maintien de l'équilibre démographique dans le pays, équilibre démographique qui entraîne forcément un équilibre social, voire un équilibre politique. Il faut nous pencher sur ce problème et le réaliser rapidement.

M. Dulin, président de la commission de l'agriculture. Monsieur le rapporteur pour avis, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?...

M. Driant, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de l'agriculture.

M. le président de la commission de l'agriculture. La question que vous venez de soulever, mon cher ami, est en effet très importante. Je sais gré à M. le rapporteur général d'en avoir parlé dans son rapport. Je crois qu'il faudra que le Parlement la résolve le plus tôt possible.

Tout à l'heure, j'ai interrompu M. le rapporteur général. Je lui ai dit: « Cela existe pour l'électricité! »

En effet, pour l'électricité il y a une caisse d'allègement qui permet aux communes de recevoir, en dehors des subventions d'Etat, des bonifications de l'ordre de 25 à 30 p. 100, c'est dire que les budgets communaux sont actuellement allégés pour l'électrification de leurs écarts de l'ordre de 80 p. 100.

Cette caisse fonctionne depuis de nombreuses années et aujourd'hui nous nous trouvons dans la même situation en ce qui concerne l'adduction d'eau. Comme vient de le faire remarquer M. Driant, les prix d'installation d'adduction d'eau sont tels que nous allons arriver à des chiffres astronomiques pour la vente de l'eau dans nos communes. On parlait tout à l'heure de 130 francs le mètre cube, c'est dire qu'un agriculteur qui sera obligé de payer l'eau à ce prix hésite à installer l'eau à sa ferme. Par contre, les villes qui ont une installation réalisée depuis longtemps, surtout celles qui ont une installation faite avant la guerre, même de gros chefs-lieux de canton, payent l'eau 15, 20 ou 30 francs le mètre cube. C'est ainsi une grande injustice qu'il faut d'urgence réparer. Une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale l'année dernière par un certain nombre de parlementaires, tendant à créer une caisse nationale de péréquation d'adduction d'eau.

Monsieur le ministre du budget, je m'en excuse, mais je voudrais vous parler en quelques mots — parce que cela intéressera les nombreux maires de communes qui sont ici et les nombreux conseillers généraux — de la caisse de péréquation que j'ai installée dans mon propre département.

Nous avons créé une caisse de péréquation départementale qui fonctionne de la manière suivante. Le département subventionne les communes qui adhèrent à la caisse de péréquation et paye la totalité des annuités au crédit agricole et au crédit foncier pendant les cinq premières années. Ces mêmes communes versent, puisqu'elles sont dégagées du montant total de leurs annuités, à la caisse de péréquation une taxe sur l'eau vendue, ce qui permettra à notre caisse de péréquation d'avoir une réserve très importante. Mais nous imposons à toutes les

communes qui adhèrent à la caisse de péréquation un prix unique pour la vente de l'eau, déjà inférieur au prix réel de revient, puisqu'avec ce moyen-là nous sommes arrivés à un prix moyen de l'eau variant entre 70 et 75 francs. Par conséquent, vous voyez combien cela est intéressant pour certaines communes de mon département dont le prix de revient était de 130 ou 140 francs. Je pense que, si par une taxe sur le prix de l'eau consommée en France, comme cela existe au fonds d'électricité où les sommes sont prélevées sur l'électricité, on prélevait sur chaque mètre cube d'eau vendue dans toute la France une somme très faible, même d'un franc par mètre cube, on obtiendrait ainsi plusieurs milliards pour le fonds de roulement, compte tenu de l'apport que pourrait fournir l'Etat sur le fonds de modernisation et d'équipement. Vous arriveriez ainsi à créer cette caisse de péréquation nationale indispensable si vous voulez installer l'eau dans les campagnes et à obtenir également des fonds pour les emprunts destinés à la réalisation des adductions d'eau qui, vous le savez, exigent des sommes considérables.

Nous avons fait remarquer, lors de la discussion de tous les budgets, qu'en continuant au rythme actuel, c'est-à-dire à raison de 12 milliards par année pour les adductions d'eau, il faudrait attendre quatre-vingts ans pour que les communes de France en bénéficient. Il y a donc là une étude à faire, monsieur le ministre.

M. Courant, au moment où il était secrétaire d'Etat au budget, avait précisément commencé l'étude de cette question. Vous retrouverez certainement dans vos services les éléments de cette première étude.

En conclusion, je vous demande de vous pencher sur ce problème qui est vital pour l'agriculture française. (*Applaudissements.*)

M. Driant, rapporteur pour avis. Mes chers collègues, nous nous nous félicitons de ce que le président Dulin ait réussi cette péréquation au stade du département. C'est la preuve qu'il faut avoir cette péréquation pour arriver à des réalités.

Je disais qu'il n'y a pas dualité entre l'équipement collectif et l'équipement individuel. L'équipement individuel intéresse tout spécialement l'exploitation et il faut réaliser également d'énormes investissements. Cependant ces investissements doivent être faits judicieusement en recherchant leur rentabilité. Pour trouver celle-ci, il faut que nos agriculteurs aient la formation professionnelle suffisante, celle à laquelle je faisais allusion tout à l'heure car, plus l'exploitation agricole est petite plus le facteur machine, investissement doit être faible, car à ce moment c'est le facteur travail qui entre en ligne de compte. Il faut éduquer nos agriculteurs et faire aussi, dans le domaine des investissements individuels, de larges progrès.

Je soulignerai un dernier point avant d'en arriver à l'analyse des chiffres: celui de la rentabilité des investissements.

Nous constatons que, depuis plusieurs années, on fait, dans ce pays, d'énormes efforts financiers en faveur des grandes entreprises qui auront, demain, à jouer leur rôle concurrentiel sur le plan notamment de la communauté du charbon et de l'acier. Ces investissements intéressent des centaines et des centaines de milliards. Nous nous demandons, à la commission de l'agriculture, si on a toujours tenu compte de la rentabilité de ces investissements et si, d'autre part, les amortissements se font. Nous pouvons dire qu'il est à craindre que les amortissements ne se fassent pas régulièrement puisque, aujourd'hui déjà, les Charbonnages de France demandent que certains prêts soient transformés en dotation.

Si l'agriculture française n'a pas eu de sommes importantes dans les différents budgets, nous pouvons nous flatter de ce que nos amortissements soient faits régulièrement. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut faire un effort supplémentaire car, là, nous trouvons des remboursements réguliers et normaux.

Nous avons demandé, les années précédentes, et à plusieurs reprises, que ces remboursements restent au bénéfice de l'agriculture. Nous pensons que si, demain, le Gouvernement met en discussion devant le Parlement le principe d'un fonds national d'équipement rural sur lequel nous aurons aussi à discuter, pour savoir s'il y a lieu de faire un fonds national ou plusieurs caisses autonomes, la première dotation qu'il faudra faire à ce fonds national, ce sera de laisser à l'agriculture notamment le remboursement des prêts qui proviennent des investissements faits dans l'agriculture.

Analysant les chiffres, je voudrais, sans abuser des instants du Conseil de la République, dire que la dotation budgétaire de cette année est sensiblement égale à ce qui a été donné à l'agriculture en 1952; mais nous sommes nettement en dessous

de ce que le Parlement avait primitivement voté l'année dernière.

Nous trouvons dans le budget de la reconstruction et de l'équipement 18.900 millions de crédits d'engagement et 15.610 millions de crédits de paiement. Parmi ces crédits, un effort substantiel a été accompli en faveur de l'enseignement agricole avec 798 millions de crédits de programme et 403 millions de crédits de paiement.

Nous trouvons pour le génie rural une somme de 10.679 millions de subventions d'équipement et 9.705 millions en crédits de paiement; mais nous trouvons des chiffres nettement insuffisants à la rubrique du remembrement qui, pour 1953, ne bénéficiera que d'un milliard et demi de crédits de paiement et d'un milliard environ pour l'habitat rural. Ce sont là vraiment des chiffres trop insuffisants.

Au point de vue des crédits d'investissement, je rappelle que, l'année dernière, nous avons voté 48 milliards de crédits de programme et 42 milliards de crédits de paiement. Les 48 milliards de crédits de programme ont été réduits de 10 milliards par les annulations et les blocages. Les 42 milliards de crédits de paiement ont été réduits de 12 milliards, ce qui fait 30 milliards, avec un déblocage seulement de 100 millions. Sur ces 30 milliards, 7 milliards allaient encore aux industries d'amont, c'est-à-dire qu'ils restaient pour l'agriculture 23 milliards environ.

Nous devons signaler au Conseil de la République que les nouveaux projets de 1952 ne sont pas encore entrepris. Les subventions commencent seulement à être notifiées aux départements. C'est dire que les crédits que nous voterons aujourd'hui serviront, pour une très large part, à résorber les projets et les dettes anciennes.

Si demain un blocage est opéré, question que nous examinerons dans la loi de finances, et s'il doit intéresser, dans le budget de la reconstruction et de l'équipement, les projets nouveaux, c'est-à-dire que si ce blocage devait, en 1953, se traduire par une annulation en milliards — je dis bien, monsieur le ministre, devait se traduire, et non pas se traduire, car je suppose que nous pourrions obtenir, au contraire, le déblocage de ces modestes crédits et réaliser, sur les quinze milliards et quelque 600 millions de crédits de paiement du budget de la reconstruction et de l'équipement, pour 1953, une somme de 2 milliards de francs qui nous permettra de financer les projets nouveaux — si ce blocage devait avoir lieu, dis-je, et se traduire par une annulation, il faudrait reconnaître qu'on ne pourrait pas lancer un seul projet nouveau.

Si vous bloquez les crédits devant servir à l'apurement des projets anciens, certaines entreprises, qui ont réalisé des travaux, continueront à attendre un paiement qui ne viendra pas.

Il faut envisager sérieusement de maintenir à l'agriculture les quelques crédits contenus dans ces différents budgets.

Un dernier point intéressera les crédits sociaux. En 1952, nous avons, au départ, 4 milliards et demi, sur lesquels nous avons subi 1.600 millions d'annulation et 1.800 millions de blocage, ce qui nous ramène à 1.100 millions; à la suite de quoi nous avons eu un déblocage de 1.900 millions. Nous avons donc finalement bénéficié de 3 milliards. Cette année, nous trouvons 3.700 millions. Cependant, nous devons dire que ces prêts sociaux intéressent non seulement les prêts aux jeunes agriculteurs, les prêts pour l'accession à la propriété, mais également les prêts « calamités agricoles », et, sur ces 3.700 millions, il faudra prévoir environ 2 milliards pour honorer les demandes de prêts « calamités agricoles », c'est-à-dire qu'il nous restera 1.700 millions pour les autres prêts sociaux.

Une enquête récente faite dans les caisses régionales de crédit agricole, et qui a fait l'objet de nombreuses réponses, nous permet de dire qu'à la fin de 1952 il restait en instance des demandes pour prêts aux jeunes pour un montant de 4 milliards environ. Nous pensons que les besoins en 1953 seront de l'ordre de 5 milliards, ce qui porte à 9 milliards les besoins, uniquement pour les prêts aux jeunes. Nous avons, dans ce budget, vraiment trop peu, et il faudra envisager un emprunt de la caisse nationale de crédit agricole qui permette justement d'honorer un nombre plus grand de demandes de prêts aux jeunes.

L'autre formule de financement qu'il faudra améliorer, c'est celle des prêts à cinq ans qui permettent de réaliser une grande partie de l'équipement individuel. Nous avons actuellement 35 milliards de réescompte à la Banque de France. Nous croyons savoir, et nous serions contents que M. le ministre du budget puisse nous le dire tout à l'heure, que ces 35 milliards feront l'objet d'une amélioration et que la caisse nationale de crédit agricole pourra disposer d'une somme sup-

plémentaire pour réaliser les prêts à moyen terme, prêts qui, actuellement, sont bien admis dans les milieux agricoles et permettent de réaliser, je le répète, l'essentiel de l'équipement individuel.

Mes chers collègues, j'en ai terminé et je voudrais simplement souligner qu'à la veille de l'établissement de ce nouveau plan, si on ne tient pas compte de la place importante que doit tenir l'agriculture dans l'économie nationale, on n'arrivera pas à équilibrer notre balance commerciale. Les agriculteurs français sont prêts à faire tout l'effort nécessaire pour le redressement économique. Ils savent très bien que la rentabilité de leurs investissements se trouve dans la fertilité des sols. Ils savent aussi que ceux qui ont fait confiance à la terre de France n'ont jamais été trahis par elle. Il faut donc faire confiance à cette terre de France. Il ne faut plus que nous nous trouvions dans l'obligation d'importer des matières alimentaires pour des sommes de 50 ou 60 milliards de francs. Il faut au contraire que nous nous servions de cette chance de la France qu'est son agriculture, en lui faisant produire suffisamment, non seulement pour nourrir la population française, mais encore pour permettre au pays des exportations substantielles, qui faciliteront l'équilibre de notre balance commerciale. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Rochereau, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques.

M. Rochereau, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je me vois dans l'obligation de vous infliger une partie du rapport qui a été préparé au nom de la commission des affaires économiques, mais qui n'a pas pu être distribué à temps pour la séance de ce matin.

Je passe sur les considérations générales, auxquelles je vous renvoie et que vous trouverez dans le rapport. Les observations de la commission des affaires économiques portent sur deux points particuliers, les investissements agricoles d'une part, la situation des industries de transformation, d'autre part.

Votre commission des affaires économiques a salué avec faveur l'effort qui est fait en faveur des investissements agricoles et l'accentuation de l'effort réalisé en ce sens.

Il lui paraît essentiel que les investissements dans l'agriculture soient continués, et pour une raison bien simple, c'est que, lorsqu'on fait la comparaison avec certaines agricultures étrangères, on est quelque peu aïolé du retard pris par nos productions agricoles.

Je voudrais justement vous donner une comparaison rapide avec l'agriculture allemande.

L'agriculture allemande est une agriculture en expansion et l'augmentation de sa production souligne le constant effort des agriculteurs allemands pour intensifier leur rendement. L'amélioration constatée au cours de ces vingt dernières années a été beaucoup plus sensible qu'en France.

Les statistiques récentes font apparaître qu'à l'exception d'un ou deux produits le même écart existe entre les rendements allemands et les rendements français, d'une part, et ceux des pays techniquement plus évolués d'autre part.

La production brute par travailleur adulte, calculée en évaluant l'ensemble des récoltes et des produits animaux et en l'exprimant en unités céréales, atteint actuellement aux Etats-Unis 30 tonnes, en Angleterre 23 tonnes, au Danemark 20 tonnes, en Allemagne 8 tonnes, en France 6 tonnes.

Pour l'ensemble de la superficie agricole utilisable, malgré une densité de main-d'œuvre à l'hectare plus élevée, l'Allemagne réussirait, grâce à des rendements supérieurs, à obtenir une production par travailleur dépassant de 33 p. 100 celle de notre pays.

La comparaison des recettes et des dépenses de l'agriculture allemande, ainsi que les variations de son endettement, permettent d'apprécier les résultats obtenus avant guerre et depuis la guerre. Le ministère fédéral de l'agriculture a estimé, d'après les relevés comptables effectués chaque année dans 5.000 fermes de plus de 5 hectares, que les recettes globales moyennes atteignent en 1950-1951 915 deutschmarks à l'hectare, et cette somme est citée bien entendu à titre indicatif, car, en réalité, les résultats obtenus dans les exploitations susvisées sont nettement supérieurs à ceux que donne la moyenne et qui seraient de l'ordre de 660 deutschmarks — c'est le chiffre que je retiens — c'est-à-dire plus de 55.000 francs.

Or, si l'on compare avec les renseignements que nous donne l'institut national de la statistique, les recettes brutes en

France pour la même campagne seraient seulement de 47.700 francs, contre 55.000 francs indiqués tout à l'heure.

En ce qui concerne les dépenses, par rapport à la France, les dépenses en Allemagne sont — en valeur relative, bien entendu — supérieures pour les salaires, fourrages, constructions et entretien de bâtiments, achat de matériels, égales pour les engrais, mais inférieures pour les carburants, les semences, les produits antiparasitaires.

Toutefois, en valeur absolue, les dépenses totales à l'hectare en France seraient inférieures, c'est-à-dire évaluées à 12.850 francs, contre en Allemagne 510 deutschmarks, soit 42.000 francs. Ce bilan sommaire met en relief les différences d'évolution entre les deux agricultures, dont l'une, limitée dans l'écoulement de ses produits, n'a pas recouru à une exploitation intensive généralisée, mais a cherché, grâce à un bénéfice unitaire plus élevé, l'assurance contre les risques de mévente, et dont l'autre, jouissant de débouchés réguliers, a basé son économie agricole sur l'obtention de ressources maxima conduisant à une mise en valeur de plus en plus intensive de son sol par un perfectionnement des techniques en s'inspirant de réalisations industrielles.

Pour apprécier les raisons du niveau élevé actuel de l'agriculture allemande, il s'agirait, bien entendu, de passer en revue un certain nombre de facteurs, mais je me contenterai, si vous le voulez bien, aux seuls facteurs économiques.

Jusqu'au 20 juin 1948, date de la réforme monétaire, la notion de prix a été assez théorique du fait de la désaffectation marquée de la population à l'égard de la monnaie; mais la réforme monétaire, rétablissant le pouvoir d'achat, favorisa la reprise de relations normales.

D'une manière générale, on note une certaine constance entre les prix des moyens nécessaires à l'exploitation et les prix de vente des produits de la ferme. Cette comparaison entre les prix des produits agricoles et des moyens de production permet d'apprécier les résultats de la politique gouvernementale instaurée et suivie à cet effet.

Ce n'est qu'au cours du premier semestre 1952 qu'on remarque, pour la première fois depuis 1948, un signe de distorsion entre les prix industriels et les prix agricoles et l'indice des prix moyens de production, qui atteint l'indice 213.

Vous jugerez, d'ailleurs, d'après le tableau qui sera joint au rapport de la commission des affaires économiques, quelle a été la relation entre les prix industriels et les prix agricoles en Allemagne depuis 1948.

D'une manière générale, on peut dire que quant à leurs possibilités d'achat des produits indispensables, à une ou deux exceptions près, l'avantage est certainement en faveur du producteur allemand par rapport à son collègue français, qui est nettement défavorisé.

M. Dulin, président de la commission de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Rochereau, rapporteur pour avis. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de l'agriculture.

M. le président de la commission de l'agriculture. Je suis très heureux que vous apportiez ces précisions, elles ont beaucoup d'importance à un moment où le Gouvernement affirme qu'il va faire une grande politique agricole.

L'année dernière, contrairement à ce qu'on avait pensé, et vous le savez bien, le blocage des prix a entraîné une augmentation de la distorsion entre les prix agricoles et les prix industriels. L'agriculture a donc été défavorisée. On avait pensé que la stabilisation ou l'abaissement des prix jouerait en sa faveur, mais c'est le contraire qui s'est produit. En effet, par le blocage des prix les prix industriels ont été maintenus à leur niveau; mais, par contre, la fièvre aphteuse, les calamités diverses, l'offre et la demande ont contraint les prix agricoles à baisser. Nous sommes ainsi arrivés, en 1953, à une gêne considérable de la trésorerie agricole française. Un de nos amis faisait remarquer, l'autre jour, que les demandes de prêts dans les caisses régionales de crédit agricole avaient augmenté de 85 milliards dans les dix derniers mois de 1952, alors que les dépôts n'atteignaient que 35 milliards. C'est dire qu'il s'est produit un déficit de 50 milliards dans la trésorerie de l'agriculture française. Je vous remercie, monsieur Rochereau, d'avoir fait remarquer la situation désavantageuse des producteurs agricoles français, par rapport aux producteurs agricoles allemands.

M. Rochereau, rapporteur pour avis. C'est un des problèmes les plus délicats à résoudre que cette liaison entre les prix agricoles et les prix industriels. Elle suppose une information statistique de base que, malheureusement, je le crains, on ne trouve pas encore en France. Les voyages que j'ai pu faire en Allemagne m'ont amené à visiter l'ensemble des instituts de statistique et de conjoncture de Francfort, de Munich, de Hambourg, de Kiel et de Berlin. Inutile de vous dire l'appoint qu'apporte aux pouvoirs publics une information statistique de premier ordre interprétée par des spécialistes qui, en général, sont en mesure d'apprécier d'une manière concrète la valeur des informations qui leur sont données.

Il est bien certain que l'on ne pourra résoudre un problème de cette qualité, de cette difficulté, que lorsqu'on sera à même de disposer en France d'un réseau de statistiques agricoles de même nature que ceux dont disposent les Allemands. Justement j'avais noté que la politique gouvernementale en Allemagne a mis au point tout un régime d'organisation des marchés, de soutien des prix, avec aussi peu de subventions que possible; le professeur Erhard, ministre de l'économie, qui est un économiste de formation, est hostile par principe aux subventions; les seules subventions qui ont été données l'an dernier sont au nombre de trois et il n'est pas certain du tout qu'elles soient maintenues cette année; mais l'établissement d'une statistique annuelle des besoins et des ressources alimentaires du pays a certainement facilité considérablement le travail et les décisions des pouvoirs publics.

Je regrette, au nom de la commission des affaires économiques, qui s'est d'ailleurs prononcée à plusieurs reprises à cet égard, que la France n'ait pas encore compris suffisamment l'urgence et la nécessité de statistiques bien faites.

M. Jean-Moreau, ministre du budget. Très bien!

M. Rochereau, rapporteur pour avis. Je vais passer à la deuxième partie du rapport qui concerne les industries de transformation.

Le problème est lié et si j'ai choisi ces deux thèmes de réflexion, c'est parce que je considère qu'on ne peut pas isoler, dans une économie déterminée, l'activité agricole, d'une part, et l'activité industrielle, d'autre part.

Je laisse de côté les industries de base; d'autres, plus qualifiés que moi, vous en parleront; mais je voudrais surtout réformer certains jugements trop péjoratifs que l'on porte sur notre industrie de transformation, à laquelle on reproche son manque de dynamisme ou son incapacité de s'adapter aux techniques nouvelles et à la concurrence étrangère. Si vous le permettez, je prendrai encore en exemple la comparaison avec l'Allemagne.

Une des raisons mêmes de la puissance actuelle, incontestable, de l'industrie de transformation allemande réside dans une circonstance dont ne peuvent pas bénéficier leurs collègues français. La réforme monétaire de juin 1948 en Allemagne a pratiquement annulé toutes les charges des entreprises antérieures à 1948, de telle sorte que tous les investissements qui ont été faits avant cette date se sont trouvés pratiquement annulés dans la proportion de 90 p. 100, si bien que les industries allemandes de transformation, qui, ne l'oubliez pas, sont de vocation exportatrice par excellence, sont parties avec des charges extrêmement réduites. D'autre part, elles ont disposé d'un réseau bancaire et d'un réseau de crédits remarquablement organisés. d'un système bancaire qui n'a pas lié le crédit à la production mais qui l'a anticipée. Elle a joué un pari et elle l'a gagné. Je sais bien que les circonstances étaient extraordinairement favorables, car il s'agissait d'un marché complètement démunni. Il s'agissait de reprendre la place sur les marchés intérieurs et d'exportations, et de repartir à zéro. Il est quelquefois plus facile de repartir à zéro qu'avec des entraves multiples.

Mais je veux souligner surtout l'intérêt que présente l'exemple allemand du fait que les crédits bancaires ont été mis à leur disposition avant que la production ne soit réalisée et, au départ, il faut dire que cette création de moyens de paiement n'était pas compensée par une création de richesses correspondantes, mais elle l'a anticipée et elle l'a permise.

Enfin, je veux souligner que l'Allemagne a suivi, dans son effort d'investissement, une politique exactement inverse de la nôtre. En bons cartésiens, nous avons commencé par faire porter notre effort sur les industries de base et c'était logique. L'Allemagne a volontairement négligé ses industries de base pour des raisons diverses. Précisons que les industries négligées ont été précisément celles sous contrôle allié. Y a-t-il une liaison de cause à effet? C'est une autre affaire. Mais la vérité, c'est que l'effort a porté, d'abord et uniquement, sur les industries de transformation. Cet effort a permis la réalisation et la

modernisation d'un appareil de production disposant actuellement de moyens considérables. On retrouve d'ailleurs les produits manufacturés résultant de cette transformation à peu près sur tous les marchés étrangers et il y a une liaison incontestable entre l'expansion économique allemande sur les marchés du Moyen-Orient, du Proche-Orient, de l'Amérique latine et des pays scandinaves, notamment, et cet effort d'investissements qui, au départ, leur aura permis de s'équiper. Elles sont d'ailleurs tellement équipées, tellement en expansion que c'est elles qui, aujourd'hui, par une taxe spéciale, viennent en aide au financement de leurs industries de base. Il est évident que ces éléments essentiellement favorables qui ont déterminé l'expansion allemande des industries de transformation, nous ne les avons pas retrouvés en France au même titre. Je sais bien que ce ne sont pas les seuls facteurs de l'expansion économique allemande et ce tableau devrait être brossé avec plus de nuances; je m'excuse de le faire un peu trop vite.

Pour conclure cet aperçu, je voudrais vous citer le texte d'un article paru dans le *Berliner Wirtschaftblatt* qui commente la situation des deux économies françaises et allemandes et constate l'importance des investissements effectués par la France dans ses industries de base et notamment la sidérurgie; elle compare cette situation à la situation correspondante de l'industrie allemande, mais elle ajoute, en ce qui concerne l'industrie de transformation: « En France l'industrie de transformation est incapable de consommer les 10 millions de tonnes d'acier produites; comparés aux 4 milliards de dollars de l'industrie allemande en 1950, les 2,9 milliards de l'industrie française montrent que les français sont à la traîne et qu'ils n'ont pas réussi à rattraper le retard pendant ces dernières années. »

Votre rapporteur connaît comme quiconque la vitalité des chefs d'entreprise. Il y a des exceptions, mais je tiens à m'élever contre la formule trop facile qui permet de généraliser à partir de quelques cas particuliers.

C'est ce jugement que j'ai voulu corriger en montrant que nos concurrents d'outre-Rhin avaient incontestablement des raisons majeures qui leur ont permis de gagner une partie difficile à jouer. Mais vous me permettez de faire quelques remarques sur une politique économique qui ignore totalement le secteur de la transformation. C'est inquiétant au moment où précisément on s'engage dans une série de groupements de fonctions économiques, je pense au traité charbon-acier d'abord, puisque le propre du traité de communauté a été de lier entre elles des entreprises qui ont toutes le même objectif, charbon-acier, mais si l'objectif final doit tout de même bien être un produit réel global augmenté et à un moindre coût, encore faut-il que cette impulsion donnée au départ et que cet avantage au point de vue du coût puissent suivre le circuit complet et arriver au stade de la transformation. Simon, où est le bénéfice?

C'est à dessein que j'ai choisi l'exemple allemand, non pas — vous me ferez le crédit de le penser — pour réveiller je ne sais quel antagonisme anachronique franco-allemand. La nécessaire entente économique franco-allemande doit nous obliger à nous débarrasser d'un certain nombre de complexes; du point de vue français, de celui qui voudrait que l'expansion économique française soit liée à une réduction artificielle du potentiel allemand et, du côté allemand, de cette arrière-pensée d'être l'économie dominante sur un vaste espace européen.

J'ai pensé que l'exemple allemand était assez symptomatique de la manière dont il fallait comprendre une reconstruction économique et, dans le rapport que j'ai déjà présenté au moment de la discussion du budget des affaires économiques, j'avais souligné les trois aspects, à mon sens déterminants, d'une reconstruction économique, fonction d'une orientation donnée à une politique d'investissements qui doit reconstruire notre potentiel économique, non pas sur un modèle ancien ou sur des structures anciennes, qui étaient considérées comme normales dans une période qu'on a qualifiée, d'ailleurs bien à tort, de normale, mais sur un modèle neuf. C'est ce que l'Allemagne a compris.

En outre, elle a toujours eu le souci constant de maintenir à un niveau élevé l'utilisation de ses ressources. Or, sa politique industrielle d'utilisation des matières premières et sa politique industrielle de calcul des prix de revient sont là pour souligner le souci dont je parlais. Enfin, elle a toujours eu la préoccupation majeure de jouer le jeu de l'échange international et de s'insérer — et c'est peut-être là qu'est le danger — dans une économie qui, pour elle, ne sera jamais uniquement européenne, mais qui sera toujours mondiale. A mon avis, c'est le jeu qu'elle jouera.

Quant au plan français, j'ai déjà dit les réserves que je faisais sur une politique qui ignore les industries de transformation et aussi, je peux le dire, le secteur agricole. En effet,

la politique française concentre actuellement ses moyens de financement sur les secteurs de base, ce qui est bien, mais au détriment des secteurs agricoles et des secteurs de transformation. En Allemagne, au contraire, ces deux activités, surtout dans le secteur de l'industrie de transformation, sont parvenues à un maximum de rationalisation et de modernisation; elles ont amorti, pour une très large part, leurs installations, y compris les plus récentes, et ce pays peut maintenant se permettre de pouvoir abaisser systématiquement ses prix; circonstances aggravantes pour notre industrie de transformation: nous sommes appelés à ouvrir les portes de nos possessions d'outre-mer et à laisser entrer, dans le cadre des opérations immédiatement rentables, les équipements étrangers destinés à parfaire les travaux de base qui, eux, ne sont pas encore rentables, et que nous avons réalisés, ou continuons à réaliser par prélèvement sur notre substance propre.

Le marché européen, vers quoi doivent tendre tous nos efforts, suppose l'amélioration de ces conditions internes de fonctionnement, et c'est par là que je veux terminer.

Les déséquilibres actuels de l'économie française peuvent certainement être corrigés par son potentiel d'épargne et d'investissement. Il restera à la France à proposer un immense pari sur ce qu'on peut appeler une structure nouvelle, et le programme de développement du continent africain, amorcé par nous, établi par des accords qui doivent être multilatéraux, mais, à mon avis, sans avoir recours à je ne sais quelle rigidité institutionnelle, réalisé par des équipes internationales d'hommes et de capitaux: c'est à mon sens la condition essentielle, d'une part de notre renouveau économique, et d'autre part d'une rénovation durable de l'échange international. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Bousch, rapporteur de la commission des finances.

M. Jean-Eric Bousch, rapporteur de la commission des finances (réparation des dommages de guerre). Mes chers collègues, les crédits affectés à la réparation des dommages de guerre et à la construction sont inclus, cette année, dans le projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissement; les dispositions spéciales relatives aux dommages de guerre et à la construction sont comprises dans les articles 24 à 56. Par contre, les demandes de crédits sont réparties dans différents articles et états annexés, selon qu'elles rentrent dans la catégorie des investissements exécutés avec le concours de l'Etat ou qu'elles s'appliquent exclusivement à la réparation des dommages de guerre.

Ainsi, les autorisations de dépenses concernant les opérations des habitations à loyer modéré et de crédit immobilier figurent, pour les crédits de dépenses, au chapitre 60-50 de l'état A et, pour les crédits d'engagement, à l'article 7. Les dépenses de dommages de guerre sont, de leur côté, récapitulées dans les chapitres 70-10 et 70-20 de l'état C annexé à l'article 3 et l'ensemble de l'état F annexé à l'article 8.

Quelles que soient les critiques qu'on puisse formuler au sujet de la présentation matérielle de ces propositions, la première constatation à laquelle, mes chers collègues, on doit s'arrêter concerne la place réservée aux dépenses de construction et de reconstruction dans la hiérarchie des urgences. Sur un volume de crédits d'investissement de l'ordre de 1.000 milliards de francs, ceux relatifs à la construction et à la reconstruction figurent pour 336.700 millions, soit environ pour un tiers. Si on fait une comparaison avec l'exercice 1952, on s'aperçoit que, l'année dernière, nous disposions de 337 milliards sur un total de crédit de paiement de 909 milliards; le pourcentage qui, cette année, est de 34 p. 100 était l'an dernier de 37 p. 100.

Il en résulte plusieurs constatations extrêmement importantes. Cette année, le pourcentage des crédits réservés, dans les dépenses d'investissement, à la réparation des dommages de guerre est inférieure à celui de l'exercice 1952. Par contre, observation rassurante, la part réservée aux programmes nouveaux paraît être en nette progression. En effet, les opérations nouvelles concernant la construction sont inscrites pour 163.600 millions cette année contre 89.800 millions seulement en 1952. En ce qui concerne les habitations à loyer modéré, elles marquent une tendance analogue, puisque, sur 75 milliards de crédits de paiement, 161 milliards sont réservés au programme nouveau contre 26 milliards en 1952. De plus, il est prévu au titre l'aide à la construction un crédit d'engagement de 5 milliards correspondant au lancement d'environ 9.000 logements par mois. Enfin, pour la flotte de commerce, la dernière tranche de crédit qui doit permettre d'achever le programme de reconstitution est engagée.

En résumé, les crédits marquent le pas, avec toutefois une atténuation du fait que les opérations nouvelles sont en nette progression. Telles sont les données générales du budget de la huitième année de la reconstruction. Pour permettre au Conseil d'apprécier à leur juste valeur les crédits consentis pour l'exercice 1953, je vais essayer de rappeler brièvement les données du problème de la construction et de la reconstruction en France. Je dis brièvement, parce que je les avais déjà largement traités à l'occasion de la discussion du budget de fonctionnement du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Quel est le volume des destructions? Les destructions causées par la guerre, de 1939 à 1945, concernent environ 500.000 bâtiments totalement détruits et environ 1.700.000 autres partiellement endommagés. Vous trouverez dans le rapport imprimé la répartition détaillée par catégories.

En face de ces immenses ruines, quels sont les résultats acquis après sept années de reconstruction? Depuis la libération, d'après les dernières statistiques du ministère de la reconstruction, sur 500.000 habitations totalement détruites, 115.000 étaient entièrement reconstruites à la fin du troisième trimestre de 1952, tandis que sur un million de logements endommagés, 790.000 environ étaient réparés. Je dis un million de logements, alors que je citais tout à l'heure le chiffre de 1.700.000 réparations à faire. Les 700.000 autres concernent des catégories de bâtiments autres que les logements.

Malgré le degré de très large approximation de ces chiffres et en tenant compte, ainsi que je l'expliquais déjà dans mon précédent rapport, de la notion que tous les immeubles détruits par faits de guerre ne seront pas reconstruits en raison de regroupements et d'améliorations apportées aux bâtiments reconstruits, on peut affirmer que, d'une manière générale, au seuil de l'exercice 1953, un peu plus du cinquième des bâtiments détruits a été reconstruit et près des deux tiers des immeubles endommagés ont été rendus habitables.

Dans le rapport n° 612, j'ai donné une statistique par année des reconstructions totales et des réparations et vous trouverez, dans le rapport qui vous sera distribué cet après-midi, un tableau des derniers résultats acquis.

On peut essayer d'exprimer cette situation, que je viens de définir à l'instant, sur le plan financier. En francs 1952, l'ensemble des dépenses de dommages de guerre peut être évalué environ à 6.600 milliards de francs, sur lesquels environ 2.850 milliards de francs 1952 ont été payés. La dette restante de l'Etat est de l'ordre de 3.750 milliards, somme qui semble pouvoir être réduite sensiblement, grâce à certains ajustements et au fait que certains travaux, terminés au cours des exercices précédents, seront réglés en francs actuels.

Toutefois, si l'Etat veut tenir ses engagements, à savoir assurer l'extinction de cette dette dans les sept années à venir, les dépenses à inscrire aux budgets annuels seraient arithmétiquement de l'ordre de 500 milliards par an. Même en admettant que les ajustements dont il est question puissent permettre de ramener la dette de l'Etat, comme le pense d'ailleurs le rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale, à environ 5.000 milliards de francs actuels, il n'en reste pas moins que les dépenses à inscrire de ce fait, chaque année, seraient de l'ordre de 400 milliards, si l'on veut terminer la reconstruction, comme prévu, pour 1960.

Nous sommes loin de ce chiffre puisque les crédits prévus pour 1953 n'atteignent que 336.700 millions. La question se pose alors de savoir si, en l'état présent des choses, l'industrie du bâtiment serait en mesure de faire face, sans perturbation sur les prix, aux demandes supplémentaires consécutives à une dotation de crédits plus importante. C'est, en effet, un problème qu'il faut examiner, car il ne servirait à rien de jeter sur le marché des crédits dont une part importante risquerait d'être absorbée par des hausses de prix.

Quel est le potentiel actuel de l'industrie du bâtiment? Je résumerai brièvement la situation. Dans les premières années de la reconstruction, c'est le problème des matériaux qui a constitué le goulot d'étranglement essentiel et qui a retardé les travaux. Ce problème doit être considéré maintenant comme entièrement résolu, en sorte qu'il n'y a pas lieu de s'y arrêter plus longtemps. Par contre, le problème des crédits a été, de façon continue, le goulot d'étranglement qui a entravé le rythme des travaux de réparation des dommages de guerre. Jusqu'en 1949, en effet, les seuls capitaux investis sur le marché du bâtiment provenaient de crédits publics. Depuis 1950, le Gouvernement a mis en œuvre une politique d'aide à la construction par le moyen de primes et de prêts immobiliers en vue de dégeler l'épargne. Ainsi que votre rapporteur l'a exposé dans son précédent rapport, des résultats appréciables ont ainsi été obtenus, résultats que nous jugeons encore insuffisants. Néanmoins, l'essor que prit, de ce fait, la construction en particulier, eut pour conséquence l'appari-

tion en fin de l'année 1951 d'un nouveau goulot d'étranglement, celui de la main-d'œuvre. Mais les réductions, limitations et blocages de crédits intervenus au cours de l'exercice 1952 ont renversé la situation, en sorte que le ministère de la reconstruction pouvait affirmer que, pendant l'année 1952, les réalisations n'ont pas correspondu à la capacité maximum de production de l'industrie du bâtiment dans son état actuel.

En effet, une diminution de prix de l'ordre de 5 p. 100 a été enregistrée dans le secteur du bâtiment entre les mois d'avril et de novembre, c'est-à-dire à la période la plus favorable pour la construction. D'après le ministère de la reconstruction, une baisse n'aurait pu se produire, les conditions techniques restant inchangées, si le plein emploi du bâtiment avait été total pendant cette même période. Le nombre de logements construits en 1952 ne représente donc pas un maximum et, de l'affirmation même du ministère, il demeure une certaine marge. L'augmentation des crédits que l'on pourrait consentir aux dépenses de reconstruction et de construction, sans pour cela enregistrer une hausse générale des prix, dépend précisément de cette marge que nous pouvons apprécier — sans vouloir en faire une plus longue démonstration — à environ 10 p. 100 des crédits budgétaires actuellement consentis.

Par ailleurs, des améliorations pourraient être obtenues par une augmentation du rendement de l'industrie du bâtiment, mais celle-ci ne saurait être rapide aussi longtemps que les corps de métier secondaires n'auront pas consenti à s'organiser. Elle ne saurait être importante tant que des efforts sérieux ne seront pas faits pour comprimer le prix de revient du bâtiment par une plus large standardisation des éléments entrant dans la construction. Elle ne saurait être efficace tant que des réformes n'interviendront pas dans les conceptions qui président à l'établissement des programmes nouveaux et à la répartition des crédits pour assurer la nécessaire continuité des chantiers.

J'ai étudié le problème du prix de revient de la construction très largement dans mon rapport sur le budget de fonctionnement du M. R. U. Je ne rappellerai donc ici que les résultats auxquels j'ai été conduit. Le prix de revient d'un logement moyen en France est trop élevé. Dans mon rapport, j'avais démontré qu'il était deux, peut-être trois fois plus cher qu'en Allemagne — et en m'excusant de revenir à la comparaison avec l'Allemagne, à laquelle M. le président Rochereau a fait allusion tout à l'heure. A vrai dire, tous les éléments ne sont pas comparables et il faut bien avouer que les logements construits outre-Rhin sont plus simples et plus petits que les nôtres. Il n'en reste pas moins que le prix du mètre carré est de l'ordre de 20.000 francs, tandis qu'en France il est de l'ordre de 35 000 francs, c'est-à-dire 1,75 fois plus cher.

Je ne reviendrai pas sur les différences de méthodes employées dans les deux pays. Je les ai analysées largement et je peux ajouter, de plus, que les conditions de paiement, en France, sont un facteur supplémentaire de cherté du bâtiment. Elles grèvent indiscutablement de 10 p. 100 environ le prix de revient du bâtiment. Le rôle joué par les architectes dans la reconstruction et dans la construction a été cité également comme l'une des causes de cherté du bâtiment, mais, en la matière, il convient de ne pas oublier que si certains architectes, pour si rares que puissent être les exemples, ont pu, comme le disait l'inspection générale des finances, « trahir leur mandat », ce n'est que par suite, probablement, d'insuffisance de contrôle du M. R. U. et, peut-être aussi, parce que l'administration s'est trop souvent déchargée sur les hommes de l'art de tâches qu'elle eût dû elle-même assurer.

Nous espérons que le fait d'avoir signalé les insuffisances des progrès de la construction donnera à la profession du bâtiment l'impulsion nécessaire pour arriver à une plus grande productivité, que le fait d'avoir dénoncé les agissements de certains architectes n'affectera en rien l'immense majorité de cette profession et que les architectes auront à cœur de pousser aussi loin que possible les études entreprises pour réduire la cherté du bâtiment.

Mais rien d'efficace, dans l'un et l'autre domaines, ne saurait être obtenu sans une gestion financière rigoureuse et sans l'impulsion du ministre responsable. Il faut arriver, par la recherche d'une technicité accrue dans tous les domaines, à ce que cette reconstruction chère et lente contre laquelle nous nous sommes tous élevés soit enfin dégagée de certaines hypothèques et que soit établi un climat de confiance entre sinistrés, entreprises, architectes et administration susceptible d'apporter à la situation des améliorations en rapport avec les lourds sacrifices demandés aux contribuables.

En résumé, si les progrès techniques devaient permettre d'accroître le nombre de logements construits avec un même volume de crédits, il n'en reste pas moins vrai que le plein emploi ne sera pas assuré dans le bâtiment avec le volume des crédits consentis pour le présent exercice.

Examinons maintenant comment se présentent les prévisions budgétaires ?

Nous commencerons par l'étude de l'exécution du budget de l'exercice 1952 ?

Vous savez, mes chers collègues, que la loi du 3 janvier 1952 relative aux dépenses de réparations des dommages de guerre et de reconstruction avait prévu des autorisations de programme très amples s'élevant à 351 milliards et des crédits de paiement d'un montant de 309 milliards. Le décret du 28 avril 1952 a réduit les autorisations de programme de 77 milliards 200 millions et les crédits de paiement de 32 milliards 500 millions. Dans le même temps 98 milliards 300 millions étaient bloqués sur les autorisations de programme et 43 milliards 100 millions sur les crédits de paiement en sorte que le ministre de la reconstruction ne disposait plus, le 28 avril 1952 que de 176 milliards en autorisations de programme et 233 milliards en crédits de paiement.

Le 25 juillet un décret a débloqué 52 milliards d'autorisations de programme et 15 milliards de crédits de paiement. Vous trouverez dans mon rapport la ventilation détaillée des autorisations de programme et des crédits de paiement de l'exercice 1952. En fin d'exercice 5 milliards de crédits de paiement et 15 milliards d'autorisations de programme ont été accordés par anticipation sur l'exercice 1953. En résumé, sur les 227 milliards, 400 millions d'autorisations de programme dont a disposé le ministre de la reconstruction en 1952, 137 milliards 500 millions ont été consacrés à la revalorisation nécessaire des programmes anciens et 89 milliards 800 millions aux programmes nouveaux. En ce qui concerne les crédits de paiement sur 248 milliards 200 millions, les opérations en cours ont absorbé 211 milliards 200 millions, et les opérations nouvelles n'ont bénéficié que de 36 milliards 900 millions environ.

Si l'on compare cette situation finale aux prévisions initiales du Gouvernement, on constate qu'il y a des différences sensibles. Ainsi, en autorisations de programme, la loi prévoyait : opérations en cours, 70 milliards, alors que l'utilisation effective a été de 137 milliards ; opérations nouvelles, 273 milliards pour une utilisation effective de 89 milliards. En crédits de paiement, la situation est comparable. Prévisions pour les opérations en cours : 210 milliards ; crédits effectivement consacrés : 211 milliards. Par contre, pour les opérations nouvelles, 99 milliards avaient été prévus et en définitive 36.900 millions seulement utilisés. Je pense que ce n'est pas la faute du ministre de la reconstruction, mais il ressort du rapprochement de ces chiffres que les opérations en cours avaient été volontairement sous-estimées afin de faire apparaître un programme nouveau fictivement gonflé et d'apporter des espoirs aux sinistrés, espoirs qui ont été, en définitive, déçus.

A notre sens, l'heure est venue de mettre un terme à de tels errements. Rien ne sert de lancer des opérations nouvelles, si les crédits consacrés sont prélevés sur ceux prévus pour les travaux en cours dont l'achèvement ne peut pas être assuré. Il ne s'agit pas de meubler nos campagnes de bâtiments non habitables, parce que inachevés, mais de rendre disponibles, aussitôt que possible, par un volume donné des crédits, un maximum de logements. Si l'année 1951 a marqué un net ralentissement des mises en chantiers, ce qui est très regrettable, du moins a-t-elle permis d'apurer certains comptes depuis trop longtemps en souffrance.

Quels seront, en regard des déceptions de l'année 1952, les espoirs de 1953 ? Pour l'exercice 1953, comme je l'ai déjà indiqué tout à l'heure sommairement, des crédits sensiblement égaux en volume — 336.700 millions — sont prévus pour 1953, contre 337 milliards définitivement accordés en 1952, mais la part réservée aux programmes nouveaux est plus importante qu'en 1952.

Telles qu'elles ressortent des textes votés par l'Assemblée nationale, les prévisions de 1953, comparées aux crédits globaux de 1952, s'établissent ainsi qu'il suit : pour les autorisations de programmes, les opérations en cours absorberont 66.500 millions de crédits contre 137.600 millions en 1952 et les opérations nouvelles 163.500 millions contre 89.800 millions l'an dernier. Quant aux crédits de paiement, il est prévu que les opérations en cours seront dotées de 199.400 millions contre 24.300 millions en 1952 et les opérations nouvelles de 62.100 millions contre 36.900 millions en 1952. On constate que, pour l'en-

semble de l'état F, les programmes nouveaux s'élevaient ainsi à 163 milliards pour 1953 contre 89 milliards en 1952 et les crédits de paiement à 62 milliards contre 36 milliards en 1952.

Cependant, en définitive, la différence avec l'exercice 1952 est faible: les autorisations de programme sont en augmentation de 2.600 millions seulement et les crédits de paiement n'accusent qu'une majoration de 13.300 millions. Vous trouverez le détail des différences entre les crédits prévus pour l'exercice 1953 et ceux des postes correspondant de l'exercice 1952, dans le rapport imprimé qui contient le développement de l'état F et dans les tableaux joints à l'article 8 dans le même rapport.

L'examen des chiffres de l'état F développé montre que, pour les crédits de paiement, les différences de 1953 par rapport à 1952 portent essentiellement sur quatre postes, les autres dépenses ne variant guère: 1° les indemnités prévues pour la reconstruction des immeubles industriels et commerciaux, qui sont en diminution de 9.450 millions; 2° les indemnités destinées à la reconstitution des biens mobiliers des services publics, à la réparation des dommages industriels, commerciaux, artisanaux et aux dommages agricoles, qui sont en diminution de 6.600 millions; 3° les dépenses affectées aux travaux de voirie et des réseaux de distribution d'eau, de gaz et d'électricité, qui sont en augmentation de 8.650 millions; 4° les avances aux associations syndicales et aux coopératives de reconstruction, qui sont accrues de façon très notable, puisqu'elles sont augmentées de 20 milliards.

En plus des dépenses récapitulées ainsi et qui font l'objet de l'état F, 20 milliards sont prévus pour permettre la mobilisation et le remboursement des titres émis par la caisse autonome de reconstruction. En réalité, c'est un volume de l'ordre de 30 milliards de titres qui est susceptible de venir à échéance; mais le Gouvernement a volontairement ramené ce chiffre à 20 milliards, estimant qu'une fraction de l'ordre de 30 p. 100 ne serait pas présentée à l'échéance.

En résumé, on peut dire que l'exercice 1953 verra la construction d'un plus grand nombre d'immeubles d'habitations du fait des crédits plus larges accordés aux associations syndicales, compensant ainsi la légère diminution de ceux destinés à être versés directement aux sinistrés, réduits de 2.610 millions.

De même, les travaux de reconstitution des immeubles ou des réseaux de distribution d'eau, de gaz et d'électricité seront poussés plus activement.

En revanche, la reconstruction des immeubles industriels et commerciaux ainsi que la reconstitution du mobilier des services publics, la réparation des dommages industriels, commerciaux et artisanaux et les éléments d'exploitation agricoles marquent une très nette régression.

Je peux conclure, ne voulant pas aborder maintenant, en raison de l'heure tardive, le détail des observations sur les différents chapitres que je présenterai au moment de leur discussion, en disant que ce budget, bien que très lourd, ne peut satisfaire entièrement les sinistrés, dont certains attendent la reconstitution de leurs biens détruits depuis 1910, c'est-à-dire depuis douze ans.

Il était possible, je l'ai démontré, d'accorder et d'utiliser 10 pour 100 au moins de crédits supplémentaires, sans danger pour l'économie. Peut-être ne pouvait-on augmenter davantage la charge qui pèse sur les épaules du contribuable, étant données les autres missions qu'assume la France?

Je dirai alors à M. le ministre et au Gouvernement: que du moins l'année 1953 soit l'année de la mise en ordre, d'une meilleure utilisation du crédit, avec un coût de construction diminué et des chantiers nouveaux lancés en plus grand nombre. Si, de plus, elle pouvait apporter aux sinistrés le plan de financement tant attendu et la notification des titres de créance, leur moral, actuellement mis à rude épreuve, ne manquerait pas de s'améliorer. Nous comptons sur l'action gouvernementale pour qu'une impulsion nouvelle permette, parallèlement à la mobilisation de capitaux plus larges dans le secteur privé, de pallier la crise du logement sans précédent que nous connaissons, qui ne peut attendre plus longtemps de solutions efficaces. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

M. le président. Le Conseil voudra sans doute interrompre ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quinze heures dix minutes, sous la présidence de M. Kalb.)

PRESIDENCE DE M. KALB,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1953.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de l'éducation nationale.

M. Canivez, rapporteur pour avis de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, de la jeunesse et des loisirs. Mesdames, messieurs, les dépenses d'investissements intéressant l'éducation nationale correspondent, dans le projet de loi qui nous est soumis, aux articles 11 bis, 11 ter et 11 quater. Il est bon de rappeler, avant toute discussion, qu'à la suite des conclusions de la commission Le Gorgeu un projet de loi portant ouverture d'autorisations de programmes, qui se référerait à un plan de construction et d'équipement des locaux scolaires et universitaires, avait été déposé par le Gouvernement.

Ce projet n'a pas été soumis à vos délibérations, mais nous en retrouvons les trois premiers articles, condensés dans l'article 11 bis. Pour le quatrième et le dernier, il s'agissait tout simplement d'un décret à prendre, ce qui sera fait ultérieurement quand nous aurons voté l'article 11 bis.

Cet article, dans son paragraphe 1^{er}, comprend un plan de construction et d'équipement universitaire de cinq ans, pour un montant global de 269 milliards, dont 204 milliards à la charge de l'Etat.

La commission Le Gorgeu ayant arrêté aux environs de 900 milliards de francs le montant de tout ce qu'il fallait faire pour que les établissements dépendant de l'éducation nationale soient bien équipés, on est en droit de penser que, lorsque les travaux prévus dans le plan de cinq ans seront achevés, il y aura sans doute d'autres plans de cinq ans ou de plus courte durée. Cela serait souhaitable et ces plans devraient suivre la cadence des crédits qu'on pourrait mettre à la disposition de l'éducation nationale.

Votre commission de l'éducation nationale a étudié avec beaucoup de soin l'article 11 bis. Certains de ses membres ont trouvé, tout d'abord, que la part faite à l'enseignement du premier degré ne correspondait pas à l'importance des effectifs qu'on allait être obligé d'accueillir dans nos écoles dès 1953 et, même, pendant les quelque dix années suivantes; ensuite qu'apprendre à nos enfants à lire, en comprenant bien ce qu'ils lisent, à écrire, en s'exprimant correctement, et à compter d'une façon convenable devait être le principal souci et que, par conséquent, il était indispensable de construire et d'équiper de toute urgence les classes primaires qui nous manquent. Comme 269 milliards étaient prévus sans augmentation possible, ces commissaires auraient vu d'un bon œil qu'il fût pris sur les dotations des autres enseignements quelque argent pour satisfaire les demandes de l'enseignement primaire.

D'autres membres ont pensé que les 55.500 millions réservés à l'enseignement technique constituaient une dotation importante en comparaison des 72.800 millions réservés à l'enseignement du premier degré. Mais ces collègues se sont facilement laissés convaincre par les arguments de certains commissaires faisant remarquer que l'enseignement technique se développe de plus en plus, que des centres professionnels, qui n'existaient pas autrefois, manquaient de locaux et qu'il fallait absolument les leur procurer afin qu'ils puissent s'installer convenablement. Un membre de la commission faisait remarquer qu'il valait mieux, dans beaucoup de cas, faire un bon ouvrier qu'un mauvais bachelier ou même qu'un bon bachelier qui, malgré ses diplômes, ne trouve pas de travail. (Très bien! très bien!)

On est bien obligé de reconnaître que c'est vers les centres d'apprentissage, qui constituent, on peut le dire, le premier degré de l'enseignement technique, que seront dirigés la plupart des élèves des écoles primaires. Il est temps de bâtir pour ces écoles. (Applaudissements.)

D'autre part, pour des raisons que tout à l'heure nous avons déjà données, il est bien certain que les collèges techniques pourront augmenter en nombre, ainsi que les écoles d'ingénieurs qui doivent former les cadres non seulement théoriquement, mais surtout pratiquement, si l'on veut que nos industries suivent les progrès immenses que font, à l'heure actuelle, les dernières techniques.

Si bien qu'en définitive la commission a été unanime à accepter la répartition des 204 milliards, comme elle est pré-

sentée dans le projet de loi. Nous faisons ainsi confiance à M. le ministre de l'éducation nationale ainsi qu'aux membres de la commission Le Gorgeu qui se sont penchés avec tant de compétence sur le problème qui leur était soumis.

Des 204 milliards de dépenses à la charge de l'Etat, il a été fait deux parts: 83.495 millions, que nous retrouvons dans le paragraphe 2 de l'article 11 bis, et 120.336 millions qui sont inclus dans le paragraphe 1^{er} du même article. La première partie correspond à des travaux qui seront engagés dès 1953 pour les cinq ans du plan, tandis que les 120.336 millions correspondent à des travaux qui seront engagés annuellement, pendant cinq ans, au fur et à mesure du vote des budgets.

Le détail des opérations se trouve dans les tableaux annexés au projet de loi n° 4428, mais il n'est pas douteux que des changements pourront être apportés sinon aux travaux de la première tranche, du moins à ceux de la deuxième tranche, si le besoin et l'opportunité s'en font sentir.

M. André Marie, ministre de l'éducation nationale. Je suis entièrement d'accord avec vous sur ce point.

M. Canivez, rapporteur pour avis. Sous le bénéfice des observations que je viens de présenter, votre commission de l'éducation nationale vous demande de voter l'article 11 bis tel qu'il est présenté dans le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui.

En ce qui concerne l'article 11 ter, votre commission de l'éducation nationale vous demande d'en accepter le premier alinéa qui comprend deux impératifs: l'Etat ne subventionnera pas les dépenses de constructions scolaires qui dépasseront 4 millions par classe et 3 millions par logement de maître.

Ceux qui ont l'habitude des constructions scolaires et des constructions tout court, les maires des pays sinistrés qui reconstruisent tous les jours reconnaissent que les sommes envisagées sont très suffisantes pour édifier des classes bien aérées et des logements de maître tout à fait convenables.

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est très juste.

M. Canivez, rapporteur pour avis. Bien entendu, il ne faudra pas se lancer dans des dépenses inconsidérées, mais rester dans la simplicité qui n'exclut pas la beauté et normaliser les différents éléments de ces constructions de façon à obtenir de meilleurs prix et à gagner du temps.

Des dérogations pourront être apportées dans des cas tout à fait exceptionnels, et votre commission de l'éducation nationale a déposé un amendement tendant à remplacer le deuxième alinéa par le texte suivant: « Des dérogations pourront être apportées par décrets pris par M. le ministre de l'éducation nationale », le reste de l'alinéa étant supprimé.

Elle a estimé, en effet, que la procédure des décrets était suffisamment entourée de garanties pour ne pas l'alourdir en l'assortissant d'avis conformes qui ne pourraient que retarder les décisions utiles.

D'autre part, votre commission est d'accord pour ne pas donner de rétroactivité aux dispositions de l'article 11 ter. Par conséquent, elle vous demande de voter sans changement le dernier alinéa de cet article.

En ce qui concerne l'article 11 quater, la majorité de votre commission de l'éducation nationale est d'avis d'en demander la suppression et, à cette fin, un amendement que nous défendrons tout à l'heure a été déposé au nom de la commission.

Un certain nombre de raisons militent en faveur de cette suppression. D'abord, cet article est contraire à la lettre et à l'esprit de la loi Barangé. En effet, les ressources mises à la disposition des communes en application de cette loi doivent être employées à parfaire l'équipement des classes de l'enseignement du premier degré, ce qui est fort bien quand on songe qu'en 1953 nos instituteurs et nos institutrices n'enseignent plus les enfants comme ils le faisaient il y a cinquante ans.

M. le ministre de l'éducation nationale. Très bien!

M. Canivez, rapporteur pour avis. Depuis le vote des lois organiques, la radiodiffusion a fait son apparition, le cinéma a réalisé d'énormes progrès, les machines parlantes: récepteurs de radio, tourne-disques, magnétophones se sont perfectionnées et sont devenues d'un usage courant; l'hygiène est entrée dans les mœurs, on a aujourd'hui une plus juste idée du confort dont doivent être pourvues les salles de classe. Pour pouvoir doter nos salles de classe de tout ce qui leur manque aujourd'hui, et que les progrès de la science pédago-

gique ainsi que les obligations de la technique nouvelle nous commandent de leur donner, il ne faut pas que les ressources de la loi Barangé soient détournées de leur destination, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas être affectées par priorité à la couverture de la part des communes et des départements dans la construction et la réparation des bâtiments scolaires publics.

M. le ministre de l'éducation nationale. Très bien!

M. Canivez, rapporteur pour avis. Pendant quelques années au moins, les sommes mises ainsi à la disposition des communes seront à peine suffisantes pour faire le nécessaire dans le sens que je vous ai indiqué tout à l'heure.

D'autre part, agir comme le demande l'article 11 quater, c'est tout simplement permettre à certaines municipalités de se dérober à un de leurs devoirs primordiaux qui consiste à édifier et à entretenir les locaux scolaires. (*Applaudissements à gauche.*)

Je sais bien qu'on pourrait trouver d'autres occasions pour parler encore sur ce chapitre; on pourrait, par exemple, imaginer un ministre des finances qui, à la faveur de cet argument, dirait: « J'ai déjà subventionné par l'intermédiaire de la loi Barangé; je ne vois pas pourquoi je subventionnerai encore une fois avec les crédits annuels qui sont inscrits au budget. »

M. le ministre de l'éducation nationale. Je ne calomnierai pas mes charmants collègues des finances en disant que n'importe lequel d'entre eux étant au ministère de la rue de Rivoli tiendra sûrement, à moi ou à mon successeur, le langage que vous prévoyez. (*Sourires.*)

M. Canivez, rapporteur. En tout cas, pour les deux premières raisons que je viens de vous donner et qui se suffisent à elles-mêmes, on peut dire que nous sommes en droit de demander logiquement la suppression de cet article.

Telles sont, mesdames, messieurs, les observations que votre commission de l'éducation nationale m'a demandé de présenter en son nom. J'ai essayé de le faire aussi fidèlement, aussi objectivement et aussi brièvement que possible, me réservant naturellement d'intervenir tout à l'heure dans la discussion des amendements. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

M. Malécot, rapporteur pour avis de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, M. le ministre de la reconstruction est absent, mais, au nom de la commission de la reconstruction du Conseil de la République, j'ai tout d'abord la mission de vous déclarer qu'elle ne peut que trouver en lui la plus large compréhension. Elle sait, nous savons tous, que la cité du Havre est profondément meurtrie et souffre encore du drame du logement.

M. Pierre Courant connaît par expérience la grande impatience des sinistrés de la guerre et celle non moins grande — je dirai non moins inquiétante — des innombrables sinistrés de la vie qui logent dans des taudis inhumains ou qui sont sans logis...

M. Bernard Chochoy, président de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. Voulez-vous me permettre de vous interrompre?

M. Malécot, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la reconstruction, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le président de la commission de la reconstruction. Je formulerai un regret, c'est que le débat sur le problème des investissements, réparation des dommages de guerre et reconstruction, s'engage en l'absence de M. le ministre de la reconstruction. Il serait bon, me semble-t-il, d'attendre son arrivée à moins qu'on nous dise qu'il sera là dans quelques instants. Je pense que le premier intéressé par votre propos, mon cher rapporteur, est d'abord le ministre de la reconstruction.

M. Malécot, rapporteur pour avis. Je suis tout à fait d'accord avec vous et je veux bien reporter à plus tard mon intervention.

M. le président. Le déroulement de la discussion a été fixé par la commission des finances et je suis bien obligé de m'y tenir.

M. le président de la commission de la reconstruction. Peut-être pourrait-on suspendre la séance en attendant l'arrivée du ministre ?

M. le président. S'il y a plusieurs avis, il n'y a cependant qu'un projet en discussion.

M. le président de la commission de la reconstruction. En effet, il n'y a qu'un projet, celui des investissements. Mais, en réalité, les problèmes dont va traiter notre collègue M. Malécot se rapportent spécialement à la réparation des dommages de guerre et à la reconstruction. Il serait souhaitable que M. le ministre de la reconstruction soit là pour entendre ce que nous avons à lui dire.

M. Bordenave. Je suis tout à fait d'accord avec vous, mon cher collègue.

M. le président. Pour ne pas perdre de temps, je pourrais donner la parole à M. Coudé du Foresto, s'il est prêt à rapporter, et nous reprendrions ensuite le rapport de M. Malécot. (Assentiment.)

La parole est à M. Coudé du Foresto, rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle.

M. Coudé du Foresto, rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle. Messieurs les ministres, mes chers collègues, je ne suis ici qu'un modeste remplaçant.

M. Longchambon, président de la commission de la production industrielle, avait été chargé de présenter un rapport pour avis sur le budget des investissements de 1953, il a dû partir en voyage, et il m'a demandé de me substituer à lui pour présenter les observations générales de la commission de la production industrielle.

La première observation, dont un aperçu vous a déjà été donné dans le rapport de M. le rapporteur général de la commission des finances, s'applique à une question de forme. Cette année-ci sont mélangées des notions qui, traditionnellement, se trouvaient séparées : le budget de la reconstruction et de l'équipement des services civils, le budget pour la réparation des dommages de guerre et le budget des investissements économiques et sociaux. C'est de ce dernier budget, au surplus, que la commission de la production industrielle s'est plus particulièrement saisie ; mais il en est résulté de telles difficultés dans l'étude des budgets et dans leur comparaison avec les projets précédents, que nous allons, je le crains — et le petit incident qui vient d'avoir lieu il y a un instant en est la démonstration — nous trouver devant des complications assez sérieuses quand nous allons passer à la discussion des articles. Cette réflexion prend d'autant plus d'importance que nous nous trouvons en fait au début d'une période de transition qui sépare l'exécution du premier plan de modernisation et d'équipement du second plan, dont on doit nous donner les bases d'ici quelques semaines, et qu'il nous faudrait pouvoir examiner les résultats du premier, dans l'ensemble et dans les détails, pour émettre une opinion valable sur l'orientation du second. Cette étude devient singulièrement ardue, dans l'état de présentation des budgets. On pourrait même se demander si l'absence de plan directeur cohérent résulte d'une volonté plus ou moins délibérée ou d'une certaine indigence d'imagination qui conduit à nous laisser entraîner par les événements au lieu de tenter de leur imprimer une orientation favorable aux véritables intérêts nationaux.

Dans l'avis qu'il émettait sur les dépenses d'investissements économiques et sociaux l'an dernier pour l'exercice 1952, M. Longchambon, souhaitait que fût présenté au Parlement un plan cohérent d'ensemble dont les grandes lignes seraient régulièrement examinées dans un climat de confiance entre le commissariat au plan, les ministres compétents et les commissions intéressées.

Cette solution était pleine de bon sens. Elle s'imposait d'autant plus que se profilait déjà, sur la toile de fond de nos préoccupations nationales, l'intégration d'une partie capitale de notre économie dans une économie européenne et que la rue Martignac devait fournir à Luxembourg l'expression même de la haute autorité supra-nationale.

Il n'a pas appartenu à la commission de la production industrielle que cette collaboration confiante ne s'établisse. Elle aurait permis sans nul doute, de prendre, en ce qui concerne plus spécialement les investissements, des mesures qui nous auraient permis d'affronter l'ouverture du marché commun dans un esprit de plus grande sérénité.

La lecture du cinquième rapport de la commission des investissements est très instructive et je ne saurais trop la conseiller à nos collègues.

L'indice des prix des biens d'équipement dans la métropole est passé, dit ce rapport, de 50 en 1947 à 157 en 1952. Les indices d'investissements sont passés de 78,8 à 104,5, avec une tendance à l'amenuisement. Mais, si, comme l'admet le rapport, et comme nous l'admettrons nous-mêmes, l'indice de la production est de 50 p. 100 supérieur en 1952 à ce qu'il était en 1947, on pourrait par un raisonnement, d'ailleurs trop sommaire, en déduire que la productivité moyenne a augmenté d'environ 15 p. 100, et s'en montrer satisfait, si nous interprétions ce résultat comme étant le résultat des seuls investissements, alors que ceux-ci ne sont pas seuls responsables de cet état de choses.

La part des charges d'investissements dans le total des charges budgétaires se réduit d'année en année. Pour les investissements économiques et sociaux qui ont fait l'objet de cette étude, ils passent de 19,6 p. 100 en 1950 à 9,7 p. 100 en 1953.

M. Armengaud. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Coudé du Foresto, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Armengaud, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Armengaud. Monsieur Coudé du Foresto vous vous souvenez, sans doute, — et je m'adresse ici en particulier aux représentants du Gouvernement — que lorsque nous avons débattu la dernière fois, à votre initiative, les problèmes que posent le pool charbon-acier et son entrée en vigueur, nous avons rappelé, vous et moi en particulier, que les investissements en Allemagne occidentale s'élevaient, en 1951, à 100 p. 100 du budget national.

M. Coudé du Foresto, rapporteur pour avis. Je suis très heureux, monsieur Armengaud, de votre interruption, parce que le rapprochement du chiffre que vous venez de citer, avec ceux que je viens d'évoquer, est particulièrement éloquent. Ce phénomène réel nous est plus ou moins masqué d'ailleurs, et c'est peut-être pour cela que nous nous rendons moins compte de la réalité, en raison des retards apportés au vote des lois de finances.

Pour l'Afrique du Nord, 220 milliards ont été consacrés en 1952 aux investissements dont 24,6 p. 100 proviennent des fonds publics et métropolitains. Cent milliards ont constitué la part des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer, dont 89 p. 100 ont été fournis par les fonds publics métropolitains, ce qui s'explique parfaitement par la difficulté de trouver sur place les fonds complémentaires.

Ce rapide examen du passé terminé, notre objet est d'examiner nos perspectives pour 1953. Les conclusions de votre commission sont assez pessimistes. Les crédits prévus sont, par grandes masses, les suivants : 192 milliards pour le budget de reconstruction et d'équipement, 470 milliards pour les investissements économiques et sociaux dont 120 milliards d'emprunts garantis pour lesquels nous ne savons pas encore comment ils seront réalisés, 330 milliards pour la reconstruction et les dommages de guerre et 38 milliards contenus dans les budgets annexes ou les comptes spéciaux du Trésor.

Sur le total de 1.030 milliards, 1.000 milliards environ ne sont que la continuation d'opérations anciennes, ou des engagements résultant de la prolongation d'opérations anciennes. Le montant total des crédits de paiement pour les prêts ou avances en 1953 s'élève à 399 milliards 800 millions auxquels s'ajoutent les 120 milliards d'autorisation d'emprunts garantis par l'Etat en faveur des entreprises nationalisées.

Enfin, s'ajoutent à ces chiffres 60 milliards d'autofinancement et d'emprunts divers dont 15 milliards 700 millions alloués à la Société nationale des chemins de fer français pour la reconstruction.

Je suis obligé de souligner une fois de plus que des crédits d'investissements économiques figurent également dans le budget de reconstruction et d'équipement des services civils, des comptes spéciaux du Trésor, peut-être aussi au budget de réparation des dommages de guerre.

En résumé, et c'est cela qui est important et se dégage du rapport très documenté de M. Longchambon, nous pouvons dire que s'il a existé en 1946 un plan assez cohérent, précis et ample, de production pour les industries de base, charbon, gaz, électricité, raffinage de pétrole, production d'engrais, rien de semblable ne semble avoir été mis sur pied pour la production agricole, les industries de transformation, les transports, le tourisme ou la mise en valeur des territoires d'outre-mer.

Cette absence de méthode a plusieurs résultats néfastes. Votre commission estime qu'il y a la plus grande urgence à

présenter, par grands chapitres, des programmes précis, qui permettraient d'adopter une ligne de conduite valable plusieurs années de suite. On éviterait ainsi l'éparpillement des efforts et le renouvellement de ces séances pénibles, où les choix douloureux s'imposent à des commissions qui, ligotées par des règles constitutionnelles, recherchent, par des artifices discutables, à rétablir une certaine équité en faveur de secteurs défavorisés par prélèvements sur d'autres secteurs essentiels et, pour m'expliquer en clair, de réduire les crédits déjà trop maigres accordés aux charbonnages, au moment spécialement dangereux de l'ouverture du marché commun pour les reporter sur l'agriculture, l'éternelle sacrifiée des projets qui nous sont soumis et dont l'avenir est pourtant essentiel à la vie de ce pays.

Il nous apparaît qu'une discussion globale, même difficile, portant sur de vastes programmes, permettrait également de dire au pays la vérité — il est capable de la comprendre — et de le mettre en face du redoutable choix des priorités. Nous sommes persuadés, préférant ce procédé même brutal à une discussion sans fin qui se résume à des marchandages sordides d'intérêts particuliers, que ce serait la seule méthode pour promouvoir dans ce pays une véritable politique économique.

Enfin les mesures de blocage prévues dans la loi de finances et qui intéressent le budget de reconstruction et d'équipement, même si elles doivent être levées le 30 juin, ne manqueront pas d'entraîner des retards dont la gravité sera encore supérieure dans les territoires d'outre-mer qui reçoivent 55 p. 100 de leurs crédits au titre de ce budget.

Nous allons maintenant examiner, mes chers collègues, très succinctement, les grands chapitres des projets qui nous sont soumis aujourd'hui pour nos industries de base, pour essayer d'en tirer quelques conclusions. Pour les houillères, l'exécution du programme du premier plan d'investissements a été relativement satisfaisante. Si tous les objectifs n'ont pas été atteints, nous avons enregistré un progrès considérable. Pour 1953, les premiers impératifs consistent à parachever l'aménagement des exploitations du Nord et du Pas-de-Calais et nous vous rappelons que ces bassins sont particulièrement menacés par l'ouverture du marché commun qui va s'effectuer le 10 février prochain. Il est, par conséquent, essentiel de réduire au minimum les frais d'exploitation en améliorant l'outillage général des gisements.

Un programme de 22 milliards environ est envisagé sous forme de travaux neufs à moyen terme et un programme important d'habitations est échelonné sur cinq ans. C'est d'ailleurs sur ce programme que les 900 millions d'abattements, qui ont été reportés sur l'agriculture, ont été effectués et vous sont présentés par la commission des finances.

La création de nouvelles centrales de 525.000 kilowatts a été envisagée avec l'espoir de la participation de la communauté européenne du pool charbon-acier.

En 1953, sera amorcée la réalisation d'une tranche de 100.000 kilowatts dont le montant sera d'environ 8 milliards.

Je voudrais attirer votre attention sur un point; la consommation spécifique du charbon dans nos centrales minières se situe, à la fin de 1952, aux environs de 0 kilo 930 par kilowatt-heure produit, alors que, dans les centrales modernes, on arrive d'une façon à peu près courante à moins de la moitié de ce chiffre. Or, nous sommes, les uns comme les autres persuadés que les crédits d'investissement qui sont accordés pour la modernisation de centrales et pour la réduction de leur consommation spécifique, c'est-à-dire, en fait, pour améliorer leur productivité, sont des crédits plus rentables que ceux que l'on accorde aux gisements pour améliorer leur production. Chaque économie de consommation dans les installations existantes de 1 million de tonnes de charbon, est une économie nette. Quand des crédits d'investissement sont accordés pour produire un million de tonnes de charbon de plus, il faut ensuite produire ce million de tonnes.

En ce qui concerne Electricité de France, il est envisagé un équipement thermique nouveau une puissance de 500.000 kilowatts, dont le programme n'est pas défini. Les crédits de paiement en 1953 s'élèveront à 16.700 millions, dont deux seulement pour l'engagement de programmes nouveaux. 37.100 millions sont affectés à la poursuite des opérations en cours, pour le programme hydraulique et quatre pour le lancement du barrage sur le Rhin à Fessenheim. Les transports à haute tension bénéficient de 24.700 millions et la distribution de 20 milliards.

De grands débats se sont élevés sur la place publique entre les tenants résolus de l'électricité d'origine thermique et ceux de l'électricité d'origine hydraulique. Nous pensons qu'il est impossible, en cette matière, de raisonner dans l'absolu. La France est naturellement pauvre en énergie. Elle n'a pas le

droit de négliger ses ressources naturelles et, en particulier, celles d'origine hydraulique, fût-ce au prix d'un supplément de frais de premier établissement. En revanche, elle ne peut abandonner les ressources de l'énergie thermique consommatrice de bas produits, ni les économies substantielles de charbon que peut entraîner la rénovation de ses centrales.

Il semble de plus en plus nécessaire de procéder à une confrontation des tendances pour aboutir, en dehors des passions, à des suggestions d'intérêt national et votre commission a décidé d'y consacrer ses efforts.

M. Armengaud. Voulez-vous, mon cher collègue, me permettre de vous interrompre à nouveau ?

M. Coudé du Foresto, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Armengaud, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Armengaud. Je voudrais rappeler au Conseil et, notamment, aux membres du Gouvernement qu'une commission que vous avez présidée pendant longtemps, le comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie, s'était penchée sur ce problème et qu'elle avait fait des propositions très concrètes, notamment en ce qui concerne les économies de charbon. Mais pour autant que nous le sachions les uns et les autres, ces travaux sont en quelque sorte demeurés clandestins et sans suite. Aucun des ministres que la question peut intéresser n'a cru devoir réunir ceux qui s'étaient penchés sur le problème, alors que les travaux du comité touchent notamment les intérêts des finances, car les solutions dont vous venez de parler permettraient de faire des économies sensibles sur certains investissements.

Je demande donc à M. le ministre du budget de vouloir bien se mettre en rapport avec M. le ministre de l'industrie et de l'énergie pour qu'une conférence, même officieuse, ait lieu pour l'examen attentif des propositions antérieures à l'élaboration desquelles vous avez présidé.

M. Coudé du Foresto, rapporteur pour avis. Les travaux du comité consultatif ne sont pas restés tout à fait clandestins, mais le fait est qu'ils n'ont pas été suivis. Ils ont été publiés, mais rien n'en est sorti parce qu'à partir du moment où la publication a été faite on a sans doute estimé que le travail était terminé, ce qui n'était pas exact.

M. Armengaud. Il est terminé parce qu'il est classé sans suite par les services.

M. Coudé du Foresto, rapporteur pour avis. N'oublions pas que la situation en énergie électrique est toujours très tendue. Si nous avions une période de médiocre hydraulité, nous connaîtrions de nouveau les restrictions. A partir de 1953, en particulier, avec le programme d'engagements prévus, le déficit risque de s'accroître à un rythme tel que nous connaîtrions de nouveau des contingents si des mesures urgentes n'étaient pas prises.

Enfin l'état de notre réseau de distribution impose un renforcement sous peine de voir croître nos pertes en ligne et d'amener en bout de réseau à des décrochages dangereux.

Depuis 1948, les travaux d'Electricité et de Gaz d'Algérie sont inclus dans le premier plan de modernisation et d'équipement. En Algérie, de 1946 à 1951, la production d'électricité est passée de 364 millions à 667 millions de kilowatts-heure. Le premier semestre de 1952 enregistre une production de 346 millions de kilowatts-heure. Aucun crédit d'engagement pour travaux nouveaux n'est prévu pour 1953, bien que le niveau de consommation actuelle soit de 76 kilowatts-heure par habitant — alors qu'il est de 860 dans la métropole — et que la démographie enregistre chaque année une forte poussée.

Les augmentations de consommations sont plus fortes en Algérie que dans la métropole. Elles se situent à 13,7 p. 100 pour la dernière année, et nous ne pouvons que regretter que le budget en cours ne permette que de continuer les travaux anciens.

Il en est de même pour le Gaz d'Algérie où nous poursuivons seulement la construction de la nouvelle cokerie de Constantine, et des travaux moins importants à Bône, Oran et Mostaganem.

Pour le Gaz de France, des résultats très encourageants ont été enregistrés. Je vous signale que le tonnage de coke disponible pour la vente atteint actuellement un chiffre record, avec 2.700.000 tonnes disponibles fin 1952. Un effort de propagande est donc à entreprendre.

D'autre part, nous craignons que le blocage des prix, dont nous comprenons bien la nécessité, n'amène le Gaz de France à ne pas pouvoir poursuivre les efforts qu'il a entrepris et qui ont été couronnés de succès les années précédentes.

Pour la Société nationale des chemins de fer français, la traction en courant continu, haute tension, 50 périodes, ouvre de nouvelles perspectives et va permettre de nouvelles électrifications dont celle en particulier de Valenciennes-Thionville. Je n'en dirai pas plus, ce sujet étant traité très abondamment par M. Pellenc dans son rapport au fond.

Nous en arrivons à l'agriculture qui, comme les années précédentes, est encore la sacrifiée. Les remarquables exposés de M. Rochereau et de M. Briant nous ont édifié sur les efforts qu'il conviendrait d'entreprendre, surtout au moment où l'on envisage l'ouverture du pool vert et où nous risquons de voir confronter nos conditions d'exploitation assez difficiles avec celles de pays étrangers qui pourtant, jusqu'à présent, ne paraissent pas avoir comme vocation essentielle de s'orienter vers l'agriculture, mais qui ont su faire un effort important pour mettre en valeur les maigres terres dont ils disposaient, effort que jusqu'à présent nous n'avons pas été mis à même d'entreprendre.

Après les excellentes interventions de ce matin, on est conduit, une fois de plus, à regretter qu'un plan général d'investissements ne nous soit pas présenté, dans lequel nous pourrions une bonne fois ici, en commission d'abord, en séance publique ensuite, définir les grandes lignes de ce que nous devons affecter aux grands chapitres de notre économie.

Je ne reviendrai pas sur la question de la sidérurgie. Je l'ai évoquée tout au long du débat qui s'est ouvert devant le Conseil de la République sur la communauté du charbon et de l'acier. Des grands problèmes se sont posés à nous. Nous craignons malheureusement que les solutions qui leur seront apportées n'arrivent bien tard et, qu'en particulier les autorisations d'emprunts accordées à la sidérurgie française ne soient quelque peu platoniques en égard aux conditions dans lesquelles se présente le marché financier.

M. Armengaud. Très bien !

M. Coudé du Foresto, rapporteur pour avis. Mes chers collègues, je ne prolongerai pas outre mesure ce débat. Je voudrais toutefois vous demander la permission de lire, pour terminer, les quelques phrases de la conclusion qu'avait préparée à votre intention M. Longchambon.

« Quelle place — disait-il — pourra bien prendre un « nouveau plan quadriennal » qui devrait être adopté pendant le premier semestre 1953 ?

« Devant l'effort économique que doit désormais accomplir seul notre pays, sans aide extérieure importante, devant faire face aux charges exceptionnelles de défense militaire outre-mer, de réarmement, de reconstruction, d'équilibre de la balance commerciale, plus de méthode et plus de rigueur dans les investissements deviennent des impératifs catégoriques.

« Votre commission de la production industrielle a l'intention d'étudier de façon précise ce problème pour les activités qui la concernent.

« Elle attire l'attention du Conseil de la République sur la proposition de résolution envoyée devant la commission du suffrage universel et du règlement tendant à décider la création d'une sous-commission réglementaire comprenant des membres de toutes les commissions techniques et ayant pour tâche d'étudier spécialement dans tous leurs aspects les projets d'investissements. »

« Les conditions de présentation et de discussion du projet pour 1953, peu différentes de celles qui ont accompagné les projets antérieurs, montrent l'évidente nécessité de cette tâche de réflexion soutenue, méthodique et cohérente.

« A l'égard du projet actuel, dans l'impossibilité pratique d'en améliorer sensiblement les dispositions, la commission de la production industrielle émet un avis favorable à son adoption. » (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Razac, rapporteur pour avis de la commission de la France d'outre-mer.

M. Razac, rapporteur pour avis de la commission de la France d'outre-mer. Après étude du chapitre budgétaire intéressant les investissements dans les territoires d'outre-mer de l'Union française, votre commission de la France d'outre-mer vous soumet un certain nombre de remarques et de suggestions qui ont trait plus particulièrement au volume des crédits dégagés pour l'année 1953, à la nature des opérations envisagées, à

l'établissement du nouveau plan quadriennal, enfin au contrôle de l'exécution de ce plan.

La part réservée cette année aux territoires d'outre-mer sur les crédits de paiement, sous forme de subventions pour la reconstruction et l'équipement, inscrite au titre VI A, est de 43.650 millions de francs, soit 35 p. 100 des inscriptions totales.

La part réservée sous forme de prêts et d'avances (fonds de modernisation et d'équipement) inscrite au titre VI B est de 39.800 millions, soit 11 p. 100 du crédit total.

En valeur relative dans ces deux domaines, la place faite aux territoires d'outre-mer est donc proportionnellement plus importante que dans les exercices antérieurs et répond, sans doute, aux intentions du Gouvernement qui, d'après l'exposé des motifs, « entend satisfaire les besoins des territoires que rassemble l'Union française, orienter sa politique dans le sens d'un développement, sans cesse plus poussé, des moyens économiques et sociaux dans ces territoires ».

Votre commission de la France d'outre-mer ne peut que se réjouir d'une pareille préoccupation et souhaiter qu'elle s'affirme et se consolide dans les prochains exercices.

Toutefois, en valeur absolue, les 83.450 millions destinés à l'outre-mer sont encore loin des besoins en investissements des territoires d'outre-mer et ne permettront guère que de poursuivre la réalisation des opérations en cours.

En effet, mis à part les 11.450 millions destinés à la section générale du F. I. D. E. S. sur les dotations des sections des territoires d'outre-mer, la plus grosse masse des crédits, soit 30 milliards au budget de reconstruction et d'équipement et 24.060 millions au fonds de modernisation et d'équipement, sont réservés à la continuation d'opérations anciennes. On trouve seulement, pour les opérations nouvelles, une dotation de 2.200 millions au fonds de modernisation et d'équipement et 1.800 millions au fonds de modernisation et d'équipement, soit 4 milliards au total d'opérations nouvelles à lancer en 1953 dans toute l'étendue de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, de Madagascar, de l'Océan indien et du Pacifique, ce qui est nettement insuffisant pour amorcer un nouveau plan.

On comprend sans peine qu'aucune indication précise n'ait pu figurer au document budgétaire pour la ventilation de ces crédits.

En ce qui concerne les crédits d'engagement, la situation est plus satisfaisante.

Le montant des autorisations de programme atteint, pour la section des territoires d'outre-mer, au titre du budget de reconstruction et d'équipement, 38 milliards 750 millions et, au fonds de modernisation et d'équipement, 31 milliards 250 millions auxquels il faut ajouter 13 milliards pour la section générale, soit un volume global de 83 milliards.

Toutefois, une certaine proportion de ces crédits d'engagement couvre des réévaluations d'organisations anciennes qui se chiffrent à 13 milliards 750 millions sur le budget de reconstruction et d'équipement et à 11 milliards 250 millions sur le fonds de modernisation et d'équipement. Ce qui laisse, en définitive, pour l'établissement d'un programme d'opérations nouvelles 25 milliards au titre du budget de reconstruction et d'équipement, 20 milliards au titre du fonds de modernisation et d'équipement, soit un total de 45 milliards, chiffre supérieur à celui du précédent exercice, mais nettement insuffisant, au regard des besoins de l'économie de nos territoires d'outre-mer, encore bien attardés.

Votre commission demande instamment qu'un effort plus grand soit, dès maintenant, envisagé.

Votre commission tient à préciser également qu'elle voudrait voir donner à ces investissements une orientation nouvelle, telle qu'elle a été définie lors d'un récent débat à notre assemblée, à l'occasion d'une question orale de notre collègue M. Saller, sur la politique de l'Union française.

A son sens, le nouveau plan quadriennal doit faire une plus large part aux investissements productifs, il doit donc nettement se différencier du premier plan en voie de réalisation.

Sur les 213 milliards 794 millions, l'autorisation d'engagement actuellement consentie et les 155 milliards 652 millions de crédits de paiement actuellement délégués, voici la répartition par grands secteurs d'activité :

Pour les autorisations d'engagement : production et énergie, 36.309 millions, soit 17 p. 100 de l'ensemble seulement, infrastructure, 137.667 millions, soit 64 p. 100 de l'ensemble ; équipement social, 38.877 millions, soit 18 p. 100 de l'ensemble ; dépenses générales, 970 millions, soit 0,5 p. 100 de l'ensemble,

Comme crédits de paiement, nous trouvons au titre de la production et de l'énergie 29.238 millions, soit seulement 19 p. 100; pour l'infrastructure, 98.764 millions, soit 64 p. 100 de l'ensemble; pour l'équipement social, 26.786 millions, soit 17 p. 100 de l'ensemble; pour les dépenses générale, 845 millions, soit 0,5 p. 100 de l'ensemble.

On le voit, la part des investissements productifs est très réduite et nettement insuffisante.

Certes, il est compréhensible qu'un des premiers objectifs du plan soit de donner à un territoire d'outre-mer mal équipé un minimum d'infrastructure que l'insuffisance des ressources locales ne lui aurait pas permis de réaliser sur son propre budget. Il est évident, pour les mêmes raisons, que les dotations importantes consacrées à l'équipement social, tant sur le plan de l'enseignement que sur le plan sanitaire, étaient également nécessaires. Il reste que la construction de routes et de ponts, la création d'établissements scolaires, de laboratoires et d'hôpitaux, implique, pour les territoires qui doivent en assurer dorénavant l'entretien et le fonctionnement, des charges nouvelles qu'on ne saurait multiplier sans leur assurer, en même temps, des ressources suffisantes.

Votre commission de la France d'outre-mer rejoint les conclusions de la commission des finances dont notre distingué rapporteur propose de n'inclure, dans le nouveau plan quadriennal, « que des opérations directement productives ».

Il nous apparaît également que dans le domaine de la production, les réalisations immédiatement profitables à la masse de la population autochtone prennent le pas sur les réalisations spectaculaires, et les entreprises à tendance hypertrophique et à la rentabilité hypothétique.

Un des objectifs essentiels du F. I. D. E. S. est et doit rester l'amélioration du niveau de vie des populations par une augmentation de leurs ressources propres. Il semble bien, d'ailleurs, que le Gouvernement ait senti cette double nécessité, puisque dans l'exposé des motifs il envisage à l'occasion du nouveau plan, le lancement d'opérations nouvelles qui doivent porter essentiellement sur le développement de la production, tant en matière de production agricole, en particulier, en apportant une aide efficace au paysannat autochtone, qu'en matière de production minière et minière.

L'examen de la liste prévisionnelle des opérations nouvelles nous donne dans ce domaine quelques espoirs. Dans le secteur production et énergie, nous voyons inscrits les crédits substantiels pour l'hydraulique agricole et pastorale, en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et à Madagascar, pour le paysannat en Afrique équatoriale française et à Madagascar; d'autres dotations importantes figurent pour le développement de certaines productions qui forment l'essentiel de l'exportation et fournies tant pour les producteurs européens qu'autochtones, telles que les arachides en Afrique occidentale française, le café et le cacao en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et à Madagascar, le coton en Afrique équatoriale française ou pour l'exploitation rationnelle des forêts en Afrique équatoriale française, en Afrique occidentale française, au Cameroun et Madagascar.

Nous notons également à la section générale du Fides l'inscription de crédits importants pour les recherches minières destinées, en particulier, à poursuivre à un rythme rapide les travaux préparatoires à l'exploitation des mines de cuivre, d'Akjoujt, en Mauritanie, et pour les recherches pétrolières au Gabon, au Cameroun et à Madagascar.

En ce qui concerne les équipements de base, les prévisions concernent l'aménagement des grands axes routiers et des ports, tels Abidjan, Dakar, la construction de grands aérodromes, de la classe B, susceptibles d'être utilisés par les avions-cargos, à forte capacité.

Enfin, pour l'équipement social, l'essentiel des prévisions est destiné à la réalisation de grandes formations hospitalières dans les chefs-lieux (Dakar, Conakry, Libreville et Douala).

L'étude attentive de la liste prévisionnelle des opérations nouvelles soumise à notre examen permet de déceler une volonté de concentration des efforts sur des points raisonnablement choisis en fonction de leur rentabilité et le souci d'éviter une trop grande dispersion des moyens.

C'est là une préoccupation que nous ne pouvons que louer et encourager, mais il ne faudrait pas qu'elle soit exclusive de l'intérêt que la métropole se doit de témoigner à tous les territoires d'outre-mer, même aux plus déshérités.

A ce propos, si un certain nombre de territoires ne sont pas mentionnés dans les listes prévisionnelles comme éventuelles parties prenantes, nous pensons qu'il s'agit de omissions

matérielles plutôt que d'abandons réels ou même d'indifférence. Nous attendons, sur ce point, du Gouvernement, des apaisements que les populations des territoires en cause seront heureuses de recevoir.

M. Louis Jacquinot, ministre de la France d'outre-mer. Monsieur Razac, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Razac, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la France d'outre-mer, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Il est évident qu'une erreur matérielle a été commise en ce qui concerne les crédits des territoires de la Mauritanie. Je m'engage bien volontiers à la réparer, car il paraît évidemment anormal que de tous les territoires figurant dans le document, seule la Mauritanie ne soit pas mentionnée.

Par conséquent, vous aurez satisfaction sur ce point. Nous verrons la forme que nous donnerons à cette modification; soyez assuré qu'elle sera faite.

M. Razac, rapporteur pour avis. Je vous remercie, monsieur le ministre, et j'espère qu'il en sera de même pour d'autres territoires.

Votre commission tient également à attirer l'attention de l'Assemblée et du Gouvernement sur un des plus grands inconvénients qui a jusqu'ici gêné et retardé l'exécution du plan et dont elle voudrait lever l'hypothèque sur le prochain plan quadriennal. C'est l'incertitude constante sur le volume d'ensemble des travaux à entreprendre. Chaque année, nous sommes amenés à délibérer sur une tranche annuelle d'autorisations de programme, dont l'ampleur est variable.

Il s'ensuit qu'aucune garantie n'est apportée aux organes d'exécution et aux administrations territoriales pour la poursuite des travaux: il n'y a pas de continuité à assurer. Le rapporteur de la commission des finances a fait de cette méthode fragmentaire une critique sévère, à laquelle votre commission de la France d'outre-mer s'associe entièrement. Il apparaît indispensable à votre commission de fixer une fois pour toutes le volume total des travaux à entreprendre pendant toute la durée d'exécution du plan, et ce volume de travaux doit être fixé par une loi programme délibérée par le Parlement et portant autorisation de programmes s'échelonnant sur les quatre années d'exécution du plan.

Chaque année, le Parlement sera amené à voter les crédits de paiement en fonction des besoins des territoires et de la cadence des réalisations et pourra ainsi contrôler son exécution.

Aussi bien, la nécessité d'une loi programme pour l'approbation du plan d'ensemble pour le bien de la nation a-t-elle été nettement affirmée par le rapporteur de la commission des finances et votre commission de la France d'outre-mer appuiera cette proposition en déposant, en ce qui concerne le plan d'outre-mer, un amendement dans ce sens lorsque les chapitres viendront en discussion.

Votre commission de la France d'outre-mer souhaiterait également, pour l'élaboration du nouveau plan quadriennal, une participation plus étroite des assemblées territoriales. Actuellement, les modalités d'établissement et d'approbation des plans des territoires d'outre-mer sont très complexes: dans chaque territoire, un premier projet de plan est établi par le gouverneur, chef du territoire, puis transmis au haut commissaire dans les territoires groupés, puis au ministre, chef responsable de toute l'administration territoriale outre-mer, après rectification et approbation successives, le plan est renvoyé au chef de territoire, qui prend alors l'avis de l'assemblée territoriale. Cet avis donné, le plan reprend la filière, gouverneur chef de territoire, haut commissaire, s'il y a lieu, assemblée de groupe, puis ministre de la France d'outre-mer, avec, à chaque étape, des modifications possibles, l'avis de l'assemblée territoriale, dont le rôle est purement consultatif, ne liant pas l'administration. Le plan est enfin délibéré par le comité directeur du F. I. D. E. S., qui tranche en dernier ressort et harmonise, si l'on peut dire, l'exécution des plans d'outre-mer.

Il n'échappera à personne que cette longue filière est une source constante de contre-temps, de retards et même de heurts. On s'explique sans peine que l'approbation définitive des plans n'intervient qu'avec une ou même plusieurs années de retard et qu'en l'occurrence, pour aucun des territoires d'outre-mer, le plan quadriennal, dont nous délibérons en ce moment la première tranche, n'a reçu l'approbation.

Ne serait-il pas possible d'alléger cette procédure et de limiter la filière à un aller et retour, le chef de territoire saisissant d'office, après établissement de son projet, l'assemblée territoriale, pour avis, avec une seule transmission au haut commissaire et à l'assemblée de groupe, puis, enfin, au ministre et au comité directeur du F. I. D. E. S.

Il n'y a là aucun inconvénient majeur, puisque la décision appartient en dernier ressort au comité directeur du F. I. D. E. S. Les assemblées territoriales pourraient ainsi exercer, en temps utile et sans crainte de retarder outre-mesure l'exécution du plan, une de leurs attributions les plus importantes. Les plans ainsi établis auraient peut-être un goût de ferrou un peu prononcé, mais ils ne laisseraient sans doute pas détourner de son but essentiel l'institution du F. I. D. E. S. et feraient leur juste part à l'économique et au social.

Votre commission de la France d'outre-mer s'est encore élevée dans son unanimité contre la présentation actuelle des documents budgétaires...

M. Jules Castellani. Très bien !

M. Razac, rapporteur pour avis ... dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est fragmentaire et manque de clarté. Dans leur état actuel, les renseignements fournis ne permettent pas un contrôle sérieux dans l'utilisation des crédits accordés, ni même des justifications des crédits demandés.

Elle approuve les critiques générales et les critiques particulières formulées à cet égard par le rapporteur général de la commission des finances. Elle appuiera les amendements déposés dans ce sens aux chapitres 68-90 et 68-92.

En conclusion, votre commission de la France d'outre-mer vous demande d'adopter les dispositions du projet de loi qui vous est soumis, relatif aux dépenses d'investissements dans les territoires d'outre-mer.

Elle souhaite une augmentation substantielle des dotations budgétaires lors de l'établissement du nouveau plan quadriennal et leur affectation en priorité aux investissements productifs. Elle est soucieuse de voir ainsi continuée et renforcée à l'instant des grands regroupements et des grandes confrontations qu'impose la dureté de nos temps, l'œuvre de solidarité humaine à laquelle la France est attachée et qui est le meilleur gage de la réalité et de la pérennité de l'Union française. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

M. Malécot, rapporteur pour avis de la commission de la reconstruction. Monsieur le ministre de la reconstruction, au nom de la commission de la reconstruction du Conseil de la République, j'ai tout d'abord la mission de vous dire que celle-ci ne doute pas de trouver en vous la plus large compréhension. Elle sait, et nous le savons tous, que votre cité du Havre, si profondément meurtrie, a vécu et vit encore tout le drame du logement.

Vous connaissez par expérience la grande impatience des sinistrés de la guerre et celle non moins grande, je dirai non moins inquiétante, des innombrables sinistrés de la vie, qui vivent dans les taudis inhumains ou sont sans logement. M. le rapporteur de la commission des finances, mon collègue et ami M. Bousch a, ce matin, très éloquemment exposé l'avis de cette commission sous l'angle financier. Lors de la discussion des articles, la commission de la reconstruction sera appelée à défendre quelques points de vue différents de ceux de la commission des finances. L'Assemblée en discutera. Il semble bon, pour la clarté des débats, de s'en tenir présentement aux idées générales que la commission de la reconstruction a jugé devoir présenter.

Tout d'abord, la commission de la reconstruction du Conseil de la République regrette infiniment qu'une fois de plus, la discussion des problèmes de reconstruction et du logement en général ait lieu dans la précipitation, alors qu'il s'agit, pour le pays, de son problème numéro un. Elle déplore profondément, anxieusement, la modicité, relative dirons-nous, puisqu'il s'agit néanmoins de nombreux milliards, mais modicité quand même, des crédits mis à la disposition du ministère de la reconstruction, eu égard aux besoins énormes de la reconstruction proprement dite, de la construction, aux engagements pris, aux promesses faites, aux espoirs engendrés, promesses et espoirs qui ont fait patienter les millions de mal-logés ou pas-logés, mais qu'il faudra bien, et très bientôt, penser à tenir, si l'on veut éviter la descente dans la rue de ces millions de mal-logés ou pas-logés. Il y a là une question de salut public pour la nation si l'on ne veut pas la voir sombrer dans le désordre.

La commission de la reconstruction espère que le Gouvernement voudra et saura, avant qu'il ne soit trop tard, prendre les mesures de tous ordres qu'impose le problème du logement.

Elle s'étonne que les articles du projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissements pour 1953 et les états y annexés soient établis de telle sorte que le citoyen moyen peut supposer que 336.699.998.000 francs d'investissements sont affectés au ministère de la reconstruction, alors qu'il n'en est rigoureusement rien et que, sur cette somme, il n'est partie prenante que pour le montant des chapitres 70-10 et 70-20 de l'état C, soit 261.561 millions plus 20 milliards, soit 281.500 millions; le surplus, soit 336 milliards moins 281 milliards, c'est-à-dire 55 milliards, concerne les reconstitutions de la Société nationale des chemins de fer français, de la flotte de commerce et de pêche, des navires affrétés et de la flotte rhénane.

A noter que l'article 3 donne la possibilité aux groupements de sinistrés d'émettre au moins 20 milliards d'emprunt, sous réserve qu'ils obtiennent l'autorisation avant le 1^{er} avril 1953.

La commission de la reconstruction espère fermement que cette disposition ne se heurtera pas à des difficultés administratives systématiquement faites pour transformer la possibilité ainsi créée en impossibilité.

Les articles 3 bis, 3 ter, 3 quater rappellent au ministère de la reconstruction et fixent des dates pour qu'enfin soient établis les éléments essentiels à l'application rationnelle de la loi du 28 octobre 1946 dite « des dommages de guerre », à savoir : plan de financement de la reconstruction et d'indemnisation, titre de créance, ordre de priorité, tous éléments attendus « dans les moindres délais » depuis plus de six ans.

La commission de la reconstruction a noté avec quelque satisfaction que le montant pour 1953 des autorisations de programme accordées au titre des opérations à réaliser en matière d'habitations à loyer modéré a été porté à 75 milliards de francs, chiffre bien sûr notoirement inférieur aux besoins fixes à 200 milliards par le congrès de 1952, dit d'Alger, de l'Union des fédérations d'organismes d'H. L. M., mais qui permettra toutefois, après déduction d'environ 14 milliards pour réévaluation d'opérations antérieures, de lancer, en 1953, un programme nouveau de 61 milliards contre 26 milliards en 1952.

Certes, c'est encore bien peu, alors que l'impératif présent est de reconstruire et de construire. La commission de la reconstruction attend donc avec le plus vif intérêt, la plus grande impatience, d'une part le plan de M. le ministre de la reconstruction annoncé par la presse et qui doit, dit-on, promouvoir des possibilités de réalisations nombreuses et prochaines et, d'autre part, le projet de loi tendant à l'organisation du financement du programme quadriennal d'H. L. M., depuis si longtemps réclamé, et aujourd'hui prévu au quatrième alinéa de l'article 7 du texte législatif que nous examinons.

Devant les très intéressantes perspectives de deux plans prochains, veuillez, monsieur le ministre, nous permettre de rappeler quelques-unes des idées simples que le citoyen moyen, aussi bien que le technicien averti mais impartial, désireraient ne plus voir systématiquement écartées.

Rejeter sur l'actuelle entreprise française du bâtiment, entrepreneurs et architectes tous également fautifs, et sur elle seule la lenteur des travaux et le prix élevé de la construction, l'accabler, sans appel, d'esprit routinier, déclarer que seuls les procédés nouveaux fourniront la clef de tous les problèmes, est par trop simpliste.

C'est vouloir oublier qu'en 1929, avec des moyens mécaniques pourtant très inférieurs aux moyens actuels des entreprises, 240.000 logements ont été construits en France. C'est le chiffre donné page 41 du fascicule des inspections générales des finances, intitulé : « Des interventions des pouvoirs publics dans le domaine du logement ».

C'est vouloir ignorer qu'aux Etats-Unis, prétendument le pays des grands immeubles verticaux, des entreprises tentaculaires, de la préfabrication généralisée, il a été construit, en 1951, 1.190.000 bâtiments individuels sur 1.360.000 unités de logement, et que 20 p. 100 seulement de ces 1.360.000 unités de logement ont été destinés à la location.

C'est vouloir ignorer qu'aux Etats-Unis, sur 300 entreprises de bâtiment, 98 p. 100 occupent moins de 50 ouvriers, que la moyenne y est de 12 ouvriers pour les professions de gros œuvre et de 6,5 pour les professions de second œuvre.

C'est vouloir ignorer les conclusions du rapport très documenté du docteur Mazure, professeur à l'université technique de Delft, qui, au dernier congrès de Londres, en septembre, sur « La Recherche dans le bâtiment », déclarait : « La crise du logement et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre

des méthodes traditionnelles ont en effet conduit plusieurs pays européens à expérimenter des méthodes nouvelles de construction. On peut dire que, d'une manière générale, ces expériences se sont révélées satisfaisantes du point de vue technique et que du point de vue architectural et économique, elles ont donné lieu à des résultats encourageants.

Bien que moins influencés par les idées modernes que les autres industries, les procédés traditionnels de construction des habitations présentent certains caractères qui font que les méthodes nouvelles les dépassent ou même les égalent très difficilement sous le triple aspect : technique, économique et architectural.

« C'est pour cette raison que l'on peut considérer qu'en fait la construction des habitations restera pour une très large part, traditionnelle jusqu'à ce que des techniques nouvelles se fassent jour, et ceci malgré tous les inconvénients que comporte la mise en œuvre des méthodes traditionnelles. »

Malgré la lecture de cette conclusion, il ne saurait bien entendu être question de se prononcer contre les méthodes nouvelles. Bien loin de moi cette pensée, mais la rapidité d'exécution et le meilleur marché possible, ultérieurement améliorable, doivent être le critérium des premières mesures en faveur du logement. Or, construire vite et à bon marché implique, tout bonnement, avant toute autre chose, la conjugaison des efforts de l'administration, des architectes et des entreprises et non leur divergence.

Côté administration, que voyons-nous ? Nous voyons une administration qui, de plus en plus dictatorialement, décide de tout, sur tout, et, dictatorialement, impose ce qu'elle a décidé.

Pour arriver à ses fins, c'est-à-dire ne pas rester le ministère de la comptabilité des dommages, de coordination de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, de contrôle des deniers de l'Etat, pour tenter de devenir le ministère permanent à la construction imposant sa politique, son style, ses hommes, il a été conduit à ne pas dégonfler ces effectifs comme il aurait pu le faire.

Voulant m'efforcer d'être clair, je suis obligé de schématiser mais, même en tenant compte de petits points de détail qui pourraient m'être objectés, je mets au défi n'importe quel technicien de pouvoir s'inscrire en faux contre l'esprit de mes conclusions qui concourent toutes à la possibilité d'une réforme du M. R. U. dans l'intérêt du budget, des sinistrés, des collectivités, du logement en général.

Premier fait. Le projet de loi que nous étudions prévoit, pour l'ensemble de la construction et de la reconstruction, un montant de crédits d'engagements de 230 milliards de francs. 156 milliards seraient effectivement destinés à réparer, à reconstruire, construire, plus 75 milliards de crédits d'engagement H. L. M., soit 231 milliards. Ces 231 milliards apporteront à l'ensemble des architectes, ingénieurs, métreaux, experts, évaluateurs, l'obligation de faire le nécessaire pour que lesdits crédits soient utilisés. Donc établissement des plans, détails d'exécution, surveillance des travaux, vérification des mémoires des entreprises. Tout cela bien entendu — et comme c'est normal — sous le contrôle obligatoire, permanent et vigilant de l'administration du M. R. U., tout cela pour des honoraires que je peux chiffrer autour d'une moyenne de 5 p. 100. 5 p. 100 sur 231 milliards, cela fait 11.550 millions d'honoraires aux techniciens faisant effectivement le travail nécessaire, alors que le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, au titre de 1953, a demandé 13.803.000.294 francs de crédits de fonctionnement, soit 1.561.946.000 francs de plus qu'en 1952. Ce, pour contrôler si lesdits techniciens respectent bien les règlements de l'urbanisme, les règlements de la construction conçus par l'administration et emploient judicieusement les deniers de l'Etat.

Je mets tout simplement en parallèle ces deux chiffres, 11.550 millions à ceux qui font le travail et 13.800 millions à ceux qui ont charge de les contrôler. Je précise que ces chiffres sont comparables entre eux. Les 13.800 millions du ministère comprennent tous les frais annexes, imprimés, automobiles, voyages, missions, etc., comme les 11.550 millions aux techniciens comprennent les salaires de leur personnel, entretien ou achat de leur matériel, frais généraux, voyages, abonnements aux revues, etc., et même leurs impôts.

Deuxième fait. L'ordre national des architectes comprend environ 8.000 membres dont plus de 1.500 sont des fonctionnaires, qui se sont fait inscrire à l'ordre afin de pouvoir, lors de leur retraite, augmenter leurs revenus en ayant le droit et la possibilité de professer peu ou prou. Donc en France 6.500 architectes, soit, *grosso modo*, chiffre très proche de la vérité, environ 20.000 techniciens, employeurs ou employés, pour remplir la totalité de toute la mission d'architecte.

Qu'on veuille bien ne pas contester mes chiffres approximatifs. S'il y a en France quelques agences d'architecture qu'on peut compter presque sur les doigts de la main ou de quelques mains — celles favorisées par la grâce de l'administration — qui occupent 30, 50, voire temporairement 100 employés, la plupart des agences actives fonctionnent avec seulement 2, 3 ou 4 employés, tandis que la majorité des architectes travaillent à peu près seuls. Et le deuxième fait sur lequel, mes chers collègues, je veux attirer votre attention, c'est tout simplement que 20.000 techniciens du domaine privé — employeurs ou employés — établissent les plans d'urbanisme, construisent en respectant ces plans d'urbanisme, établissent les dossiers de reconstruction à l'identique, les projets à limiter en dépenses aux montants des dommages retenus, les plans et détails d'exécution, vérifient les mémoires, tout cela en transmettant toutes les pièces correspondantes au contrôle du M.R.U., local ou central. Et ces 20.000 techniciens sont contrôlés par 16.000 contrôleurs officiels, soit presque un contrôleur de l'administration pour un producteur privé.

Mon raisonnement sera encore plus probant quand j'aurai ajouté que les 20.000 techniciens privés ne sont, en fait, employés par le M.R.U. que pour une partie de leurs affaires puisque, aux 230 milliards de travaux du M. R. U., il y a lieu d'ajouter le montant des travaux de leurs autres clientèles publiques : collectivités départementales ou locales, hôpitaux, écoles, etc., ou de leurs clientèles privées.

A noter entre parenthèses que les collectivités publiques autres que le M.R.U. contrôlent elles aussi, très bien, ce qui est tout à fait normal, leurs travaux, leurs dépenses, mais avec infiniment moins de contrôleurs.

Troisième fait : en cinq ans, de 1929 à 1934, la loi Loucheur a fait surgir en France pour environ 11 milliards de francs de constructions — disons francs Loucheur pour les situer en valeur dans le temps — ces 11 milliards correspondant approximativement en pouvoir de construction à 500 ou 600 milliards de francs actuels, soit à 110 milliards de francs actuels par an.

Il y avait alors, en tout et pour tout, pour faire établir les projets correspondants, les examiner, les discuter, contrôler l'emploi des dépenses, une partie seulement d'une direction du ministère de la santé publique, soit une trentaine de fonctionnaires, plus quelques contrôleurs généraux itinérants, soit au total une soixantaine au maximum de personnes assurant la bonne marche de 110 milliards, en francs actuels, de travaux d'habitation à bon marché ou d'habitations à loyer modéré, appellations que je laisse à votre guise.

Aujourd'hui, alors que, par an, nous n'exécutons très péniblement que 40 milliards à 50 milliards de travaux d'habitations à loyer modéré, y compris le secteur réservé, ne peut-on pas évaluer, sans crainte d'exagération, à au moins 40 ou 15 p. 100 le pourcentage des heures de travail du personnel du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme consacrées à la question des habitations à loyer modéré ? La transposition de ces chiffres, en prenant les moins pessimistes, fait apparaître que 10 p. 100 des 16.000 agents du ministère, soit 1.600, sont occupés par l'examen des questions d'habitations à loyer modéré pour 50 milliards de travaux annuels. Si on en exécutait pour 100 milliards, comme sous le régime de la loi Loucheur, il faudrait donc environ 3.200 agents contrôleurs, alors que sous le ministère Loucheur soixante environ suffisaient.

Je connais les objections qui peuvent m'être faites. Voulant rester sur le terrain solide de la logique simple des chiffres, je me contente de poser aux actuels locataires des habitations à bon marché Loucheur la question suivante : « Quoi qu'on puisse, peut-être, reprocher à votre cité, à votre immeuble, à votre appartement, ne vous estimez-vous pas infiniment heureux par rapport à ceux qui continuent à vivre dans des taudis, à ceux qui demeurent entassés avec leurs parents et leurs enfants dans des appartements d'une ou deux pièces, à ceux qui payent 12.000, 15.000 francs par mois pour une chambre d'hôtel ? »

Quatrième fait : En 1929, comme nous l'avons dit il y a quelques instants, 240.000 logements ont été construits en France. Actuellement, on construit annuellement plus de 100.000 logements en Italie, plus de 275.000 en Grande-Bretagne avec une armature incomplète de M. R. U., plus de 400.000 en Allemagne occidentale, alors qu'en France on atteint approximativement 75.000. A cela, puis-je ajouter que la Belgique est maintenant parvenue à un tel point de sa reconstruction qu'elle envisage de supprimer le ministère de la reconstruction ; les différents M. R. U. de l'Allemagne occidentale — il y en a un par Etat fédéral soit sept au total — n'occupent qu'environ 1.500 à 2.000 fonctionnaires, malgré leurs dommages qui sont quatre fois plus importants que les nôtres.

Je sais que l'on pourrait m'objecter qu'en Allemagne, il n'y a pas de loi de réparation de dommages de guerre. N'empêche qu'avec huit ou dix fois moins d'agents administratifs, on construit six fois plus de logements que chez nous.

C'est pendant des heures qu'on pourrait ainsi citer chiffres après chiffres, faits après faits. Inutile que cela devienne fastidieux.

Surtout, monsieur le ministre, je vous prie de ne voir, en mon intervention, absolument aucune critique personnelle, ni contre les agents de votre administration.

La question que je pose, appuyée de mes chiffres, est tout simplement de savoir si la théorie du judicieux emploi, sans pour autant abandonner celle du plein emploi, n'exigerait pas que la très lourde machine administrative actuelle du M. R. U. avec ses compartiments étanches, avec ses services souvent à double ou triple emploi parce que similaires dans chacun des compartiments différents, avec ses organismes annexes qui lui ont été greffés pour concevoir, étudier, réaliser, exécuter, diriger, alors que telle ne doit pas être la mission de ce ministère, de savoir, dis-je, si cette trop lourde machine ne mériterait pas d'être revue, réaléscée, huilée, allégée, afin que cessent les grincements que l'on entend dans les rouages.

Dans la France entière des collectivités se plaignent. J'en prends à témoin beaucoup d'entre nous, mes chers collègues.

Elles se plaignent pour multiples raisons, toutes découlant du fait que le ministère de la reconstruction entend tout régenter, tout diriger, tout accaparer, hier la construction privée, aujourd'hui les constructions militaires — voire demain les constructions scolaires — entend partout et toujours imposer sa loi, imposer ses plans d'aménagement, ses plans-masses, son architecture, ses hommes de l'art, voire même ses fournisseurs, bien trop souvent sans aucun souci des intentions locales ni des intérêts locaux.

Des événements commencent à confirmer les craintes qui avaient été formulées en leur temps. Ici ce sont les appartements obligatoirement vendus bien en dessous de leur prix de revient, d'où perte très importante pour l'Etat. Là c'est le grand immeuble accepté à contre-cœur et qui ne peut être adjugé, le moins disant des soumissionnaires demandant 4.566.000 francs par logement, soit près de 51 p. 100 plus cher que le prix plafond légal, alors qu'au même moment des logements traditionnels sont aisément adjugés à 2.971.428 francs, toutes dépenses confondues. Ailleurs, c'est tel chantier du secteur réservé donné au concours mais dont les plans sont ensuite modifiés, ce qui n'empêchera pas la dépense prévue d'être dépassée. En ce domaine — et en d'autres — une commission parlementaire aurait certainement de judicieuses remarques à faire qui seraient profitables à tous. Rien de tout cela n'aurait lieu si le ministère de la reconstruction consentait à demeurer ce qu'il devrait être, ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être.

Je conclus: alléger le ministère, simplifier et codifier les règlements qu'il a établis, assouplir ses principes d'architecture et d'urbanisme trop rigides et trop dispenseux est une nécessité. Tout y gagnerait: l'efficacité des services, parce qu'ils n'auraient plus à compliquer toutes les affaires, toutes les questions, pour justifier les emplois; la rapidité des travaux, parce qu'il n'y aurait plus production quotidienne de textes administratifs nouveaux et de faits ou de théories contradictoires. Une politique et s'y tenir; le budget, car au lieu de quatorze milliards de frais de fonctionnement, huit, neuf, voire dix milliards suffiraient — tout en dotant bien davantage des postes actuellement insuffisamment dotés — ce qui libérerait cinq milliards de crédits, d'où la possibilité annuelle de plusieurs milliers de logements.

Donc, seraient largement bénéficiaires la santé morale et la santé économique du pays. Enfin, les fonctionnaires eux-mêmes — que je me défends d'oublier — seraient bénéficiaires. Ceux demeurant au ministère pourraient être payés davantage à leur valeur. Quant à ceux libérés avec, bien entendu, des indemnités mêmes importantes, mais très vite récupérables par les économies à réaliser, je ne saurai, en tant que partisan de la théorie du plein emploi, les laisser pour compte.

Vous voudrez bien convenir qu'ils ne devraient — s'ils ont toutes les qualités requises par leurs actuelles fonctions — avoir absolument aucun mal à se placer beaucoup plus avantageusement dans le domaine privé du bâtiment puisqu'on proclame que ce domaine privé du bâtiment manque de cadres et de personnel.

Aucun doute possible, monsieur le ministre, l'industrie du bâtiment ferait bien plus largement confiance à une administration de la reconstruction allégée, assouplie, moins enfouie sous des tonnes de textes contradictoires opposables à chaque initiative et moins avide de tonnes de dossiers que, présen-

tement, elle réclame, modifie, remodifie pendant des mois, voire des années, avant tout commencement d'exécution de travaux.

Cette très large confiance créerait vite la multiplicité et la convergence des efforts, leur rapidité et des décisions favorables: élaboration de plans-types pour de nombreux « aspirants-proprétaires » isolés; allègement des formalités; élargissement de la concurrence par division des chantiers importants par lots abordables aux petites entreprises qui sont, presque toujours les moins chères. L'exemple de Saumur n'est-il pas concluant en ce sens? Mais pour ne pas écarter les grosses entreprises, il faut leur laisser la possibilité de grouper plusieurs lots pour concurrencer, dans des conditions équitables, les petites entreprises dont les frais généraux sont moins élevés.

Construire vite et bon marché est possible.

M. Pierre Boudet. Très bien!

M. Malécot, rapporteur pour avis. Connaissant bien la question, je me permets de l'affirmer, à condition bien entendu qu'initiative et dignité soient rendues aux « maîtres-ouvriers », que confiance soit faite à ces nombreux organismes d'habitations à loyers modérés qui depuis longtemps se penchent sur la construction de maisons à bon marché en faveur des personnes peu fortunées et notamment des travailleurs vivant principalement de leur salaire, à condition qu'il n'y ait plus d'architecture officielle à observer, que soient acceptées la simplicité, la rusticité même, bien sûr non exclusives d'agrément et de confort immédiat ou prochain, que les programmes soient normalement conçus, normalement exécutés, etc., que l'Etat redevienne bon payeur, c'est-à-dire respecte ses échéances.

Depuis des années un très long débat sur la construction et le logement est attendu par notre Assemblée. La commission de la reconstruction du Conseil de la République vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir en prendre très prochainement l'initiative et qu'au plus tôt l'action, plus puissante que la parole, sauve les Français du péril matériel et moral où nous conduit l'impéritie de notre politique du logement. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

M. Bernard Chochoy, président de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je voudrais, à l'occasion de la discussion du projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1953, formuler quelques observations qui porteraient sur les crédits de réparations des dommages de guerre, la politique des habitations à loyer modéré, le règlement des indemnités mobilières et le problème du logement en général.

Je limiterai là mes observations, étant entendu qu'au cours de la discussion des articles nous aurons la possibilité d'intervenir pour souligner notre position sur un certain nombre de problèmes plus particuliers. Nous pouvons constater que l'élément le plus déficient de la vie française est, actuellement, l'habitation. Il existe des misères de toute nature, mais il y a certainement en France, comparativement aux autres pays du monde, plus de gens mal logés que de gens mal nourris.

M. Bousch a rappelé ce matin, dans son rapport, que nous avions enregistré, au lendemain de la guerre, 500.000 immeubles totalement détruits et 1.700.000 immeubles partiellement sinistrés. En octobre 1952, on pouvait considérer que 115.000 immeubles avaient été reconstruits et 800.000 logements réparés. Nos besoins, comme chacun le sait, sont immenses. On l'a déjà indiqué à de nombreuses reprises, mais je crois qu'il n'est pas superflu d'y revenir souvent. Nous avons à renouveler notre capital immobilier vétuste, à construire, à maintenir, à réparer et à améliorer ce qui existe. Il nous faut, dans le même temps, relever les ruines de la guerre, donner un toit aux mal logés, aux jeunes ménages et aux sinistrés de la vie.

Le total des logements terminés depuis la libération, au 30 juin 1952, s'établissait à 289.240 et on considère qu'en 1952 80.000 logements ont été achevés. Il nous reste actuellement à reconstruire 385.000 immeubles et, pour satisfaire l'ensemble de nos besoins, il nous faudrait construire 6 millions de logements en vingt ans.

Nous ne nions pas l'effort réalisé et les résultats obtenus. Nous savons en effet combien la tâche était difficile, au lendemain de la libération. Nos finances étaient ruinées, nous manquions de main-d'œuvre spécialisée, plus d'un million des meilleurs des nôtres étaient encore dans les camps de déportation ou de prisonniers, nous n'avions pas de matériaux de construction. Il fallait tout créer de toutes pièces. Il est indé-

niable que si l'on tient compte de ce que l'on a pu obtenir dans le domaine de la remise en état de nos routes, de nos chemins de fer, de notre industrie, de notre agriculture, de l'effort réalisé dans le domaine de la reconstruction, d'une part, et de la construction, d'autre part, il faut savoir que la France a su employer au mieux les moyens dont elle disposait.

Toutefois, ceci ne nous dispense pas de regretter, comparativement aux résultats obtenus dans certains pays, la Grande-Bretagne en particulier, les Pays Scandinaves, la Belgique, l'Italie. Je ne citerai pas l'Allemagne, car j'estime, et je le dis très gentiment à ceux de nos collègues qui donnent souvent cet exemple, que c'est certainement le plus mauvais exemple que l'on puisse choisir pour la raison suivante : c'est que d'abord il n'existe pas en Allemagne de loi sur les dommages de guerre, que l'effort fait sur le plan de la construction est surtout dû à l'initiative privée, je le sais, encouragée et « impulsée » par les pouvoirs publics, mais que si actuellement la France a à supporter des charges de défense nationale, de défense atlantique, ajoutées aux charges que nous impose la guerre d'Indochine — à peu près 1.400 milliards — l'Allemagne, actuellement, n'a comme frais d'occupation à payer qu'à peu près la moitié de cette somme.

Il est certain que si nous pouvions distraire 700 milliards pour la construction de logements, nous obtiendrions des résultats qui seraient sûrement à la mesure de nos espérances et de nos désirs. Ce qui est néanmoins vrai, c'est que les résultats qui ont été enregistrés, en France, depuis la Libération, ne correspondent en rien à nos immenses besoins. Considérant ce qui se passe au dehors, nous voyons que la Grande-Bretagne a construit depuis 1945, c'est-à-dire en l'espace de huit ans, à peu près 1.500.000 logements et plus; ce sont là des chiffres qui, certes, dépassent de très loin ceux que nous pouvons donner puisque, comme je l'indiquais tout à l'heure, la France, dans le même temps, a construit à peine 300.000 logements, et je comprend dans ce chiffre les logements reconstruits et les constructions nouvelles.

Où en sommes-nous actuellement ? Nous avons appris, par les documents budgétaires qui nous ont été distribués il y a déjà pas mal de temps, qu'en 1953 nous aurions, en autorisations de programme, 230 milliards et, en autorisations de paiement, 261.500 millions.

Certes, on peut se féliciter, en considérant ces chiffres et leur importance par rapport à ce qu'étaient les chiffres effectivement consacrés à la réparation des dommages de guerre et à la construction au cours de l'exercice 1952, du progrès réalisé. Il nous faut néanmoins rappeler que nous avons un immense retard à combler et que l'année 1952 — nous avons le droit de le dire et de le rappeler sans cesse — a été, sur le plan de la reconstruction, une année complètement perdue. J'ai bien peur, monsieur le ministre — je vous le dis sans amertume, mais avec fermeté — que l'année 1953 ne soit encore une année au cours de laquelle la reconstruction marquera le pas.

Chaque jour, vous le savez vous-même, le nombre des ouvriers du bâtiment en chômage augmente et les Français comprennent mal — ils comprennent d'ailleurs aussi mal que nous dans l'ensemble — qu'alors que tout est à faire sur le plan de l'équipement rural — construction de châteaux d'eau et autres réalisations se rapportant à l'équipement de nos campagnes — alors que tout est à faire sur le plan de l'équipement scolaire — construction, réparation des écoles sinistrées, reconstruction des lycées, des collèges et des écoles déruins, nécessité de construction d'écoles par suite de l'augmentation de notre population, alors qu'il y a nécessité urgente et absolue de relever nos ruines, ils comprennent mal, dis-je, devant l'immensité des besoins à satisfaire, que cette situation puisse se prolonger.

Nous avons actuellement, dans nos villes, un grand nombre de chômeurs du bâtiment. Je sais que peut-être certains pourraient me dire que j'exagère, mais je leur demanderais dans ce cas de se renseigner auprès des maires des grandes villes, et vous en êtes un, monsieur le ministre. Vous pensez comme moi que cette situation, est navrante. On pourra préciser que le chômage concerne un certain nombre de spécialités : le gros-œuvre, la maçonnerie, la couverture, le boisage, etc. C'est exact, mais cette explication ne cache pas la triste réalité : celle d'ouvriers du bâtiment, qui, alors que tout est à faire dans leur ville sinistrée, se rendent à la caisse pour toucher leur indemnité de chômage en traversant des ruines. C'est là une chose impensable que nous ne pouvons admettre plus longtemps. (*Applaudissements.*)

J'ai sous les yeux, monsieur le ministre, une lettre qui m'a été adressée il n'y a pas huit jours par le directeur du bureau de la main-d'œuvre d'une ville importante de mon arrondissement. Je lui avais signalé la situation d'un ouvrier du bâtiment en chômage, jeune, courageux et digne d'intérêt, et il m'écrivait

ceci : « J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre relative au reclassement de M. X., ouvrier du bâtiment, résidant en votre ville. Je suis au regret de vous informer qu'il m'est impossible de procéder au reclassement de l'intéressé, et ceci en raison de la crise de chômage sévère qui règne dans notre secteur. Loin d'embaucher, les entreprises s'apprentent encore à licencier du personnel, ce qui fait qu'actuellement j'ai sur les bras 600 chômeurs ».

Monsieur le ministre, nous avons lu il y a quelques jours dans les projets qui sont vôtres que, dans les grandes villes sinistrées en particulier, pour remédier au chômage dans le bâtiment, vous envisagiez de faire ouvrir de nouveaux chantiers permettant d'utiliser à plein la main-d'œuvre disponible. Je salue votre initiative, et je souhaite surtout que ce ne soit pas une simple promesse, mais bien une réalité.

En ce qui concerne les crédits qui nous sont attribués, l'Assemblée nationale a procédé à une nouvelle ventilation des 8 milliards apportés par la lettre rectificative de décembre, reprise par le gouvernement de M. René Mayer. On a enlevé un milliard aux habitations à loyer modéré et la répartition s'opère ainsi aujourd'hui : 6.500 millions en complément pour les dommages de guerre, 2 milliards pour les habitations à loyer modéré.

Notre commission de la reconstruction, monsieur le ministre, n'a pas voulu — et là-dessus elle fait preuve d'une sagesse permanente — s'engager dans ce conflit entre sinistrés de la guerre et sinistrés de la vie. On ne peut, bien sûr, discuter du droit à une créance privilégiée pour les sinistrés. Mais, indiscutablement, les mal logés, les jeunes ménages, les sinistrés de la vie, comme nous les appelons, les locataires sinistrés, dont les logements n'ont pas été reconstruits, ceux-là aussi ont des exigences que nous comprenons. Nous ne voulons, en aucune manière, dresser une catégorie de mal logés contre une autre catégorie de mal logés. J'ai souvent indiqué et je le répète aujourd'hui, que le problème occasionnel, accidentel, c'est la reconstruction, c'est le relèvement des ruines de la guerre, alors que le problème permanent, celui qui devrait être au centre de nos préoccupations, c'est la construction de logements, afin de satisfaire les besoins de notre pays.

Ce que nous pouvons regretter, et nous l'avons déjà dit à la commission de la reconstruction, c'est que les crédits qui nous sont accordés, soit au titre des H. L. M., soit au titre de la réparation des dommages de guerre, soient insuffisants. En effet, pour nous, le problème n'est pas une querelle entre sinistrés; c'est simplement un problème de construction de logements.

Nous serions très loin d'être satisfaits, monsieur le ministre, avec les crédits qui nous sont annoncés, si nous ne savions trouver, dans les aménagements dont vous avez déjà parlé dans vos différentes déclarations, ainsi que dans les promesses que vous avez faites et dans les dispositions du projet de loi sur l'aide à la construction qui doit nous parvenir dans quelque temps, d'importantes dispositions en faveur de la reconstruction. C'est avec satisfaction que nous avons enregistré notamment les 10 milliards de crédits d'engagements supplémentaires et les diverses mesures prises pour faciliter l'emploi des titres, en particulier en ce qui touche leur mobilisation et leur nantissement.

Monsieur le ministre, laissez-moi vous indiquer, très rapidement, que l'année 1952 a marqué très fortement, d'une manière désastreuse, la reconstruction de ce pays. Pour ceux qui n'en sont pas encore persuadés, je voudrais rappeler que dans le département que je représente, le Pas-de-Calais — et cela est valable pour tous les départements français — alors que nous avons obtenu en 1951 pour les immeubles de toute nature 10.105 millions de crédits d'autorisation de programmes, nous n'en avons obtenu en 1952 que 5 milliards, c'est-à-dire la moitié; en autorisation de paiement nous avions en 1951 près de 9 milliards de crédits et en 1952, nous n'en avons obtenu que 7 milliards; en ce qui concerne les éléments d'exploitation, en 1951, nous avions 752 millions d'autorisation de programme et en 1952 à peine 350 millions.

Ces chiffres sont éloquentes et montrent combien l'avenir a été gravement engagé, compromis, hypothéqué, par le fait surtout que les crédits de programme ont été considérablement diminués au titre de l'exercice 1952. Je voudrais illustrer mon affirmation par quelques chiffres qui ont une singulière éloquence. Dans le département du Pas-de-Calais qui est un département parmi les plus gravement sinistrés, d'ailleurs au même titre que le vôtre, monsieur le ministre de la reconstruction, il reste actuellement 1.600 priorités à honorer pour 1951. Sur ces 1.600 priorités, 500 se rapportent même aux années 1948, 1949 et 1950, et il faut ajouter à ce chiffre 1.800 priorités qui ont été accordées au début de l'année 1952, qui n'ont pas été notifiées officiellement, mais que connaissent les sinistrés intéressés, ce

qui fait qu'avant même les attributions de priorités pour l'exercice 1953 dans notre département — et c'est le cas de tous les départements sinistrés — il nous reste 3.400 priorités à honorer.

Monsieur le ministre, pour vous faire connaître la pensée des sinistrés, il me suffirait de vous lire quelques unes des lettres parmi les plus éplorées que nous recevons. Je n'abuserai pas de vos instants en vous donnant lecture de toutes ces requêtes, mais j'en ai ici quelques-unes parmi les plus émouvantes que vous me permettrez de vous communiquer.

Voici une lettre d'un maire de l'arrondissement d'Arras : « Permettez-moi de nouveau d'appeler votre attention en ce qui concerne la reconstruction de la maison de notre garde champêtre, M. X. Ce vieillard, âgé de soixante-dix-huit ans, sinistré à 100 p. 100, a élevé dix enfants; sa femme et un garçon âgé de 39 ans ont été tués lors d'un bombardement et ensevelis dans les décombres. Sa maison était le fruit de son travail et d'un dur labeur. Il l'avait achetée il y a une quarantaine d'années; c'était toute sa fortune. C'est vous dire tout le mérite qu'il a eu.

« La priorité lui a été attribuée en mai 1951. Le permis de construire lui a été délivré sept ou huit mois plus tard; depuis, il attend toujours une décision en sa faveur avec beaucoup d'impatience. »

Cette priorité se rapporte à 1951. J'ai sous les yeux une autre lettre qui fait état d'une priorité remontant au 5 avril 1948. Le délégué départemental à la reconstruction m'écrivait il y a quelques mois ceci : « Le dossier de votre correspondant, prioritaire du 5 avril 1948, est complet. Toutefois, il est probable que le dossier ne pourra être financé au cours du présent exercice en raison de l'insuffisance des crédits mis à ma disposition. »

J'ai dans mon dossier beaucoup d'autres lettres du même genre : une priorité qui se rapporte au mois d'août 1951, une seconde à mars 1951, une troisième au 13 juillet 1950, une autre encore au 17 septembre 1949.

Si j'ai, monsieur le ministre, voulu vous donner ces quelques exemples, c'est pour vous persuader davantage encore de la nécessité de faire un effort de plus en plus grand sur le plan des opérations nouvelles de 1953. Nous avons un immense retard à rattraper et il y a, par ailleurs, actuellement encore, des impatiences justifiées qui se font jour.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous nous apportiez très rapidement la possibilité de travailler; car ce que nos ouvriers demandent, ce n'est pas de toucher une allocation de chômage en se reposant, mais de garder leur dignité en travaillant. Nous vous demandons aussi de donner la possibilité aux entreprises de vivre et d'occuper leur personnel et aux sinistrés d'assister au plus tôt au relèvement de leurs ruines et à la reconstruction de leurs immeubles détruits.

Maintenant, j'en arrive, monsieur le ministre, à la deuxième question que je veux traiter devant vous, celle se rapportant aux crédits H. L. M. L'article 7 du projet de loi dont nous débattons précise que 75 milliards de crédits d'engagement seront, cette année, attribués aux habitations à loyer modéré. Il faut déjà admettre que, sur ces 75 milliards, 15 milliards au moins serviront à la revalorisation des opérations passées et au rajustement des programmes en cours. Quand on sait, comme le précise d'ailleurs le texte de loi, que les offices H. L. M. vont devoir cette année satisfaire à des quantités de besoins, même à la construction de logements destinés aux fonctionnaires, on est persuadé qu'en réalité, compte tenu de la nécessité de revaloriser les programmes en cours, compte tenu de la modicité des crédits qui sont mis à notre disposition en 1953, nous réaliserons bien peu de choses encore à ce titre.

Monsieur le ministre, je suis le président d'un office départemental d'H. L. M., l'un des plus grands de notre pays. Laissez-moi vous dire avec regret qu'en 1952 aucun projet pour mon département n'a été financé au titre des habitations à loyer modéré. Je pense que si nous avons subi ce traitement dans le département du Pas-de-Calais, ce cas n'est pas particulier et que d'autres départements, hélas! ont dû être servis avec autant de parcimonie.

Monsieur le ministre, vous savez exactement, j'imagine, ce qu'a été la situation en 1952, sur le plan des crédits H. L. M. De par la loi du 3 janvier 1952, nous devions disposer de 85 milliards de crédits d'engagements. A la suite des blocages, des abattements qui sont intervenus, ce crédit au 1^{er} novembre 1952 a été ramené à 46 milliards. Si l'on considère que 20 milliards ont été consacrés à la revalorisation d'opérations engagées avant 1952, c'est, en réalité, simplement 26 milliards qui ont pu être engagés au titre de l'exercice passé. Cela se traduit sur le plan des réalisations par ces chiffres: 26 milliards pour 1952 contre 38 milliards pour 1951, et au cours de l'année 1952

au titre H. L. M. on a construit à peine 12.000 logements. Il est bien d'affirmer que la France a besoin de 240.000 logements par an, comme je l'ai indiqué tout à l'heure; ce sont même 6 millions de logements en vingt ans qui nous seraient nécessaires. Mais tout cela n'est en réalité qu'une vue de l'esprit; ce sont des illusions. Il ne suffit pas bien entendu de dénoncer le mal, d'année en année, si, en fait, on ne se sent pas capable de lui porter remède.

Je voudrais, monsieur le ministre, vous citer un fait: rien que pour l'office public d'habitations du département de la Seine, 32, quai des Célestins, au 1^{er} janvier 1952, il y avait 80.000 demandes en instance, dont 43.000 prioritaires. Or, vous savez sans doute, monsieur le ministre, que si en six ans à Milan, ville de 1.250.000 habitants, on a construit 60.000 appartements, le département de la Seine, dans la même période, n'en a construit que 16.000, et cela, compte tenu des efforts conjugués de l'Etat, des offices d'H. L. M., du département, des communes et des particuliers.

Monsieur le ministre, nous avons reçu tout au long de l'année 1952 — ce sont des choses que vous devez savoir — de bonnes lettres de consolation qui nous ont été adressées par le chef de service, adjoint au directeur général de l'aménagement du territoire. Ce chef de service agissant au lieu et place du ministre, et bien entendu par délégation, écrivait aux présidents d'offices départementaux d'H. L. M. des lettres savoureuses, du genre de celle dont je vais vous lire le paragraphe suivant:

« Je vous fais connaître mon accord sur le choix du terrain, etc. En ce qui concerne la demande d'agrément au programme de vingt logements envisagés sur ce terrain, il n'est malheureusement pas possible d'y donner suite pour le moment, étant donné le nombre considérable de programmes d'H. L. M. faisant déjà l'objet d'un agrément et les crédits limités dont je dispose. »

En réalité, monsieur le ministre, nous savons ce que sont les programmes en instance. Il y a, actuellement, un nombre considérable de projets prêts à être financés. Ils intéressent, je crois, 50.000 logements; les demandes de concours formulées par les services des sociétés de crédit immobilier et des sociétés coopératives d'H. L. M. non satisfaites portent sur 50 milliards de francs.

Mais j'en reviens à la lettre à laquelle je faisais allusion. Le dernier paragraphe est celui-ci:

« Je serais prêt toutefois à examiner à nouveau la demande de l'office si celui-ci s'orientait vers des modes de financement autres que les prêts de l'Etat à taux réduit consentis par l'entremise de la caisse des dépôts et consignations, tels que: utilisation d'indemnités de dommages de guerre, emprunts auprès des caisses d'épargne avec le bénéfice des bonifications d'intérêt, etc. »

Je trouve cela vraiment splendide! J'ai eu l'occasion de dire à votre prédécesseur tout ce que comportait de légèreté des lettres de ce genre adressées aux présidents d'offices départementaux d'H. L. M. que nous sommes.

Nous adresser aux caisses d'épargne? Quand une commune a, sur le plan du ministère de l'éducation nationale, un projet de construction scolaire déjà financé à 85 p. 100 et qu'elle a une petite quote-part de 5 à 10 millions à supporter, que de difficultés, que de démarches, et combien insistantes, auprès de toute une série de directeurs de caisses d'épargne de notre département pour obtenir le modeste prêt de 5 à 10 millions que nous sollicitons!

Un jour nous allons donc, avec la bonne lettre de votre chef de service, rendre visite à un directeur de caisse d'épargne et lui demander, en qualité de président d'offices départementaux d'H. L. M. ayant des projets urgents à financer s'élevant à 400 ou 500 millions, s'il serait disposé à nous avancer au moins un quart de cette somme, ce qui représenterait 100 à 125 millions de francs. Le directeur de la caisse d'épargne nous regarde et nous dit: « Tout cela représente davantage que l'ensemble des prêts que j'ai consentis dans l'année à ceux qui viennent en solliciter. » Comment voulez-vous que nous prenions au sérieux des lettres de ce genre émanant de votre département?

Monsieur le ministre, il faudrait, bien sûr, chaque fois que vos services se chargent de répondre à des présidents d'offices départementaux d'habitations à loyer modéré, ou à des parlementaires, qu'au moins la question soit mieux étudiée, car nous avons bien souvent le sentiment qu'on se moque de nous; et nous ne sommes pas sévères en vous disant cela.

Une fois de plus nous regrettons l'insuffisance des crédits H. L. M. qui ne correspondent nullement à nos besoins.

Je passe maintenant à une autre partie de mon exposé, celle qui touche au paiement des indemnités mobilières. Nous avons eu, en 1952, au titre des autorisations de programme, 9.250 millions; au titre des crédits de paiement, 8.750 millions. Nous aurons en 1953, en autorisations de programme, 7.500 millions et 9.252 millions en crédits de paiement. Il faut indiquer que les dommages mobiliers représentent seulement 16 p. 100 de l'ensemble des dommages de guerre. Actuellement, on peut évaluer l'ensemble des dommages mobiliers entre 600 et 675 milliards; 3,5 p. 100 des crédits sont affectés à leur indemnisation et au rythme actuel des paiements, soixante ans seront nécessaires pour que soit terminé le règlement de ces dommages.

L'année dernière, mon collègue Denvers et moi-même nous avons pris l'initiative — qui a d'ailleurs été bien accueillie par notre assemblée — de déposer un amendement à l'article 17 de la loi du 3 janvier 1952 indiquant que les vieux sinistrés 100 p. 100, économiquement faibles, ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans, seraient indemnisés dans la limite d'un maximum de 500.000 francs.

Il faut constater qu'en réalité cette disposition n'a joué qu'à de très rares exceptions près. Dans mon département, savez-vous quel en a été le bénéficiaire? Un vieillard de cent-deux ans, un Calaisien ayant la médaille soixantenaire du travail, décoré de la Légion d'honneur. Vous considérerez comme moi que ce n'était véritablement pas une faveur que de lui régler avant sa mort ses indemnités mobilières dans la limite du plafond de 500.000 francs.

Monsieur le ministre, nous savons pertinemment — je l'ai déjà souligné les années précédentes — qu'il est impossible d'imaginer que l'on payera à cette cadence pendant soixante ans les indemnités mobilières à tous ceux qui ont eu le malheur de perdre leurs biens mobiliers familiaux. Mais alors, il faut avoir vis-à-vis des sinistrés une attitude de loyauté et d'honnêteté, que j'ai déjà essayé de définir. Je pense qu'il faudrait, avec l'accord d'ailleurs des associations de sinistrés, — cet accord ne paraît pas impossible à obtenir — indiquer que, dans la limite d'un maximum à fixer, d'un forfait à arrêter — qu'il soit établi à 500.000 francs, à 1 million ou à 1.500.000 francs, je ne discute pas mais il faudra l'établir — que dans cette limite, dis-je, on payera la moitié en espèces et le reste sous forme de titres productifs d'intérêts.

Ainsi nous n'entretiendrions plus d'illusions malhonnêtes à l'égard de ces sinistrés qui, depuis douze ans, attendent le règlement des indemnités qui leur sont dues. Ce serait aussi un moyen de mettre un terme à ce règlement des indemnités mobilières, terme que nous reculons de plus en plus et dont les malheureux sinistrés ne voient pas l'échéance.

Je vous demande de bien vouloir être attentifs à cette proposition et j'espère que, pour le plus grand bien des sinistrés, une décision heureuse interviendra prochainement.

J'en arrive, avant de conclure, à faire quelques remarques sur les projets dont la presse nous a entretenus et qui touchent plus particulièrement ce qu'on a appelé « le programme Courant » au titre de la « relance » de la reconstruction.

M. le ministre Courant, a dit la presse, entend compléter le plan quadriennal de son prédécesseur par l'édification de maisons standardisées construites rapidement et à bas prix. M. Malécot a dit avec beaucoup de raison, tout à l'heure, qu'on construit certainement trop lentement et que les prix de la construction sont trop élevés.

Il faut admettre que, pour réduire sensiblement le coût de la construction, il convient de mettre au point des programmes importants et stables donnant l'assurance de larges débouchés et permettant à des entreprises modernes de consacrer d'importants investissements à l'amélioration de leur équipement. C'était d'ailleurs l'avis exprimé par le Conseil économique il y a quelques semaines.

Monsieur le ministre, vous nous avez indiqué vous-mêmes, et la presse nous l'a rappelé, que vous voulez surtout construire en plus grand nombre, éviter tout ce qui peut entraîner des dépenses exagérées et faire deux, avec ce qui, aujourd'hui, ne donne qu'un.

La formule d'ailleurs est excellente. Si on pouvait parvenir, prix du terrain compris, à réaliser, demain des maisons dont les devis s'élèveraient à 1.500.000 francs, 1.800.000 francs et même à 2 millions — à la condition, bien entendu, que ces constructions aillent vite — nous applaudirions de toutes nos forces.

Nous savons, monsieur le ministre, qu'une question de financement se pose pour la réalisation de votre programme. Plusieurs fois, à cette tribune — nous pourrions retrouver les débats au *Journal officiel* de l'année dernière — M. Denvers,

d'autres collègues de cette Assemblée et moi-même, nous avons indiqué, à votre prédécesseur, en applaudissant bien sûr aux dispositions de la loi de juin 1950 sur l'aide à la construction, que ce qui constituait peut-être un obstacle à la construction, surtout pour les bourses modestes, pour les constructeurs sans fortune, c'était cette quote-part de 30 p. 100 qui restait trop lourde pour eux, 30 p. 100 de 2 millions, cela fait 600.000 francs. Il est certain que pour un ouvrier, un fonctionnaire modeste, un petit artisan, dans une période où il est difficile encore d'économiser ou de thésauriser, trouver ces 600.000 francs, c'est véritablement un tour de force, monsieur le ministre.

Je salue par avance l'initiative que vous avez prise. J'espère que ce ne sera pas simplement une initiative généreuse, mais qu'elle se traduira dans la réalité et que vous oublierez bientôt du Crédit foncier que le plafond des prêts soit porté à 80 ou 85 p. 100 — ce qui serait vraiment heureux — de manière que les constructeurs n'aient plus à supporter qu'une quote-part qui se limite à 100.000 ou 150.000 francs. Ainsi serait certainement donnée une impulsion considérable à la construction privée.

Il est un autre aspect de cette construction, sur lequel je veux attirer votre attention. Au lendemain des déclarations que vous avez faites, nous avons eu l'occasion de rencontrer des hommes qui, comme nous, s'intéressent passionnément à ce problème du logement, et je veux vous rapporter les questions qu'ils nous ont posées d'une façon peut-être un peu cavalière.

J'ai vu un maire d'une commune importante qui m'a dit: « Mais, où le ministre Courant va-t-il « parachuter » ses maisons? » (*Sourires.*) Vous avez tout de suite compris, monsieur le ministre, la malice qu'il y avait dans ces paroles. Ce maire vous posait à distance, à travers l'interlocuteur que j'étais, la question suivante: « Où trouver les terrains nécessaires pour construire? » Ce n'est pas tout d'affirmer la volonté de construire des dizaines et des dizaines de milliers de maisons de façon peu onéreuse. Pour nous, qui sommes des administrateurs locaux, des maires, des présidents d'offices d'H. L. M., le problème est de savoir où nous construirons ces maisons.

Au cours d'une aimable conversation que nous avons eue avec vous et le bureau de la commission de la reconstruction du Conseil de la République, je vous ai posé quelques questions et je vous ai dit notamment: Avez-vous pensé à la nécessité de faire voter au plus tôt la loi foncière?

En effet, actuellement, tous nos efforts dans le domaine de la construction sont paralysés par le fait que nous ne pouvons pas disposer des terrains sur lesquels, en qualité de maires, nous pourrions, dans un but d'utilité publique, jeter notre dévolu.

C'est pourquoi j'insiste, monsieur le ministre, auprès de vous pour que, tout à l'heure, dans votre réponse vous nous donniez tous les apaisements désirables en ce qui concerne les facilités dans le domaine de l'expropriation; il faudrait qu'il soit possible de disposer des terrains dans un délai de six à huit mois.

Votre prédécesseur avait amorcé une large politique d'aménagement du territoire et de déconcentration industrielle. Vous n'avez pas repris ces formules dans les déclarations que vous avez faites. Je suis persuadé que, pour autant, vous ne perdez pas de vue une nécessaire politique d'aménagement du territoire et que vous la continuerez aussi bien que votre prédécesseur...

M. Radius. Mieux!

M. le président de la commission de la reconstruction. Mieux, je le souhaite!

... car l'on ne peut pas concevoir une politique de reconstruction qui ne soit pas assortie d'une politique d'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre, je conclus. Nous vous accorderons, bien volontiers, dans cette Assemblée, un préjugé favorable. Nous ne doutons pas de vos bonnes intentions; nous sommes persuadés que, par vos actes, vous vous appliquerez à mériter la confiance des mal-logés, des sinistrés de la guerre comme des sinistrés de la vie. En nous donnant des logements sains vous aurez contribué à résoudre le problème social, à renforcer l'esprit de défense nationale, à sauvegarder le capital santé de notre pays.

Vous aurez contribué à résoudre le problème social pour la raison suivante: C'est que le bon logement est la condition indispensable de la libération humaine.

Je dis aussi que vous aurez renforcé l'esprit de défense nationale car si la misère, en général, est la pépinière de tous les fanatismes, la misère du logement crée des aigris

et des mécontents. C'est dans la mesure où vous donnerez des logements sains aux Français, et aux jeunes en particulier, que vous renforcerez cet esprit de défense nationale auquel je fais allusion.

Dans le même temps vous sauvegarderez aussi le capital santé de la nation, car si le mal social naît dans les taudis, les maladies germent et se développent dans les logements malsains. Il vaut mieux, monsieur le ministre, détruire des flots insalubres et construire des logements et moins donner de crédits pour les préventoria et les sanatoria.

La tâche à réaliser est immense, mais la noblesse et la grandeur du but à atteindre sont telles qu'elles justifient toutes les audaces. Nous souhaitons, monsieur le ministre, que vous les ayez. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Jaouen.

M. Yves Jaouen. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget des investissements nous offre l'occasion d'échanger nos vues sur le problème social et moral numéro un, le logement des Français.

J'ajoute que je vais pouvoir écouter mon exposé après avoir entendu les rapports fort documentés des orateurs qui m'ont ici précédé. Cela signifie qu'en matière de reconstruction et de construction, tous les groupes politiques, quels qu'ils soient, sont unis pour lutter contre la crise du logement.

Si chacun reconnaît l'insuffisance de l'effort de reconstruction et de construction dans notre pays, le même accord se réalise sur la nécessité urgente d'y remédier. Il est inutile, ici, de s'attarder à évoquer les causes de cette crise du logement. Nous les connaissons suffisamment. Reconnaissons aussi les efforts méritoires entrepris et qui doivent être développés sans relâche. Tous ceux qui s'y consacrent soit dans les milieux officiels ou privés, chez les Castors, dans les organismes d'habitations à loyers modérés et de crédit immobilier ou autres, n'ont-ils pas droit aux encouragements et aux éloges ?

Le présent projet de budget n'apporte pas toutes les innovations demandées au cours des discussions annuelles. Toutefois, le dépôt d'un plan de financement de la reconstruction, ainsi que l'ordre de priorité d'indemnisation et l'établissement du titre de créances prévus dans la loi charte du 28 octobre 1948, réclamés à différentes reprises par le Parlement, font l'objet d'une acceptation implicite du Gouvernement. Souhaitons, monsieur le ministre, que les dates indiquées dans le projet soient respectées.

L'article 7 appelle deux remarques de notre part.

Nous sommes de fervents partisans de l'accession à la propriété par l'intermédiaire des sociétés de crédit immobilier et des organismes d'habitations à loyers modérés. Cet article prévoit une ventilation d'un tiers au moins des 75 milliards accordés au programme d'accession à la propriété. En songeant à l'état actuel lamentable du logement rural qui constitue l'une des raisons de l'émigration vers les villes, en songeant aussi à la proportion de la population agricole par rapport à l'ensemble de la population française, il est normal que l'on désire s'assurer d'une équitable répartition de ces crédits. C'est ce souci qui nous a fait approuver, avec la commission de l'agriculture, l'affectation par priorité d'un neuvième — un tiers du tiers — des 75 milliards aux organisations d'habitations à loyer modéré à vocation rurale.

L'organisation de la construction rurale doit entrer, enfin, dans une phase décisive. Aussi, nous paraît-il nécessaire de souligner le retard apporté à l'application de l'article 26 de la loi du 3 janvier 1952 qui habilite les coopératives de reconstruction à promouvoir l'amélioration de l'habitat rural, y compris les constructions neuves.

Il est vraisemblable que les possibilités de réalisation des fonds, apport de l'Etat et apports privés, ont été envisagées préalablement à ce projet qui, depuis un an, est devenu loi. Cette innovation apparaît très digne d'intérêt et contribuera, j'en suis persuadé, à limiter l'exode rural vers les villes où le plateau des déceptions l'emporte bien souvent sur celui des satisfactions.

Le plan quadriennal annoncé peut être salué avec joie. Nous y voyons la continuité des efforts qui ont été amorcés sous des précédents ministères. La pause que nous avons vécue l'an dernier ne peut pas se répéter, sans risque de voir dans notre société — oh combien imparfaite! — l'amertume compréhensible des mal logés, exploser dans un désordre qu'il serait alors trop tard de regretter.

Quant à l'article 34 qui traite des indemnités mobilières, permettez-moi, monsieur le ministre, de rappeler que le mode actuel de règlement des dommages mobiliers laisse à désirer.

Lors de la discussion du budget civil, le 12 décembre 1952, à cette même tribune, je signalais les difficultés rencontrées dans l'évaluation des sinistres mobiliers. Des commissions départementales de la reconstruction, les fédérations des associations de sinistres ont déjà préparé un plan plus rationnel de règlement de cette catégorie de dommages. Je pense que la prise en considération de ces travaux pourrait aboutir à une liquidation plus rapide et plus équitable des dossiers.

Je crois pouvoir aussi saisir l'article 9 pour demander si les travaux urgents de réfection des jetées et quais des ports de commerce sinistres seront enfin effectués en 1953. Je me permets de signaler un exemple déplorable.

La sonnette d'alarme avait été tirée à diverses reprises par les services responsables et les parlementaires du Finistère sur certaines réfections jugées urgentes. Cet appel n'a pas pu être entendu. Les éléments atmosphériques, et les marées se sont vengés. Une partie importante de ce qui restait du quai s'est écroulée dans la mer tandis que la chaussée se crevait dangereusement. De ce fait, les dépenses atteindront une somme beaucoup plus importante.

La flotte de la marine marchande étant maintenant reconstituée, il y a lieu de songer à l'aménagement et au développement des ports maritimes et voies fluviales, dont le rôle est de recevoir précisément ces navires.

Enfin, tous les moyens de lutte contre l'atroce crise du logement doivent être mis en œuvre et n'y a-t-il pas lieu d'encourager les collectivités locales quand elles se lancent dans la bataille, et quand elles décident des constructions à destination de l'habitation. J'avais posé cette question, lors de ma participation à la discussion générale du budget des services civils. Il n'est pas mauvais d'apprendre qu'un certain article 25 vient proposer le bénéfice des primes à la construction aux collectivités locales.

L'article 33 nous conduit à vous prier, monsieur le ministre, de dissiper les appréhensions imposées voici deux années consécutives aux coopératives de reconstruction. L'utilité de ces organismes est officiellement admise, leur compétence est également reconnue, mais elles ne peuvent pas remplir ce rôle si elles se trouvent dans l'incertitude du lendemain.

Les opérations qu'elles entreprennent sont à longue durée. Un abaissement de prix d'environ 30 p. 100 a été obtenu. Or, qui en est le principal bénéficiaire si ce n'est pas l'Etat ?

Que certaines coopératives, dont l'activité ne justifie pas l'emploi par suite de l'avancement de la reconstruction, soient groupées par mesure d'économie, rien de plus logique, rien de plus normal. Mais nous pensons qu'il est équitable de supprimer le maximum de 500 millions de travaux actuellement exigés pour bénéficier de la majoration de subvention pour dispersion des dommages.

Pour notre part, nous abordons la discussion des articles de ce budget avec certaines appréhensions. Ce sera ma conclusion. Nous ne sommes pas sûrs que chacun de ceux qui doivent agir pour que règne plus de justice sociale comprenne toutes ses responsabilités. Nous croyons que trop d'entre eux ferment les yeux sur les dures réalités, sur la situation alarmante d'un nombre considérable de foyers et nous craignons que trop d'entre eux ne sentent pas suffisamment que la paix intérieure, la paix de la grande famille française dépend de la solution urgente à apporter au grave problème du logement, intimement lié à l'efficacité de la défense nationale. Mais nous comptons sur vous, sur votre activité, monsieur le ministre, et dans ce domaine-là aussi, si l'idéalisme est dans l'âme, le réalisme est dans l'œuvre. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Lemaitre.

M. Claude Lemaitre. Il n'entre pas bien entendu dans mon propos de me livrer à une analyse chiffrée de ce budget d'investissements en ce qui concerne la reconstruction, votre rapporteur l'ayant fait tout à l'heure d'une façon excellente. Je voudrais seulement attirer votre attention sur quelques points de ce budget qui ressortent de l'examen que l'on en fait, et que le bénéfice de ces observations et de ces suggestions puisse, si possible, aider à l'amélioration de la tâche, je voudrais dire des performances du M. R. U., en matière de reconstruction, et particulièrement en matière de construction de logements.

Il est assez difficile du reste de déterminer très exactement à l'étude des documents qui nous sont soumis, quels seront exactement les efforts qui pourront être faits, dans cette année 1953, en faveur de la construction et de la reconstruction. Je ne trouve guère, pour me reconforter, que les 8 milliards et demi,

je crois, de l'amendement Secrétain qui sont venus améliorer tant soit peu la part de la reconstruction pour 6 milliards et demi et la part de la construction pour 2 milliards.

Je dois avouer que, dans ce chevauchement des crédits de programme et des crédits de paiement, lesquels crédits de paiement doivent servir notamment à épouser des revalorisations portant sur des programmes antérieurs, ce qui permet difficilement de les chiffrer, il est assez difficile de se faire une idée très exacte — j'entends une idée exprimée en mètres carrés de logement ou en nombre de logements — de ce que nous pourrions atteindre cette année dans la reconstruction. Je puis vous confier que je n'étais pas très fier de moi-même à l'étude de ce budget car, véritablement, je n'ai pas pu me rendre compte de façon très précise, je le répète, de ce que nous pourrions obtenir dans ce domaine. Cependant, pour me reconforter et en lisant au *Journal officiel* les débats de l'Assemblée nationale, j'ai constaté, avec une satisfaction dont je suis confus, que certains de nos collègues à l'Assemblée nationale avaient dû avouer eux-mêmes qu'ils n'avaient pu se rendre compte non plus de la valeur qui sera effectuée cette année à ce budget de reconstruction, à telle enseigne que l'un de nos collègues déclarait, en substance: « Ce budget est un chef-d'œuvre de complexité et je défie quiconque de s'y reconnaître dans ce scandaleux dédale, même un membre de commission compétente et même, ajoutait-il, un fonctionnaire du ministère ».

Par contre, il est une statistique dans laquelle nous voyons, hélas! beaucoup plus clair. C'est celle qui met en évidence le nombre de logements construits par rapport au nombre de logements dont notre pays a besoin.

Je ne vous en infligerai pas la lecture, monsieur le ministre, vous la connaissez aussi bien que moi, et votre prédécesseur, chaque fois qu'il en a eu l'occasion, avec la bonne foi qu'on lui reconnaît unanimement dans ce pays, et la sincérité dont il a fait preuve en maintes circonstances, a souvent démontré la pauvreté des moyens qui lui étaient offerts au regard de ces fameux 240.000 logements qu'il faudrait arriver à pouvoir construire chaque année.

Tristement éloquent aussi, monsieur le ministre, est la comparaison entre l'effort de construction de notre pays et l'ampleur des résultats acquis par d'autres pays voisins, en Europe même.

Enfin, plus émouvante que les chiffres, il y a cette réalité avec laquelle, lorsqu'on s'en va dans les grandes villes, à Paris ou à Lyon, à Marseille ou dans d'autres grandes agglomérations, dans les quartiers ouvriers, on prend contact quand on voit la misère de certains logements.

Cette réalité, elle s'exprime tant dans le domaine de la reconstruction que dans celui de la construction.

En ce qui concerne la reconstruction, le montant des sommes restant à investir pour en terminer a été évalué tout récemment par le ministère lui-même à 2.800 milliards. Sur ce chiffre, 1.425 milliards représentent le solde destiné à la reconstruction des habitations proprement dites, et 725 milliards concernent les bâtiments publics, agricoles et industriels, soit une dépense totale, pour les bâtiments de toute nature, qui peut être estimée à 1.850 milliards.

On voit aussitôt que les 113 milliards qui figurent en autorisation de programme au budget de 1953 ne laissent espérer un achèvement de la reconstruction que dans une douzaine d'années, au plus tôt. Dans ces conditions, quand on considère que, sur les 336.699 millions de crédits ouverts aux différents ministres au titre des réparations des dommages de guerre, une centaine de milliards seulement seront consacrés à la reconstruction de logements proprement dits, on est en droit de se demander si l'on comprend vraiment l'urgence qu'il y a à sauver de la misère, comme l'évoquaient à l'instant les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, des dizaines de milliers de familles françaises, qui vivent encore dans des caves, dans des abris désaffectés ou dans des baraquements. (Applaudissements.)

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait souhaitable de différer certaines opérations qui absorbent des doses importantes de milliards et de faire un effort massif, au moins durant quelques années, en faveur de la construction de logements d'habitation proprement dits? C'est là une des suggestions que je me permets de vous faire.

Je sais qu'on me répondra que la reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français, par exemple, que la reconstitution des biens industriels et commerciaux, que les travaux de voirie, qui figurent pour 36 milliards à ce budget, sont tout aussi urgents et qu'ils sont indispensables à la reconstruction des habitations elles-mêmes. Personnellement,

je ne le crois pas et, en tout cas, je ne crois pas qu'ils soient tous indispensables. Je pense, au contraire, que l'on pourrait peut-être alléger certains de ces chapitres et les affecter en priorité à la reconstruction de logements habitables.

J'ai dit, excusez-moi de vous le répéter, quelques exemples de détournements de voies dans les zones sinistrées de certaines villes, détournements qui ont été financés sur les fonds mêmes de la reconstruction, bien que ne s'imposant pas absolument. Pour percer ces voies, on a dû abattre des immeubles qui n'étaient pas sinistrés. Quelle peut être l'opinion des habitants de ces villes sinistrées qui, non seulement ne voient pas reconstruire leurs habitations à la cadence qu'ils souhaiteraient, mais qui, de surcroît, voient abattre des immeubles et ne les voient pas reconstruire, ce qui aggrave encore le problème du logement dans ces localités. De toute façon, s'il y a urgence à effectuer certains de ces travaux, il faudrait déterminer, au moins, des priorités dans ces urgences.

Toujours dans l'esprit qui m'animait tout à l'heure, j'en arrive à l'article 7 qui constitue, en somme, le viatique de la reconstruction pour 1953: 75 milliards de crédits d'autorisations de programme pour les habitations à loyer modéré et pour l'accès à la petite propriété; mais les crédits de paiement ne s'élèvent qu'à 52 milliards pour les prêts aux différents organismes d'habitations à loyer modéré. En faisant ce rapide calcul, et en estimant à 2 millions le coût d'une habitation moyenne, on trouve que ce sont environ 26.000 logements qui pourront être construits grâce à ce crédit, encore que cette estimation un peu schématique soit légèrement optimiste, mais je pense qu'il y a là aussi une question qui est à voir de très près, car nous n'améliorerons pas beaucoup le problème de l'habitat si nous nous en tenons à un crédit comme celui qui est fixé à cette ligne du budget.

Il est vrai que le Gouvernement, dans le dernier paragraphe de cet article 7, s'engage à déposer avant le 1^{er} mars un projet de loi tendant à l'organisation du financement d'un programme quadriennal d'habitations à loyer modéré en rapport avec les besoins en logements des Français, et que ce programme devra prévoir la construction de 80.000 logements au minimum pour 1953.

Je veux être plus confiant, monsieur le ministre, dans la réalisation de cet engagement que certains de nos collègues, malgré le court délai qui vous est imparti pour promouvoir la construction d'une quantité aussi importante de logements. Je veux l'être, car je sais que le spectacle des ruines que vous parcourez dans votre ville est fait pour stimuler votre énergie et pour vous permettre de trouver les moyens, les ressources nécessaires afin de surmonter les difficultés auxquelles vous avez à faire face.

Il me reste encore à vous rappeler, si vous me le permettez, avec d'autant plus d'insistance que vos projets sont plus vastes, ce dont nous nous félicitons, qu'il importe avant tout — je me permets de vous le redire — de prévoir largement le financement des programmes, afin de permettre à vos différents organismes de faire honneur aux engagements qu'ils ont contractés, à l'égard notamment des entrepreneurs qui travaillent pour la construction ou pour la reconstruction.

Il arrive trop souvent, en effet, que des entreprises qui comptent, à la fin d'un mois, sur le vu de situations acceptées par les architectes, sur un règlement, s'entendent répondre que, les fonds n'étant pas parvenus ou le virement n'ayant pas été fait, il est impossible de leur remettre, au moins pour le mois présent, le montant des règlements qu'elles étaient en droit d'attendre.

Ces défaillances, monsieur le ministre, sont extrêmement graves. Elles le sont sur le plan moral. Les engagements que prend l'Etat doivent être les premiers tenus. L'Etat lui-même est extrêmement strict en ce qui concerne les recouvrements et le percepteur, vous le savez, n'a pas le droit de se laisser attendre. Un jour de retard signifie 10 p. 100 d'augmentation. Les entrepreneurs qui se trouvent dans la situation qui leur est créée par suite de ces défaillances ont eux-mêmes des engagements. Ils ont eux-mêmes souscrit ou endossé et revêtu de leur signature des traites à une échéance déterminée. Il est bien certain que vous mettez ces entreprises dans une situation impossible si les règlements qu'elles sont en droit d'attendre ne leur sont pas versés en temps voulu. Enfin — n'en doutez pas — lorsque ces entreprises, à l'heure actuelle, soumissionnent pour des travaux destinés à la construction ou à la reconstruction, elles comprennent inévitablement dans leurs devis — elles ne peuvent pas agir autrement — des frais de banque, des frais d'agios qui s'élèvent parfois à 8 ou 9 p. 100, et le prix de la construction ou de la reconstruction se trouve augmenté dans les mêmes proportions.

Enfin, monsieur le ministre, je voudrais attirer votre attention sur un dernier point, celui qui concerne la répartition géographique des crédits et, par conséquent, des travaux de

votre ministère. Il arrive en effet que, dans certaines villes, la masse de travaux est telle que les entrepreneurs ont parfois de la peine à trouver des ressources suffisantes en main-d'œuvre. Par contre — notre président, M. Bernard Chochoy l'évoquait, je crois, il y a quelque temps — dans certaines villes comme Dunkerque ou Boulogne, on note malheureusement un certain nombre de chômeurs qui, ainsi qu'il le disait, passent journellement devant des ruines pour aller toucher leur allocation de chômage. Je sais bien que vous me répondrez, monsieur le ministre, qu'on ne détermine pas comme on le veut le lieu des sinistres et que par conséquent ces répartitions sont sensibles à des critères qui ne dépendent pas de vous. Néanmoins, je vous demande, dans la mesure du possible, de tenter d'améliorer cette répartition de façon à éviter ces inégalités de traitement.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les quelques observations que je voulais présenter à l'occasion de ce projet de loi. La situation de milliers de familles françaises à l'égard du logement est véritablement humiliante pour un pays comme le nôtre.

Nous espérons, une fois de plus, que les moyens que vous nous proposez de mettre en œuvre vous permettront de résoudre enfin un problème qui pèse, vous le savez, très lourdement, sur nos relations sociales. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. Durieux.

M. Durieux. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le but de mon intervention est de dire, en premier lieu, que nous considérons comme insuffisants les crédits destinés à l'équipement des communes rurales et que les prévisions concernant plus directement l'agriculture ne nous donnent pas davantage satisfaction.

Nous tenons aussi à faire des réserves sur une manière de présenter des investissements dits agricoles et de laquelle il résulte que, dans un total toujours réduit, chacun des postes ne trouve qu'une part minuscule. A cela s'ajoute une certaine confusion résultant du fait que, sous la même rubrique, sont groupés des postes dont on peut dire que s'ils doivent exister, ils ne doivent pas être confondus. C'est ainsi que M. Henri Bergasse qui était alors, avant d'être ministre, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques à l'Assemblée nationale, en est arrivé à déclarer, je cite ses propres paroles :

« Je regrette seulement qu'ayant reçu 409 milliards de francs d'investissements depuis 1947, et se plaignant encore, l'agriculture en soit seulement à une productivité accrue de 10 p. 100 par rapport à la période d'avant guerre et dont la répercussion sur les prix est infime ».

Cette affirmation enregistrée, il est bien évident que si, de ce chiffre que je n'ai pas contrôlé, on retirait tout ce qui n'a pas une incidence directe et immédiate sur la production et les prix, il y aurait une différence appréciable. Quant aux prix agricoles, auxquels il est fait allusion, je ne tiens pas à en parler à cette occasion, vous le comprenez.

Est-ce à dire que certains secteurs d'investissements doivent être négligés ? Certes non, mais ce qui me paraît très souhaitable serait une plus nette séparation entre les postes, sur les états où il est encore possible de se retrouver, mais aussi dans l'esprit de certains de nos contemporains dont nous connaissons le peu de sympathie pour l'agriculture en général et les ruraux en particulier.

Pour ne pas être influencé par des chiffres comme ceux avancés à l'Assemblée nationale, il faut considérer que nous sommes en face de deux grands problèmes et faire la division.

Il y a d'une part, l'amélioration des conditions de vie des travailleurs de la terre par l'équipement rural et l'habitat. Je ne vais pas reprendre les chiffres cités par les collègues qui m'ont précédé dans le débat. Nous savons quel est le chemin qui nous reste à parcourir dans ce domaine : création ou extension d'adduction d'eau, électrification d'écartés ou transformation du monophasé en triphasé, amélioration de l'habitat, des chemins, remembrement.

Les soucis des maires ruraux sont nombreux. Les uns et les autres essaient de trouver leur part dans un ensemble beaucoup trop réduit, et ils font, le plus souvent sans succès, le tour des organismes de crédit dont certains, c'est le moins que l'on puisse dire, ont des préférences départementales bien arrêtées.

Il n'en demeure pas moins que des travaux d'une importance considérable sont à faire le plus rapidement possible, leur justification résidant en premier lieu dans la recherche de l'équité entre les citoyens d'un même pays pour le cas où une amélioration de la production ne devrait pas en découler dans l'immédiat.

*

Dans ce premier compartiment, les crédits sont manifestement insuffisants. D'un autre côté, je pense que les investissements susceptibles de concourir plus directement à l'amélioration de la productivité et à l'abaissement du prix de revient ne doivent pas être considérés avec moins d'intérêt.

Le volume des crédits qui, dans l'ensemble, leur sont destinés est dérisoire pour un pays dont, on l'a dit tout à l'heure encore, la population rurale active représente 33 p. 100 de la population totale. S'il a été nécessaire et urgent de mettre certaines industries en mesure de participer à la constitution du pool charbon-acier, il ne faut pas oublier que notre agriculture doit se défendre elle aussi contre des productions étrangères, favorisées quelquefois sur le plan économique par des conceptions différentes de celles en honneur dans notre pays ou par le fait bien regrettable des conditions de vie lamentables de leurs travailleurs agricoles.

Il est bon de préciser que, dans le moment où il est question de coopération européenne, la part de l'équipement de la production agricole devrait être beaucoup plus substantielle. L'Union française ne trouvera sa place dans les ententes économiques que si notre agriculture est en mesure de faire face aux exigences du marché international.

Je ne voudrais pas m'étendre sur les multiples aspects du problème qui se pose sous le signe de l'organisation des marchés : stockage, recherche de la qualité dans la standardisation et dans le conditionnement ; il serait dangereux de penser à la réalisation d'un vaste marché européen sans s'y préparer sérieusement à l'avance. Des études et des investissements importants sont pour cela nécessaires et il faut les prévoir, dans l'agriculture d'abord, dans les industries de transformation ensuite. La coopération bien comprise, qui est le prolongement naturel de l'exploitation agricole, d'autant plus utile que la ferme est modeste, doit être, elle aussi, mise en mesure de remplir son rôle.

Or, ce n'est pas avec des crédits insignifiants, des demandes de prêts aux jeunes qui sont en instance depuis le début de 1952, que nous pourrions en sortir. Si même des crédits supplémentaires étaient accordés, seraient-ils pour autant suffisants ? Je ne le crois pas.

M. le président de la commission des affaires économiques, et il convient de l'en féliciter, a situé le problème en comparant les conditions de production agricole en France et dans un pays voisin.

Il faut de larges crédits pour améliorer les conditions de vie des travailleurs de la terre. C'est justice. Il en faut aussi pour améliorer la productivité et nous mettre en mesure de soutenir la concurrence étrangère. C'est indispensable. Mais il convient également qu'une politique agricole se dessine avec précision. Le travailleur de la terre qui, chez nous, a quelquefois le tort de manquer d'audace, a à son actif d'être généralement un homme de parole. Il sait qu'il doit honorer les échéances, il veut pouvoir rembourser ce qu'on lui a avancé. Donnez-lui, monsieur le ministre, l'amélioration de ses conditions de vie et aidez-le financièrement. Mais si vous voulez qu'il tire un sage parti des avantages que nous réclamons pour lui, n'oubliez pas d'assurer la sécurité et une rentabilité suffisante à sa production. *(Applaudissements.)*

M. le président. Le Conseil voudra sans doute suspendre sa séance pendant quelques instants ? *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante-cinq minutes, est reprise à dix-huit heures quinze minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

CANDIDATURE A LA COMMISSION DE CLASSEMENT D'EMPLOIS RESERVES

M. le président. J'informe le Conseil de la République que la commission des pensions (Pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression) a fait connaître à la présidence le nom du candidat qu'elle propose pour siéger à la commission spéciale de classement aux emplois réservés de médecins, pharmaciens, chirurgiens dentistes ou vétérinaires (application de l'article 6 de la loi du 12 août 1933, de la loi n° 46-2368 du 26 octobre 1946 et de la loi n° 50-1006 du 19 août 1950).

Cette candidature va être affichée et la nomination aura lieu conformément à l'article 16 du règlement.

— 5 —

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS POUR 1953

Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1953.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Brousse.

M. Martia! Brousse. Mes chers collègues, je m'excuse, sachant combien le temps nous est mesuré, de venir vous parler d'une question qui intéresse, certes, les investissements, mais qui va peut-être nécessiter des développements un peu longs, car je voudrais vous démontrer tout l'intérêt que présente pour notre économie en général l'augmentation de la production et de la productivité en agriculture, augmentation intimement liée à l'ampleur des investissements et aussi à l'orientation des capitaux mis en œuvre.

Je ne veux pas, bien entendu, énumérer ni approfondir aujourd'hui toutes les mesures qu'il serait nécessaire de prendre pour que notre agriculture, source de richesses importantes, se développe comme elle pourrait le faire; nous n'en avons pas le temps. Nous n'avons jamais eu, en fait, l'occasion d'entendre un gouvernement définir une politique agricole d'ensemble, ni de déterminer les moyens de la conduire à terme.

Nous sommes obligés d'étudier une question aussi importante dans le cadre de discussions intéressantes, certes, mais qui ne peuvent porter que sur un secteur de cette économie. Je souhaite que l'an prochain, nous puissions entendre ici les ministres intéressés nous dire comment ils espèrent utiliser pour le plus grand bien de notre économie les possibilités de production considérables de notre sol et les qualités de travail, d'intelligence et d'imagination féconde des paysans français.

Aujourd'hui, je serai beaucoup plus modeste, me contentant de vous parler de la trésorerie de nos agriculteurs, trésorerie si obérée qu'elle ne leur permet pas de faire au sol les avancées nécessaires pour maintenir à son niveau la production agricole. Produire davantage et surtout à meilleur marché n'est pas une notion étrangère à l'agriculture ni même très nouvelle. Mais il ne semble pas que les pouvoirs publics s'y soient beaucoup intéressés ni qu'ils aient eu, jusqu'à ces derniers temps, la préoccupation de vulgariser certaines méthodes culturales destinées justement à accroître cette productivité. Cet accroissement devrait cependant être une des principales préoccupations gouvernementales. Ne doit-il pas, en effet, assurer l'alimentation de tous les consommateurs français? Le meilleur moyen pour assurer cette alimentation n'est-il pas de créer l'abondance dans le pays lui-même au lieu de faire appel à l'étranger?

Il est permis d'affirmer que l'abondance des produits agricoles, accompagnée d'un abaissement des prix de revient, en apportant au pays les quantités de denrées alimentaires qui lui sont nécessaires, est un des meilleurs atouts en vue de la réussite de cette politique de stabilisation des prix que veut poursuivre le Gouvernement.

Si l'on considère non plus seulement le marché intérieur, mais notre commerce extérieur, l'intérêt de cette politique d'accroissement de la productivité agricole est tout aussi important. Ne convient-il pas, dans la conjoncture actuelle, de chercher à restreindre nos importations et à augmenter nos exportations? Dois-je rappeler ici — ce que vous savez bien, monsieur le ministre — les difficultés de notre balance commerciale et notre situation à l'égard de l'Union européenne des paiements?

Nos importations de produits agricoles étrangers, malgré l'exportation de quelques-uns de nos produits, sont supérieures de 53 milliards aux exportations et cela sans faire état de nos importations en provenance de l'Union française. Ne croyez-vous pas qu'il serait intéressant de renverser la vapeur et de rendre excédentaire cette balance commerciale des produits agricoles qui aiderait à l'équilibre général de notre commerce extérieur? Le Gouvernement en est certainement convaincu, si nous en croyons M. le président René Mayer qui, au cours de son discours d'investiture, a indiqué qu'il ne fallait pas limiter les horizons de notre agriculture aux frontières de la France.

Je tiens à souligner que ces exportations de produits agricoles, rendues possibles par l'accroissement de la productivité, ne nécessiteraient pas d'importations préalables de matières

premières, comme c'est le cas pour la plupart des produits industriels exportés. Si nous exportons 10 millions de quintaux de blé, nous obtenons un rendement de 10 p. 100 car cette marchandise est produite par le sol et le travail français et lorsque les frais de production sont trop élevés, c'est encore au producteur français qu'on demande un sacrifice dans la plupart des cas, comme cela s'est produit par l'institution de la taxe de réorption qui a joué ces dernières années.

Il semble du reste, si l'on en croit des indiscrétions au sujet du futur plan quadriennal, que le Gouvernement veuille se rendre à ces raisons et cherche à intensifier la production de notre agriculture. Il y est question d'une augmentation de 25 p. 100 en quatre ans. Je suis persuadé, et je vais tenter de vous le prouver, que les auteurs du plan ne sont pas suffisamment ambitieux et que cette production peut facilement être accrue de 40 à 50 p. 100 si toutes les conditions nécessaires sont remplies, et notamment si les paysans peuvent disposer des trésoreries suffisantes.

Comme dans toutes les catégories professionnelles, mais peut-être d'une façon plus marquée en agriculture, il existe des producteurs qui obtiennent, dans leur exploitation, d'excellents résultats et d'autres qui en obtiennent de moins bons. On trouve du reste les uns et les autres dans toutes les régions, contrairement à ce que l'on a l'habitude de lire et surtout d'écrire. Seulement, dans certaines régions, la proportion des agriculteurs qui obtiennent un bon rendement est plus considérable que dans d'autres, parce que, dans la mesure, où cela leur est possible, les exploitants de cette même région tendent à appliquer les mêmes méthodes culturales que leurs voisins qui ont réussi. La qualité du sol, le climat interviennent aussi bien entendu et les populations vivant dans les régions riches ont évidemment plus de facilité que celles qui cultivent un sol plus ingrat.

Il n'en reste pas moins que deux cultivateurs disposant d'un sol d'égale valeur, sous un même climat, peuvent ne pas obtenir des rendements identiques et sans que ce soit tout à fait leur faute. Il faut tenir compte de beaucoup de facteurs: le savoir-faire de l'exploitant, l'habileté, l'instruction technique et aussi les moyens financiers dont il dispose, moyens financiers qui sont d'autant plus réduits que la région est plus pauvre.

Si, comme je l'indiquais tout à l'heure, une bonne formation professionnelle peut amener une certaine harmonie des rendements dans certaines régions, harmonie relative du reste, il n'en reste pas moins que le rendement, la productivité, peuvent être très différents d'une région agricole à l'autre, si bien qu'il existe en France des régions agricoles évoluées et d'autres qui le sont beaucoup moins. C'est vers ces dernières que doivent porter nos efforts, car cela permettra de relever le niveau de vie d'un plus grand nombre de paysans, ce qui n'est pas à dédaigner du point de vue social, mais aussi parce que les résultats économiques seront plus considérables. On doit admettre qu'il sera plus facile et moins coûteux de faire passer un rendement de blé de 12 à 20 quintaux, que de le faire passer de 32 à 40 quintaux.

En 1938, nous signalait M. Leroy, membre du Conseil économique, nous n'utilisons que 8 kilos d'azote par hectare, alors que l'Allemagne en utilisait 19, la Belgique 30. En acide phosphorique, nous utilisons 13 kilos; à la même date l'Allemagne 20 et la Belgique 36. A l'heure actuelle, nous ne consommons que 12 kilos d'azote, même pas la moitié de la consommation belge en 1938. Si la progression actuelle se maintient sans s'accroître, c'est seulement en 1960 que nous consommerons les 19 kilos d'azote qu'utilisait l'Allemagne en 1938, soit un retard de plus de vingt ans.

Cette carence dans l'emploi d'engrais azotés explique, en partie, la situation infériorisée des rendements français par rapport aux rendements allemands, situation indiquée ce matin par M. Rochereau.

En ce qui concerne les amendements calcaires, des études sérieuses ont démontré que la quantité de chaux nécessaire à l'entretien des terres cultivées s'élève à 40 millions de tonnes, nécessitant, à raison de 2.000 francs par hectare, une avance de 100 milliards.

Quel serait le résultat d'une telle utilisation d'engrais et d'amendements?

Les résultats de quelques essais récents peuvent être chiffrés. Ces essais ont lieu notamment dans un village de mon département que l'A. G. P. B. avait choisi en 1949, d'accord avec les services du ministère de l'agriculture pour se rendre compte si les méthodes d'exploitation rationnelle du sol pratiquées chez les cultivateurs évolués pouvaient être propagées dans les régions où elles n'étaient pas jusqu'ici utilisées.

Je ne veux pas vous citer tous les chiffres; prenons seulement le cas du blé. Les rendements ont passé, en grains, de 13 quintaux en moyenne en 1949, à 24 quintaux en 1951, soit 81 quintaux à l'hectare en trois ans, soit 85 p. 100. Ce n'est pas un cas isolé puisque, dans le département de Lot-et-Garonne, à l'autre extrémité de la France, les rendements, par suite d'une culture rationnelle, ont été de 24 quintaux et demi en moyenne, alors que le rendement moyen du département n'est que de 14 quintaux, et ce, malgré les conditions atmosphériques défavorables, soit ici une augmentation de 75 p. 100.

Si j'insiste, monsieur le ministre, c'est parce que je crains qu'on fasse comme par le passé de beaux projets théoriques, que l'on prévienne la mise à la disposition de nos cultivateurs d'engrais, de tracteurs, de machines en abondance, mais que l'on oublie le plus important, les capitaux nécessaires à l'achat de ces moyens de production.

Je crains qu'après avoir fait connaître à nos agriculteurs les meilleures techniques culturales, on les décourage, surtout les jeunes plus perméables au progrès, en les privant de la trésorerie indispensable pour mettre en pratique de bonnes méthodes culturales.

Que l'on y prenne garde ! La déception, s'il en était ainsi, serait telle que toute augmentation de notre production agricole serait perdue pour de nombreuses années et tous les efforts faits en vue de lutter contre une concurrence étrangère seraient anéantis, cela parce que vous n'auriez pas voulu aller jusqu'au bout de la tâche à accomplir, que vous n'auriez pas accepté de faire l'effort le plus rentable, celui qui conditionne tous les autres: donner aux agriculteurs les capitaux qui leur sont indispensables et leur font actuellement défaut.

La productivité agricole ne peut être obtenue en France, qui ne possède plus beaucoup de terres cultivables en réserve, que par l'augmentation du rendement à l'unité de surface, ce qui implique l'intensification des moyens de production, donc l'augmentation des capitaux mis en œuvre, surtout du capital d'exploitation en vue d'un emploi plus intensif des engrais, des amendements, des semences sélectionnées.

Ceci étant dit, comment est-il possible à un jeune cultivateur de s'installer et de cultiver le bien familial dans des conditions rationnelles ? Voici notre jeune homme plein de bonne volonté, désireux de faire mieux que ses parents et de rompre avec la culture traditionnelle de ces derniers. Va-t-il, comme cela se passe trop souvent, se contenter de s'équiper petit à petit, de construire une étable et d'attendre patiemment que quelques naissances viennent augmenter les têtes de son bétail de vente et attendre que les bonnes années lui permettent d'acheter davantage d'engrais, etc. ? Si oui, c'est le vouer, pendant une grande partie de sa vie professionnelle à la culture extensive, contraire à son intérêt bien compris, contraire aussi à l'intérêt de l'ensemble de notre économie.

Or, ce n'est pas avec la modeste attribution prévue au budget des prêts sociaux pour 1953 que les jeunes pourront faire mieux que leurs aînés. Ce n'est pas non plus avec les sommes prévues pour faciliter l'accession des agriculteurs à la propriété que nous pouvons espérer voir régner la prospérité dans nos campagnes. Ne serait-il pas pourtant particulièrement encourageant pour nos paysans, lorsque le bien familial risque d'être disloqué à la mort des parents, de leur donner l'assurance qu'ils pourront obtenir les capitaux nécessaires pour conserver cet outil de travail que constitue l'exploitation familiale et qu'ils ont généralement contribué, par leur travail, à maintenir en état de prospérité ?

Aujourd'hui, à moins d'être particulièrement fortunés, ils n'ont plus l'espoir de pouvoir conserver le bien familial, parce que, si les lois sociales leur offrent des possibilités à cet égard, ils n'ont pas, le plus souvent, les moyens financiers pour payer les soultes indispensables et, en même temps, constituer leur capital d'exploitation.

Pour entretenir les terres en bon état de fertilité, j'ai indiqué tout à l'heure qu'il fallait dépenser en amendements calcaires près de 100 milliards annuellement. Pour les engrais et les semences sélectionnées, reprenant les chiffres résultant des expériences effectuées dans les villages témoins, nous arrivons à une dépense de 10.000 francs à l'hectare, ce qui donne, pour la moitié de la surface en terres labourables (10 millions d'hectares), à nouveau 100 milliards. Ajoutez à ces chiffres le supplément nécessaire pour la fumure en acide phosphorique concernant les prairies et les herbages, et nous arrivons au chiffre supplémentaire de 40 milliards. Ajoutez à ces sommes les 300 milliards représentant les capitaux nécessaires à l'achat des tracteurs et des outils à remorques par ces derniers, afin d'obtenir dans notre pays la même densité de tracteurs que dans l'Allemagne de l'Ouest.

Ces chiffres ne comprennent ni les capitaux nécessaires au financement de l'équipement collectif, sans lequel ne pourra être réalisée cette organisation des marchés pourtant indispensable quand il s'agit de la production et de la distribution des denrées périssables, ni les dépenses à envisager pour les travaux ruraux, d'adduction d'eau ou d'électrification, susceptibles cependant de rendre moins pénible et plus rentable le travail paysan.

Pour obtenir non pas une culture rationnelle du sol français, mais simplement pour que nos paysans puissent dans toutes les régions utiliser des quantités d'engrais et d'amendements égales à celles utilisées par les agriculteurs des pays voisins et pour leur permettre l'amortissement d'un parc motorisé d'une importance égale à celle de ces mêmes cultivateurs, il leur faudrait, en plus des capitaux qu'ils investissent actuellement dans leurs exploitations, 300 milliards.

Que trouvons-nous comme crédits en face de ces besoins ? Nous avons le crédit agricole. Or, les opérations de prêts à long et à moyen terme réalisées par ce crédit agricole comprennent, d'une part, des prêts d'intérêt agricole et rural, d'autre part l'exécution du plan d'équipement et de modernisation de l'agriculture. Les ressources nécessaires sont constituées par le montant des investissements économiques et sociaux, pour certaines opérations, par des avances consenties par la Banque de France, par le réescompte d'effets à cinq ans, par l'émission permanente des bons à cinq ans du crédit agricole et le produit d'emprunts spécialisés.

Dans un passé récent la plupart de ces ressources ont été très insuffisantes. Depuis plusieurs mois, la plupart des caisses régionales n'ont pu consentir les prêts pour l'accession à la petite propriété, ce qui, si cette situation se prolonge, peut avoir des effets désastreux au point de vue social sur la structure de notre agriculture. Cette carence des caisses peut en effet provoquer l'abandon des propriétés familiales et favoriser très rapidement une concentration du capital foncier entre les mains de personnes disposant de capitaux, mais étrangères à la terre.

Quant aux prêts d'installations aux jeunes, malgré le déblocage d'un milliard de francs, ils sont pratiquement arrêtés depuis un an. Ce ne sont pas les propositions incluses dans le budget d'investissement de 1953 qui vont ranimer l'espoir et la bonne volonté chez les jeunes ruraux. C'est 8 à 10 milliards qui seraient nécessaires pour rattraper le retard de 1952, tout en se bornant à octroyer à ces jeunes 700.000 francs, somme d'ailleurs insuffisante pour leur permettre de travailler dans des conditions rationnelles et profitables pour tous.

Si un effort n'est pas réalisé tout de suite en leur faveur, c'est un complet découragement qui va s'emparer d'eux, qui se traduira par le fait qu'ils se détourneront de leur exploitation, par la régression de l'esprit de progrès et par un abandon accéléré de cette terre qui n'arrivera plus à faire vivre la famille paysanne, parce qu'on n'aura pas voulu lui donner l'élan nécessaire sous forme de prêts remboursables. Les meilleurs éléments paysans disparaîtront, ceux qui ont le plus d'allant, ceux qui ont l'esprit d'entreprise le plus développé. Comment s'étonner alors que l'agriculture reste stagnante et que son développement ne suive pas le rythme de celui des agricultures étrangères ?

Si cette situation des agriculteurs désireux de s'équiper individuellement n'est pas aussi catastrophique, elle n'en est pas pour cela brillante. Les prêts pour une période de dix ans et plus sont pratiquement réduits à néant, puisque, depuis juillet 1952, les ressources pour le financement des prêts de plus de cinq ans sont épuisées. Déjà, en 1951, le financement des prêts ruraux était nettement insuffisant. En 1952, les divers blocages n'ont pas amélioré la situation ni permis de rattraper le retard de l'équipement des exploitations agricoles; alors que 25 milliards ont été nécessaires, l'agriculture n'a disposé que de 3 milliards, auxquels se sont ajoutés 3.500 millions du solde de l'emprunt.

Il n'est donc pas étonnant que les besoins, si l'on en juge par les demandes en instance, s'élèvent à plus de 7 milliards pour les prêts d'installation, à 6 milliards pour l'accession à la petite propriété. Comme il y a un retard à rattraper et que les amendements et certains engrais ne donnent pas plein effet en six mois, si l'on veut faire quelque chose d'efficace il faut se tourner vers un crédit plus long que le court terme habituel ou le crédit de campagne, c'est-à-dire vers les prêts à cinq ans réescomptables par la Banque de France.

Je crois avoir démontré l'intérêt que présentait pour l'économie du pays un accroissement de la productivité de l'agriculture. Qui veut la fin veut les moyens. J'ai parlé tout à l'heure de 300 milliards. Si mes renseignements sont exacts, le plafond des effets réescomptables par la Banque de France n'atteindrait que 35 milliards, soit le dixième de ces besoins.

M. Dulin. C'est exact.

M. Martial Brousse. Vous voyez, monsieur le ministre, le chemin qui reste à parcourir. Depuis octobre 1951, la trésorerie des cultivateurs, qui n'était déjà pas très à l'aise, s'est encore rétrécie par le blocage des prix agricoles au taux de 1951 ou par leur diminution. Cette situation n'encourage pas les producteurs agricoles, car le maintien du niveau des prix, après une augmentation des frais de production, amenuise la part qui, dans la vente de produits agricoles, représente pour les exploitations familiales le salaire du cultivateur. Mais si, à cette situation douloureuse s'ajoute pour ce producteur l'impossibilité de maintenir ou d'accroître la productivité de l'entreprise, on risque d'assister dans un bref délai à l'abandon de cette entreprise au grand préjudice de l'ensemble de l'économie nationale.

Pour éviter le pire, il est urgent d'accorder à l'agriculture les facilités de crédit qui sont nécessaires à son développement. Cela est possible d'abord par une dotation suffisante du crédit agricole pour qu'il puisse aider les petits exploitants à acquérir le bien sur lequel ils ont peiné, qui constitue leur outil de travail, et pour que les jeunes puissent, non seulement maintenir la marche de l'exploitation familiale, mais contribuer à son essor.

Cela est possible encore en permettant au crédit agricole l'émission d'un emprunt. Cela est possible enfin en demandant à la Banque de France d'augmenter considérablement, de doubler au besoin, le plafond des effets présentés au réescompte par la caisse nationale de crédit agricole.

Le Gouvernement, monsieur le ministre, est amené à faire de lourds sacrifices pour augmenter nos exportations, surtout en ce qui concerne les produits industriels. Je ne le lui reproche pas. C'est sans doute indispensable. Il faut que notre balance commerciale retrouve son équilibre. Mais pour que l'agriculture contribue au maintien de cet équilibre, pour qu'elle fasse même pencher cette balance en notre faveur, que faut-il ? Non pas des subventions se chiffrant par des dizaines de milliards, mais de simples prêts pour que le potentiel de notre production agricole vienne au secours de notre économie générale. Non seulement cela permettra d'augmenter notre production et d'en rendre une partie disponible pour une exportation permanente, mais cela permettra de diminuer nos prix de revient, facilitant ainsi nos exportations.

Faute d'une trésorerie suffisante, la consommation des engrais a tendance à diminuer, au moment même où la propagande s'accroît en vue d'une augmentation de leur consommation. Il y a peut-être à cette diminution d'autres raisons, mais l'une des principales à mon avis, est l'amenuisement du pouvoir d'achat des paysans. Contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, les paysans ne sont pas tous ni réfractaires au progrès, ni opposés à des dépenses susceptibles d'améliorer leur standard de vie.

En voici un exemple : dans le village de Senoncourt où les rendements ont augmenté dans les proportions que j'ai indiquées tout à l'heure, les cultivateurs intéressés ont fait, dès la deuxième année, des dépenses importantes : deux salles de bains, un frigidaire, trois chambres à coucher, deux cuisinières, trois réchauds à gaz, trois voitures neuves et trois voitures d'occasion. Cet exemple démontre que toute l'industrie française, que tout le commerce français bénéficieraient largement d'une augmentation du pouvoir d'achat de la masse paysanne.

J'ai raisonné tout à l'heure au point de vue commerce extérieur, en tenant compte de la situation actuelle. Celle-ci ne va-t-elle pas évoluer dans les années prochaines ? Nous avons vu récemment, sur le plan européen, se créer le pool charbonnier et il est fait état de cette situation pour intensifier l'équipement de notre sidérurgie, afin que notre industrie ne soit pas dominée par l'industrie d'autres nations européennes. Croyez-vous que vous ne seriez pas amenés à intensifier la productivité de l'agriculture française, si vous vouliez vous orienter vers une communauté européenne des marchés agricoles ?

Certes, cette communauté ne se fera pas du jour au lendemain, car je suppose qu'une telle décision, aussi grosse de conséquences, ne sera pas prise avec précipitation, ni à la légère. Mais, permettez-moi de vous dire que la production agricole ne se manie pas avec autant de rapidité que la production industrielle. Il ne s'agit pas, en agriculture, de construire des immeubles et de fabriquer des machines ; il faut, ici, tenir compte des lois naturelles et la nature ne travaille pas toujours aussi rapidement que le souhaiteraient les hommes. Vous n'augmenterez pas la productivité du blé en deux ou trois mois ; les cultivateurs, aussi intelligents soient-ils, ne créeront pas une vache laitière, ni un bœuf en une année.

Si vous voulez que nos agriculteurs puissent lutter avantageusement dans quelques années contre les agriculteurs étrangers, il faut, dès maintenant, leur en fournir les moyens. Il

faut, évidemment, mettre à la disposition des cultivateurs des machines et des tracteurs, des engrais et des bonnes semences ; il faut leur apprendre à utiliser les unes et les autres suivant les meilleures techniques culturales, mais ceci n'est que la partie de la besogne la plus facile.

L'autre partie, celle sans laquelle rien ne sera fait, consiste à permettre à ces cultivateurs d'acheter et d'utiliser tous ces excellents moyens de production. Ne pas leur donner en même temps que ces moyens les possibilités financières de les mettre en œuvre serait rendre inefficace tout ce qui aurait été fait par ailleurs. Proposer aux paysans des moyens de production perfectionnés que la science met à leur disposition est bien ; leur donner les moyens nécessaires pour les acquérir est mieux encore.

Vous n'avez pas à craindre ici la spéculation, car on ne stocke pas à la ferme de la matière vivante. Quand un porc est gras, on le vend, on ne le laisse pas maigrir pour raréfier la marchandise sur le marché et spéculer à la hausse ! Quand les fruits sont mûrs, on les cueille. Quand l'automne arrive, on vend le bétail engraisé, non seulement parce qu'il est gras, mais aussi parce que les étables n'étant pas construites en caoutchouc, elles ne sont pas extensibles.

Je ne vois donc aucune raison sérieuse de ne pas entrer dans la voie que je préconise : l'augmentation très sensible du crédit mis à la disposition de notre agriculture. Pour que les paysans se lancent vraiment dans la politique d'abondance, il faut qu'ils sachent utiliser les moyens de production que la science agronomique met à leur disposition, mais il faut aussi qu'ils aient les possibilités financières de se procurer ces moyens de production, il faut qu'ils soient sûrs du lendemain, il faut qu'ils aient la conviction qu'il leur sera possible d'amortir leurs emprunts.

Je ne souhaite pas que notre pays renie sa production industrielle ni que l'agriculture ait dans notre économie une place prépondérante. Je souhaite, simplement, voyez-vous, que vous permettiez à cette agriculture de donner à l'économie nationale toutes les richesses qu'elle est susceptible de créer.

Il semble du reste que nous soyons nombreux, dans cette enceinte, à penser ainsi. Votre rapporteur général, les rapporteurs des commissions de l'agriculture, des affaires économiques, de la production industrielle ont mis l'accent sur la nécessité de l'intensification de la productivité agricole, sur l'intérêt général que présente l'aide des pouvoirs publics en faveur de cette production. Ceci pose d'importants problèmes qui ne peuvent être résolus en quelques minutes. Je tiens à insister sur l'urgence que présente une aide financière sous forme de prêts qui peut permettre à notre pays de jouer la carte agricole avec un succès assuré.

Monsieur le ministre, vous êtes en présence de gens que vous connaissez bien, de producteurs de très bonne volonté, en face de jeunes cultivateurs désireux de travailler mieux que l'ont fait leurs parents. Aidez cette jeune génération qui tient à suivre les conseils qui lui sont donnés de toute part et qui se désole de ne pas en avoir les possibilités. Aidez ces jeunes paysans à conserver et améliorer le patrimoine familial, ces jeunes qui aspirent à utiliser les commodités que la technique moderne met à leur disposition.

Ainsi vous aurez contribué à augmenter la richesse de notre agriculture, richesse que les pouvoirs publics pourront utiliser ensuite pour aider notre pays à retrouver cette indépendance économique et lui éviter d'aller chercher à l'étranger son pain quotidien. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Mahamane Haïdara.

M. Mahamane Haïdara. Mesdames, messieurs, chers collègues, quoique le Gouvernement ait réuni cette année, pour faciliter notre tâche, l'ensemble des dépenses d'investissement dans un même document n° 4785, le contrôle de ces crédits reste encore très ardu. Cependant, nous en sommes à un point où la situation doit être claire pour tous, le gouvernement, les assemblées locales comme le Parlement.

Depuis 1947, il a été dépensé 34.349.500.000 francs au titre de la section générale du F. I. D. E. S., 207.559.120.000 francs au titre des sections locales des territoires, soit un total de 241.908.620.000 francs. Donc une part importante du revenu national a été engagée dans une politique qui doit entraîner des charges correspondantes pour les territoires bénéficiaires. C'est pourquoi les représentants métropolitains, comme ceux des territoires, s'interrogent sur les résultats du plan décennal. Ils auraient aimé qu'à la veille de lui substituer ou de lui adjoindre le plan triennal ou quadriennal, le Gouvernement, par une présentation plus détaillée des documents, ait permis de faire connaître le bilan de l'effort fourni dans chacun des

secteurs de l'équipement et de la production intéressés par le plan décennal.

A défaut de cet avantage, nous pouvons évidemment constater, par la combinaison des renseignements du projet n° 4785, et du document n° 32, transmis par l'Assemblée nationale, que le Gouvernement a compris la nécessité de ne pas ralentir l'effort du F. I. D. E. S.

Les territoires d'outre-mer bénéficieraient, au titre de l'exercice 1953, si les réductions indicatives opérées par la commission des finances sont adoptées, de 43.650 millions de crédits de payement, par subventions et participations. Par ailleurs, il sera ouvert à la caisse centrale un plafond de 39.800 millions pour prêts et avances, soit un total de 83.450 millions.

Comment seront utilisés ces crédits ? Le rapporteur a déjà indiqué que les documents budgétaires sont incomplets à cet égard. Nous ne poserons par la question après lui. L'exécution du plan décennal appelle cependant quelques observations qu'il est bon de présenter et de répéter, puisque le Gouvernement déclare qu'il désire recueillir le maximum de suggestions avant d'arrêter définitivement son projet de plan triennal ou décennal.

Il apparaît nettement, aujourd'hui, que la politique des grandes réalisations coûteuses est prématurée. Je ne sais pas si, le jour où sera fait le bilan de l'effort d'équipement des voies de communication, nous n'apprendrons pas que des milliards ont été dépensés en études et en essais, sans que l'on puisse même espérer que ces études et expériences aient servi à une meilleure connaissance des problèmes.

Il n'est pas moins certain que les crédits ont quelquefois été engagés avec une grande légèreté et que, rarement, leur utilisation a été assortie d'un contrôle efficace. Je ne crois pas porter un jugement erroné en disant que cet état de choses a faussé, auprès des autorités locales responsables comme des entreprises et des administrés, la conception et le rôle du plan. Les crédits du plan ont été une panacée pour les affaires publiques et privées en difficulté.

En définitive, l'injection des capitaux du plan, au lieu de correspondre à un effort accru de la part de tous, a entraîné, par manque de vigilance, une politique de facilité, dont les premières conséquences se font sentir déjà dans le domaine financier comme sur le plan économique et social. Je pense à l'augmentation croissante du personnel administratif, à la mévente des produits coloniaux pour insuffisance de qualité, au chômage dans les centres urbains.

Nous précisons que nous ne sommes pas de ceux qui sont effrayés par un certain déséquilibre budgétaire qui serait dû pour une part à la loi Lamine-Gueye ou qui pourrait résulter de l'application du code du travail. Nous croyons qu'il vaut mieux restreindre le recrutement et bien payer les fonctionnaires et travailleurs de l'Etat en service, de manière à exiger un meilleur rendement, plutôt que de gonfler le personnel et mal payer les agents. Et nous sommes, sur ce point, fidèles à la politique de promotion sociale voulue par la Constitution.

De même, le déficit de la balance commerciale ne nous inquiète pas outre mesure, s'il est la conséquence de l'importation de matériel et de matériaux lourds et chers, indispensables à l'équipement. Il n'est pas possible de poursuivre une politique de rénovation économique et sociale dans des pays qui sont techniquement aussi en retard, sans qu'il en résulte, pendant un temps, un certain déséquilibre financier. Ce qu'il faut éviter, parce qu'il est possible de l'éviter, c'est le mauvais emploi des crédits, le gaspillage, les errements qui compromettent ou retardent la réussite.

Nous souhaiterions, pour notre part, que le nouveau plan rompe avec la conception des grands projets mal étudiés quant aux conditions techniques de leur réalisation et pour l'exécution desquels on n'est assuré d'aucune continuité dans l'affectation des crédits. Une bonne route aménagée, praticable en toutes saisons, vaut mieux qu'un projet de route permanente asphaltée, dont l'étude et le démarrage nécessiteront des milliards et que l'on finira par abandonner un jour parce que irréalisable ou trop coûteux.

Nous croyons, par ailleurs, que nos plans doivent répondre à deux soucis : 1° coordonner les ressources de l'Union française dans un même ensemble économique afin de pouvoir affronter la concurrence dans les meilleures conditions ; 2° orienter l'économie de chacun des territoires de manière à favoriser l'évolution sociale.

Nous comprenons fort bien que ce sont là deux exigences qui ne sont pas toujours faciles à concilier, mais nous devons vouloir les concilier et nous pouvons les concilier, si dans chaque territoire nous savons faire porter nos moyens sur le

secteur agricole, pastoral ou minier, le plus favorisé et, en même temps, le plus utile à l'économie de l'ensemble.

Je pense que la tâche serait facilitée si, comme le demandait M. le rapporteur de la commission de la France d'outre-mer, une plus étroite participation était accordée aux assemblées territoriales dans l'élaboration des plans d'investissement.

Cette conception nous entraînera à renoncer aux réalisations spectaculaires, sans intérêt économique ou social réel, pour nous intéresser plus étroitement à la brousse, à ses ressources, ses possibilités, ses besoins. Et ce sera bien. Certaines réalisations urbaines qui ont satisfait le prestige et aussi les aspirations de certaines élites autochtones ont absorbé d'importants crédits qui auraient été plus utilement dépensés pour la modernisation agricole ou pastorale dans telle ou telle région de brousse.

Une dernière observation pour en terminer avec cette partie de mon exposé : on a longuement discuté de la rentabilité des investissements sociaux. Mais croit-on vraiment quelque chose de grand possible si l'homme n'est pas rapidement élevé au-dessus de sa condition matérielle et technique actuelle ? Nous croyons que c'est peut-être là le point d'application de l'essentiel de l'effort : nulle part ailleurs l'humain n'a autant d'importance qu'en Afrique. Il faut nourrir l'homme, le vêtir, le qualifier techniquement, faute de quoi le reste est vain, faute de quoi la production d'arachides du Sénégal peut être compromise, le forestier gabonais embarrassé, les entreprises industrielles côte-ivoiriennes, guinéennes, camerounaises, grevées d'importants frais généraux du fait de la nécessité d'avoir recours à une main-d'œuvre européenne subalterne.

Ce serait d'ailleurs dans la ligne même de la loi du 30 avril 1946 qui prévoit en substance : « Ils auront — les plans — pour objet, d'une part, et par priorité, de satisfaire aux besoins des populations autochtones et de généraliser les conditions les plus favorables à leur progrès social. » Je pense qu'il n'est pas inutile de le rappeler.

Mes chers collègues, la connaissance des cas particuliers facilite quelquefois la compréhension des situations générales. Aussi voudrais-je ajouter quelques exemples aux points de vue que j'ai développés.

Les populations soudanaises et leurs élus ont pu apprécier l'œuvre, quoique encore imparfaite, de l'Office du Niger, et ils auraient souhaité que le Plan, profitant de l'expérience de cet organisme, s'attachât à pallier ses insuffisances en perfectionnant ses méthodes.

Chaque année, la période des crues réserve des déconvenues amères aux populations riveraines. En effet, la disposition et la structure technique des barrages sont telles que les poissons qui passent avec l'eau d'inondation détruisent les récoltes que le paysan a patiemment entretenues et qui constituent ses seules ressources.

Deuxième exemple : la modicité des crédits de l'hydraulique pastorale, alors que les ressources en cheptel du Sahel sud-saharien depuis la Mauritanie jusqu'au Tchad peuvent renouveler complètement l'économie des territoires intéressés et satisfaire les besoins de l'Union et des pays voisins moins favorisés sur ce point.

Enfin, certains territoires d'Afrique équatoriale française attendent encore, plus de six ans après la mise en œuvre du plan, la création d'une véritable école d'apprentissage. On ne peut pas appeler les ateliers de Fort-Archambault et de Fort-Lamy, des écoles d'apprentissage.

Mesdames, messieurs, l'importance des crédits qui nous sont demandés apaise les justes inquiétudes qui s'étaient manifestées relativement à une éventuelle liquidation de l'équipement et de la modernisation outre-mer. Nous constatons avec satisfaction un effort supplémentaire par rapport à l'exercice 1952, mais insuffisant aux regards de territoires encore attendus ; nous manquerions à notre devoir si nous ne disions pas au Gouvernement que l'effort d'investissement outre-mer doit être poussé davantage, malgré les difficultés financières métropolitaines, jusqu'à la limite des possibilités d'absorption des territoires. L'équipement des territoires d'outre-mer est un devoir moral au regard de la Constitution, mais c'est aussi, et pour une large part, une bataille pour l'avenir de la France. C'est dans la mesure où la République française composée de la métropole, d'une part, et des départements et territoires d'outre-mer, d'autre part, sera forte économiquement, équilibrée socialement, unie politiquement, qu'elle pourra, à l'heure où la parole est aux vastes ensembles, se faire entendre dans les instances internationales, à l'Assemblée des Six comme à l'Organisation des Nations Unies. (Applaudissements à gauche et sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Franceschi.

M. Franceschi. Mesdames, messieurs, mon intervention dans la discussion générale portera exclusivement sur les crédits relatifs au développement des dépenses d'investissement affectés aux territoires d'outre-mer.

Le montant des crédits affectés au plan d'investissement et de modernisation s'élève pour l'année 1953 à la somme de 83 milliards et demi, répartis de la façon suivante: 80 milliards destinés à la continuation d'opérations anciennes et 3 milliards et demi seulement réservés aux opérations nouvelles.

La répartition de ces chiffres a suggéré au rapporteur de la commission financière de l'Assemblée de l'Union française, saisie pour avis, d'amères réflexions. « Il s'agit », écrit-il à la page 27 de son rapport, « d'un budget de liquidation des affaires en cours ». Par ailleurs, cet état de choses que révèle l'étude des documents parlementaires a suggéré à notre collègue M. Razac, rapporteur pour avis de la commission de la France d'outre-mer du Conseil de la République, les réflexions suivantes: « En valeur absolue, les 83 milliards et demi destinés à l'outre-mer sont encore loin des besoins en investissements des territoires d'outre-mer et ne permettent guère que de poursuivre la réalisation d'opérations en cours. »

Résumons ici nos premières observations. De toute évidence, le projet qui est soumis à notre examen marque un recul sur les efforts antérieurs. Il constitue, après l'enterrement du plan décennal, la liquidation du plan quadriennal et la substitution dans un avenir incertain d'un hypothétique plan triennal ou biennal, dont le mode de financement reste encore à définir.

En outre, comment ne pas souligner qu'en l'absence d'indications précises sur l'avenir toute l'orientation interne des crédits affectés aux dépenses sociales est allée dans le sens d'un amenuisement constant.

La comparaison du premier rapport établi par la commission de modernisation des territoires d'outre-mer avec l'état des opérations établi par les services du ministère de la France d'outre-mer pour la période 1947-1950 fait ressortir que les crédits affectés à la santé représentaient 10,9 p. 100 de l'ensemble des crédits prévisionnels du plan 1946, alors qu'ils ne représentent que 3,7 p. 100 des réalisations de 1950 et 4,9 p. 100 en juin 1952, c'est-à-dire au terme de six années d'activité du F. I. D. E. S.

Les crédits de l'enseignement, d'après les chiffres tirés du même document, qui représentaient 10,4 p. 100 de la masse des prévisions 1946, ne figurent plus que pour 5,9 p. 100 dans les réalisations 1949 et 4,8 p. 100 en 1953.

Si la masse des crédits affectés à l'enseignement et à la santé est en diminution constante, nous voyons, par contre, que les crédits consacrés à l'intégration de l'Afrique dans les plans de la prétendue communauté européenne et de préparation à la guerre ont suivi une évolution contraire.

Ainsi, par exemple, les crédits consacrés aux mines passent de 1,10 p. 100 en 1946 à 3,8 p. 100 en 1950. Les crédits consacrés aux travaux portuaires sont passés de 8 p. 100 de l'ensemble des crédits provisionnels du plan de 1946 à 15,33 p. 100 des réalisations de 1950. Les crédits relatifs au développement du système routier passent de 16,7 p. 100 en 1946 à 23 p. 100 des réalisations en 1950 et à 28 p. 100 des réalisations en juin 1952. Enfin, nous pouvons constater que les crédits destinés au développement du réseau ferroviaire ont subi une évolution identique. Alors qu'ils ne représentaient que 11 p. 100 des prévisions inscrites dans le plan décennal, ils sont passés à 15 p. 100 en 1950.

Certes, l'équipement routier, portuaire et ferroviaire, est un élément nécessaire au développement de l'économie d'un pays, mais nous pensons que dans les circonstances actuelles cette tendance, qui consiste à sacrifier des dépenses d'ordre social au bénéfice des travaux d'infrastructure, répond avant tout aux préoccupations d'une politique orientée, depuis 1947, vers une préparation intensive à la guerre. Vos projets comme vos réalisations sont avant tout dominés par des impératifs stratégiques.

Après avoir apporté notre point de vue sur l'orientation générale donnée à la politique d'investissement et de modernisation, nous nous arrêtons quelques instants pour examiner les résultats de cette orientation. Plus précisément, nous estimons nécessaire d'indiquer quels sont ceux qui en ont bénéficié et ceux qui en ont supporté le fardeau.

Au premier rang des bénéficiaires, se trouvent les tenants du capital financier, d'abord la Banque de l'Afrique occidentale, dont les bénéfices avoués passent de 16 millions à 36 millions de 1946 à 1950; la Banque de Madagascar, dont les bénéfices passent de 9 millions à 39 millions pendant la même période.

Dans le secteur commercial, nous trouvons les grands seigneurs de la colonisation, au premier rang desquels figure la

Société commerciale de l'Ouest africain, qui voit passer ses bénéfices de 176 millions en 1946, à 865 millions en 1951. La Compagnie F. A. O. voit ses bénéfices passer de 61 millions en 1946, à 613 millions en 1950, c'est-à-dire dix fois plus.

M. Cornut-Gentille nous donne une idée de la gabegie et du pillage dont ont été l'objet, de la part des tenants des trusts coloniaux, les crédits affectés au plan d'investissements. Le 4 septembre 1951, M. Cornut-Gentille, haut commissaire de l'Afrique équatoriale française, a fait devant le grand conseil de cette fédération la déclaration suivante:

« La fédération de l'Afrique équatoriale française devait mettre en chantier un vaste programme routier. La conception initiale, fixée d'ailleurs par la métropole, imaginait la réalisation de grands axes routiers. Mais la difficulté de dégager une doctrine définitive, dominée par des pressions concurrentes et contradictoires, la découverte douloureuse des conditions réelles d'exécution, les défaillances des entreprises, la contradiction de moyens financiers aboutissent à la malfeasance de l'exécution, lui donnent un caractère dispendieux, mettent en cause la validité du principe même. »

Et n'est-ce pas notre collègue M. Saller qui fit, à cette même tribune, la déclaration suivante:

« Le but est manifestement de permettre que les principales entreprises commerciales, que les principales entreprises minières soient au courant de tous les projets et puissent ou bien les torpiller, ou bien s'en assurer le contrôle. »

Où est dans tout cela l'intérêt des populations autochtones? Sous le prétexte de modernisation de l'agriculture les sociétés d'Etat et les sociétés dites d'économie mixte procèdent à des expropriations massives des populations. A cet égard la lecture des statistiques officielles est extrêmement instructive. En Côte d'Ivoire, par exemple, 40.000 hectares auraient été arrachés aux Africains. En Guinée, plus de 5.000 hectares ont été concédés aux Européens. Au Cameroun, la seule société Dizingué possède plus de 7.000 hectares de plantations d'hévéas. Pour l'ensemble de l'Afrique équatoriale française près d'un million d'hectares, au titre de concessions forestières, ont été reconnus aux Européens alors que 25 millions d'hectares leur étaient cédés au titre de la prospection minière. En Afrique occidentale française, ce sont 450.000 hectares qui ont été concédés sous forme de permis de recherches.

Comme on peut le voir, au lieu d'orienter le plan de mise en valeur des territoires d'outre-mer vers la satisfaction des besoins des populations et de promouvoir le progrès social, on s'oriente vers une mainmise totale sur les richesses de ces territoires au profit des trusts.

Les super-bénéfices réalisés par les trusts coloniaux retentissent sur les conditions de vie du peuple français comme sur celles des populations autochtones. Le contribuable français retrouve chaque année sur sa feuille d'impôts sa contribution à la part payée par le budget métropolitain.

Les territoires commencent à supporter l'importante charge budgétaire consécutive à l'effort d'équipement entrepris, non dans leur intérêt, mais dans celui de leurs exploitants. Voici à ce propos ce que déclarait M. Yia Doumbia, conseiller de l'Union française pour le Soudan:

« Toute la population intéressante qui vit dans la brousse n'arrive pas à bénéficier des bienfaits élémentaires du progrès technique. Pour ceux qui représentent le plus grand nombre, rien n'a changé. »

En effet, rien n'a changé: les populations continuent à vivre comme par le passé dans la misère la plus grande. Ainsi, par exemple, selon certaines statistiques, le revenu moyen des paysans africains est de 15.000 francs par an. Au Soudan, le revenu annuel en espèces, évalué par le gouverneur lui-même dans un rapport présenté en 1951 devant l'Assemblée locale, n'est que de 6.000 francs pour chacun des 3.700.000 habitants.

Parlant de la politique d'investissements, la revue *Esprit* apprécie en ces termes la situation créée en Afrique du Nord, appréciation qui reste valable pour les territoires d'outre-mer:

« Actuellement, les Français financent surtout un équipement très onéreux qui profite presque exclusivement à des intérêts privés. Nous en arrivons à ce que la France dépense largement pour que se crée une situation intolérable de ségrégation et d'oppression économique, consolidée par les fonds publics et dont la stérilisation des intelligences doit prolonger le régime. »

La loi du 30 avril 1946 posait un principe selon lequel les plans auront pour objet de satisfaire par priorité les besoins des autochtones et de généraliser les conditions plus favorables à leur progrès social. Cette orientation a été abandonnée au profit de la politique de « marshallisation » et de préparation à la guerre.

Cette nouvelle orientation a été clairement définie par M. Gordon Gray, conseiller économique de M. Truman. Le 12 novembre 1950, il définissait la nouvelle orientation en ces termes :

« Le moyen qu'ont la Grande-Bretagne, la Belgique et la France de traduire dans la pratique les plans de mise en valeur qu'elles ont élaborés dans ces régions (c'est-à-dire dans les territoires d'outre-mer) dépendront de la mesure dans laquelle les exigences du réarmement absorberont leurs ressources européennes. »

S'inspirant de cette recommandation, M. Cornut-Gentille faisait, devant le grand conseil de l'Afrique occidentale française, la déclaration suivante :

« L'impératif du progrès économique paraît devoir être limité par les impératifs de défense nationale. L'orientation nouvelle donnée aux investissements, en fonction des impératifs atlantiques, ne pouvait aboutir, en fait, qu'à l'abandon du plan décennal. »

Le plan quadriennal imposé par l'E. C. A. marquait la première étape de cette nouvelle orientation. Le décret du 11 décembre 1951 préconisait l'élaboration d'un plan quadriennal dans la perspective d'une communauté européenne. C'était la deuxième étape. Cette tendance se trouvait renforcée après les recommandations votées par le Conseil de l'Europe, le 12 octobre 1952. Que disent ces recommandations ?

« Considérant que le ravitaillement de l'Europe en matières premières a, pour elle, une importance vitale ;

« Considérant qu'elle importe une part importante de la zone dollar et qu'elle n'a pu payer, depuis la fin de la guerre, que grâce à l'aide généreuse des U. S. A. ;

« Considérant qu'il n'est ni possible ni souhaitable de perpétuer un tel état de choses ;

« Considérant, en outre, que la consommation de matières premières s'accroîtra considérablement, en réalité, si se réalisent les plans de consommation de l'organisation européenne de coopération économique ;

« Considérant qu'il est donc essentiel pour l'Europe de favoriser la production de matières premières hors de la zone dollar, en particulier dans la zone considérée ; qu'au surplus les exportations de matières premières de ces pays permettraient le rétablissement des échanges triangulaires et contribueraient, en définitive, à supprimer le déficit vis-à-vis de la zone dollar... »

Le texte poursuit :

« Recommande au comité des ministres d'inviter les gouvernements intéressés à conformer leur politique aux principes suivants :

« a) Augmentation, dans la zone considérée, de la production des matières premières et, en particulier, de celles qui sont actuellement importées par l'Europe de la zone dollar ou sont susceptibles d'exportation vers cette zone ;

« b) Adoption, à cet effet, d'une politique d'expansion économique ;

« c) Utilisation des ressources de tous les pays membres pour l'équipement et le développement des pays d'outre-mer ;

« d) Facilités données, pour leur installation dans les pays d'outre-mer, aux nationaux ou aux entreprises des pays ayant eu des responsabilités coloniales ;

« e) Coordination des formes d'investissement, région par région, produit par produit ;

« f) Ouverture de débouchés, dans tous les pays européens, aux produits d'outre-mer ;

« g) Création, dans les pays dépendants de certains membres, d'industries de transformation de matières premières produites par eux ainsi que certains biens de consommation. »

Inutile de commenter. Mais comment ne pas faire sienne cette appréciation de M. René Moreux, directeur de la revue *Marchés coloniaux* :

« Le Conseil de l'Europe — écrivait M. Moreux — décide, en quelques lignes, de l'avenir industriel des pays qui, pour une fois, méritent bien d'être appelés dépendants. »

« On décide sans les consulter. La loi du 30 avril 1946 apparaît ainsi vidée de sa substance. On en revient, sur un plan plus vaste, sur une plus grande échelle, à la conception que les peuples arriérés doivent avant tout fournir des matières premières qu'on leur revend par la suite sous forme d'équipements fabriqués dans les usines des pays fortement industrialisés. »

Au terme de cet exposé, nous voulons apporter des conclusions en nous inspirant du souci d'assurer la défense des intérêts des peuples d'outre-mer, de l'amélioration de leurs conditions d'existence. A cet effet, nous pensons qu'il est nécessaire :

1° De faire aux dépenses d'intérêt social et en premier lieu à celles concernant le développement de l'enseignement et de la santé publique, une place beaucoup plus grande que celle qui leur a été réservée jusqu'à présent ;

2° De renoncer aux investissements faits au profit exclusif des intérêts du colonialisme et notamment à ceux concernant les sociétés d'Etat et les sociétés dites d'économie mixte qui ont pour effet, comme je le démontrais tout à l'heure, l'expropriation des populations autochtones de leurs terres les plus fertiles et le pillage des richesses minières ;

3° De refuser de faire supporter aux populations d'outre-mer, à l'économie et aux budgets de leurs territoires les conséquences de la politique gouvernementale d'investissements ; enfin de dénoncer l'intégration du plan dit quadriennal dans la communauté européenne défini par décret du 11 décembre 1951, et dont la récente recommandation de Strasbourg montre le caractère typiquement colonialiste. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Boudet.

M. Pierre Boudet. Mesdames, messieurs, je ne sais ce qu'il faut le plus admirer dans ce débat, ou de la sagesse de nos commissions qui ont organisé un vaste tour d'horizon sur l'ensemble des investissements, qu'il s'agisse de la reconstruction,...

M. Georges Marrane. C'est un puzzle !

M. Pierre Boudet. ...de la main-d'œuvre, de la flotte, de l'agriculture, de l'électricité, des charbonnages ; ou de l'attention remarquable de cette Assemblée qui se livre à une gymnastique intellectuelle, dont on ne peut que la féliciter, ou enfin de la vigilante attention du Gouvernement représenté, jusqu'à ces derniers instants, dans ce débat d'investissements, par un spécialiste des questions d'investissements, M. le ministre de la marine marchande à qui s'est heureusement substitué M. le ministre du budget, grand distributeur des fonds nécessaires aux investissements.

Si on veut, en essayant de se limiter dans ce débat, uniquement faire porter une intervention venant après beaucoup d'autres et où tant de choses ont été dites, sur l'aspect proprement agricole des investissements prévus dans le projet qui vous est soumis, on constate que, sur 300 milliards, en gros, d'investissements, 37.400 millions, plus quelques crédits de prêts sociaux, 3.400 millions, sont destinés à l'agriculture française.

40 milliards sur 300, pour une activité nationale qui représente environ 47 p. 100 de l'ensemble de la nation, on ne peut pas dire que la part soit trop belle. Encore faut-il souligner — et dans son rapport notre collègue, M. Pellenc, l'a fait utilement — que les 37.400 millions d'investissements prévus pour l'année 1953, une partie très importante se rapporte à des retards dans les investissements de 1952.

Ai-je besoin de rappeler qu'en 1952, en vertu d'une certaine politique dite d'économie, de stabilité et de défense du franc, les blocages les plus importants ont été réalisés sur les crédits affectés à l'agriculture française ? Ce qui fait que sur les 37.400 millions dont nous débattons et que nous voterons certainement, parce qu'il vaut mieux prendre ce qu'on nous offre à défaut de ce qui serait nécessaire, il y a tout de même 9.400 millions qui correspondent à des dépenses engagées malgré les blocages, ce qui prouve que parfois la vie est plus forte que la théorie, et 6 milliards pour revalorisation de travaux qui n'ont pu être entrepris précisément en raison des blocages. En réalité, la part de travaux subventionnés avec les crédits de 1953, ne dépasse pas 26 milliards de francs.

Cependant, si l'agriculture, comme chacun le sait, manque de bras, elle ne manque pas de défenseurs et il est certain que sur les estrades publiques, nombreux sont ceux qui déclarent qu'il faut absolument moderniser l'agriculture française.

Moderniser l'agriculture, qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire, s'il ne s'agit pas d'augmenter le standard de vie des agriculteurs français, s'il ne s'agit pas, pour augmenter ce standard de vie, d'augmenter la production agricole ? Augmenter le standard de vie de l'agriculteur français, cela veut dire entretenir et construire des routes et des chemins pour desservir les exploitations agricoles, cela veut dire distribuer de l'eau potable, cela veut dire restaurer l'habitat rural.

Je dois reconnaître que j'ai trouvé dans le rapport de M. Charles Barangé, rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale, des indications précieuses et, en particulier, une indication sur ce que devrait être la politique française en matière agricole, que nous n'avons pas l'habitude de trouver dans certains documents officiels. Je m'y suis référé, et si ces chiffres que je vais vous donner n'ont pas le mérite d'être originaux, nous avons la chance de les trouver sous une plume particulièrement avertie et je crois qu'il n'est pas inutile, pour l'avenir de notre agriculture, que de telles indications aient été données.

Moderniser l'agriculture française, cela veut dire électrifier nos campagnes et si vous voulez bien vous référer au rapport que je viens de citer, vous y trouverez les chiffres suivants: pour achever l'électrification de nos campagnes, il faut effectuer 300 milliards de travaux et, au rythme actuel prévu, c'est-à-dire 30 milliards pour l'année 1953, nous en avons pour dix ans.

Moderniser l'agriculture française, cela veut dire améliorer, entretenir, construire des routes et des chemins. Nous avons 500.000 kilomètres de routes à usage rural et, à la cadence des travaux actuellement entrepris et des crédits prévus, c'est-à-dire 2.500 kilomètres dans une année, il nous faudra quarante ans pour refaire le réseau routier rural.

En ce qui concerne les adductions d'eau, sait-on qu'il existe encore 22.500 communes rurales sans adduction d'eau. A la cadence prévue, il faudrait 120 milliards et dans trente ans nous pouvons espérer que les communes rurales bénéficieront d'adductions d'eau.

L'habitat rural! Pour certains, il semble que ce problème de l'habitat ne se pose pas et l'on croit trop souvent que le taudis est réservé à nos grandes agglomérations urbaines. Je cite un chiffre: 35 p. 100 des familles paysannes n'ont qu'une pièce logeable. Il faudrait 100 milliards par an, pendant quinze ans, pour refaire un habitat rural convenable. A la cadence actuelle, et en considérant les crédits inscrits dans ce budget, il faudrait soixante-quinze ans pour la restauration complète de l'habitat rural.

M. Georges Marrane. A ce moment-là, il faudra reconstruire les premières maisons qui auront été réparées!

M. Pierre Boudet. Augmenter le standard de vie, je viens de le dire, c'est nécessairement tendre à une augmentation de la production agricole, on l'a dit tout à l'heure dans ce débat, il faut penser à améliorer les cultures, notamment par le chaulage. On a cité des chiffres, je n'y reviendrai pas. Nous avons 3 millions d'hectares de terres à assainir, à rendre fertiles. Quand seront-elles assainies? Quand se décidera-t-on à accroître l'aire de la production agricole?

La modernisation de l'agriculture, cela veut dire aussi donner à l'agriculture française, et plus particulièrement à la petite exploitation paysanne, l'outillage moderne qui lui est nécessaire, j'insiste bien, un outillage adapté à la petite propriété qui représente tout de même l'immense majorité de la population agricole, 1.600.000 exploitations qui n'occupent pas de salariés à titre permanent.

Outillage adapté, laissez-moi vous dire que sur ce point, ni du côté de l'Etat, ni du côté de l'industrie, je n'ai eu l'impression que l'on avait fait le nécessaire pour construire l'outillage nécessaire à la petite exploitation agricole. Dans le domaine des tracteurs, notamment, il faut bien reconnaître que si nous avons sur le marché une gamme de tracteurs assez bien adaptés à l'exploitation importante ou moyenne, il n'existe pas de prix raisonnables le petit outillage nécessaire.

Serait-il scandaleux d'imaginer que sur les crédits d'investissement agricole, on fit ce que l'on a réalisé dans d'autres secteurs, à savoir donner aux entreprises adaptées à ce genre de travail des crédits d'études pour mettre au point le petit outillage agricole nécessaire.

Il faut aussi développer les méthodes modernes de culture. Pour cela, il me semble qu'il y a un moyen à notre disposition, moyen nécessaire: développer l'enseignement agricole.

Nous en sommes sur ce point à quelques balbutiements. Dois-je simplement rappeler les chiffres suivants: 960 millions sont consacrés en 1953 à l'enseignement agricole. Quant à l'enseignement technique, il y a dans les deux budgets de 1953 27 milliards de crédits.

Que l'on ne me fasse pas dire que je trouve les crédits de l'enseignement technique trop élevés. Mais, quand on fait la comparaison entre les chiffres, on trouve vraiment que la distorsion est trop grande entre l'enseignement technique agri-

cole et l'enseignement technique industriel: 960 millions contre 27 milliards! Si on prend le nombre des élèves qui fréquentent les diverses écoles d'enseignement agricole, qu'il s'agisse d'écoles permanentes ou d'enseignement postsecondaires, on trouve que 70.000 jeunes Français suivent les cours de l'enseignement agricole, tandis que 265.000 suivent les cours de l'enseignement technique. Voilà, je pense, un bilan qu'il était nécessaire de rappeler si l'on veut vraiment redonner à cette grande activité nationale, qui s'appelle l'agriculture française, l'impulsion nécessaire pour sortir de l'état de marasme dans lequel elle se trouve et pour sortir de l'état de sous-développement dans lequel elle est entretenue depuis trop longtemps.

C'est d'ailleurs, croyez-le bien, mesdames, messieurs non seulement l'intérêt des agriculteurs, mais aussi l'intérêt bien compris de l'ensemble de la nation. Retenez bien ce chiffre! Dans ce pays, où nous avons un sol fertile, un climat favorable et une population agricole nombreuse, nous en sommes arrivés à ce paradoxe qu'au cours des neuf premiers mois de l'année 1952 nous avons importé pour 187 milliards de denrées alimentaires et que nous n'en avons exporté que pour 63 milliards, ce qui représente une balance commerciale, en matière de production alimentaire, défavorable à la France pour 124 milliards de francs en neuf mois et pour l'année, en gros, disons, si vous voulez bien, 150 milliards de francs.

Alors, dans l'état où se trouve notre balance des comptes, alors que nous connaissons les difficultés qui existent à l'Union européenne des paiements, il est inconcevable, me semble-t-il, qu'un pays comme la France soit en déficit, précisément parce que ce pays, qui devrait être essentiellement exportateur en matière de produits agricoles, aura importé, en 1952, pour 150 milliards de produits d'origine agricole.

Il ne faut pas que cette situation se perpétue. Il importe absolument, je le répète, dans l'intérêt général du pays, que nous prenions conscience des nécessités, qui sont des nécessités françaises, d'augmenter notre production agricole. Certes, il ne servirait à rien d'augmenter notre production, la quantité de denrées agricoles mises sur le marché si l'on ne se préoccupait pas, en même temps, de rechercher des débouchés pour les produits agricoles.

A ce sujet, il n'est pas inutile, je crois, de rappeler que, depuis plusieurs années, l'idée du pool agricole européen a été lancée. Si M. le ministre de l'agriculture trouve quelques loisirs pour venir, dans la suite de la discussion, exprimer ses idées à cette tribune, je serais, pour ma part, très heureux de l'entendre nous dire où en sont les conversations à l'échelon européen en ce qui concerne le pool agricole.

Mesdames, messieurs, je ne me livrerai pas à ce jeu assez facile qui consiste à opposer les crédits de l'agriculture à ceux de la reconstruction, les crédits d'électricité de France aux crédits agricoles, ou les crédits des Charbonnages de France à ceux de l'agriculture. Je dois simplement signaler qu'il me paraît un peu étonnant que, dans les crédits d'investissements et d'équipement dont nous débattons, la part de l'agriculture soit seulement de 37.400 millions, alors que les crédits d'investissements pour l'industrie privée sont à peu près du même ordre — 36.400 millions — et que l'on y trouve, sur un seul poste, et pour la troisième fois, un crédit de 14.600 millions, si ma mémoire est fidèle, destiné à mettre sur pied un nouveau train à bandes, alors que tout le monde sait qu'il y a à piéthonner sur le marché des tôles minces. J'enregistre un geste de dénégation de M. le ministre. J'ai cru trouver 14.600 millions pour S. O. L. A. C...

M. Pierre Courant, ministre de la reconstruction et de l'urbanisme. Ce n'est pas nouveau; il n'y en a jamais eu que deux.

M. Pierre Boudet. Deux, en effet, et il me souvient que nous avons déjà voté l'année dernière 14 milliards pour le même chapitre et pour la même entreprise.

M. le ministre de la reconstruction. C'est la fin!

M. Pierre Boudet. 14 et 14, cela fait 28. Laissez-moi vous dire que 28 milliards pour une seule entreprise privée, aussi intéressante soit-elle, cela me paraît hors de comparaison avec 37 milliards de crédit pour toute l'agriculture française.

Puis-je aussi vous dire, sans passion, que 3.500 millions de prêts sociaux — jeunes ménages, accession à la propriété — cela me paraît vraiment peu alors qu'actuellement, chacun le sait, il est indispensable de permettre aux jeunes de s'établir sur le coin de terre qu'ils voudraient bien pouvoir travailler avec toute l'ardeur dont nos paysans sont capables.

Ces réflexions étant faites, mesdames et messieurs, et afin que chacun puisse en tirer le bénéfice qu'il croira utile, je déclare que je voterai, bien sûr, les crédits; je déclare aussi que, quelles que soient les difficultés financières, il est certain

qu'une activité qui représente à peu près la moitié de la nation française n'a pas exactement, dans les préoccupations gouvernementales, toute l'attention qu'à mon sens elle mérite. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Moreau, ministre du budget. Si, monsieur Boudet,

M. Boudet. Non !

M. le président. La parole est à M. Marrane.

M. Georges Marrane. Etant donné l'heure, ne pourrait-on reporter la suite de cette discussion à vingt et une heures trente ?

M. Castellani. Monsieur le président, j'aurais quelques observations à présenter et comme je n'en ai que pour cinq minutes, ne pourrais-je parler immédiatement ?

M. le président. Monsieur Marrane, je crois que votre exposé doit être assez long. Acceptez-vous de céder votre tour de parole à M. Castellani ?

M. Georges Marrane. Oui, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Castellani.

M. Jules Castellani. Mesdames, messieurs, je dois d'abord déclarer que le rassemblement d'outre-mer approuve le rapport qui a été présenté par votre collègue M. Razac au nom de la commission de la France d'outre-mer et fait siennes les conclusions de ce rapport.

Je dois indiquer également, car peu d'orateurs l'ont fait, je crois, que nous avons, nous aussi, des critiques, je dirai sévères, à formuler au plan d'investissement qui nous est soumis pour les territoires d'outre-mer, mais je m'en voudrais de ne pas rendre d'abord hommage à l'effort considérable que la France a accompli dans nos territoires depuis la Libération. (*Vifs applaudissements.*)

Cet effort est d'autant plus méritoire que nous savons tous que la France l'a réalisé après quatre années d'occupation, après les grands malheurs qu'avait subis la patrie, et c'est un simple devoir de loyauté de dire que, depuis la loi de 1946, cet effort a permis un certain développement qui était inconnu dans nos territoires avant la guerre.

Le plan qui va nous être soumis — car, en réalité, le plan quadriennal en préparation est fonction tout de même de ce que nous allons voter cette nuit — devra, je pense, tenir compte d'une manière plus sérieuse de ce que j'appellerai l'équilibre dans les investissements.

En effet, il ne s'agit pas, dans des territoires neufs comme les territoires d'outre-mer, de pousser les investissements soit vers le social, soit vers l'économique, sans tenir compte d'un juste équilibre, car nous savons — et c'est là une vérité que nous énonçons souvent — qu'il n'y a pas de social solide et définitif sans une économie saine, sans une économie riche.

Il faudra donc, je pense, que nous tenions le plus large compte, dans l'établissement de ce plan, des investissements qui seront faits pour le social et pour l'économique. J'attirerai à ce propos très brièvement l'attention du Conseil de la République sur certains aspects des investissements d'ordre économique.

On a parlé de l'enseignement. Il est évident que, comme tous mes collègues, je pense que l'enseignement dans nos territoires doit être développé rapidement, mais je pense aussi qu'il y a plusieurs sortes d'enseignement, et je crois que l'enseignement technique dans nos territoires a laissé, malheureusement, beaucoup trop à désirer pendant ces dernières années. Je crois aussi que nous avons besoin de former, là-bas, des pépinières de spécialistes, capables, justement, de travailler à cette économie dont je parlais tout à l'heure et, par là même, de parfaire la partie sociale que nous avons déjà commencée à construire dans nos territoires.

Je crois aussi, monsieur le ministre, et je sais que beaucoup de nos collègues métropolitains vous en parleront probablement tout à l'heure sur le plan métropolitain, qu'il existe un problème agricole important dans nos territoires. En effet, beaucoup plus encore que dans la métropole, je voudrais que nos collègues tiennent compte du fait que plus de 95 p. 100 de la population de nos territoires vivent de l'agriculture. Ce sont là des conditions qui doivent intervenir dans l'établissement du plan quadriennal et du plan d'investissement. Il faut donc encourager considérablement cette agriculture.

J'ai vu qu'un de nos collègues de Madagascar, M. Jonah Ranaivo, a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition de loi qui marque sa volonté de voir très rapidement délimiter ce qu'il appelle la propriété indigène dans nos territoires. Je suis en parfait accord avec lui, car il faudra arriver à cette délimitation, qui est elle-même fonction des possibilités de mise en valeur agricole de nos territoires.

Le plan aura à connaître de cette proposition de loi, qui permettra l'élaboration de cette délimitation des droits de propriété car, dans ces territoires, le cadastre n'existe qu'à l'état embryonnaire.

Je pense aussi que, dans le domaine agricole en général, l'effort n'est pas suffisant, surtout, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, en raison de la masse considérable des populations d'outre-mer qui vivent presque exclusivement de l'agriculture.

On a parlé également des problèmes miniers. C'est une erreur de dire que l'exploitation minière dans nos territoires profite uniquement à une certaine catégorie de citoyens. A Madagascar, que je connais mieux que les autres territoires de l'Union française, et mes collègues le comprendront aisément, les exploitations minières, en fin de compte, profiteront à toute l'économie du territoire et, par là même, contribueront au bien-être de toutes les populations de la Grande Ile. Je suis persuadé qu'il en est de même dans tous les autres territoires de l'Union française.

Monsieur le ministre, un effort considérable est à faire pour l'encouragement de la recherche minière. Nos territoires ont des richesses considérables dans leurs sous-sols. Les parties de l'Union française renferment tous les produits miniers indispensables à l'économie française. Cet effort d'encouragement peut être poursuivi, il doit, en fin de compte, enrichir nos territoires et aussi contribuer à l'enrichissement de l'économie métropolitaine et de l'économie de l'Union française tout entière.

Monsieur le ministre, j'avais promis d'être bref et je le serai. Le plan quinquennal devrait être étudié sérieusement en fonction des indications que je vous ai apportées tout à l'heure. Bien que nous pensions, avec nos collègues d'outre-mer et le rapporteur M. Razac, que les crédits qui nous sont affectés sont insuffisants, nous voterons tout de même cette partie du budget pour que puisse continuer l'œuvre d'encouragement commencée en 1945 en faveur de l'économie de nos territoires. (*Applaudissements.*)

M. le président. M. Marrane a proposé de suspendre la séance avant son tour de parole.

Il n'y a pas d'opposition ?..

Il en est ainsi décidé.

A quelle heure le Conseil entend-il reprendre sa séance ?

Plusieurs sénateurs. A vingt et une heures trente !

M. Jean Berthoin, rapporteur général de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général. J'aurais voulu vous prier, monsieur le président, de bien vouloir demander au Conseil s'il accepterait de lever la séance de ce soir au plus tard à vingt-trois heures cinquante-cinq. Demain, nous continuerions le budget d'équipement des services civils, s'il n'est pas terminé, et ensuite nous examinerions les autres textes. Nous nous ménagerions de cette façon quelques heures de repos la nuit prochaine, avant d'aborder la loi de finances qui nous prendra certainement pas mal de temps.

Il me paraît donc opportun de décider qu'en tout état de cause nous arrêterons nos travaux à vingt-trois heures cinquante-cinq minutes.

M. le président. Le Conseil vient d'entendre les propositions de M. le rapporteur général.

Il sera sans doute aussi d'avis de décider dès maintenant que la séance, qui sera reprise à vingt et une heures trente, comme je l'ai entendu demander, se terminera à vingt-trois heures cinquante-cinq minutes au plus tard, la suite du débat étant renvoyée à demain matin.

Il n'y a pas d'opposition ?..

Il en est ainsi décidé.

— 6 —

COMMISSION DE CLASSEMENT D'EMPLOIS RESERVES

Nomination d'un membre.

M. le président. Je rappelle au Conseil de la République que la commission des pensions a présenté une candidature pour la commission spéciale de classement aux emplois réservés de médecins, pharmaciens, chirurgiens dentistes ou vétérinaires.

Le délai d'une heure prévu par l'article 16 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare cette candidature validée et je proclame M. Le Gros membre de la commission spéciale de classement aux emplois réservés de médecins, pharmaciens, chirurgiens dentistes ou vétérinaires.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante minutes, est reprise à vingt et une heures quarante minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous reprenons la discussion du projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1953.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Marrane.

M. Georges Marrane. Mesdames, messieurs, je crois que c'est le sentiment de la grande majorité de l'Assemblée que la discussion du projet de loi sur les investissements se déroule dans de très mauvaises conditions. Dans nos débats parlementaires, il n'est pas attribué suffisamment de temps pour discuter sérieusement du développement économique de la France.

Ces jours-ci où l'on discute des budgets de 1953, ce qui est une des tâches essentielles du Parlement, les commissions siègent en même temps que se déroule la séance publique. Si bien qu'il est presque impossible aux membres de l'Assemblée d'accomplir sérieusement leur travail parlementaire.

Et voici qu'au moment où nous discutons du projet de loi sur les investissements, la plupart des orateurs qui m'ont précédé à la tribune ont été amenés à constater, après les rapporteurs d'ailleurs, que la présentation des budgets a été modifiée dans de telles conditions qu'il est vraiment difficile de s'y reconnaître.

J'ai l'impression, d'ailleurs, que ce n'est pas seulement le sentiment des membres de l'Assemblée, car, si l'on en juge par la représentation des ministres durant cette discussion, nous sommes amenés à constater qu'il doit régner également, dans le Gouvernement, un certain désarroi.

M. Jean-Moreau, ministre du budget. Où voyez-vous cela ?

M. Georges Marrane. Si l'on discute du budget des territoires reconstruits, c'est le ministre du budget qui est présent.

M. le ministre du budget. Il est toujours là !

M. Georges Marrane. Si l'on discute du budget des territoires d'outre-mer, c'est le ministre de la reconstruction qui est présent, et comme un de nos collègues va faire, tout à l'heure, une intervention sur les investissements dans les affaires étrangères, on a toute raison de supposer que ce sera le ministre de la défense nationale qui sera présent. (Rires.)

Sans doute, ce désarroi est-il la conséquence du fait que, dans le pays du bon vin, nous sommes dominés par cet affreux breuvage qu'on appelle coca-cola. (Nouveaux rires.) C'est probablement ce qui a motivé ce propos que j'ai lu dans *Le Monde* indiquant que le Gouvernement a pris la décision de faire distiller plus de 4 millions d'hectolitres de vin pour faire de l'alcool. Je dois vous faire cet aveu que les chômeurs d'Ivry préféreraient pouvoir boire ce vin. Si tous les travailleurs de France avaient suffisamment de ressources pour acheter le vin que produit notre pays, il n'y aurait pas besoin de le distiller pour en faire de l'alcool.

Pour revenir à notre sujet, nous discutons simultanément le budget des investissements des services civils, pour lesquels il est prévu 192 milliards, les investissements économiques et sociaux, 475 milliards, et enfin les dommages de guerre, la reconstruction et la construction, 325 milliards.

Lorsque, à la commission des finances, nous avons discuté de ce projet d'investissements, chacun a été amené à constater que le plan Monnet, qui date de 1947, n'a été réalisé qu'à la moitié de ses objectifs. La production de charbon qui devait atteindre, annuellement, 65 millions de tonnes n'a atteint, en 1952, que 57 millions et demi de tonnes. Un de mes amis à l'Assemblée nationale a pu faire cette constatation que les fonds destinés à Electricité de France sont si insuffisants que notre production d'énergie électrique ne suffira jamais, si l'on ne change pas de méthode, à couvrir les besoins de notre économie.

Nous avons été saisis d'un certain nombre de rapports de membres de notre Assemblée et notre collègue M. Pellenc, qui a fourni l'un de ceux-ci, indique qu'en ce qui concerne le plan Monnet « l'exercice 1953 apparaît, non pas comme une année de transition, mais comme une année d'attente ».

Nul ne sait où l'on va puisque le nouveau plan n'existe pas. En pratique, 1953 constitue une nouvelle rallonge aux six années accordées à ce plan « quadriennal », afin de lui permettre une dernière tentative en vue d'atteindre enfin ses objectifs, mais, évidemment, avec une annuité supplémentaire encore de plusieurs centaines de milliards.

Notre collègue M. Longchambon ne paraît pas beaucoup plus enthousiaste quant aux méthodes d'organisation du Gouvernement et de la majorité parlementaire. Il dit, en effet, dans son rapport : « Nous n'avons ni budget économique de la nation envisageant l'ensemble des activités économiques, étudiant leurs interactions et fixant les règles d'hygiène de cet ensemble vivant, ni plan d'investissements exceptionnels dégagant les points prioritaires appelant un effort exceptionnel... »

On pourrait ainsi multiplier les citations d'orateurs pris dans la majorité parlementaire et qui sont tous amenés à constater et à déplorer que le plan Monnet n'a été réalisé que dans une faible partie.

Je voudrais également attirer l'attention de notre Assemblée sur le fait que, dans la discussion du plan d'investissements, personne ne fait allusion à la nécessité des mesures qu'il faudrait prendre pour lutter efficacement et pratiquement contre le chômage. Certains mêmes prétendent que l'accroissement du chômage est dû à des investissements trop nombreux. C'est une affirmation qui ne résiste pas à un examen de bon sens.

Il est un fait que les plans quadriennaux ou quinquennaux ont été offerts à l'attention du monde entier par l'Union soviétique. Mais, en Union soviétique ou dans les démocraties populaires, on assiste à ce phénomène que les plans quinquennaux sont réalisés en général avant terme.

M. Novat. Malgré les traitres !

M. Georges Marrane. Malgré les agents du pacte Atlantique !

M. Voyant. Surtout malgré les médecins ! (Rires.)

M. Georges Marrane. Ces agents ne sont pas assez forts pour empêcher le Gouvernement, qui s'appuie sur le peuple, de réaliser les plans quinquennaux, et personne ne conteste que ces plans, en Union soviétique et dans les démocraties populaires, sont réalisés avant terme. C'est un fait !

M. Voyant. Avec des millions d'esclaves !

M. Georges Marrane. M. Pellenc déclare que nous entrons dans la septième année du plan Monnet, et personne ne peut prévoir à quel moment ce « plan de quatre ans » sera terminé, d'autant plus qu'il est pratiquement abandonné. En Union soviétique, dans les démocraties populaires, je le répète, on réalise les plans avant terme, et il n'y a pas de chômage. Dans notre pays, non seulement on ne réalise pas le plan Monnet au bout de sept ans, mais le chômage se développe.

Il n'est pas nécessaire que je rappelle ici l'ampleur et l'extension du chômage, mais je veux tout de même la mentionner, car, lorsqu'on discute des plans d'investissements, il n'est pas superflu de dire que dans le régime capitaliste, au lieu de réaliser les plans d'investissements civils et économiques, le Gouvernement et le Parlement ne prennent que des mesures tendant à aggraver la misère de la population laborieuse. Il suffit de consulter les statistiques officielles et vous entendez bien que je ne prétends pas ici que ces statistiques soient justes, parce que, même dans la publication de celles-ci, M. Pinay a fait opérer des modifications pour que, comme dans nos budgets, personne n'y reconnaisse plus rien.

Auparavant, la publication était faite chaque mois des indices du coût de la vie concernant les trente-quatre articles des prix de détail à Paris. C'était, paraît-il, la possibilité pour les syndicats ouvriers de demander des augmentations de salaires.

Pour refuser ces augmentations de salaires, on a modifié la publication des indices. On ne publie plus maintenant le coût des trente-quatre articles pour Paris, on s'en réfère seulement aux deux cent treize articles pour la France entière.

Tout cela n'empêche pas, hélas ! la misère de se développer. D'une façon générale, tous les orateurs qui se sont succédé à la tribune ont protesté contre l'insuffisance des crédits, mais aucun n'a protesté contre le fait essentiel, à savoir que les crédits d'investissement sont insuffisants parce que ce pays n'est plus libre ni indépendant, parce que ce pays est soumis à des charges militaires qui, suivant l'expression d'un certain nombre de nos collègues, dépassent ses capacités et aboutissent, par conséquent, à faire de la France un pays semi-colonisé, où la misère se développe de plus en plus.

M. Voyant. On se demande, monsieur Marrane, pourquoi vous restez dans ce pays colonisé si malheureux. Puisqu'on est si bien en Union soviétique, pourquoi n'y allez-vous pas ? (*Exclamations à l'extrême gauche. — Bruit.*)

Mme Girault. Il y reste parce qu'il y est chez lui !

M. Georges Marrane. Monsieur Voyant, quand les Allemands étaient en France, je me suis battu pour la défendre. J'ai maintenant le droit de défendre en France mes conceptions, qui sont celles de la majorité des Français. (*Exclamations.*)

M. Voyant. Il n'y a pas que vous qui vous êtes battu !

M. Georges Marrane. Je ne vous ai jamais vu, monsieur Voyant, pendant la guerre. Je vous ai vu depuis la Libération, mais jamais pendant la clandestinité. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

M. Voyant. N'insistez pas là-dessus, monsieur Marrane, nous n'avons pas de leçon de patriotisme à recevoir de vous !

M. le président. Je vous en prie, laissez parler l'orateur !

M. Georges Marrane. Je veux dire à M. Voyant qu'il a des leçons de patriotisme à recevoir parce qu'il a voté, il y a quelques jours, pour que les assassins, les bourreaux d'Oradour ne soient pas l'objet d'une sanction collective, c'est-à-dire qu'il a soutenu les criminels d'Oradour-sur-Glane. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations au centre et à droite.*)

M. Radius. Il n'a rien compris.

M. Georges Marrane. J'en reviens...

M. Jean-Moreau, ministre du budget. Aux investissements. (*Sourires.*)

M. Georges Marrane. Si je n'avais pas été interrompu, je ne serais pas sorti de mon sujet. M. Pellenc, qui est rapporteur du budget des investissements, a déclaré en ce qui concerne le plan Monnet que sur les dix-neuf objectifs fixés, trois seulement avaient été atteints sur le plan industriel, et un seul sur dix sur le plan agricole.

Suivant sa formule, il y eu « des délais en accordéon ». La vérité, c'est que le plan Monnet, sous la pression des oligarchies américaines, a été progressivement abandonné et la fédération de l'éclairage et des forces motrices a fait la démonstration que cet abandon est contraire à l'intérêt national. Le Gouvernement a abandonné le développement de l'énergie hydraulique pour importer du charbon allemand ou américain. Il a fait fermer de nombreuses mines dans notre pays. Il a été importé en 1952 19 millions de tonnes de charbon étranger.

Je ne crois pas que l'on puisse contester ces chiffres. J'ai sous les yeux un tract de propagande diffusé par Charbonnages de France où il est indiqué que le tonnage de charbon disponible pour le marché français aurait atteint 75 millions de tonnes, mais à la production nationale diminuée des exportations, 1.700.000 tonnes, sont venues s'ajouter les livraisons de la Sarre, 4.700.000 tonnes et des importations, 14 millions de tonnes. Il est d'ailleurs indiqué dans ce tract que le rendement s'est amélioré pendant l'année 1952 et que, pour 1953, on prévoit encore une augmentation du rendement par mineur.

Pour bien montrer ce que coûtent cette politique à l'économie nationale, je signale que les importations de charbon et de pétrole avaient coûté 285 milliards de francs en 1951. Malgré cela, le Gouvernement arrête la réalisation de nouvelles centrales hydroélectriques et il donne la priorité à la construction des centrales thermiques, ce qui aggrave la dépendance de la France.

On abandonne pratiquement l'électrification de la Société nationale des chemins de fer français, mais le Gouvernement accorde des crédits à la sidérurgie plutôt que pour les houillères.

En fait l'essentiel des crédits, est attribué par priorité aux industries qui travaillent pour les besoins militaires.

La reconstruction et la construction de logements traînent en longueur. Presque rien n'est prévu pour la jeunesse et les sports, pas plus que pour le centre national de la recherche scientifique et, bien que la crise du logement s'aggrave chaque jour dans notre pays, M. Pellenc a indiqué dans son rapport qu'il était anormal que Charbonnages de France et la Société nationale des chemins de fer français prévoient sur leur budget d'investissements des crédits pour la construction de logements en faveur de leur personnel, tout en se déclarant d'ailleurs favorables à la politique du logement. Mais chacun ici a déjà démontré à cette tribune que les crédits prévus pour la construction de logements sont notoirement insuffisants, ce qui n'a d'ailleurs pas empêché M. Boudet, le dernier orateur qui est intervenu à cette tribune avant la suspension de notre séance, de demander à la commission des finances que, sur les crédits affectés à l'accession à la petite propriété, crédits qui ne suffisent pas à doter tous les projets déjà approuvés, un tiers soit affecté à la construction de logements dans les communes rurales. Il me suffira de vous indiquer le chiffre que l'on pourrait ainsi obtenir : sur les 50 milliards prévus pour tous les organismes d'H. L. M., le tiers réservé à l'accession à la petite propriété représente environ 16 milliards, et le tiers de ces 16 milliards pour l'habitat rural représente un peu plus de 5 milliards, c'est-à-dire de quoi construire environ 2.500 logements pour toute la France.

Mais hier, M. Boudet, rapporteur du budget des crédits militaires, a fait proposer par cette assemblée des dépenses militaires qui atteignent environ 1.400 milliards. Et, sur ce budget qui écrase l'économie française, M. Boudet n'a pas proposé de réduire une partie des crédits pour l'habitat rural, ce que nous aurions approuvé chaleureusement !

La vérité, c'est que, comme l'a dit — et je reviendrai tout à l'heure à cette citation — M. Plevin au début de l'année dernière, la majorité parlementaire attribue l'essentiel des ressources de la Nation aux dépenses militaires, aux dépenses de guerre, et veut seulement faire de grands discours sur le développement de l'économie française, les crédits d'investissements qui, eux, rapportent des impôts à la Nation, et également pour réparer les dommages de guerre et construire des logements. C'est là une politique réactionnaire contraire à l'indépendance nationale.

Si nous abordons maintenant la question des crédits pour la réparation des dommages de guerre et la reconstruction, que constatons-nous ? Qu'il est prévu dans ce budget 255 milliards de crédits de paiement, contre 248 milliards en 1952 ; 210 milliards d'engagements en 1953, contre 227 milliards en 1952 — il y a encore des diminutions ! Mais en 1952 il n'a pratiquement pas été ouvert de nouveaux chantiers et, sur les 227 milliards d'autorisation de programme, 67 seulement ont été affectés à des programmes nouveaux. En 1953, il est prévu que, sur 210 milliards, 144 iront à des programmes nouveaux.

144 milliards, c'est une somme que chacun reconnaît absolument insuffisante parce que, si l'on compare les crédits qui nous sont proposés avec ceux de 1952, il faut se reporter à la discussion qui a eu lieu en janvier 1952 et non pas aux réductions qui ont été opérées au mois d'avril 1952 ainsi qu'aux blocages qui ont encore été opérés par la suite.

En fait, si l'on compare les crédits proposés aujourd'hui à ceux qui avaient été votés en janvier 1952, on est amené à constater qu'il y a une réduction de 50 milliards ; d'ailleurs, les chiffres ont été mis en évidence par le rapport de notre collègue, M. Bousch, à la page 11, et personne ne peut contester l'insuffisance de ces crédits.

Le président de la commission de la reconstruction de notre assemblée, M. Chochoy, a déjà déclaré à cette tribune, sans être démenti, que l'année 1952 a pratiquement été perdue pour la reconstruction et la construction de logements. C'est également le sentiment de l'unanimité de l'Assemblée nationale, qui a protesté à plusieurs reprises contre l'insuffisance des crédits, sur la proposition de mon camarade, M. Lenormand, au nom du groupe communiste. Mais cette unanimité de l'Assemblée nationale n'a été, hélas ! qu'un feu de paille, parce que la majorité étant soumise à la politique américaine, s'est bornée à des manifestations destinées à dégager la responsabilité des parlementaires intéressés et il a suffi que le Gouvernement veuille bien accorder quelques milliards supplémentaires, que peut-être il bloquera demain comme il l'a fait l'année dernière, pour que la majorité de l'Assemblée nationale vote le budget des investissements en donnant l'impression aux sans-logis qu'elle a arraché quelques milliards de plus au Gouvernement.

Il est bien clair que l'on ne peut pas à la fois mener une politique de guerre et une politique de paix. On ne peut pas affecter l'essentiel des ressources de la nation aux crédits mili-

taires, à la guerre du Viet-Nam et en même temps construire des logements, malgré les discours enflammés des ministres qui, chaque dimanche, déclarent que le problème du logement est le problème numéro un. Hier, la presque unanimité s'est encore réalisée au Conseil de la République, non pas dans l'intérêt national, mais pour voter 1.400 milliards pour les crédits militaires puisque notre Assemblée, des sénateurs R. P. F. aux sénateurs socialistes, a voté...

M. Dulin. A l'unanimité, monsieur Marrane ?

M. Georges Marrane. Moins le groupe communiste, monsieur Dulin,...

M. Dulin. C'est ce que je tenais à faire préciser.

M. Georges Marrane. ...qui est attaché à la politique de paix.

M. Dulin. Il n'est pas Français. (*Bruit.*)

M. Georges Marrane. C'est dans les circonstances difficiles que l'on voit quels sont ceux qui sont Français.

M. Dulin. Parlez-en, de ce côté-là vous n'avez pas de reproche à me faire parce que je suis parti le 18 juin 1941.

M. Waldeck L'Huillier. Et à Munich, vous étiez seul aussi peut-être ? Le résultat ça été la défaite de 1940.

M. Dulin. Vous étiez avec les boches en 1940.

M. Georges Marrane. Je ne vous fais pas de reproche mais, suivant la formule de M. Jacques Duclos, dans la lutte contre l'occupant ennemi pour l'organisation de la résistance française, les communistes étaient levés avant le jour et je suis de ceux-là monsieur Dulin !

M. Dulin. Oui, mais seulement le surlendemain. (*Exclamations à l'extrême gauche. — Rires.*)

M. Georges Marrane. Je disais donc — je ne crois pas que cela soulèvera des protestations de la part de mon ami Primet — que la majorité de cette assemblée est responsable de l'insuffisance des crédits pour les investissements, en particulier pour la reconstruction et les crédits indispensables pour la construction de logements par les organismes d'habitations à loyer modéré.

Cependant, nul ne peut contester que la crise du logement est plus que jamais à l'ordre du jour. Il est peu de journaux quotidiens qui, dans la période récente, ne se soient pas penchés sur le problème et n'aient mené leur propre enquête. *Le Figaro*, après M. Pinay, préconise en permanence « un toit pour chaque Français ». L'hebdomadaire financier *La Vie financière* appelle de son côté à une « croisade du logement ». Le président de la confédération générale du patronat français, M. Georges Villiers, et le nouveau président du conseil, M. René Mayer, prétendent faire de la construction du logement un élément important de leur programme.

Après le plan Claudius Petit, voici le plan Courant : la maisonnette spacieuse, confortable, pas chère et qu'on peut facilement construire en série. Il ne manque plus que les crédits. Touchante sollicitude !

Il y a, hélas ! beaucoup trop de nouveaux plans, mais pas assez d'augmentations de crédits ; c'est pourtant là la chose essentielle. La population française s'est accrue de deux millions d'habitants depuis 1946 ; chaque année, des besoins nouveaux se font sentir et la reconstruction, comme l'a rappelé tout à l'heure notre collègue Chochoy, est loin d'être terminée.

Faut-il incriminer seulement les destructions de guerre ? Si cela était, comment pourrait-on expliquer qu'en Union soviétique, où les destructions ont été beaucoup plus considérables qu'en France, 30 millions de personnes aient déjà été logées ou relogées en cinq ans, alors que, pendant la même période, en France, un million seulement de Français ont été relogés ? Comment expliquer que, sur les ruines de Varsovie, entièrement rasée pendant la guerre, une ville neuve ait surgi à un rythme record, tandis que, chez nous, maintes villes sinistrées n'ont été encore, hélas ! que très partiellement reconstruites ?

Certes, les ministres prononcent de grands discours sur la crise du logement, mais ils freinent la construction et les ministres trouvent qu'il est plus facile de reprocher aux Français de dépenser leur argent en buvant le Palcool. C'est sans doute pourquoi le Gouvernement veut en distiller davantage. On passe sous silence que des gouvernements successifs ont dépensé l'argent du logement des Français en accumulant les ruines en Indochine depuis 1947.

La France a ce qu'il faut pour construire, mais — notre collègue Chochoy l'a dit tout à l'heure — les ouvriers de bâtiment sont en chômage, les entreprises de menuiserie réduisent leur horaire de travail et les cimenteries n'ont augmenté leur production, ces dernières années, que grâce au programme de constructions de bases militaires.

Au cours des dernières années, notamment, les trusts ont préféré l'activité de l'industrie de guerre, qui rapporte d'énormes profits, à la construction de logements. Ils ont ainsi complètement cessé de s'en préoccuper et ont laissé dégrader les immeubles existants. Le fonctionnement normal du capitalisme est ainsi définitivement incapable non seulement de résoudre la crise du logement, mais même d'en freiner l'aggravation.

Il est clair que ce n'est que par le recours aux finances publiques qu'il est possible au Gouvernement de se substituer à l'initiative capitaliste privée, qui a démontré son incapacité à résoudre le problème. Le logement, problème essentiellement national, passe désormais après les dépenses militaires de tout genre, guerre du Viet-Nam ou réarmement dans le cadre des accords atlantiques.

M. Pleven, dans un moment de franchise, l'a formellement reconnu à la tribune de l'Assemblée nationale, le 3 janvier 1952, alors qu'il était président du conseil. Il a dit, et c'est toujours d'actualité : « Il est évident que tout ce que nous avons donné en plus à la défense, nous l'avons donné en moins à la reconstruction, en moins aux investissements ».

« Le ministre de la reconstruction a bien souvent démontré qu'il faudrait, au minimum, construire annuellement 240.000 logements. Lorsque, dans notre budget, nous n'inscrivons en opérations nouvelles que l'équivalent de 25.000 logements au titre des habitations à loyer modéré et d'un peu plus de 30.000 logements au titre de la reconstruction, nous faisons un choix. Même en supposant que la construction privée double ces chiffres, ce choix consiste à décider que les crédits et la main-d'œuvre seront utilisés à faire des pistes d'envol ou des abris pour le matériel nécessaire à nos divisions ».

« Afin d'équilibrer le budget » — c'est toujours M. Pleven qui parle — « nous avons choisi de ne donner que 325 milliards de francs à la reconstruction et que 75 milliards aux habitations à loyer modéré, alors que c'est le double ou le triple qu'il aurait été désirable de consacrer à ces grands objectifs sociaux ».

Mais, après cette déclaration de M. Pleven, l'année dernière, les crédits pour la reconstruction et les habitations à loyer modéré ont été de nouveau réduits et ce qui en restait a été en grande partie bloqué. Rien que les dépenses occasionnées jusqu'à maintenant par la guerre du Viet-Nam auraient permis de construire plus d'un million de logements, c'est-à-dire d'assurer un toit au moins à quatre millions de Français.

La politique atlantique poursuivie depuis 1947 barre donc indiscutablement la voie à tout progrès. Mais s'il est vrai que seul un régime socialiste peut régler définitivement la question du logement, il est certain que, même dans les conditions d'une économie capitaliste, il est possible d'améliorer considérablement l'état de choses actuel. On peut être surpris qu'aucun d'entre vous ne soit ému du fait que la France est le pays de l'Europe qui construit le moins de logements.

Dans la région parisienne, on n'en construit pas assez pour remplacer les maisons qui doivent être évacuées par arrêté de péril. L'exemple récent de Nanterre, où plusieurs maisons se sont écroulées, illustre les dangers que fait courir à la population une telle situation.

Les crédits prévus pour 1953 sont ridiculement insuffisants ; ceci a été établi déjà par plusieurs orateurs à cette tribune ; il est donc superflu d'y revenir. Je veux attirer votre attention sur le fait que le Parlement, le Gouvernement, ne tiennent pas compte de l'avis du Conseil économique, qui avait estimé indispensable de construire chaque année un minimum de 300.000 logements.

Le congrès de l'urbanisme et de l'habitation, qui rassemble des administrateurs d'organismes d'habitations à loyer modéré, des techniciens, des architectes, des maires, des fonctionnaires, a admis à l'unanimité la nécessité d'un programme de quatre ans avec un minimum de 80.000 logements d'habitations à loyer modéré chaque année.

D'ailleurs l'article 7 du projet en discussion, qui a été voté par l'Assemblée nationale, prévoyait l'établissement de ce plan quadriennal de 80.000 logements annuels, en commençant par 1953, mais la commission des finances du Conseil de la République, qui est encore un peu plus réactionnaire que celle de

l'Assemblée nationale, a disjoint cet article parce qu'elle considère...

M. Dulin. Vraiment !

M. Georges Marrane. Cela figure dans le rapport de M. Bousch, on ne peut le contester.

J'en conclus — je ne demande à personne de me croire, mais j'invite les « mal logés » et les prioritaires à étudier la question — que la commission des finances du Conseil de la République est encore plus réactionnaire que la majorité de l'Assemblée nationale, et ce n'est pas peu dire.

Il convient de souligner également cette disposition puisque 5 milliards sont prévus pour les primes à la construction, alors qu'il y aura moins de deux milliards au budget pour faire face aux bonifications d'intérêts nécessaires aux organismes d'habitations à loyer modéré. Pourtant, dans un rapport de l'inspection des finances qui a été établi par des gens qui ne sont pas favorables aux organismes d'habitations à loyer modéré — j'en ai fait la démonstration à cette tribune au mois de novembre quand est venu en discussion le budget de la reconstruction — il est indiqué, dis-je, que les logements construits avec l'aide de la prime et affectés à la location sont très rares : une cinquantaine de logements sur plus de 600 cas examinés.

On y voit également — vous pouvez le vérifier à la page 92 du rapport — que tous les immeubles collectifs construits à Paris avec l'aide de la prime ont été vendus par appartements à des personnes aisées.

Au 31 juillet 1951, sur 3.048 logements primés, 1.838 se trouvent dans le XVI^e arrondissement. A Paris — c'est toujours l'inspection des finances qui le dit — les primes ont donc aidé une forme de spéculation et permis d'augmenter le nombre des logements mis à la disposition des personnes les plus fortunées.

Par conséquent, quand j'indique que le Gouvernement boycotte les habitations à loyer modéré et tous leurs organismes pour favoriser les primes à la construction, cette affirmation n'est pas sans fondement ; elle est maintenant confirmée par l'inspection des finances.

La vérité — chacun peut la vérifier — c'est que les lois sur les habitations à bon marché de 1912 et de 1922, qui étaient essentiellement destinées à favoriser la construction de logements en faveur des familles laborieuses, ont été complètement détournées de leur objectif.

A l'heure présente, l'aide de l'Etat est pratiquement refusée aux familles pauvres sans logement. Sans doute on me dira, comme M. Claudius Petit me l'a déclaré, l'allocation-logement permet d'aider les locataires disposant de peu de ressources à acquitter leur loyer dans les organismes d'habitations à loyer modéré. Mais j'ai déjà démontré que l'allocation-logement est une duperie pour la grande majorité des bénéficiaires des allocations familiales.

Là encore — je n'apporte jamais d'affirmation sans document — je me réfère au rapport de l'inspection des finances. Je vous ai déjà dit que la création de l'allocation-logement avait été imaginée pour que l'on puisse imposer à tous les locataires l'augmentation systématique des loyers.

Voici ce que dit l'inspection des finances :

« L'allocation-logement fut créée par la loi qui revalorisait les loyers. Son premier objectif était de permettre la hausse limitée des loyers dans les immeubles anciens et la mise en liberté du taux des loyers dans les immeubles nouveaux. Elle compensait, en effet, les charges entraînées par ces hausses dans les budgets familiaux et permettait d'éviter une augmentation des salaires ou des allocations familiales. »

Voici donc, écrit noir sur blanc, par des gens qui sont les soutiens du régime actuel, quel était l'objectif de l'allocation de logement. Il n'était pas d'aider les locataires, mais de faire accepter l'augmentation systématique des loyers tout en évitant une augmentation légitime des salaires. Pour vous le démontrer encore plus, j'ajoute qu'il est indiqué dans ce rapport que le nombre des allocataires ne représente qu'un faible pourcentage de l'ensemble des familles bénéficiant des allocations familiales. Il est indiqué que l'allocation-logement va plus souvent aux classes moyennes qu'aux ouvriers.

Les classes sociales relativement aisées ont été mieux en mesure de se rendre compte des avantages du système de l'allocation-logement. La réglementation, d'autre part, favorise ceux qui peuvent consentir à payer un loyer relativement élevé. A Lille, pour 74 ouvriers, on trouve parmi les alloca-

taires, 72 employés, 43 employeurs ou cadres de l'industrie, et 74 travailleurs indépendants ou membres des professions libérales.

M. Pierre Boudet. C'est bien la preuve que l'allocation de logement bénéficie à toutes les classes de la nation.

M. Georges Marrane. Cela prouve que vous mettez le budget de la nation au service des classes aisées et que vous la refusez aux familles laborieuses. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations sur certains bancs à gauche.*)

Le rapport de l'inspection des finances vous gênerait-il, monsieur Boudet ?

M. Pierre Boudet. Pas du tout, monsieur Marrane ! Je ne croyais pas que l'inspection des finances était *persona grata* auprès du parti communiste. (*Rires.*)

M. Georges Marrane. Certainement pas ! L'inspection des finances est un organisme qui est le soutien du régime capitaliste ; c'est un organisme ultraréactionnaire, qui est un des adversaires les plus acharnés des libertés communales. (*Vives protestations.*)

M. le président. Monsieur Marrane, je ne peux pas vous permettre de vous exprimer ainsi à l'égard de fonctionnaires.

M. le ministre du budget. Monsieur Marrane, l'inspection des finances est un organisme d'Etat qui fait son devoir vis-à-vis de toute la nation. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Primet. Tous les ministres s'en plaignent tout à tour !

M. Pierre Boudet. Monsieur Marrane, permettez-moi de vous dire...

M. Georges Marrane. Monsieur Boudet, hier vous êtes monté à cette tribune pour expliquer pendant une heure qu'il fallait voter 1.400 milliards de crédits pour la guerre ; je ne vous ai pas interrompu. Quand j'apporte ici des citations d'un organisme qui vient de recevoir l'éloge de M. le ministre du budget...

M. le ministre du budget. Parfaitement !

M. Georges Marrane. ...ce qui justifie mes déclarations, notamment quand je dis que cet organisme travaille contre la classe ouvrière, que c'est un organisme qui soutient le régime d'exploitation que vous défendez... (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations sur les autres bancs.*)

M. le ministre du budget. Absolument pas !

M. Georges Marrane. ...je me demande vraiment, monsieur Boudet de qui vous avez peur, de moi ou de l'inspection des finances. (*Rires.*)

D'ailleurs, voici ce que je lis dans ce rapport : « A Paris, le plus grand nombre d'allocataires... »

M. de Montalembert. Monsieur Marrane, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Georges Marrane. Vous non plus, vous ne voulez pas que je parle de l'inspection des finances ? (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs.*)

M. de Montalembert. Je voudrais vous poser une question.

M. Georges Marrane. Monsieur de Montalembert, vous représentez ici les ci-devants. Vous ne pouvez donc qu'être pour l'inspection des finances !

M. de Montalembert. Monsieur Marrane, m'autorisez-vous à vous poser une question ?

M. Georges Marrane. Volontiers, si cela vous amuse ! (*Rires.*)

M. le président. La parole est à M. de Montalembert avec l'autorisation de l'orateur.

M. de Montalembert. Je ne sais pas si cela m'amuse, mais je sais que vous avez toujours eu la courtoisie de me laisser vous interrompre et je vous en remercie une fois de plus.

M. Pierre Boudet. C'est très vieille France !

M. de Montalembert. Puisque vous m'avez traité de ci-devant, permettez-moi de vous rappeler que vous avez été, vous aussi, un ci-devant dans la carrière ministérielle. Lorsque vous étiez avec vos amis au Gouvernement, traitiez-vous de la sorte l'ins-

pection des finances qui, pour autant que je le sache, était aussi à ce moment-là un corps d'Etat ?

M. Primet. Absolument ! tous les ministres protestent contre l'inspection des finances.

M. le président. Monsieur Marrane, revenez au budget des investissements, je vous en prie.

M. Georges Marrane. Permettez-moi de répondre simplement un mot à M. de Montalembert. La solidarité ministérielle n'a jamais changé l'opinion des communistes sur un problème politique quel qu'il soit. *(Rires.)*

M. René Dubois. C'est pour cela que vous avez été expulsés du Gouvernement !

M. Pierre Boudet. Les ministres communistes n'ont pas changé d'opinion, mais de comportement.

M. Georges Marrane. Permettez-moi, maintenant, de lire les deux lignes du rapport de l'inspection des finances concernant les bénéficiaires de l'allocation de logement.

« A Paris, dit le rapport de l'inspection des finances, le plus grand nombre d'allocataires se trouve à Neuilly et dans le 16^e arrondissement. »

Je n'étonnerai personne ici en disant que ce n'est ni à Neuilly, ni dans le 16^e arrondissement que sont rassemblés le plus grand nombre de prolétaires parisiens.

Par conséquent, l'inspection des finances est obligée de constater, comme moi, que l'allocation de logement a été, pour sa plus grande partie, détournée de son objectif. Dans ce domaine, les familles pauvres sont encore lésées. En fait, nulle personne de bonne foi ne peut contester qu'avec ce Gouvernement soumis à l'oligarchie financière américaine... *(Exclamations à gauche, au centre et à droite.)*

Ecoutez-moi, je vous prie, je suis à cette tribune pour développer ma pensée et non pas la vôtre ! *(Rires.)*

M. Delalande. On s'en aperçoit !

M. Georges Marrane. Quand vous êtes à la tribune, je vous écoute. Je vous demande tout simplement la même faveur. J'ajoute, d'ailleurs, que cette faveur est un droit que je revendique au nom de mes électeurs. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

Je dis donc que l'aide financière de l'Etat va surtout aux riches et au patronat. Les organismes d'habitations à loyers modérés sont boycottés, du fait de l'insuffisance des crédits, par une bureaucratie paralysante.

A l'Assemblée nationale, le groupe communiste a déposé au mois d'août 1951, une proposition de loi tendant d'abord, à assurer dans l'immédiat une meilleure utilisation des logements existants, ensuite à accorder 900 milliards de crédits annuels à la reconstruction et à la construction d'immeubles d'habitation, afin d'assurer dans les délais les plus brefs un logement décent à toutes les familles habitant sur le territoire français.

Ce chiffre peut vous paraître excessif. Permettez-moi, en quelques instants, de vous en rappeler la répartition prévue : 350 milliards pour la réparation et la reconstruction des immeubles d'habitation sinistrés par faits de guerre, 250 milliards pour la construction de nouveaux logements par les organismes d'habitation à loyers modérés, 150 milliards pour la construction de maisons familiales par les particuliers et les coopératives.

J'imagine que cette proposition doit faire plaisir à M. Courant, ministre provisoire de la reconstruction ; 100 milliards pour les communes et les villes ; 50 milliards pour l'entretien et la réparation des immeubles d'habitation !

Ainsi, vous voyez qu'il est possible, si l'on voulait, en réduisant les crédits militaires...

M. Pierre Boudet. Bien entendu !

M. Georges Marrane. ...d'adopter et d'appliquer la proposition de loi déposée par le groupe communiste à l'Assemblée nationale.

Pour cela, il est évidemment indispensable de changer de politique et de pratiquer une politique d'indépendance nationale.

M. Pierre Boudet. Comme Marty !

M. Georges Marrane. J'adresse de cette tribune un appel...

M. Dulin. Au peuple. *(Rires sur divers bancs.)*

M. Georges Marrane. ...à l'union à tous ceux qui recherchent un logement, aux « mal logés », aux prioritaires, aux jeunes ménages.

Cela vous fait rire, monsieur Dulin. Sachez que dans le département de la Seine, 100.000 jeunes ménages sont à la recherche d'un appartement. Ce problème est pour eux une véritable tragédie et, si vous riez devant eux il est possible que vous seriez bien mal accueilli !

M. Dulin. Je m'occupe autant que vous, monsieur Marrane, du logement des jeunes ménages.

M. Georges Marrane. J'adresse donc un appel à tous les Français, de toute opinion et de toute religion...

M. Voyant. De Marrane à Marty !

M. Georges Marrane. Si vous êtes malade, monsieur Voyant...

M. Voyant. Pas de médecin soviétique, surtout ! *(Nouveaux rires.)*

M. Georges Marrane. La construction de logements est rentable pour l'Etat. Je rappelle que l'on a dépensé un milliard pour la construction de logements ; avant qu'ils soient terminés, il est rentré 250 à 300 millions au titre des différents impôts dans les caisses des collectivités publiques.

Par conséquent, la construction de logements est rentable pour la nation.

Elle n'est pas rentable seulement sur le plan fiscal. Elle est rentable parce qu'elle permet des économies d'allocations de chômage ; elle permet d'éviter le payement de soins pour maladies contractées par les locataires dans les taudis et la perte de journées de travail pour la production nationale ; elle fait économiser au pays des journées dans les préventoriums et les sanatoriums.

Mais, pour changer cette politique, il faut choisir, comme l'a dit M. Pleven, entre la paix et la guerre. Pour notre part, nous avons choisi la paix comme — nous en sommes sûrs — la grande majorité du peuple de France.

M. Dulin. Nous aussi !

M. Georges Marrane. Mais ce n'est pas le point de vue de vos amis américains. Le ministre des affaires étrangères, M. Dulles, vous a indiqué quelles étaient ses intentions et sa volonté de voir la France pratiquer la politique voulue par les financiers américains. *(Exclamations sur de nombreux bancs.)*

M. le président. La France a toujours mené sa politique, monsieur Marrane !

M. Georges Marrane. Je ne m'en suis pas aperçu quand Pétain était au pouvoir.

M. le président. Continuez !

M. Georges Marrane. L'intérêt des milliardaires américains et allemands passe, dans la situation actuelle avant l'intérêt du peuple français et il est évident que, dans cette Assemblée, il y a, hélas ! beaucoup trop encore de parlementaires qui soutiennent la politique gouvernementale. Je n'en veux pour preuve que la conclusion du rapport de M. Bousch, précisément sur la réparation des dommages de guerre et sur la construction. Que dit notre rapporteur de la commission des finances ? Ceci :

« Nous comptons sur l'action gouvernementale pour qu'une impulsion nouvelle permette, parallèlement à une mobilisation de capitaux plus large dans le secteur privé, de pallier rapidement une crise du logement sans précédent qui ne peut attendre plus longtemps des solutions efficaces. »

Il fait confiance à un Gouvernement qui ne veut pas donner d'argent pour la construction de logements, qui ne veut pas donner de crédits suffisants pour les dommages de guerre.

Je suis convaincu, comme tous les membres du parti communiste, comme la grande majorité des Français, qu'il est possible de changer cette politique. Le moyen d'avoir des logements, c'est que le peuple français impose une politique de paix. Ce n'est qu'à cette seule condition qu'il sera possible de promettre sérieusement un toit pour chaque famille française. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion des articles du projet de loi.

(Le Conseil décide de passer à la discussion des articles.)

M. le président. La commission des finances propose de procéder à la discussion des articles dans l'ordre suivant :

1° Articles concernant l'équipement des services civils :

Etat A. — Article 1^{er}.

Article 1^{er} bis.

Articles 10 et 11.

Etat H et paragraphe 1^{er} de l'article 11 bis.

Etat G et paragraphe 2 de l'article 11 bis.

Articles 11 ter à 15 bis.

Articles 25 à 27 ter A.

2° Articles concernant les investissements économiques et sociaux :

Etat D et article 4.

Etat E et article 5.

Etat B et article 2 (sauf chap. 60-50 et total inscrit à l'article 2 réservés jusqu'à l'examen des articles concernant les dommages de guerre).

Article 6.

Articles 16 à 23.

Articles 27 quater à 27 sexies.

3° Articles concernant les dommages de guerre :

Article 7.

Chapitre 60-50 de l'état B et total inscrit à l'article 2.

Etat F et article 8.

Article 9.

Etat C et article 3.

Articles 3 bis à 3 quater.

Article 24.

Articles 28 à 56 dans l'ordre numérique.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Je donne lecture de l'article 1^{er} :

« Art. 1^{er}. — 1. — Il est ouvert aux ministres, au titre des dépenses d'investissement des services civils, des autorisations de programme d'un montant de 185.694.181.000 francs et des crédits de paiements d'un montant de 191.818.690.000 francs.

« Ces autorisations de programme et ces crédits de paiement s'appliquent :

« Aux opérations imputables sur le titre V : « Investissements exécutés par l'Etat » à concurrence de 69.572.192.000 francs pour les autorisations de programme et de 71.155.052.000 francs pour les crédits de paiement ;

« Aux opérations imputables sur le titre VI : « Investissements exécutés avec le concours de l'Etat (A. Subventions et participations) » à concurrence de 116.121.989.000 francs pour les autorisations de programme et de 120.663.638.000 francs pour les crédits de paiement.

« Ces autorisations de programme et ces crédits de paiement sont répartis par service et par chapitre conformément à l'état A annexé à la présente loi.

« Les autorisations de programme prévues au présent article seront couvertes, tant par les crédits de paiement ouverts par la présente loi, que par les crédits de paiement à ouvrir sur des exercices ultérieurs.

« II. — Est annulée l'autorisation de programme d'un montant de 30 milliards de francs accordée au titre du chapitre 901 du budget des finances (I. — Charges communes) par la loi n° 52-1 du 3 janvier 1952 relative au développement des crédits affectés aux dépenses d'équipement des services civils pour l'exercice 1952. »

L'article 1^{er} est réservé jusqu'au vote des chapitres figurant à l'état A annexé.

Je donne lecture de cet état :

ETAT A

Tableau, par service et par chapitre, des autorisations de programme ou de promesse et des crédits de paiement accordés au titre des dépenses d'investissements des services civils pour l'exercice 1953.

Affaires étrangères.

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

6^e partie. — Equipement culturel et social.

« Chap. 56-20. — Relations culturelles avec l'étranger. — Acquisitions immobilières, construction et grosses réparations d'immeubles appartenant à l'Etat :

« Autorisations de programme ou de promesse, 265.600.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 181.600.000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 56-20.

(Le chapitre 56-20 est adopté.)

7^e partie. — Equipement administratif et divers.

M. le président. « Chap. 57-10. — Achat et aménagement d'immeubles diplomatiques et consulaires :

« Autorisations de programme ou de promesse, 26.460.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 26.460.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 57-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance :

« Autorisations de programme ou de promesse. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT

A. — Subventions et participations.

6^e partie. — Equipement culturel et social.

« Chap. 66-20. — Relations culturelles avec l'étranger. — Participation à des acquisitions ou à des travaux de construction :

« Autorisations de programme ou de promesse, néant.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

7^e partie. — Equipement administratif et divers.

« Chap. 67-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance :

« Autorisation de programme ou de promesse. »

« Crédits de paiements pour l'exercice 1953, mémoire. »

Nous passons au titre V concernant l'agriculture.

Je suis saisi d'une motion (n° 59) présentée par M. Primet et les membres du groupe communiste, proposant le renvoi devant la commission des finances des chapitres figurant au Titre V de l'Agriculture.

La parole est à M. Primet.

M. Primet. Je retire ma motion.

M. le président. La motion est retirée.

Agriculture.

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

1^{re} partie. — Agriculture.

« Chap. 51-20. — Equipement des services vétérinaires :

« Autorisations de programme ou de promesse, 230.999.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 106 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 51-22. — Equipement du service des haras :
« Autorisations de programme ou de promesse, 6.750.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 4.750.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 51-30. — Equipement des services agricoles et des centres d'essais démonstratifs :

« Autorisations de programme ou de promesse, 150 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 100 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 51-32. — Service de la protection des végétaux. — Equipement :

« Autorisations de programme ou de promesse, 121 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 67 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 51-50. — Répression des fraudes. — Equipement :

« Autorisations de programme ou de promesse, 5 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 5 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 51-60. — Grands travaux d'hydraulique et d'équipement agricoles :

« Autorisations de programme ou de promesse, 315.999.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 375.433.000 francs. »

Par amendement (n° 60), M. Primet et les membres du groupe communiste proposent aux autorisations de programme, de réduire le crédit de ce chapitre de 1.000 francs.

La parole est à M. Primet.

M. Primet. Nous retirons l'amendement.

M. le président. L'amendement est retiré.

Personne ne demande la parole sur le chapitre 51-60 ?...

Je le mets aux voix.

(Le chapitre 51-60 est adopté.)

M. le président. « Chap. 51-62. — Aménagement de points d'alimentation en eau potable :

« Autorisations de programme, 749.999.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 404 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 51-70. — Travaux prévus par la loi du 7 juin 1951 :

« Autorisations de programme, 500 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 250 millions de francs. »

Par amendement (n° 61), M. Primet et les membres du groupe communiste proposent, aux autorisations de programme, de réduire le crédit de ce chapitre de 1.000 francs.

La parole est à M. Primet.

M. Primet. Nous retirons l'amendement.

M. le président. L'amendement est retiré.

Personne ne demande la parole sur le chapitre 51-70 ?

Je le mets aux voix.

(Le chapitre 51-70 est adopté.)

M. le président. « Chap. 51-72. — Mise en valeur des landes de Gascogne :

« Autorisations de programme, 120 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 250 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 51-78. — Aménagement du centre de recherches et d'expérimentation du génie rural et construction de bâtiments administratifs :

« Autorisations de programme, 282 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 145 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 51-80. — Travaux d'équipement des eaux et forêts :

« Autorisations de programme, 919.999.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 536.279.000 francs. » — (Adopté.)

6^e partie. — Equipement culturel et social.

« Chap. 56-30. — Etablissements d'enseignement agricole. — Equipement :

« Autorisations de programme, 797.999.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 403 millions de francs. »

M. le président. Par amendement, M. Brousse propose de réduire le crédit de ce chapitre de 1.000 francs.

M. Martial Brousse. Je retire cet amendement.

M. le président. L'amendement est retiré.

Personne ne demande la parole sur le chapitre 56-30 ?...

Je le mets aux voix.

(Le chapitre 56-30 est adopté.)

7^e partie. — Equipements administratif et divers.

« Chap. 57-99. — Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance :

« Autorisations de programme. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953 : mémoire. »

TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXECUTES AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT

A. — Subventions et participations.

1^{re} partie. — Agriculture.

« Chap. 61-30. — Subventions aux agriculteurs et à leurs organisations professionnelles pour l'amélioration des techniques de production (semences, cheptel, matériels divers) :

« Autorisations de programme, 50 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 40 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 61-32. — Subventions pour la vulgarisation des progrès techniques et les villages et zones témoins :

« Autorisations de programme, 200 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 300 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 61-60. — Subventions d'équipement pour le génie rural :

« Autorisations de programme, 10.679.998.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 9.705.038.000 francs. »

La parole est à M. Driant.

M. Driant, rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture. J'ai demandé la parole sur le chapitre 61-60, au nom de la commission de l'agriculture, pour inviter le Gouvernement à prendre l'engagement que, dans toute la mesure du possible et chaque fois qu'un crédit pourra être dégagé sur le chapitre « Subventions d'équipement pour le génie rural », on réserve ce crédit disponible à l'amélioration des adductions d'eau, c'est-à-dire à un effort maximum pour 1953.

M. Henri Cornat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Cornat.

M. Henri Cornat. Je voudrais attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur le point suivant : il a été beaucoup question d'investissements ; on les a déclarés insuffisants ; on a même déploré le manque d'un plan cohérent, d'un plan d'ensemble, pour les investissements agricoles. Mais lorsque ces investissements sont réalisés, je voudrais que le Gouvernement veuille de très près à les rendre rentables. Nous n'investissons pas pour investir ; nous n'investissons pas pour avoir un potentiel de production disponible. Il faut produire et vendre et rendre les investissements rentables. Or, dans certains cas, la politique d'importation est telle que les investissements récemment réalisés se traduisent par l'impossibilité, pour ceux qui les ont réalisés, de vendre leurs produits sur le marché français.

Il y a là un problème très grave, car on pourrait se demander si on a eu raison, il y a trois ans, d'engager des dépenses très importantes dans un domaine que je connais plus particulièrement: il s'agit de la fabrication du fromage de Hollande, au sujet de laquelle nos laiteries coopératives ont été incitées, encouragées à faire des immobilisations considérables avec l'aide des prêts du crédit agricole, et aujourd'hui, elles se trouvent, en raison des importations importantes négociées avec la Hollande, dans l'impossibilité d'écouler leurs produits, alors qu'elles détiennent en stock de quoi alimenter le marché français pendant six mois!

M. Pierre Boudet. Cela arrange la balance des comptes!

M. Camille Laurens, ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre. Mes chers collègues, je voudrais brièvement m'associer aux préoccupations qui ont été exprimées au cours de cette soirée par les différents orateurs qui se sont penchés sur les problèmes agricoles. Je veux remercier en particulier M. le président Dulin, le rapporteur de la Commission de l'agriculture M. Driant, M. Brousse et M. Boudet qui, au cours de l'après-midi, ont exprimé leur opinion et manifesté le désir de voir l'équipement rural se développer dans de meilleures conditions au cours des années prochaines.

A M. Driant, je voudrais dire qu'en ce qui concerne le désir qu'il vient d'exprimer d'avoir des crédits plus importants pour les adductions d'eau, j'ai pensé — c'est une idée que vous m'avez suggérée au cours des derniers débats — qu'il était intéressant d'établir un programme commun pour l'alimentation en eau et l'électrification, qui constituent fréquemment des équipements complémentaires, l'option étant possible au stade départemental entre les deux catégories pour l'utilisation de la dotation qui pourrait être accordée.

D'autre part, certains travaux fort utiles, mais d'importance financière moindre, concernant la voirie et les aménagements de village pourront motiver des décisions prises sur le plan départemental sur des dotations globales allouées par le ministère.

A M. Cornat je tiens à donner des apaisements en ce qui concerne le programme de production. Il est bien entendu que notre programme de production une fois établi doit être soutenu par un plan de financement. Il doit permettre le développement des productions qui sont jugées comme devant être poussées pour un meilleur ravitaillement de la nation.

Je voudrais faire remarquer à l'honorable sénateur qu'en ce qui concerne la production laitière on a pu constater depuis l'automne dernier une régularité dans les cours qui sont établis sur les différents marchés, cours qui ont permis en particulier à la production beurrière de se trouver avantagés par rapport aux cours de l'an dernier.

Cette régularité provient précisément de ce que nous avons pu réaliser le contrôle absolu des contingents d'importation en ne mettant en circulation que lorsque le marché l'exigeait.

Nous pourrions maintenir cette méthode dans l'avenir. Elle permet en effet de considérer les importations comme des appoints pour soulager, à un moment déterminé, la production française insuffisante pour assurer un approvisionnement normal de la nation. *(Applaudissements.)*

M. le président. Je suis saisi d'une motion (n° 62), présentée par M. Primet et les membres du groupe communiste, tendant à renvoyer le chapitre 61-60 à la commission.

Monsieur Primet, maintenez-vous votre motion ?

M. Primet. Je la retire, monsieur le président.

M. le président. La motion est retirée.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 61-60 aux chiffres de la commission.

(Le chapitre 61-60 est adopté.)

M. le président. « Chap. 61-70. — Subventions d'équipement pour le génie rural. — Remembrement et regroupement culturel :

« Autorisations de programme, 1.700 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 1.580 millions de francs. »

Sur ce chapitre, je suis saisi d'une motion (n° 63), présentée par M. Primet et les membres du groupe communiste, qui tend à renvoyer ce chapitre à la commission.

M. Primet. Je retire cette motion, monsieur le président.

M. le président. La motion est retirée.

Par amendement, M. Brousse propose de réduire le crédit de ce chapitre de 1.000 francs.

La parole est à M. Brousse.

M. Martial Brousse. Monsieur le ministre, je voudrais, à ce sujet, vous faire observer — ce que vous savez certainement déjà — combien le remembrement est difficile à mener à bien, et cela pour une foule de raisons.

Il est à peu près impossible de faire des améliorations culturelles pourtant indispensables avant un laps de temps tellement long que nous n'en verrons probablement pas les effets.

Je voudrais donc demander à M. le ministre s'il ne serait pas possible de pousser, en même temps que le remembrement proprement dit, le recrutement culturel et de mettre en œuvre toutes les possibilités de votre ministère pour que ce recrutement culturel soit mené en même temps que le remembrement.

Je sais que cette opération n'est pas aussi poussée et qu'elle ne donne pas tout à fait les mêmes résultats que le remembrement. Elle permettrait, pourtant, dans de nombreux cas, d'améliorer sensiblement la situation parcellaire des agriculteurs.

A ce propos je voudrais vous indiquer que ce remembrement n'est pas aussi rapide que nous le désirerions. Cela tient en partie à bien des circonstances et, en partie, au fait que les services du génie rural ne sont pas suffisamment étoffés. Je sais, pour l'avoir vu dans mon département, quelle est la valeur et le dévouement des agents du génie rural sur le plan départemental. Je sais qu'ils font tout ce qu'ils peuvent et même plus qu'on pourrait leur demander, pour mener à bien ce remembrement, mais il y a des économies qui coûtent fort cher au pays. La réduction des crédits pour le génie rural en est une.

Je voudrais que l'on comprenne que la productivité de l'agriculture sera d'autant plus grande que le remembrement sera poussé à fond et que, dans les années qui viennent, on aura mis tout en œuvre à cet effet. Or, en premier lieu, il faut donner à ceux qui en sont les promoteurs les moyens nécessaires pour qu'ils puissent mener à bien leur tâche.

M. le ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Je remercie M. le sénateur Brousse d'avoir bien voulu souligner l'importance du remembrement dans l'amélioration de la productivité agricole. Il a bien fait d'indiquer qu'il fallait agir sur deux plans; d'un côté, améliorer les services techniques du génie rural, et je suis heureux qu'il ait rappelé les services que rendent les fonctionnaires de cette administration; d'un autre côté, améliorer l'application de la loi, de manière à rendre l'action des services plus souple et plus efficace.

La double préoccupation exprimée par M. le sénateur Brousse, je la fais mienne, et il peut être assuré que, dans les jours qui viennent, à la fois sur le plan administratif et sur le plan parlementaire, je demanderai les mesures qui permettront d'améliorer sensiblement la cadence du remembrement des exploitations agricoles.

M. Martial Brousse. Après les explications de M. le ministre, et dans l'espoir que ses intentions se réaliseront, je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement est retiré.

Personne ne demande plus la parole sur le chapitre 61-70 ?...

Je le mets aux voix avec les chiffres de la commission.

(Le chapitre 61-70 est adopté.)

M. le président. « Chap. 61-72. — Subventions d'équipement pour le génie rural. — Habitat rural :

« Autorisations de programme ou de promesse, 1.499 millions 999.000 francs. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 1.050 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 61-80. — Subventions d'équipement pour les eaux et forêts :

« Autorisations de programme ou de promesse, 95 millions 900.000 francs. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 50 millions 500.000 francs. » — (Adopté.)

6^e partie. — Equipement culturel et social.

« Chap. 66-80. — Subventions de premier établissement aux établissements d'apprentissage agricole reconnus par l'Etat :

« Autorisations de programme ou de promesse, 50 millions de francs. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 25 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 66-40. — Subvention d'équipement pour l'institut national de la recherche agronomique :

« Autorisations de programme ou de promesse, 424 millions 250.000 francs. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 211 millions de francs. » — (Adopté.)

7^e partie. — Equipements administratifs et divers.

« Chap. 67-99. — Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance :

« Autorisations de programme ou de promesse, » ;

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

Anciens combattants et victimes de la guerre.

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT.

7^e partie. — Equipements administratif et divers.

« Chap. 57-90. — Equipement des services :

« Autorisations de programme ou de promesse, 14 millions 600.000 francs. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 14 millions 600.000 francs. »

M. Radius. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Radius.

M. Radius. Sur ce chapitre, je voudrais présenter une simple remarque, mais qui a son importance. Elle s'adresse autant au ministre des anciens combattants et victimes de la guerre qu'au ministre des affaires étrangères et même au président du conseil. Il y a quelques jours, nous avons eu l'occasion, ici, d'évoquer la situation des archives de la déportation du dépôt d'Arosen. Cela m'a valu un certain courriel. Je ne croyais pas voir confirmer aussi rapidement mes craintes. On me signale que le candidat au poste de direction des archives d'Arosen serait un ancien nazi authentique, inscrit au parti depuis 1932. Je prierais donc le Gouvernement de faire une enquête et de prendre les mesures qui s'imposent.

M. André Marie, ministre de l'éducation nationale. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. L'honorable sénateur a dit que sa question intéressait trois ministres, qu'il a expressément cités. A la vérité, elle en concerne un quatrième qu'il n'a pas cité, le ministre de l'éducation nationale, dont dépendent les archives.

M. Radius. Excusez-moi.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je ne connaissais pas cette intention probable des services de proposer à ma signature la nomination du fonctionnaire dont vous m'avez parlé. Je n'ai pas besoin de vous dire, monsieur Radius, que le fait même que vous ayez appelé mon attention sur ce point m'amènera, dès demain, à examiner ses titres soit d'une façon favorable, soit d'une façon très réservée, suivant les indications du dossier et suivant les indications que vous-même vous venez de me donner.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?..

Je mets aux voix le chapitre 57-90.

(Le chapitre 57-90 est adopté.)

M. le président. « Chapitre 57-99. — Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance :

« Autorisations de programmes ou de promesses, ».

« Crédit de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

Nous en arrivons aux chapitres de l'éducation nationale.

Par amendement (n° 53), M. Primet et les membres du groupe communiste ont déposé une motion préjudicielle ainsi rédigée :

« Le Conseil de la République décide de surseoir à la discussion de la partie du budget des investissements relative à l'éducation nationale jusqu'au dépôt d'une lettre rectificative tendant à la mise en application à partir de 1953 du plan quinquennal Le Gorgeu. »

M. Primet. Je retire cette motion.

M. le président. La motion est retirée.

Je donne lecture des chapitres.

Education nationale.

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

5^e partie. — Logement et urbanisme.

« Chap. 55-80. — Service des eaux de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Equipement :

« Autorisations de programme ou de promesse, 75.500.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 62.500.000 francs. » — (Adopté.)

6^e partie. — Equipement culturel et social.

« Chap. 56-10. — Etablissements d'enseignement supérieur. — Equipement :

« Autorisations de programme ou de promesse, 130 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 325 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 56-15. — Etablissements d'enseignement supérieur. — Equipement (plan quinquennal) :

« Autorisations de programme ou de promesse, 494.999.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 75 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 56-20. — Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Equipement :

« Autorisations de programme ou de promesse, 1.206.999.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 3.745 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 56-21. — Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Equipement (loi de programme) :

« Autorisations de programme ou de promesse, ».

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 650 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 56-25. — Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Equipement (plan quinquennal) :

« Autorisations de programme ou de promesse, 1.403 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 273 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 56-40. — Ecoles nationales et établissements d'enseignement technique. — Equipement :

« Autorisations de programme ou de promesse, 707.719.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 1.593 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 56-41. — Ecoles nationales et établissements d'enseignement technique. — Equipement (loi de programme) :

« Autorisations de programme ou de promesse, ».

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 450 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 56-42. — Centres d'apprentissage. — Equipement:
« Autorisations de programme ou de promesse, 1.216 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 3.590 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 56-43. — Centres d'apprentissage. — Equipement (loi de programme):

« Autorisations de programme ou de promesse. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 920 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 56-44. — Etablissements d'enseignement maritime (loi de programme):

« Autorisations de programme ou de promesse. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953. »

« Chap. 56-45. — Ecoles nationales et établissements d'enseignement technique. — Equipement (plan quinquennal):

« Autorisations de programme ou de promesse, 595 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 90 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 56-46. — Centres d'apprentissage. — Equipement (plan quinquennal):

« Autorisations de programme ou de promesse, 2.005 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 380 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 56-50. — Etablissements d'éducation physique et sportive. — Equipement:

« Autorisations de programme ou de promesse, 278.999.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 355 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 56-70. — Manufactures nationales, mobilier national et écoles d'art nationales. — Equipement en matériel:

« Autorisations de programme ou de promesse, 7 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 7 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 56-72. — Musées nationaux. — Travaux d'équipement:
« Autorisations de programme ou de promesse, 253.499.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 64 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 56-80. — Monuments historiques. — Travaux d'équipement:

« Autorisations de programme ou de promesse, 1.099.999.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 870 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 56-82. — Bâtiments civils et palais nationaux. — Travaux d'équipement:

« Autorisations de programme ou de promesse, 585.920.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 458 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 56-90. — Frais d'études et de contrôle des travaux d'équipement:

« Autorisations de programme ou de promesse. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 15 millions de francs. » — (Adopté.)

7^e partie. — Equipements administratifs et divers.

« Chap. 57-60. — Extension des archives nationales:

« Autorisations de programme ou de promesse, 3 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 8 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 57-80. — Construction d'immeubles nécessaires au fonctionnement des administrations et services publics de l'Etat:

« Autorisations de programme ou de promesse, 800 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 600 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 57-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance:

« Autorisations de programme ou de promesse. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXECUTES AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT

A. — Subventions et participations.

6^e partie. — Equipement culturel et social.

« Chap. 66-10. — Subvention d'équipement au centre national de la recherche scientifique:

« Autorisations de programme ou de promesse, 245 millions 149.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 240 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 66-12. — Subventions d'équipement aux universités et établissements d'enseignement supérieur:

« Autorisations de programme ou de promesse, 1.599 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 2.970 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 66-13. — Subventions d'équipement aux universités et établissements d'enseignement supérieur (loi de programme):

« Autorisations de programme ou de promesse. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 420 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 66-15. — Subventions d'équipement aux universités et établissements d'enseignement supérieur (plan quinquennal):

« Autorisations de programme ou de promesse, 2.305 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 375 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 66-20. — Subventions d'équipement aux établissements du second degré n'appartenant pas à l'Etat:

« Autorisations de programme ou de promesse, 865 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 1.300 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 66-21. — Subventions d'équipement aux établissements du second degré n'appartenant pas à l'Etat (loi de programme):

« Autorisations de programme ou de promesse. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 350 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 66-25. — Subventions d'équipement aux établissements du second degré n'appartenant pas à l'Etat (plan quinquennal):

« Autorisations de programme ou de promesse, 1.597 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 252 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 66-30. — Subventions d'équipement pour les établissements du premier degré:

« Autorisations de programme ou de promesse, 4.699.999.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 17.800 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 66-31. — Subventions d'équipement pour les établissements du premier degré (loi de programme):

« Autorisations de programme ou de promesse. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 2.298 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 66-35. — Subventions d'équipement pour les établissements du premier degré (plan quinquennal) :

« Autorisations de programme ou de promesse, 6.425 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 80 millions de francs. »

Par amendement (n° 64) M. Primet et les membres du groupe communiste proposent de réduire le crédit inscrit à ce chapitre de 1.000 francs.

La parole est à M. Primet.

M. Primet. Nous retirons cet amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement est retiré.

Personne ne demande la parole sur le chapitre 66-35.

Je le mets aux voix.

(Le chapitre 66-35 est adopté.)

M. le président. « Chap. 66-40. — Subventions d'équipement aux établissements d'enseignement technique :

« Autorisations de programme ou de promesse, 305 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 407 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 66-41. — Subventions d'équipement aux établissements d'enseignement technique (loi de programme) :

« Autorisations de programme ou de promesse, »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 200 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 66-45. — Subventions d'équipement aux établissements d'enseignement technique (plan quinquennal) :

« Autorisations de programme ou de promesse, 400 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 55 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 66-50. — Subventions d'équipement pour l'éducation physique et les sports :

« Autorisations de programme ou de promesse, 755 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 1.230 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 66-60. — Subventions d'équipement aux bibliothèques :

« Autorisations de programme ou de promesse, 254.999.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 249 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 66-70. — Subventions d'équipement aux salles de spectacles, conservatoires et écoles de musique :

« Autorisations de programme ou de promesse, 25 millions de francs.

« Crédit de paiement pour l'exercice 1953, 42 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 66-72. — Subventions d'équipement aux musées :

« Autorisations de programme ou de promesse, 27 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 38 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 66-90. — Subventions d'équipement social :

« Autorisations de programme ou de promesse, 979.999.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 244 millions de francs. » — (Adopté.)

7^e partie. — Equipements administratifs et divers.

« Chap. 67-60. — Subvention d'équipement aux archives départementales :

« Autorisations de programme ou de promesse, 55 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 38.800.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 67-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance :

« Autorisations de programme ou de promesse, »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

Etats associés.

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

7^e partie. — Equipements administratifs et divers.

« Chap. 57-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance :

« Autorisations de programme ou de promesse. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

8^e partie. — Investissements hors de la métropole.

« Chap. 58-90. — Equipement dans les Etats associés :

« Autorisations de programme ou de promesse, 100 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 300 millions de francs. » — (Adopté.)

Finances et affaires économiques.

I. — CHARGES COMMUNES

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

3^e partie. — Transports, communications et télécommunications.

« Chap. 53-00. — Subvention d'équipement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (2^e section) :

« Autorisations de programme ou de promesse, 8.399.999.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 8.400 millions de francs. » — (Adopté.)

7^e partie. — Equipements administratifs et divers.

« Chap. 57-00. — Opérations foncières et immobilières nécessaires au fonctionnement des administrations et services publics de l'Etat :

« Autorisations de programme ou de promesse, 4 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 4 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 57-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance :

« Autorisations de programme ou de promesse. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

II. — SERVICES FINANCIERS

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

4^e partie. — Entreprises industrielles et commerciales.

« Chap. 54-90. — Participations de l'Etat (souscription et libération d'actions) :

« Autorisations de programme ou de promesse, 1.500 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 1.500 millions de francs. » — (Adopté.)

7^e partie. — Equipements administratifs et divers.

« Chap. 57-90. — Equipement des services financiers :

« Autorisations de programme ou de promesse, 571.863.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 500 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 57-92. — Travaux de revision des documents cadastraux résultant du remembrement :

« Autorisations de programme ou de promesse, mémoire.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

« Chap. 57-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance :

« Autorisations de programme ou de promesse. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

III. — AFFAIRES ECONOMIQUES

TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXECUTES AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT

A. — Subventions et participations.

7^e partie. — Equipements administratif et divers.

« Chap. 67-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance :

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

8^e partie. — Investissements hors de la métropole.

« Chap. 68-00. — Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social des départements d'outre-mer (section générale) :

« Autorisation de programme ou de promesse, 1.691 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 1.492 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 68-02. — Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social des départements d'outre-mer (sections territoriales) :

« Autorisations de programme ou de promesse, 2.308.999.000 francs

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 3.708 millions de francs. » — (Adopté.)

France d'outre-mer.

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

7^e partie. — Equipements administratif et divers.

« Chap. 57-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance :

« Autorisations de programme ou de promesse, ».

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

8^e partie. — Investissements hors de la métropole.

« Chap. 58-90. — Installations radioélectriques dans les territoires d'outre-mer :

« Autorisations de programme ou de promesse, mémoire.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXECUTES AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT

A. — Subventions et participations.

7^e partie. — Equipements administratif et divers.

« Chap. 67-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance :

« Autorisations de programme ou de promesse, ».

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

8^e partie. — Investissements hors de la métropole.

« Chap. 68-90. — Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (section générale) :

« Autorisation de programme ou de promesse, 13 milliards de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 11.449 millions de francs. » — (Adopté.)

M. Razac, rapporteur pour avis de la commission de la France d'outre-mer. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la France d'outre-mer.

M. Razac, rapporteur pour avis. Je veux simplement préciser devant l'Assemblée que la commission de la France d'outre-mer

a donné un avis favorable à l'abattement d'un million de francs effectué sur les crédits par la commission des finances à l'effet d'obtenir du Gouvernement le respect des dispositions de la loi du 3 janvier 1952 tendant à établir l'état des annexes budgétaires. La commission de la France d'outre-mer rejoint l'avis de la commission des finances, car, en l'état actuel de la forme des documents, il est pratiquement impossible d'étudier des sujets aussi techniques.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Louis Jacquinot, ministre de la France d'outre-mer. Je répondrai à M. Razac lorsque M. Saller aura parlé sur le chapitre 68-92.

M. le président. Personne ne demande plus la parole sur le chapitre 68-90 ?...

Je mets aux voix.

(Le chapitre 68-90 est adopté.)

M. le président. « Chap. 68-92. — Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (section des territoires) :

« Autorisations de programme ou de promesse, 38.750 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 32.199 millions de francs. »

La parole est à M. Saller.

M. Saller. Je m'excuse, mesdames, messieurs, d'interrompre le rythme un peu rapide auquel nous votons le budget des investissements, mais j'ai failli ne pas m'y reconnaître et, par suite, être pris de court.

M. Abel-Durand. Vous n'êtes pas le seul !

M. Saller. Je serai assez bref, comme à mon habitude, mais j'estime que les crédits concernant le développement économique et social des territoires d'outre-mer ne peuvent pas être votés sans que l'attention de notre assemblée ne soit appelée sur certains points. Mes observations seront de deux sortes. La première portera sur l'insuffisance de ces crédits, aussi bien dans le budget de reconstruction et d'équipement — c'est l'ancien titre qui a été donné à ce budget ; il en change tout le temps, si bien qu'on finit pas ne plus s'y reconnaître — que dans le budget des investissements économiques et sociaux que vous allez voter tout à l'heure.

L'ensemble des crédits concernant le développement économique et social des territoires d'outre-mer s'élève à 83 milliards sur un budget consacré aux investissements d'un total de 1.000 milliards, c'est-à-dire que, pour une question aussi importante que le développement économique et social de tous les territoires d'outre-mer, lesquels comptent une trentaine de millions d'habitants, l'Etat consacre 8 p. 100 de ses crédits, ce qui, malgré l'augmentation légère par rapport aux crédits de 1952, me paraît totalement insuffisant, ce qui démontre une erreur du Gouvernement. Le Gouvernement n'accorde à ce problème qu'un intérêt relatif alors que, pour tous ceux qui réfléchissent, c'est dans la mise en valeur des territoires d'outre-mer que le Gouvernement peut trouver la solution de tous les problèmes économiques qui se posent à son attention et que nos rapporteurs lui ont signalés au cours de la discussion de ces propositions financières : des problèmes d'approvisionnement en matières premières, des problèmes de débouchés pour la production métropolitaine et des problèmes de balance des comptes du franc.

Je l'ai déjà dit tout dernièrement à l'occasion de la discussion du budget de fonctionnement du ministère des affaires économiques : si, véritablement, la métropole veut trouver les matières premières dont elle a besoin, si elle veut véritablement développer ses exportations au point de résorber le chômage et de donner le plein emploi à ses différentes industries, si véritablement la métropole veut réduire le déficit de sa balance des comptes, ce n'est que dans le développement de la production et de la consommation dans les territoires d'outre-mer que se trouve la solution du problème, car c'est là seulement que l'on peut trouver une sous-consommation et des richesses naturelles que l'on peut développer aussi bien pour approvisionner la métropole que pour trouver des débouchés à ses industries de production.

En n'accordant que 83 milliards, le Gouvernement, ou plutôt les administrations qui en fait régissent l'Etat, parce que c'est cela qui existe, prouvent qu'elles n'ont pas encore saisi tous les éléments du problème et qu'elles n'ont pas encore aperçu la véritable solution.

Je le regrette beaucoup et je dois dire à cette tribune, une fois de plus, en profitant de l'attention que vous m'avez toujours accordée mes chers collègues, quand j'ai parlé de ces problèmes, qu'il serait plus que temps que l'on finisse par comprendre dans les milieux administratifs et dans les milieux gouvernementaux, monsieur le ministre,...

M. le ministre de la France d'outre-mer. Seul le Gouvernement est responsable.

M. Saller. C'est une fiction dont nous nous contentons encore, mais je voudrais convaincre les administrations — parce que je suis beaucoup plus persuadé que, lorsque je les aurai convaincues, nous serons près de la solution du problème — que la France ne peut pas se sortir de ses difficultés économiques et financières si elle ne fait pas un effort énorme pour la mise en valeur de ses territoires d'outre-mer. Voilà la première observation que je voulais vous présenter.

Ma deuxième observation a déjà été présentée par nos rapporteurs, en particulier par M. le rapporteur général Berthoin. Elle ne tient pas seulement à la présentation du document qui nous est soumis aujourd'hui. Cette présentation, comme M. Berthoin l'a excellemment démontré, est mauvaise, parce qu'elle ne permet pas de se rendre compte, pour chacune des grandes activités de la métropole, pour chacun des grands départements ministériels, quel est l'effort qu'il y a lieu d'accomplir.

M. Jean Berthoin, rapporteur général. Très bien !

M. Saller. Elle est mauvaise parce qu'elle confond tous les problèmes, parce qu'elle les présente dans un même document, mélangés de telle sorte qu'un chat n'y trouverait pas ses petits — pardonnez-moi l'expression. Il est temps de revenir à une plus saine présentation du budget, à quelque chose de plus clair, de plus conforme à l'esprit français. (Applaudissements.)

M. le rapporteur général. C'est ce que nous avons demandé ce matin.

M. Saller. Mais j'avoue que M. le ministre de la France d'outre-mer a ajouté à cette mauvaise présentation...

M. le ministre de la France d'outre-mer. Je tiendrai compte de vos observations pour le budget prochain.

M. Saller. ...un manque de respect pour la loi qui m'apparaît quelque peu excessif. A plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de vous demander, mes chers collègues, de prescrire que les crédits d'investissements des territoires d'outre-mer seraient accompagnés d'un certain nombre de justifications. A trois reprises, vous avez voté un texte qui avait été présenté par la commission des finances, et ce texte est devenu l'article 21 de la loi du 3 janvier 1952. Cet article 21 prescrivait que les crédits d'investissements des territoires d'outre-mer seraient accompagnés de trois annexes budgétaires, deux qui valaient affectation de crédits et qui donnaient, par territoire ou par nature d'activité, la répartition de 75 p. 100 des crédits demandés; la troisième qui avait un caractère indicatif et qui donnait, à titre prévisionnel, l'énumération des principaux travaux prévus.

Si vous vous reportez aux documents qui ont été publiés, vous verrez qu'il n'est tenu aucun compte de cette prescription, comme M. le rapporteur général le souligne dans son rapport. On vous produit exactement deux situations des autorisations de programmes antérieurement accordées, qui ne peuvent pas valoir pour les crédits demandés, et quatre répartitions prévisionnelles par territoire et par nature de travaux de 75 p. 100 des crédits proposés, alors que nous avons demandé deux répartitions par territoire et par nature de travaux valant affectation de crédits.

Je sais, monsieur le ministre de la France d'outre-mer, qu'il est difficile de produire ces états, mais je dois attirer votre attention sur le fait que c'est le Parlement qui vote les crédits. Le Parlement a pour mission essentielle d'affecter les crédits provenant des ressources de l'Etat et, cette mission, il ne peut la remplir en toute conscience que s'il sait de quoi il s'agit.

Les états que vous avez fournis, monsieur le ministre, en dehors des omissions matérielles que vous avez reconnues quand le rapporteur de la commission de la France d'outre-mer vous les signalait, contiennent des erreurs.

Je n'en veux relever qu'une seule. Vous avez prévu, pour l'hôpital de Konakry — j'en parle parce qu'il s'agit du territoire que je représente — un crédit d'engagement de 1 milliard. Or, il est avéré, il est démontré par les propositions qui nous ont été officiellement communiquées, que cet hôpital de Konakry va coûter entre 1.300 millions et 1.500 millions. Je vous pose cette simple question: si l'hôpital doit coûter entre

1.300 et 1.500 millions, pourquoi prévoyez-vous 1 milliard et, si votre prévision n'a qu'un caractère purement indicatif, un caractère d'énonciation de la réalisation qui va être effectuée, pourquoi avoir mis, en face de cette réalisation, un chiffre ?

Je pourrais multiplier les exemples, mais le fait est que les justifications que vous avez fournies ont un caractère si peu important, monsieur le ministre, qu'il nous paraît préférable de ne pas en tenir compte.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Vous avez votre évaluation, nous avons la nôtre. Nous pensons que la nôtre est bonne.

M. Saller. Malheureusement, monsieur le ministre, l'évaluation que je vous ai citée est celle qui m'a été communiquée officiellement par l'ancien secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer qui nous a réunis pour nous dire: « Voilà le projet auquel nous sommes arrivés et voilà ce qu'il va coûter. » Je m'excuse, il y a peut-être des divergences d'appréciations entre ministres, mais je suis obligé de m'en tenir à ce qui m'a été dit.

Je ne veux pas vous faire une querelle de détail, monsieur le ministre, parce que ces questions sont trop importantes pour qu'on s'attarde aux détails. Ce que je veux vous demander, aujourd'hui, c'est qu'il nous soit fourni dorénavant deux états représentant réellement une justification des crédits demandés au Parlement et permettant à celui-ci de savoir à quoi il s'engage, dans quelle direction, et quel effort il est amené à accomplir pour la mise en valeur des territoires d'outre-mer.

Telle est l'observation que j'ai désiré ajouter à celle concernant l'insuffisance des crédits. Je m'excuse d'avoir retenu si longtemps votre attention.

M. Jules Castellani. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Castellani.

M. Jules Castellani. Mesdames, messieurs, monsieur le ministre, la commission de la France d'outre-mer, que j'ai eu l'honneur de présider vendredi dernier, en l'absence de M. le président Lafleur retenu dans son territoire, s'est ému, comme vient de le faire notre collègue M. Saller, de l'insuffisance des crédits affectés aux territoires d'outre-mer sur le budget des investissements.

En effet, M. Saller vient de déclarer, et notre rapporteur M. Razac l'a indiqué cet après-midi dans son rapport, que les crédits affectés aux territoires d'outre-mer dans le budget d'investissements ne dépassent guère 8 p. 100 du total de ces investissements.

Il y a lieu de remarquer, comme j'ai essayé de l'indiquer très brièvement en fin d'après-midi, que si nous voulons rétablir véritablement une économie française complètement indépendante, nous devons tenir compte en premier lieu des possibilités, non seulement de la métropole, mais de tous les territoires d'outre-mer. Or, les territoires ne pourront répondre véritablement aux besoins de la métropole que par l'accroissement de la production, et cet accroissement de la production, monsieur le ministre, nous ne l'obtiendrons que par une augmentation des investissements que nous consacrons à cette production dans nos territoires.

Je pense que c'est là un problème extrêmement important qui mérite tout de même une attention complète, une attention vigilante du Gouvernement, et je pense qu'il faudra, dans l'établissement du plan quinquennal, prévoir ce que je viens d'indiquer, c'est-à-dire l'augmentation des crédits affectés aux territoires d'outre-mer pour leur permettre d'accroître d'une manière considérable cette production.

M. Saller vient d'indiquer avec juste raison que ces crédits que nous lisons les uns et les autres sur les budgets ne correspondent pas toujours aux affectations réelles.

M. Saller vient de citer l'exemple d'un hôpital qui est construit en Guinée. Nous pourrions multiplier ces exemples pour d'autres territoires.

Ainsi, les crédits prévus à Madagascar pour la route de Malanga à Tardini, ne correspondent pas aux besoins réels de la construction de cette nouvelle route. Je ne citerai pas d'autres exemples, mais je pense qu'il faut que nous tenions compte des observations qui ont été faites.

Il faut, monsieur le ministre de la France d'outre-mer, d'accord, évidemment, avec le ministre des finances et avec le ministre du budget, que vous arriviez à faire comprendre que la mise en valeur de nos territoires est une nécessité pour l'Union française et je crois que vous aurez alors vraiment fait œuvre utile pour toute l'Union française.

M. le président. Par amendement (n° 12), M. Razac, au nom de la commission de la France d'outre-mer, propose de réduire de 1.000 francs le crédit de ce chapitre.

La parole est à M. Razac.

M. Razac, rapporteur pour avis. Cet amendement, déposé au nom de la commission de la France d'outre-mer, a pour but d'obtenir du Gouvernement le dépôt devant le Parlement d'un projet de loi définissant les objectifs du nouveau plan quadriennal de modernisation et d'équipement de l'Union française et portant autorisation de programme pour la durée d'exécution du plan.

Comme je l'ai exposé devant la commission de la France d'outre-mer, la nécessité de procéder chaque année au vote des crédits d'engagements rend très précaire la réalisation d'une œuvre de longue haleine s'échelonnant sur plusieurs exercices.

Elle entretient dans les organismes d'exécution et les sociétés chargées des travaux une incertitude fâcheuse.

Une loi-programme assurerait une fois pour toutes le volume global des crédits d'engagements pour la durée du plan quadriennal; les organismes d'exécution pourraient ainsi envisager l'ensemble de leurs opérations et répartir plus logiquement leurs efforts. Chaque année, le Parlement voterait une tranche de crédits de paiement et contrôlerait l'exécution du plan.

Une telle disposition, réclamée d'ailleurs par la commission des finances, n'est pas une innovation; elle a été insérée dans la loi du 21 juillet 1950 relative aux dépenses d'investissements pour l'exercice 1950 qui stipule dans son article 6 :

« Avant le 1^{er} octobre 1950, le Gouvernement devra déposer devant le Parlement un projet de loi précisant les objectifs qui doivent être atteints en 1952 dans le cadre du plan de modernisation et d'équipement de la France métropolitaine et de l'Union française, ainsi que les moyens de financement nécessaires pour y parvenir. »

Cette obligation est restée sans effet et le Gouvernement n'a pas déferé au désir du Parlement en déposant le plan de modernisation et d'équipement pour l'ensemble de l'Union française. Peut-être a-t-il reculé devant la complexité de la tâche à entreprendre ?

En ce qui concerne l'outre-mer les objectifs sont plus modestes, les crédits plus réduits, les opérations à entreprendre moins nombreuses. Aussi le Gouvernement sera-t-il peut-être plus sensible à l'invitation de notre assemblée. C'est pour obtenir ces résultats que votre commission de la France d'outre-mer demande au Conseil de la République de se prononcer favorablement sur cet amendement. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la France d'outre-mer.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Je voudrais répondre très brièvement aux différents orateurs et auteurs d'amendements. Je voudrais, tout de suite, protester contre une sorte de prévention contre l'administration exprimée par notre collègue M. Saller qui l'a fort bien connue, puisqu'il a appartenu à cette administration. Chacun sait qu'elle fait son travail avec une conscience, un dévouement et un désintéressement auxquels toutes les Assemblées ont rendu hommage. J'ajoute que ce n'est pas elle qui fixe le volume des crédits, car cette opération la dépasse et en cette matière le Gouvernement est, véritablement, le seul responsable.

Il n'est pas utile que je donne mon accord à ceux qui ont demandé que le plan quadriennal soit spécialement affecté à la production. Il est bien certain qu'immédiatement après la Libération un effort nécessaire, mais quelquefois démesuré, a été entrepris.

Nous ne voulons pas en blâmer ceux qui en furent les auteurs, mais nous pensons tous maintenant que pour supporter les frais qui naissent de ces constructions, heureusement faites, il est nécessaire de développer la production tant sur le plan agricole que sur les plans minier et industriel.

Vous pouvez être certain que les propositions faites par le Gouvernement seront déposées en ce sens.

M. Razac demande que nous déposions une loi-programme. Je ne puis lui donner cette assurance, car, là aussi, le Gouvernement responsable doit en délibérer et je regrette de ne pas lui donner, ce soir, une précision sur ce point. Cependant, j'agirai en ce sens au sein de nos délibérations gouvernementales.

Je voudrais également, d'une manière un peu plus précise, répondre à la question sur laquelle notre collègue M. Saller a

attiré l'attention du Sénat, et vous faire part de mon sentiment à l'égard de la présentation des annexes de développement des crédits qui ont fait l'objet de critiques de la part de M. le rapporteur général et qui ont motivé une réduction indicative de crédits.

Je tiens à attirer spécialement l'attention du Conseil et à lui demander de bien vouloir rétablir le crédit demandé par le Gouvernement et voté par l'Assemblée nationale.

De quoi s'agit-il ? Les programmes de la France d'outre-mer sont soumis à deux instances distinctes: le comité directeur du F. I. D. E. S., d'une part, qui reçoit du Parlement, en application de la loi du 30 avril 1946, une délégation de pouvoirs, et les assemblées locales, spécialement les grands conseils, qui tiennent de la loi du 19 août 1947 le pouvoir d'examiner toute proposition de dépenses qui engage les finances des territoires.

Certes, il pourrait apparaître fâcheux que le Parlement n'eût pas connaissance des lignes générales des programmes pour lesquels des dotations importantes sont accordées.

La loi du 3 janvier 1952 avait à cet effet prescrit l'établissement d'annexes indiquant au Parlement les grandes lignes des opérations envisagées. Mais ces annexes ne peuvent être données dans le détail et acquérir force de loi sans qu'il soit porté atteinte aux pouvoirs que le comité directeur du F. I. D. E. S. et les assemblées locales tiennent du Parlement.

Le Gouvernement pense que le régime établi par les textes législatifs ne peut être profondément modifié par des propositions incidentes dont il serait grave de ne pas peser mûrement les conséquences. En particulier, il serait fâcheux de reprendre aux assemblées locales, sans en avoir largement débattu les pouvoirs que le Parlement leur a donnés. Les lois auxquelles je fais allusion ont, dans le passé, posé un grave problème. Leur interprétation a été difficile. Il serait dangereux d'introduire des dispositions nouvelles qui en compliqueraient encore l'application.

Il faut tenir compte de ces observations et ne pas opposer les assemblées territoriales et le Grand Conseil ou l'ensemble des assemblées locales et les services de la rue Oudinot. C'est pourquoi je demande au Sénat de vouloir bien reprendre les crédits demandés par le Gouvernement et votés par l'Assemblée nationale.

M. Saller. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Saller.

M. Saller. Je n'ai pas voulu apporter de précisions de détail qui ont été d'ailleurs données dans le rapport de M. Berthoin, mais je désire qu'il n'y ait pas d'équivoque non plus sur ce qu'a demandé le Conseil de la République à trois reprises, c'est-à-dire après un examen sérieux des propositions qui lui ont été présentées.

Il ne s'agit pas d'enlever des droits aux assemblées locales; les assemblées locales, en vertu des textes qui les régissent, n'ont qu'un droit d'avis. Il s'agit de donner un cadre aux délibérations des Grands Conseils. Il appartient au Parlement qui vote les crédits, qui se prononce sur le contenu de ces crédits — car vous admettez qu'on ne puisse pas voter 83 milliards de crédits sans savoir ce qu'ils représentent — de contrôler l'exécution des dépenses publiques et de donner ce cadre. Les dispositions qui ont été votées et qui ont fait l'objet de l'article 21 de la loi, dispositions qui s'appliquent aussi bien au Gouvernement qu'à tous les citoyens, ces dispositions n'exigent pas des renseignements de détails, mais une répartition par nature d'activité et par territoire de 75 p. 100 seulement des crédits, en laissant une portion de 25 p. 100, soit un quart, pour les imprévus.

Or, les états qui nous ont été fournis ne donnent pas la répartition par territoire. On a appelé « territoire » un groupe qui, comme l'Afrique occidentale française représente huit territoires, l'Afrique équatoriale française qui en représente quatre autres; on a dénommé les territoires restants « autres territoires »; ils n'ont aucune existence administrative, mais simplement une existence d'opportunité. Ces autres territoires comprennent tous les territoires qui n'ont pas été nommés spécialement.

Je sais qu'il y a quelque difficulté à présenter ces répartitions mais je sais aussi que ces difficultés peuvent être résolues, et je demande à M. le ministre de la France d'outre-mer de concevoir que nous désirons intéresser le Parlement à la mise en valeur des territoires d'outre-mer en lui soumettant des projets dans lesquels il pourra apercevoir la solution des difficultés économiques de la nation et non pas en lui demandant un blanc-seing pour le vote d'un quantum quelconque de milliards à affecter ultérieurement à des projets inconnus.

C'est l'intérêt des territoires d'outre-mer que de fournir les indications nécessaires pour que le Parlement apprécie les difficultés de la mise en valeur des territoires d'outre-mer. Si nous n'observons pas cette précaution élémentaire, nous n'arriverons pas à intéresser la nation à cette œuvre, nous n'arriverons pas à sortir la nation de ses difficultés.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Je ne crois pas que l'on puisse modifier pour l'instant la situation; il faudrait déposer un projet ou une proposition de loi qui serait alors examinée.

M. Saller. Depuis 1946, nous attendons du Gouvernement qu'il nous présente, comme il l'avait promis, une loi sur les attributions des assemblées locales. Mais nous n'avons pas encore ce projet.

M. le président. Monsieur le rapporteur général, je crois avoir compris que M. le ministre de la France d'outre-mer demandait la reprise des chiffres de l'Assemblée nationale.

M. le rapporteur général. Oui, monsieur le président, mais la commission maintient sa position.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. Je consulte le Conseil de la République sur la prise en considération, demandée par M. le ministre de la France d'outre-mer, du chiffre adopté par l'Assemblée nationale.

(La prise en considération n'est pas adoptée.)

M. le président. Maintenez-vous votre amendement, monsieur Razac ?

M. Razac, rapporteur pour avis. Oui, monsieur le président.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement, accepté par la commission.
(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le chapitre 68-92, avec le chiffre de 32.198.999.000 francs, résultant du vote de l'amendement de M. Razac.

(Le chapitre 68-92, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 68-94. — Subventions pour l'équipement public des territoires d'outre-mer :

« Autorisations de programme ou de promesse, 110 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 150 millions de francs. » — *(Adopté.)*

Industrie et commerce.

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

2^e partie. — *Energie et mines.*

« Chap. 52-10. — Recherches géologiques, géophysiques et minières dans la métropole :

« Autorisations de programme ou de promesse, 144.999.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 60 millions de francs. » — *(Adopté.)*

7^e partie. — *Equipements administratif et divers.*

« Chap. 57-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance :

« Autorisation de programme ou de promesse, »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ÉTAT

A. — Subventions et participations.

2^e partie. — *Energie et mines.*

« Chap. 62-06. — Subvention d'équipement au bureau de recherches des pétroles :

« Autorisations de programme ou de promesse : 1.800 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 4.600 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 62-10. — Avances ou subventions d'équipement aux entreprises de recherches ou de prospections minières :

« Autorisations de programme ou de promesse, 155 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 40 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 62-20. — Subvention à Electricité de France pour l'équipement de la chute d'Ottmarsheim :

« Autorisations de programme ou de promesse, 156.300.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 220.300.000 francs. » — *(Adopté.)*

7^e partie. — *Equipements administratif et divers.*

« Chap. 67-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance :

« Autorisations de programme ou de promesse, »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

Intérieur.

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

7^e partie. — *Equipements administratif et divers.*

« Chap. 57-40. — Equipement de la sûreté nationale :

« Autorisations de programme ou de promesse, 782 millions 500.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 325 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 57-90. — Equipement en matériel de transmissions :

« Autorisations de programme ou de promesse, 55 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 95 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 57-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance :

« Autorisations de programme ou de promesse, »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS

AVEC LE CONCOURS DE L'ÉTAT

A. — Subventions et participations.

3^e partie. — *Transports, communications et télécommunications.*

« Chap. 63-50. — Subventions d'équipement pour la voirie départementale et communale :

« Autorisations de programme ou de promesse, 600 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 1.850 millions de francs. » — *(Adopté.)*

5^e partie. — *Logement et urbanisme.*

« Chap. 65-50. — Subventions d'équipement aux collectivités pour les réseaux urbains :

« Autorisations de programme ou de promesse, 3.620 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 2.800 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 65-52. — Subventions d'équipement aux collectivités pour l'habitat urbain :

« Autorisations de programme ou de promesse, 990 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 219 millions 500.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 65-54. — Subventions d'équipement aux collectivités pour la réalisation de programmes d'urbanisme (lois des 30 mai et 4 juin 1941) :

« Autorisations de programme ou de promesse, »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 246 millions 500.000 francs. » — *(Adopté.)*

7^e partie. — Equipements administratif et divers.

« Chap. 67-50. — Subventions d'équipement aux collectivités pour les constructions publiques :

« Autorisations de programme ou de promesse, 1.010 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 920 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 67-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance :

« Autorisations de programme ou de promesse, ».

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

Justice.

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

6^e partie. — Equipement culturel et social.

« Chap. 56-30. — Etablissements d'éducation surveillée. — Equipement :

« Autorisations de programme ou de promesse, 125 millions de francs ;

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 87 millions de francs. » — (Adopté.)

7^e partie. — Equipements administratifs et divers.

« Chap. 57-20. — Etablissements pénitentiaires. — Equipement :

« Autorisations de programme ou de promesse, 314 millions de francs ;

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 97.031.000 francs. » (Adopté.)

« Chap. 57-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance :

« Autorisations de programme ou de promesse, ».

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

Présidence du conseil.

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

7^e partie. — Equipements administratifs et divers.

« Chap. 57-00. — Journaux officiels. — Equipement :

« Autorisations de programme ou de promesse, 157 millions de francs ;

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 170 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 57-02. — Groupement des contrôles radioélectriques. — Equipement :

« Autorisations de programme ou de promesse, 80 millions de francs ;

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 50 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 57-04. — Service documentation extérieure et de contre-espionnage. — Equipement :

« Autorisations de programme ou de promesse, 1 million 700.000 francs ;

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 10.200.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 57-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance :

« Autorisations de programme ou de promesse, ».

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ÉTAT

A. — Subventions et participations.

2^e partie. — Energie et mines.

« Chap. 62-00. — Subvention d'équipement au commissariat à l'énergie atomique :

« Autorisations de programme ou de promesse, 288 millions de francs ;

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 6.350 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 62-02. — Subventions d'équipement pour divers travaux miniers et industriels dans les zones d'organisation industrielle de l'Union française :

« Autorisations de programme ou de promesse, ».

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 50 millions de francs. » — (Adopté.)

7^e partie. — Equipements administratifs et divers.

« Chap. 67-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance :

« Autorisations de programme ou de promesse, mémoire ;

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, ».

Nous arrivons au chapitre de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par amendement (n° 65) M. Primet et les membres du groupe communiste proposent de supprimer ce titre.

M. Primet. Je retire l'amendement.

M. le président. L'amendement est retiré.

Reconstruction et urbanisme.

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

5^e partie. — Logement et urbanisme.

« Chap. 55-00. — Inondations dans les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales en 1940 et 1942 et dans le département de la Dordogne en 1944 (lois validées des 19 avril 1941, 29 mars 1942 et 11 juin 1942, ordonnances n° 45-2058 du 8 septembre 1945 et n° 45-2677 du 2 novembre 1945).

« Autorisations de programme ou de promesse, 45 millions 500.000 francs.

« Crédits de paiements pour l'exercice 1953, 93 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 55-40. — Projets de reconstruction et d'aménagement. — Aménagement du territoire :

« Autorisation de programme, 269.500.000 francs.

« Crédits de paiement, 225 millions de francs. »

La parole est à Mme Cardot.

Mme Marie-Hélène Cardot. J'aurais aimé que M. le ministre de la reconstruction soit présent. A l'occasion de cette discussion, je voudrais protester contre une assertion faite par le pré-décesseur de M. le ministre de la reconstruction, lors de la séance du 12 décembre dernier, que je relève au *Journal officiel*, page 2480; elle concerne la reconstruction du département des Ardennes. Voici ce que M. Claudius Petit a dit :

« Je voudrais faire remarquer que les départements où la reconstruction s'avance et où les délégations étaient assez fortes voient l'effectif de celles-ci diminuer, cependant que d'autres départements où la reconstruction est en retard par rapport à certains autres et qui sont des départements très sinistrés voient le personnel des délégations considérablement augmenté. C'est le cas de la Moselle où l'effectif de la délégation est passé de 450 en 1950 à 614 au 1^{er} janvier 1952. Par contre, l'effectif de la délégation des Ardennes est passé de 307 à 275, celui des Alpes-Maritimes de 183 à 134. Ainsi l'effectif des délégations apparaît-il comme s'ajustant autant que possible à l'évolution de la reconstruction dans les départements. »

Je m'élève contre cette affirmation qui est inexacte, puisque le taux de la reconstruction immobilière actuellement achevée peut s'évaluer à 40 p. 100 seulement. Il reste par conséquent 60 p. 100 de sinistrés à reconstruire, dont 6.000 dossiers de

reconstruction d'immeubles à instruire, et 22.000 dossiers de réparation d'immeubles à étudier. Certains sinistres datent de 1930 — souvenez-vous des batailles historiques de mai 1940 où des villages entiers furent anéantis — d'autres datent de 1944. Parmi tous ces sinistres, il est difficile de choisir des prioritaires; ils le sont presque tous. Des vieillards, des veuves, des mal-logés attendent la réalisation des promesses faites depuis de nombreuses années, ayant été déclarés prioritaires, et chaque année, leurs espoirs sont déçus. J'unis ma voix à celle de mes collègues pour demander avec insistance que la réparation des dommages de guerre, que la construction prenne un essor certain en cette année 1953.

Nous avons encore, pour les Ardennes, 80.000 dossiers de dommages mobiliers, dossiers pillages partiels et sinistrés 100 p. 100. Notre département n'est-il pas, avec l'Alsace et la Lorraine, celui qui compte un sinistré dans chaque foyer, dans chaque famille, puisque évacué d'office? Le chiffre des différents dossiers que je vous ai donné comme ma protestation quand à l'insuffisance du personnel de la délégation des Ardennes. Il compte à ce jour 263 employés. Eu égard à l'importance de la tâche qui lui incombe, ce chiffre est nettement insuffisant et je désire attirer tout particulièrement la bienveillante attention de M. le ministre sur cette grave question. Cette insuffisance s'explique par la complexité des formalités administratives, également par l'impossibilité de recruter du personnel localement.

Le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme se trouve en concurrence avec l'industrie, le commerce ardennais où les salaires sont plus élevés. Les difficultés de logement sont insurmontables. Voilà la situation exacte de mon département; ce n'est pas celle qui a été décrite par M. Claudius-Petit. En raison de ces difficultés, les mutations proposées pour les Ardennes restent sans effet. Dans l'ensemble de la France le personnel est au complet. Il faudrait augmenter le nombre des commis, me semble-t-il.

Je sais que votre tâche est lourde, monsieur le ministre, mais vous êtes parfaitement compétent et susceptible de donner une solution convenable à nos désirs. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. Radius.

M. Radius. Le président de la commission de la reconstruction, notre collègue M. Chochoy, a déjà attiré tout à l'heure l'attention du ministre de la reconstruction sur l'aménagement du territoire. C'est à M. le ministre de la reconstruction que je m'adresse, mais je suis obligé de compter sur ses collègues pour qu'il connaisse mes paroles.

L'aménagement du territoire est fort utile et absolument nécessaire, mais il faudrait un peu plus de coordination. Dans le petit opuscule qui constitue le deuxième rapport figure une carte. J'ai été effrayé de constater que, sur l'ensemble de notre pays, une quinzaine de départements, au cours des années 1949, 1950 et 1951, n'avaient obtenu du ministre aucun permis industriel de construire.

Permettez-moi d'être un petit peu égoïste. Le département que j'ai l'honneur de représenter y figure en enfant pauvre, et il me tient plus à cœur que les Landes, les Hautes-Alpes, le Var et la Drôme, n'en déplaise aux collègues de ces départements. Qu'il me soit permis d'attirer l'attention du Gouvernement sur le fait que le département du Bas-Rhin connaît de terribles problèmes de chômage, surtout que l'on nous annonce l'épuisement prochain des gisements de pétrole de Pechellbronn. Il faudrait se pencher sur ce problème et faire un effort tout particulier en faveur de notre région, où une grande partie de la main-d'œuvre est en chômage.

C'est pour cela que je prie le Gouvernement de bien vouloir coordonner ses efforts et de voir si peut-être quelques urbanistes en chef, plutôt que de s'occuper d'aligner les bordures de trottoirs dans les villes où l'on fait déjà de l'urbanisme, ne pourraient pas plutôt s'occuper de ce qui est leur véritable travail: la construction et la reconstruction.

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget.

M. Jean-Moreau, ministre du budget. Je voudrais répondre à Mme Cardot et à M. le sénateur Radius que le ministre de la reconstruction sera à son banc demain pour la discussion du titre IV, qui concerne les dépenses pour les dommages de guerre et pour la construction. Il aura connaissance, par le compte rendu analytique, des deux questions que vous avez posées et je suis persuadé qu'il vous répondra au cours du débat.

M. le président. Personne ne demande plus la parole sur le chapitre 55-40 ?...

Je le mets aux voix avec les chiffres de la commission.
— (Le chapitre 55-40 est adopté.)

M. le président. « Chap. 55-44. — Aménagement des lotissements defectueux :

« Autorisations de programme ou de promesse. » (Mémoire.)
« Crédits de paiement pour l'exercice 1953. » (Mémoire.)

M. Boutonnat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Boutonnat.

M. Boutonnat. Je regrette également que M. le ministre de la reconstruction ne soit pas présent. C'est donc à un membre du Gouvernement, à M. le ministre du budget que je m'adresse. Mais la question que je pose s'adresse plutôt au ministre de la reconstruction parce que c'est lui qui a cette faculté dont j'ai parlé, c'est lui qui peut user de la faculté qui vous est laissée de modifier par décret, après accord avec les commissions parlementaires intéressées, la répartition des crédits prévus à l'état A et d'envisager dès maintenant l'inscription d'un crédit pour l'aménagement des lotissements defectueux.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que la loi du 25 mars 1952 a modifié sensiblement, et dans un sens plus large, au profit de ceux qu'on appelle les maïs logés, l'attribution des subventions déjà prévues dans la loi du 15 mars 1928. La loi de mars 1952 faisait en même temps passer du ministère de l'intérieur au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme la charge d'attribuer ces subventions. Or, en 1952, aucun crédit n'a été prévu et nous constatons avec regret qu'il n'en existe pas non plus pour 1953.

Vous savez que de nombreuses familles, particulièrement autour des grandes villes, vivent dans des conditions lamentables, que dans la région parisienne, à 10 ou 15 kilomètres de Paris, il existe encore de nombreux lotissements sans canalisations d'eau potable et sans électricité.

M. le ministre sait que nous reconnaissons bien volontiers les efforts envisagés pour favoriser l'accès à la petite propriété et que nous l'en félicitons. Encore faut-il donner à ceux qui ont déjà un toit la possibilité de vivre dans des conditions normales. C'est pourquoi, en plein accord avec le président et les membres de la commission de reconstruction et de l'urbanisme, j'insiste pour que soit reconsidérée la répartition des crédits inscrits à l'état F, en faisant la plus large part possible à l'aménagement des lotissements defectueux. *(Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.)*

M. le ministre du budget. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget.

M. le ministre du budget. Le chapitre 55-44, est inscrit pour « mémoire ». La même question avait été posée à l'Assemblée nationale et le ministre de la reconstruction, qui était à l'époque M. Claudius Petit, avait répondu que cette matière figurait au plan quadriennal.

Je puis vous indiquer que M. Courant, dont un des collaborateurs est à côté de moi, sera dès demain matin informé de votre question.

M. Boutonnat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Boutonnat.

M. Boutonnat. Monsieur le ministre, votre réponse ne me satisfait pas, je vous le dis très sincèrement. Déjà, en 1952, aucun crédit n'avait été prévu et je regrette de constater que cet oubli date du moment où ce service est passé du ministère de l'intérieur au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme. C'est la même chose pour cette année.

J'aime mieux vous dire très nettement, moi qui représente un département où il y a de nombreux lotissements defectueux, que les occupants sont excédés de voir qu'on leur a fait en 1952 des promesses leur ayant donné de grands espoirs, mais que leurs espoirs sont déçus. Ils déplorent d'en voir une fois encore la réalisation reportée au plan quadriennal.

M. le président. Personne ne demande plus la parole sur le chapitre 55-44 ?...

Je le mets aux voix.

(Le chapitre 55-44 est adopté.)

M. le président. « Chap. 55-46. — Opérations d'urbanisme dans les villes sinistrées :

« Autorisations de programme ou de promesse, 3.597 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 1.334 millions de francs. » — (Adopté.)

7^e partie. — Equipements administratif et divers.

« Chap. 57-20. — Constructions semi-définitives, aménagement et expropriation d'immeubles pour le fonctionnement des administrations et services publics de l'Etat :

« Autorisations de programme ou de promesse, 100 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 678 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 57-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance :

« Autorisations de programme ou de promesse. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953. » (Mémoire.)

TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT

A. — Subventions et participations.

7^e partie. — Equipements administratif et divers.

« Chap. 67-40. — Subventions d'équipement aux collectivités pour les améliorations et extensions des bâtiments et services publics à l'occasion de leur reconstruction :

« Autorisations de programme ou de promesse. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953. » (Mémoire.)

« Chap. 67-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance :

« Autorisations de programme ou de promesse. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953. » (Mémoire.)

Santé publique et population.

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

6^e partie. — Equipement culturel et social.

« Chap. 56-10. — Reconstruction des établissements nationaux sinistrés :

« Autorisations de programme ou de promesse. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 130 millions de francs. » — (Adopté.)

7^e partie. — Equipements administratif et divers.

« Chap. 57-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance :

« Autorisations de programme ou de promesse. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953. » — (Mémoire.)

TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT

A. — Subventions et participations.

6^e partie. — Equipement culturel et social.

« Chap. 66-10. — Subvention d'équipement aux établissements hospitaliers et de bienfaisance :

« Autorisations de programme ou de promesse, 2.651.999.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 870 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 66-12. — Subventions d'équipement aux organismes d'hygiène sociale :

« Autorisations de programme ou de promesse, 1.242.099.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 550 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 66-20. — Subventions d'équipement aux organismes de protection de l'enfance :

« Autorisations de programme ou de promesse, 20.100.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 80 millions de francs. » — (Adopté.)

7^e partie. — Equipements administratif et divers.

« Chap. 67-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance :

« Autorisations de programme ou de promesse. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953. » (Mémoire.)

Travail et sécurité sociale.

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

7^e partie. — Equipements administratif et divers.

« Chap. 57-10. — Equipement des services du travail et de la sécurité sociale :

« Autorisations de programme ou de promesse. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953. »

Par amendement (n° 19), Mme Devaud, MM. Tharradin et Ruin proposent de rétablir le chapitre 57-10 dans le texte et avec la dotation proposée par le Gouvernement, ainsi conçu :

« Chap. 57-10. — Equipement des services du travail et de la sécurité sociale :

« Autorisation de programme, 30 millions de francs. »

« Crédit de paiement, 30 millions de francs. »

La parole est à Mme Devaud.

Mme Marcelle Devaud. Mon amendement tend à faire rétablir un crédit de 30 millions de francs qui a été supprimé par l'Assemblée nationale.

Ce crédit avait pour objet de couvrir les dépenses découlant de l'installation de six centres de formation professionnelle, spécialement dans des villes sinistrées : à Nice, Remiremont, Amiens, Mulhouse, Cherbourg et au Havre — dans une ville qui intéresse M. le ministre de la reconstruction.

Ce crédit concerne notamment l'acquisition de terrains sur lesquels devaient être édifiés des bâtiments destinés à remplacer les bâtiments qui avaient été mis momentanément à la disposition des centres de formation professionnelle accélérée.

Je regrette très vivement, et mes collègues de la commission du travail avec moi, que ce crédit ait été supprimé d'une façon aussi délibérée par l'Assemblée nationale en cette période de chômage où il est absolument nécessaire de pourvoir au reclassement professionnel de travailleurs qui se trouvent sans emploi par suite du ralentissement de l'activité industrielle dans leur secteur professionnel.

Les centres de formation professionnelle accélérée sont le meilleur moyen de pallier la crise de chômage actuel. Par ailleurs, ces centres sont, pour la plupart, dans des régions qui ont été sinistrées, où la reconstruction n'est pas achevée. Ils avaient pour objet essentiel de former les ouvriers du bâtiment.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de voter notre amendement et de rétablir le crédit supprimé par l'Assemblée nationale.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur général. Mes chers collègues, la commission des finances a été amenée à examiner cette question, puisque nous avons été avisés que le ministère du travail attachait une certaine importance au rétablissement de ce crédit. Lorsqu'on regarde la question de près, on constate qu'il s'agit, en réalité, de l'acquisition de terrains destinés à remplacer des centres qui pour des raisons diverses vont être prochainement déplacés.

Par conséquent, le problème est un peu plus vaste qu'il ne peut le paraître au premier abord. Avec ces 30 millions, vous aurez seulement la possibilité d'installer des terrains pour établir ces centres et la question qui se pose est celle de savoir si l'administration n'est pas capable, avec les bâtiments dont elle peut disposer ailleurs, de trouver le moyen d'assurer le fonctionnement rapide de ces centres car, s'il nous faut attendre l'achat des terrains et le vote, l'année prochaine, de crédits à

cet effet, peut-être trouverez-vous comme moi que c'est un peu lent.

Telles sont les raisons pour lesquelles la commission a maintenu la position prise par l'Assemblée nationale.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Paul Bacon, ministre du travail et de la sécurité sociale. Je comprends parfaitement les observations que M. le rapporteur général de la commission des finances vient de présenter et je voudrais, sinon lui fournir des apaisements, du moins lui donner quelques explications.

Il s'agit, en effet, de terrains qui doivent être acquis par les services de la formation professionnelle des adultes. A Nice, Remiremont, Amiens, Mulhouse, ainsi qu'à Cherbourg et le Havre, comme l'a signalé Mme Devaud, il existe des centres de formation professionnelle accélérée dans lesquels de jeunes travailleurs et des adultes s'initient aux métiers du bâtiment. Ces centres fonctionnent dans des conditions techniques variées, mais il se trouve que les administrations qui possèdent les terrains, administrations municipales dans certains cas, administrations militaires dans d'autres, nous mettent dans l'obligation de leur rendre les terrains qu'elles nous ont concédés, qu'elles nous ont prêtés ou qu'elles nous ont loués. Il s'agit, par conséquent, de déplacer les centres sur le territoire des mêmes localités. Ce déplacement se fera d'autant plus facilement que nous sommes en présence de centres de formation professionnelle accélérée du bâtiment.

C'est pour l'installation de ces centres ou plus exactement pour leur réinstallation un avantage considérable, puisque les travaux d'aménagement de ces terrains seront faits par les élèves, plus exactement par les stagiaires.

Certaines observations que M. le rapporteur faisait tout à l'heure se trouvent de ce fait, me semble-t-il, satisfaites. On ne vous réclamera pas, l'année prochaine, des crédits pour l'installation proprement dite des bâtiments, puisque le déménagement des baraquements et la construction des bâtiments en dur seront faits par les stagiaires eux-mêmes.

Nous avons besoin, dans l'immédiat, de 30 millions de crédits pour procéder à la réinstallation de ces centres, et c'est pourquoi je demande au Conseil de la République de bien vouloir accepter l'amendement présenté par Mme Devaud.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'amendement, repoussé par la commission, accepté par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, le chapitre 57-10 est rétabli dans le texte et avec la dotation proposée par le Gouvernement, à savoir: 30 millions en autorisation de programme ou de promesse et 30 millions en crédits de paiement.

« Chap. 57-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance:

« Autorisations de programme ou de promesse, ».

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953. » — (Mémoire.)

Travaux publics, transports et tourisme.

SECTION I

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT.

3^e partie. — Transports, communications et télécommunications.

« Chap. 53-20. — Routes et ponts. — Reconstruction et grosses réparations:

« Autorisations de programme ou de promesse, 7.594 millions 998.000 francs. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 7.638 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 53-30. — Voies de navigation intérieure. — Equipement:

« Autorisations de programme ou de promesse, 2.824 millions 998.000 francs. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 1.909 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 53-32. — Travaux de défense contre les eaux:

« Autorisations de programme ou de promesse, 128 millions 300.000 francs. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 322 millions 300.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 53-34. — Ports de commerce. — Equipement:

« Autorisations de programme ou de promesse, 7.934 millions 999.000 francs. »

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 9.264 millions de francs. »

Par amendement (n° 52), M. Jaouen propose de réduire le crédit de ce chapitre de 1.000 francs.

La parole est à M. Jaouen.

M. Yves Jaouen. Cet amendement a pour objet de signaler les résultats regrettables du retard apporté à la réparation de certains dommages de guerre dans les ports sinistrés. Ces résultats sont particulièrement désastreux lorsqu'il s'agit de travaux de défense contre la mer. C'est précisément un de ces exemples que j'ai à signaler en parlant du port de Brest. Un quai déjà endommagé par la guerre s'est effondré dans la mer. Les barrages volatilisés par suite de l'explosion de mines allemandes laissent libre cours à la fureur des flots, les vagues viennent se fracasser à l'intérieur du bassin et endommager dans le port les bateaux, les quais.

Maintenant que notre flotte marchande est non seulement reconstituée mais supérieure même à ce qu'elle était avant 1939, il y a lieu de songer à l'aménagement et au développement des ports maritimes et des voies fluviales dont la destination est précisément de recevoir ces bateaux. En déposant cet amendement, j'aurais été heureux d'avoir des précisions de la part du ministre intéressé.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?...

M. le rapporteur général. La commission accepte l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre du budget. Je regrette de ne pouvoir répondre. En effet, s'il avait fallu répondre à toutes les questions intéressant les départements ministériels techniques, dix-sept ministres ou secrétaires d'Etat auraient dû être ici ce soir.

M. le rapporteur général. Trente-sept!

M. le ministre du budget. Je laisse donc l'Assemblée juge de sa décision quant à l'amendement.

M. Primet. C'est la présentation du budget qui le veut!

M. Restat. C'est le Gouvernement qui a présenté le projet!

M. le président. Avant de mettre l'amendement aux voix, je donne la parole à M. Denvers, pour explication de vote.

M. Denvers. Je veux soutenir l'amendement de M. Jaouen qui tend à demander des crédits suffisants pour assurer l'équipement des ports de commerce et de pêche. Dunkerque vient de souffrir, une fois de plus, d'une terrible catastrophe; ses digues et ses jetées sont une nouvelle fois détruites. D'autres méfaits importants de la tempête ont été constatés à Gravelines et dans la région. Je demande au ministre s'il songe à doter de crédits suffisants ces administrations pour que puisse se poursuivre aussi rapidement que possible la reconstruction de l'écluse Trystram et la remise en état définitif de l'écluse Vatiér et s'il compte prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer une meilleure défense de l'arrière-pays contre les eaux de la mer.

Nous venons de constater, à la suite de cette tempête qui a fait rage d'une manière inouïe, que toutes les digues ont été rompues une fois encore après l'avoir été il y a à peine trois ans, et que tout l'arrière-pays a été inondé.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous indiquiez à votre collègue des travaux publics...

M. le ministre du budget. Ce sera fait!

M. Denvers. ...toute l'urgence qu'il y a à songer à l'équipement du port de Dunkerque, de Gravelines et à la défense de l'arrière-pays contre les eaux de la mer.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets l'amendement aux voix.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 53-34, au chiffre de 9.263.999.000 francs.

(Le chapitre 53-34, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 53-36. — Ports de pêche. — Equipement :

« Autorisations de programme ou de promesse, 500 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 883 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 53-38. — Etablissements de signalisation maritime :

« Autorisations de programme ou de promesse, 1.410 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 1.148 millions de francs. » — *(Adopté.)*

5^e partie. — *Logement et urbanisme.*

« Chap. 53-90. — Participations aux travaux d'urbanisme dans les villes sinistrées.

« Autorisations de programme ou de promesse ».

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 17 millions de francs. » — *(Adopté.)*

7^e partie. — *Equipement administratif et divers.*

« Chap. 57-50. — Institut géographique national. — Equipement :

« Autorisations de programme ou de promesse, 346.300.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 234.300.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 57-90. — Services des travaux publics et transports. — Equipement en immeubles pour les bureaux :

« Autorisations de programme ou de promesse, 227 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 131 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 57-99. — Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance :

« Autorisations de programme ou de promesse ».

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953 ». (Mémoire.)

8^e partie. — *Investissements hors de la métropole.*

« Chap. 58-30. — Etablissements de signalisation maritime. — Equipement dans les territoires d'outre-mer :

« Autorisations de programme ou de promesse, 419 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 590 millions de francs. » — *(Adopté.)*

TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXECUTES AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT

A. — Subventions et participations.

3^e partie. — *Transports, communications et télécommunications.*

M. le président. « Chap. 63-90. — Subventions d'équipement pour travaux divers :

« Autorisations de programme ou de promesse, 30 millions 100.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 340 millions de francs. » — *(Adopté.)*

7^e partie. — *Equipements administratifs et divers.*

« Chap. 67-99. — Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance :

« Autorisations de programme ou de promesse ».

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953 ». (Mémoire.)

SECTION II

AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

3^e partie. — *Transports, communications et télécommunications.*

M. le président. « Chap. 53-20. — Equipement de l'aviation civile et commerciale en matériel aéronautique :

« Autorisations de programme ou de promesse, 419 millions 999.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 436 millions 100.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 53-22. — Expérimentation et essais d'utilisation de matériel aéronautique :

« Autorisations de programme ou de promesse, 100 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 48 millions 500.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 53-24. — Participation de l'aviation civile et commerciale aux dépenses d'études, de prototypes et de premier établissement :

« Autorisations de programme ou de promesse, 8.730 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 8.730 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 53-90. — Equipement des aéroports et routes aériennes. — Métropole :

« Autorisations de programme ou de promesse, 2.033 millions 499.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 2.744 millions 199.000 francs. »

La parole est à M. le président de la commission des moyens de communication.

M. Aubert, président de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme. Comme les précédents orateurs, je regretterai l'absence de M. le ministre des travaux publics. J'ai une observation à présenter qui intéresse son département, et je comprends que M. le ministre du budget ne puisse y répondre. Il s'agit cependant d'une affaire sérieuse qui a retenu l'attention de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, laquelle m'a prié de manifester son avis unanime.

Nous nous sommes rendu compte que, dans ce chapitre 53-90, comme dans le chapitre 58-90, relatifs, l'un aux aérodromes de la métropole, l'autre aux aérodromes situés hors de la métropole, les dotations concernant les télécommunications et la circulation aériennes n'avaient très exactement aucun crédit de travaux nouveaux pour l'année 1953.

Nous considérons que cette situation mérite une attention particulière; rappelons que nous avons déjà dû subir les reproches de pays étrangers qui trouvent que l'équipement de nos aéroports se poursuit à un rythme tout à fait insuffisant.

Si je dois être relativement discret sur cette question, pour des raisons que vous comprendrez tous, je pourrais être un peu plus sévère et un peu plus précis en ce qui concerne nos aéroports africains, où nous savons notamment que les postes sahariens de radio-guidage sont fermés de dix-huit heures à six heures du matin. Cela est grave ! Nous pensons que si des crédits importants sont accordés et dépensés pour la construction d'immenses pistes, il serait, suivant un corollaire indispensable, nécessaire d'ajouter des crédits pour toute la sécurité aérienne qui doit permettre l'utilisation normale de ces pistes.

D'ailleurs, on peut résumer cela d'une manière très simple et, cette fois-ci, monsieur le ministre du budget, cela vous intéressera : il avait été établi, par la S. G. A. C. C., un projet initial répondant à tous nos besoins. Etant donné les restrictions financières que nous devons subir et que nous comprenons en partie, comme le secrétaire général de la S. G. A. C. C. les a lui-même comprises, un nouveau projet a été établi réduisant l'ancien au strict minimum, et je donne à ces mots toute leur valeur, s'agissant de la sécurité aérienne. Ce second projet ne représentait plus que le quart du projet initial. Les services du ministère des finances ont réduit des trois quarts ce second projet, si bien qu'il n'est plus que le seizième de ce qu'il était initialement.

Je pense qu'il n'est pas besoin d'insister pour vous persuader que ces restrictions sont excessives et dangereuses. Je formule le vœu que personne n'ait à le regretter un jour.

J'ajouterai, monsieur le ministre, que l'inquiétude de la commission, unanime, est accrue du fait que des blocages de crédits peuvent encore intervenir en la matière.

Je veux tout de même terminer sur une note moins pessimiste et dire que notre grand aéroport d'Orly, grâce à l'autorisation d'un emprunt de 2.100 millions, doit être équipé convenablement et de telle sorte que la sécurité aérienne sera pleinement acquise.

Si nous n'avons pas la possibilité de faire augmenter ces chiffres, nous voudrions au moins que la distribution des crédits à l'intérieur de la masse globale qui est accordée au ministère ne nous donne pas l'impression qu'elle a été laissée à l'appétit des services, sans qu'il y ait coordination de ce grand service de l'aviation civile et commerciale.

Cette affaire est extrêmement sérieuse. Il m'est impossible, je le répète, de vous donner ici toutes les informations que nous avons pu recueillir à la commission des transports. Je vous assure que beaucoup de nos collègues sont inquiets. Une fois encore, je regrette l'absence de M. le ministre des travaux publics. Parlant à ses collègues, assis au banc du Gouvernement, je lui rappelle que pèse sur lui une lourde responsabilité que la commission lui laisserait entière à partir du moment où il n'entendrait pas ses avertissements. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget.

M. le ministre du budget. Je répondrai qu'effectivement il n'y a pas sur les deux chapitres que M. Aubert vient d'indiquer, c'est-à-dire les télécommunications et la circulation aérienne, d'autorisations de programme nouvelles pour 1953, à part une réévaluation, mais cela, c'est autre chose.

Je ferai remarquer néanmoins que, pour les crédits de paiement, le chapitre des télécommunications a une dotation qui passe du simple au double par rapport à l'an passé et qu'il en est de même pour le chapitre relatif à la circulation aérienne. Cette augmentation permettra tout de même une accélération notable des travaux.

Si, par ailleurs, à l'intérieur des quatre chapitres qui composent l'équipement des aéroports il est possible de doter encore d'opérations nouvelles les deux chapitres des télécommunications et de la circulation aérienne, le nécessaire sera fait. Je connais bien la question, ayant été secrétaire d'Etat à l'air et aviateur moi-même. Je vous donne l'assurance que j'essaierai d'obtenir, en accord avec M. André Morice, une solution satisfaisante.

M. le président de la commission des moyens de communication et des transports. Je vous en remercie, monsieur le ministre.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 53-90, au chiffre de la commission.

(Le chapitre 53-90, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 53-92. — Travaux et installation effectués dans la métropole pour le compte d'autres départements ministériels (acquisitions immobilières, travaux, fournitures, main-d'œuvre, étude et surveillance):

- « Autorisations de programme ou de promesse, mémoire.
- « Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

6^e partie. — Equipement culturel et social.

« Chap. 56-40. — Ecoles et stages. — Equipement:
« Autorisations de programme ou de promesse, 49.999.000 francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 202.600.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 56-70. — Aviation légère et sportive. — Equipement:
« Autorisations de programme ou de promesse, 400 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 170 millions de francs. » — *(Adopté.)*

7^e partie. — Equipements administratif et divers.

« Chap. 57-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance:

- « Autorisations de programme ou de promesse, mémoire.
- « Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

8^e partie. — Investissements hors de la métropole.

« Chap. 58-90. — Equipement des aéroports et routes aériennes hors de la métropole:

« Autorisations de programme ou de promesse, 3.331 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 5.251.700.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 58-92. — Travaux et installations effectués hors métropole pour le compte d'autres départements ministériels. (Acquisitions immobilières, travaux, fournitures, main-d'œuvre et surveillance):

- « Autorisations de programme ou de promesse, mémoire.
- « Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXECUTES AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT

A. — Subventions et participations.

3^e partie. — Transports, communications.

« Chap. 63-20. — Subventions pour l'achat de matériel aéronautique:

« Autorisations de programme ou de promesse, 243 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 243 millions de francs. » — *(Adopté.)*

6^e partie. — Equipement culturel et social.

« Chap. 66-70. — Aviation légère et sportive. — Subventions pour l'acquisition d'avions légers:

« Autorisations de programme ou de promesse, 60 millions de francs.

« Crédits de paiement pour l'exercice 1953, 60 millions de francs. » — *(Adopté.)*

7^e partie. — Equipements administratif et divers.

« Chap. 67-99. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance:

- « Autorisations de programme ou de promesse, mémoire.
- « Crédits de paiement pour l'exercice 1953, mémoire. »

M. le rapporteur général de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général de la commission des finances. Je propose au Conseil de tenir l'engagement qu'il a pris cet après-midi, c'est-à-dire de lever maintenant la séance et de reprendre la discussion de ce budget demain matin, à neuf heures trente.

M. le président de la commission des moyens de communication et des transports. Avec les 17 ministres si possible ! *(Rires.)*

M. le président. Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La suite de la discussion est donc renvoyée à la prochaine séance.

— 8 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Armengaud, Longchambon et Pezet une proposition de loi tendant à modifier et à compléter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives aux conditions d'entrée, de circulation, de séjour et de travail des étrangers en France.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 77, et distribuée. Conformément à l'article 14 de la Constitution, elle sera transmise au bureau de l'Assemblée nationale.

— 9 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de MM. Denvers, Naveau, Canivez, Chochoy, Vanrullen, Durieux et des membres du groupe socialiste et apparentés, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations de la région côtière du Nord et du Pas-de-Calais.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 78, distribuée, et s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie). (Assentiment.)

— 10 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Martial Brousse un rapport fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant fixation du budget annexe des prestations familiales agricoles pour 1953 (n° 59, année 1953).

Le rapport sera imprimé sous le n° 76 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Debré un rapport fait au nom de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, sur la proposition de résolution de MM. Longchambon et Rochereau, tendant à la création, en vertu de l'article 14, paragraphe 3, du règlement, d'une commission de coordination chargée de suivre l'élaboration et la mise en œuvre des plans de modernisation et d'équipement (n° 626, année 1952).

Le rapport sera imprimé sous le n° 81 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Debré un rapport fait au nom de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, sur :

1° La proposition de résolution de M. Jean Durand tendant à compléter l'article 47 du règlement du Conseil de la République (n° 454, année 1952);

2° La proposition de résolution de M. Georges Marrane et des membres du groupe communiste et apparentés, tendant à modifier l'article 15 du règlement du Conseil de la République (n° 6, année 1953).

Le rapport sera imprimé sous le n° 82 et distribué.

— 11 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Donc, prochaine séance demain mardi 3 février à neuf heures trente. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de cette séance :

A neuf heures et demie, première séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1953 (Equipement des services civils, investissements économiques et sociaux, réparation des dommages de guerre.) (N° 32 et 44, année 1953. — MM. Jean Berthoin, Pellenc et Bousch, rapporteurs; et n° 74, année 1953, avis de la commission de l'agriculture. — M. Driant, rapporteur; et n° 69, année 1953, avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. —

M. Rochereau, rapporteur; et n° 79, année 1953, avis de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs. — M. Canivez, rapporteur; et n° 47, année 1953, avis de la commission de la production industrielle. — M. Longchambon, rapporteur; et n° 80, année 1953, avis de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. — M. Malécot, rapporteur; et n° 75, année 1953, avis de la commission de la France d'outre-mer. — M. Razac, rapporteur.)

Discussion du projet de loi de finances pour l'exercice 1953, adopté par l'Assemblée nationale. (N° 48 et 73, année 1953. — M. Jean Berthoin, rapporteur général, et avis de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie], et avis de la commission de l'agriculture. — M. Dulin, rapporteur, et avis de la commission de la défense nationale. — M. Maroselli, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant fixation du budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1953. (N° 59 et 76, année 1953. — M. Martial Brousse, rapporteur, et avis de la commission de l'agriculture.)

A quatorze heures et demie, réunion dans les bureaux :

Nomination d'une commission de six membres chargés d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République (n° 5, année 1953).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1953. (Equipement des services civils, investissements économiques et sociaux, réparation des dommages de guerre.) (N° 32 et 44, année 1953, MM. Jean Berthoin, Pellenc et Jean-Eric Bousch, rapporteurs; et n° 74, année 1953, avis de la commission de l'agriculture, M. Driant, rapporteur; et n° 69, année 1953, avis de la commission des affaires économiques des douanes et des conventions commerciales, M. Rochereau, rapporteur; et n° 79, année 1953, avis de la commission de l'éducation nationale des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, M. Canivez, rapporteur; et n° 47, année 1953, avis de la commission de la production industrielle, M. Longchambon, rapporteur; et n° 80, année 1953, avis de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre, M. Malécot, rapporteur; et 75, année 1953, avis de la commission de la France d'outre-mer, M. Razac, rapporteur.)

Discussion du projet de loi de finances pour l'exercice 1953, adopté par l'Assemblée nationale. (N° 48 et 73, année 1953, M. Jean Berthoin, rapporteur général, et avis de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale. — Algérie]; et avis de la commission de l'agriculture, M. Dulin, rapporteur; et avis de la commission de la défense nationale, M. Maroselli, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant fixation du budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1953. (N° 59 et 76, année 1953, M. Martial Brousse, rapporteur, et avis de la commission de l'agriculture.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures cinquante-cinq minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie
du Conseil de la République,
CH DE LA MORANDIÈRE.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du lundi 2 février 1953.

SCRUTIN N° 27

Sur les amendements (nos 2 et 5) de MM. Berlaud et Léo Hamon tendant à rétablir un article 1^{er} A dans le projet de loi relatif aux dépenses d'équipement des services civils pour l'exercice 1953 (Postes, télégraphes et téléphones. — Caisse nationale d'épargne).

Nombre des votants..... 297
Majorité absolue..... 149

Pour l'adoption..... 73
Contre 224

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM. Philippe d'Argencieu. Robert Aubé. Berlaud. Pierre Boudet. Georges Boulanger. (Pas-de-Calais). Bouquerel. Bousch. Boulonnat. Mme Marie-Hélène Cardot. Jules Castellani. Chapalain. Robert Chevalier (Sarthe). Claireaux. Clere. Coupigny. Cozzano. Michel Debré. Jacques Debü-Bridel. Deutschmann. Mme Marcelle Devaud Jean Doussot. Jean Durand (Gironde).	Estève. Gaston Fourrier (Niger). Gatuing. Julien Gautier. de Geoffre. Giauque. Hassen Gouled. Léo Hamon. Hoëffel. Houcké. Yves Jaouen. Kalb Koessler. Rajijaona Laingo. Lassagne. Le Basser. Le Bot. Leccia. Liot. de Menditte. Menu. M'chelet. Mill. de Montalembert. Motais de Narbonne.	Jules Olivier. Paquirissampoullé Ernest Pezet. Pidoux de La Maduère. Plazanet. Aïain Poher. Poisson. de Pontbriand. Gabriel Puaux. Rabouin. Radius. Razac. Rochereau. François Ruin. Sahoulba Gontchomé. Séné. Te'sseire. Gabriel Tellier. Tharradin. Henry Torrès. Vauthier. Vour'h. Voyant. Wach. Maurice Walker. Zussy.
---	---	---

Ont voté contre :

MM. Abel-Durand. Ajayon Louis André. Assailit. Auberger. Aubert. Baratgin. Bardon-Damarzid. de Bardonnèche. Henri Barré (Seine). Charles Barret (Haute- Marne). Bataille. Beauvais. Bels. Benchiba Abdelkader Jean Bène. Benhabyles Cherif. Berlioz. Georges Bernard. Jean Berthoin. Biatarana. Jean Boivin-Cham- peaux. Raymond Bonnefous.	Bordeneuve. Borgeaud. Boudinot. Marcel Boulangé (terri- toire de Belfort). Bozzi. Brettes. Brizard. Mme Gilberte Pierre- Brossolette. Martial Brousse. Nestor Calonne. Canivez. Capelle. Carcassonne. Frédéric Cayrou. Chaintron. Chambriard. Champeix. Gaston Charlet. Chastel. Chazette. Paul Chevallier (Savoie). de Chevigny. Chochoy.	Claparède. Clavier. Colonna. Pierre Commin. Henri Cordier. Henri Cornat. René Coty. Courrière. Courroy. Mme Crémieux. Darmanthé. Dassaud. Léon David. Mme Marcelle Delabie. Claudius Delorme. Delrieu. Denvers. Paul-Emile Descomps. Mamadou Dia. Amadou Doucouré. Driant. René Dubois. Dulin. Mlle Mireille Dumont (Bouches-du-Rhône). Mme Yvonne Dumont (Seine).
--	---	--

Dupic. Charles Durand (Cher). Durand-Réville. Durieux. Dutoit. Enjalbert. Ferhat Marlouin. Ferrant. Fléchet. Pierre Fleury. Bénigne Fournier (Côte-d'Or). Fousson. de Fraissinette. Franceschi. Frank-Chante. Jacques Gadoin. Gaspard. Etienne Gay. Jean Geoffroy. Giacomoni. Gilbert Jules. Mme Girault. Gondjout. Grassard. Robert Gravier. Grégory. Jacques Grimaldi. Hartinann. Hauriou. Houdet. Louis Ignacio-Pinto. Alexis Jaubert. Jézéquel. Jozeau-Marigné. Kalenzaga. Jean Lacaze. Lachèvre. de Lachomette. Georges Laffargue. Louis Lafforgue. Henri Lalleur. Iagarrosse. de La Gontrie. Aibert Lamarque. Lamousse. Landry. René Laniel. Lasalarié. Laurent-Thouvery. Le Digabel.	Le Gros. Robert Le Guyon. Lelant. Le Léanec. Marcel Lemaire. Claude Lemaitre. Léonetti. Le Sassièr-Boisauné. Waldeck L'Huillier. Emilien Liculaud. Litaïse. Lodéon. Longehambon. Longuet. Mahdi Abdallah. Georges Maire. Malécot. Jean Malonga. Gaston Manent. Marcilhacy. Marcou. Jean Maroger. Maroselli. Georges Marrane. Pierre Mary. Hippolyte Masson. Jacques Masteau. de Maupeou. Henri Maupoil. Georges Maurice. Mamadou M'Bojé. Mérie. Minvielle. Marcel Molle. Monichon. Monsarrat. Montpied. de Montullé. Charles Morel. Marius Moutet. Léon Muscatelli. Namy. Naveau. Arouna N'Joya. Charles Okala. Alfred Paget. Parisot. Pascaud. François Patenôtre. Pauily. Paumelle. Pellenc. Perdereau.	Péridier. Perrot-Migeon. Peschaud. Général Petit. Piales. Pic. Raymond Pinchard (Meurthe-et-Moselle). Jules Pinsard (Saône- et-Loire). Pinton. Marcel Plaisant. Plait. Primet. Je Raincourt. Ramampy. Ramette. Restat. Réveillaud. Reynouard. Riviérez. Paul Robert. Rogier. Roinani. Rolinat. Alex Roubert. Emile Roux. Marc Rucart. Marcel Rupied. Saller. Satineau. François Schleiter. Schwartz. Sclafar. Sid-Cara Cherif. Yacouba Sido. Soldani. Southon. Symphor. Edgard Tailhades. Tanzali Abdennour. Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. Jean-Louis Tinaud Diogolo Traore. Amédée Valeau. Vandaele. Vanrullen. Henri Varlot. Verdeille. Michel Yver. Zafimahova. Zéle.
--	---	--

N'ont pas pris part au vote :

MM. Alric. Armengaud. Augarde. Biaka Boda. Boisrond. André Boutemy. Charles Brune (Eure- et-Loir).	Julien Brunhes (Seine). André Cornu. Goudé du Foresto. Delalande. Roger Duchet. Louis Gros. Haïdara Mahamane.	Mostefaï El-Hadi. Novat. Hubert Pajot. Georges Pernot. Ternynck. de Villoutreys. Joseph Yvon.
--	--	---

N'a pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	315
Majorité absolue.....	158
Pour l'adoption.....	82
Contre	233

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.